
3 1761 07993125 9

L'EUROPE

AU JOUR LE JOUR

DU MÊME AUTEUR

LES ORIGINES DE LA GUERRE EUROPÉENNE, un volume in-8° (4me édition) librairie Armand Colin........................... 3 fr. 50

LES ORIGINES DE LA GUERRE : Avant le drame de Serajevo. — Le conflit austro-serbe. — De la rupture austro-serbe aux déclarations de guerre..

LA CRISE EUROPÉENNE AU JOUR LE JOUR *(juin-août 1914)*. — L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand. — Le drame de Serajevo ; l'opinion européenne ; le vertige autrichien ; aberration de l'opinion en Autriche. — Après le drame de Serajevo ; les conséquences du drame. — La politique allemande d'après le prince de Bülow. — Les toasts de Péterhof. — Les aberrations austro-hongroises. — La mise en demeure autrichienne. — La crise européenne. — La rupture austro serbe. — Le plan austro-allemand. — La déclaration de guerre autrichienne. — Le « coup » austro-allemand. — L'attaque brusquée diplomatique. — La déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie. — La ruée germanique et le devoir des nations. — La guerre franco-allemande — La guerre européenne. — Le rôle de l'Autriche. — La guerre austro-russe ; les déclarations de M. Asquith. — La coalition contre les barbares........

L'EUROPE AVANT LA GUERRE, un volume in-18, librairie Armand Colin.. 3 fr. 50

L'EUROPE EN 1915. — *Après la crise marocaine* ; France et Allemagne. — La question turque. — La Ligue balkanique. — Autriche-Hongrie et Serbie..

Pour paraître avant le 15 juillet 1917 :

L'EUROPE AU JOUR LE JOUR. — *Tome II.*

AUGUSTE GAUVAIN

L'EUROPE
AU JOUR LE JOUR

TOME I

LA CRISE BOSNIAQUE

1908-1909



ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1917

AVANT-PROPOS

Ce volume est le premier d'une série qui comprendra — en totalité pour les périodes de grande crise, en partie seulement pour le reste — les articles sur la politique extérieure que j'ai publiés dans le Journal des Débats *depuis l'automne de* 1908. *Cette date coïncide avec la réouverture de la question d'Orient et le retour de l'auteur à Paris après quinze ans de missions à l'étranger.*

L'entreprise semblera peut-être audacieuse et superflue. Les articles de journaux résistent mal au temps. Rédigés sous l'impression des dernières nouvelles, ce ne sont point des chapitres d'histoire. Pourtant, dans les circonstances où ceux-ci ont été écrits, ils constituent par un certain côté des documents historiques. Dans ce premier volume consacré tout entier à la crise bosniaque de 1908-1909, *on suit jour par jour les développements d'un conflit qui se résolut alors pacifiquement, mais qui fut la préface de la grande guerre d'aujourd'hui. Ce conflit, resté diplomatique, mit en jeu tous les ressorts politiques de l'Europe. Il dura six mois. Il fut l'épreuve par excellence des forces qui composaient la Triple-Alliance et la Triple-Entente. Ses conséquences furent immenses. Après le dénouement, on en oublia trop vite les péripéties. Comme le coup austro-allemand d'alors ne réussit*

qu'en apparence et se solda finalement par un lourd passif, les Cabinets de Vienne et de Berlin s'attachèrent plus tard à en dénaturer le véritable caractère. Ils réussirent à persuader la plupart des hommes politiques du temps. Ils parvinrent à faire croire à l'honnêteté de leurs intentions alors qu'ils se préparaient sans relâche à reprendre en grand style leur tentative avortée. Peu de personnes se rendirent compte des combinaisons qui s'élaboraient en Germanie sous le voile de la courtoisie officielle. On prit pour de l'or pur les fausses pièces de la Wilhelmstrasse et du Ballplatz. C'est ainsi que nous arrivâmes à l'été de 1914 *avec la légende d'un Guillaume II pacifique et d'un François-Joseph* Ier *vénérable père de ses peuples.*

Malgré toutes les horreurs de ces trois dernières années, la légende n'est pas complètement détruite. A de certains moments, on vit hésiter des hommes qui détenaient une part de responsabilité dans la direction des affaires publiques. Le virus inoculé pendant des années par les reptiles d'Outre-Rhin n'est pas éliminé de notre sang. Aux moments où notre organisme est affaibli par accident ou fatigue, le poison agit de nouveau. Pour en combattre les effets, le meilleur spécifique est l'histoire. Or, en ce qui concerne les événements récents, qui se sont déroulés sous nos yeux, l'histoire se trouve provisoirement dans le récit qu'en ont fait les observateurs réputés impartiaux chargés de noter et de commenter au fur et à mesure les manifestations de la politique. En attendant les études d'ensemble des écrivains d'une autre génération et les révélations des archives secrètes, c'est là seulement que se découvrent les traces de sondages, de manœuvres, de suggestions et de propositions dont on ne parla peut-être plus dès le lendemain ou le surlendemain, mais qui n'en restent pas moins des éléments essentiels d'appréciation. La puissance de mensonge ou de déformation de la vérité, chez quelques

gouvernements, est presque illimitée. Il convient de la contrebalancer en replaçant les faits à leur date et dans leur ordre. Si l'audace de l'auteur est grande, l'utilité de l'ouvrage n'est donc guère contestable. Il sera plus facile et plus instructif de lire ces articles dans leur suite que d'aller compulser une collection de journal.

Quelle que soit son opinion sur les mérites de l'ouvrage, le public est assuré d'y trouver au moins une chose : une politique. Je ne le cache point : j'avais et j'ai encore des idées personnelles en politique. Je ne crois pas que le fin du fin consiste à ne jamais « prophétiser », à voir venir, à couvrir toujours sa responsabilité, à laisser le public suspendu dans le doute. A chaque grande occasion, j'ai pris nettement position. J'ai suivi des lignes directrices sans m'en laisser détourner par aucune considération. Dans la vie publique comme dans la vie privée, il faut savoir se décider. La préoccupation constante de ménager sa réputation est mauvaise conseillère pour le publiciste comme pour le ministre. Après avoir procuré quelques satisfactions, elle aboutit au discrédit. L'honneur de notre profession consiste à servir de guide au public. Or, ce guide doit connaître les chemins et en choisir un. Ce n'est point présomption de sa part de choisir ; il fait simplement son métier.

J'aurais vivement désiré me trouver plus souvent d'accord avec les gouvernants qui se sont succédé chez nous depuis 1908. *Rien ne m'eût été plus agréable que de me sentir en communion d'idées avec eux. Malheureusement j'ai dû prendre parfois une autre voie. Là encore, ce n'est point présomption. Un ministre ne peut prétendre à l'infaillibilité. Il ne possède pas toujours une expérience supérieure à celle de ses interlocuteurs. Il dispose, il est vrai, de beaucoup plus d'informations. Mais l'abondance des renseignements n'est pas un bien en soi. Encore faut-il distinguer les bons des mau-*

vais, et la qualité officielle de la personne qui les donne ne leur confère pas une autorité certaine. Ces dernières années ont offert de trop nombreux exemples d'erreurs lourdes d'agents très élevés dans la hiérarchie. Un homme qui a fait ses preuves ailleurs, qui a le sentiment très vif des grands intérêts de son pays, et qui croit voir juste, peut donc très raisonnablement soutenir en matière de politique extérieure une opinion différente de celle du ministre des Affaires étrangères. En dernier ressort, c'est l'avenir qui juge.

Pour les événements d'avant la guerre, le recul des années permet déjà au lecteur d'apprécier en pleine connaissance de cause. Je lui soumets ce volume dans l'espoir qu'il y trouvera l'explication d'une partie des événements d'aujourd'hui.

Avril 1917.



INTRODUCTION

Au moment où s'ouvre la crise orientale, la crise marocaine, que la Conférence d'Algésiras avait seulement calmée sans la résoudre, redevient aiguë. Au commencement de septembre 1908, le gouvernement allemand demande à la France la « prompte reconnaissance » de Moulaï-Hafid, concurrent du sultan Abd-el-Aziz au trône du Maroc. Moulaï-Hafid, vainqueur d'Abd-el-Aziz, a bien été proclamé sultan dans les principales villes de l'empire chérifien. Mais il ne possède encore qu'un pouvoir instable. La France et l'Espagne, chargées par l'Acte d'Algésiras d'une mission spéciale au Maroc, subordonnent la reconnaissance de Moulaï-Hafid à un certain nombre de garanties. Le Cabinet de Berlin insiste pour qu'on n'impose au nouveau sultan aucune condition, pas même l'acceptation de l'Acte d'Algésiras. Il fait soutenir par ses journaux la thèse suivante : « Il est superflu de demander à Moulaï-Hafid d'accepter l'Acte d'Algésiras, car ce n'est pas pour l'avoir accepté qu'il sera reconnu ; ce sont les puissances qui, par le fait de le reconnaître, lui imposeront les obligations résultant de l'Acte ; le sultan reconnu aura des devoirs *ipso jure* auxquels il ne pourra se soustraire ; les puissances

n'ont légalement pas le droit de demander à un sultan non reconnu d'accepter l'Acte. D'ailleurs Moulaï-Hafid a déjà déclaré autrefois qu'il l'acceptait ». Le 14 septembre, les Cabinets de Paris et de Madrid remettent aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras une note où ils formulent les conditions auxquelles il y a lieu, dans l'intérêt européen, de subordonner la reconnaissance de Moulaï-Hafid. L'Allemagne discute. Elle prétend que la France, par suite de ses accords avec l'Angleterre et l'Espagne, se croit en mesure d'agir au Maroc comme mandataire de l'Europe sans tenir compte des autres puissances. Elle tient à détruire cette conception de mandat. En même temps elle se préoccupe d'accélérer le rapatriement du corps d'occupation français de Casablanca. Dans sa note responsive du 22 septembre, elle semble entrer dans la voie des concessions. Mais, quelques jours après, le 25, un incident surgit brusquement à Casablanca. Six soldats de la Légion étrangère, déserteurs, dont plusieurs Allemands, sont repris de force par des soldats français à l instant où ils sont sur le point de s'embarquer à bord d'un navire allemand, sous la protection d'agents du consulat d'Allemagne. Le Cabinet de Berlin réclame des explications. Il soulève des points de droit. Il accepte que les deux gouvernements attendent, avant de continuer une conversation qui risque de mal tourner, d'avoir reçu des rapports détaillés de leurs agents à Casablanca. Mais la presse allemande tient un langage irrité. Voilà ouverte une question qu'on pourra envenimer aussitôt qu'on voudra.

Vers le même temps règne une grande activité dans le monde diplomatique européen. Dans les premiers jours de septembre, le baron d'Aehrenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, se rencontre à Salzbourg avec M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères d'Italie.

Puis il rend visite à M. de Schoen, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, à Berchtesgaden. Quelques jours après il fait un court séjour au château de Buchlau, chez son ami le comte Berchtold, ambassadeur de François-Joseph Ier à Pétersbourg, et M. Isvolsky, ministre des Affaires étrangères de Russie, vient l'y rejoindre. Ces entrevues, pendant la saison des villégiatures, n'ont rien d'anormal. Mais on devine qu'il se passe quelque chose dont les chancelleries intéressées ne veulent rien dire. Il circule des bruits sur un projet d'annexion de la Bosnie-Herzégovine à la monarchie austro-hongroise. Toutefois, ils sont officiellement démentis.

En Turquie, le nouveau régime instauré tant bien que mal après la révolution du mois de juillet cherche à se consolider au milieu de grandes difficultés. En apparence, Guillaume II ne lui crée pas d'obstacles ; il se recueille pour arriver aux moyens de ressaisir son ancienne influence du temps du despotisme hamidien. L'Autriche-Hongrie paraît observer une attitude analogue. Seulement elle fait exposer par ses journaux les embarras que va lui attirer, dans les deux provinces ottomanes de Bosnie-Herzégovine, qu'elle occupe depuis 1878 en vertu du traité de Berlin, l'inauguration du régime constitutionnel dans l'empire ottoman. Le 23 septembre, le prince Ferdinand et la princesse Eléonore de Bulgarie sont reçus à la Burg de Bude par l'empereur-roi François-Joseph, avec des honneurs souverains. Il y a un dîner de gala, avec toasts officiels dans les termes dont les chefs d'Etat ont coutume de se servir entre eux : on y célèbre « les rapports excellents entre l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie ». Le prince, vassal du sultan, est traité en souverain par François-Joseph Ier, alors que, quelques jours auparavant, l'agent diplomatique bulgare à Constantinople, M. Guéchof, n'a pas été invité,

à dessein, au premier dîner offert par le ministre des Affaires étrangères de Turquie aux chefs de mission accrédités à Constantinople. M. Guéchof avait aussitôt quitté son poste avec l'approbation de M. Paprikof, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie (1). Le contraste sautait aux yeux.

Pendant le séjour même du couple princier bulgare à Budapest, un incident éclatait entre la Bulgarie et la Turquie. A la suite d'une grève des employés de la Compagnie

(1) *Débats* du 21 septembre :
D'après le gouvernement turc, l'agent diplomatique bulgare ne représente pas un gouvernement étranger, mais une principauté vassale, et doit figurer dans les cérémonies officielles au même titre que les hauts dignitaires ottomans. Suivant le Cabinet de Sofia, la Bulgarie, principauté autonome aux termes du traité de Berlin, ne saurait être assimilée à une province privilégiée ; depuis sa création, elle fait fonction d'Etat, conclut des conventions et des traités de commerce, même avec la Turquie, est admise dans les congrès internationaux à son rang alphabétique. On pourrait, de chaque côté, discuter indéfiniment au point de vue juridique. Nous ne croyons pas que ce soit à celui-là qu'il faille se placer. La Bulgarie et la Turquie se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre dans une situation tout à fait spéciale, qui exige de part et d'autre plus de tact que d'habileté dans la controverse. En fait, par la force des choses, avec le temps, le lien de vassalité nominale qui relie les deux pays s'est tellement relâché qu'il est devenu à peine perceptible. Le nouveau gouvernement turc a-t-il voulu saisir l'occasion de remettre les choses en place ? Ce serait une grave décision. La question d'étiquette elle-même n'est pas insoluble. Jusqu'ici, l'agent diplomatique bulgare avait été invité à Yildiz-Kiosk avec les membres du corps diplomatique et les ministres ottomans. Dans les autres pays, il figure, dans le corps diplomatique, à la suite des chargés d'affaires. Si l'on n'a pas l'intention de faire sortir de l'incident des complications d'un autre ordre, il n est pas impossible de trouver un *modus vivendi* acceptable pour les deux parties.
L'incident a d'autant plus surpris le public qu'au même moment, du côté bulgare et du côté turc, de grandes manifestations de sympathie se préparaient. Déjà des notables d'Andrinople, et, parmi eux, de hauts fonctionnaires civils et militaires, s'étaient rendus à Sofia, où leur voyage avait donné lieu à des scènes de fraternisation enthousiastes. La capitale bulgare s'était pavoisée pour recevoir ses hôtes ; un grand banquet leur avait été offert. Après-demain encore, un train de plaisir doit amener à Salonique une multitude de Bulgares appartenant à toutes les classes de la société ; les fonctionnaires désireux de participer à ce voyage ont obtenu des congés supplémentaires. Est-ce bien le moment de réveiller d'anciennes querelles, de remettre à l'ordre du jour des problèmes irritants ?

des chemins de fer orientaux, le gouvernement bulgare avait fait occuper et exploiter par des soldats du corps des pionniers le tronçon de ligne de cette Compagnie passant sur son territoire. La grève terminée, il refusait de remettre la ligne entre les mains de l'ancien personnel avant d'avoir fait accepter par la Compagnie un certain nombre de conditions. Celle-ci protestait aussitôt, ainsi que la Turquie, et ces protestations étaient immédiatement appuyées par les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie à Sofia (1).

---

(1) *Débats* du 25 septembre :

Le tronçon de ligne en question traverse la Roumélie orientale. Il s'étend sur une longueur de trois cent dix kilomètres environ de Mustapha-Pacha, près de la frontière turque, à Bellovo, près de la frontière de la Bulgarie proprement dite, et de Tirnovo à Yamboli, sur la ligne Tirnovo-Yamboli-Bourgas. La propriété en appartient à la Turquie qui l'a donnée en concession, avec d'autres lignes, jusqu'en 1958, à la Compagnie des chemins de fer orientaux. En vertu d'accords successifs conclus en 1872, en 1885 et en 1894, la Compagnie perçoit tout d'abord 7.000 francs par kilomètre pour couvrir ses frais d'exploitation et les intérêts du capital engagé, plus 55 o/o du reste des recettes. Le surplus, 45 o/o, est versé à la Turquie, sous la réserve que les recettes kilométriques annuelles atteignent 1.500 francs.

Voici la thèse du gouvernement bulgare. Il est inadmissible que l'exploitation de chemins de fer situés sur le territoire de la principauté dépende d'un personnel qui se met en grève sur un ordre venu de Constantinople. C'est d'autant plus choquant dans le cas actuel que les trains militaires turcs circulaient librement pendant la grève. La Bulgarie n'a pas du tout l'intention de porter atteinte aux droits de propriété de la Compagnie. Elle les reconnaît et les sauvegardera. Mais, avant de restituer la ligne à la Compagnie, elle tient à régler avec celle-ci une série de questions qui touchent aux intérêts de l'Etat et à la sécurité nationale. En particulier, elle veut établir son contrôle sur cette ligne et obtenir le versement à son profit de 55 o/o des recettes dépassant 10.000 francs par kilomètre. Cette dernière prétention correspond, en substance, aux conditions convenues entre la Compagnie des chemins de fer orientaux et l'Etat bulgare pour l'exploitation d'autres lignes appartenantà ce dernier.

C'est contre ces exigences que protestent la Turquie, en qualité de propriétaire de la ligne, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne comme principales intéressées. En effet, la Compagnie a son siège à Vienne, et un grand nombre de ses actions est entre les mains d'Allemands. Des notes ont été échangées entre Sofia et Constantinople. D'après les dernières nouvelles, le Cabinet bulgare a répondu qu'il réglerait directement le différend avec la Compagnie. On lui prête l'intention de procéder au rachat de la ligne en litige. Des négociations avaient déjà été engagée

La décision des ministres bulgares sembla si risquée qu'on supposa qu'elle n'avait pas été prise spontanément. On y vit un moyen de discréditer le nouveau régime en Turquie, ou tout au moins de l'embarrasser. Le calcul aurait été le suivant : si les Jeunes-Turcs s'inclinaient devant les violences bulgares, ils devaient sombrer dans l'estime publique ; s'ils résistaient, au contraire, s'il survenait un conflit armé, la guerre, heureuse ou malheureuse, devait avoir pour effet inévitable de reléguer au second plan tous les projets constitutionnels et de rendre au pouvoir central, c'est-à-dire à Abdul-Hamid et à ses anciens instruments, toute son autorité ; en toute hypothèse, le régime autocratique serait donc restauré ; les anciens bénéficiaires de l'arbitraire rentreraient dans leurs fiefs. Sur les entrefaites, le gouvernement russe adressa aux puissances signataires du traité de Berlin un memorandum proposant de soumettre la question des chemins de fer orientaux à un échange de vues entre elles.

Ainsi, à la suite de l'incident de Casablanca et de la démarche allemande à propos de la « prompte » reconnaissance de Moulaï-Hafid, d'une part, et de l'incident turco-bulgare, d'autre part, la question marocaine et la question d'Orient se trouvaient posées en même temps. C'est préci-

---

à ce sujet, paraît-il, il y a plusieurs années, mais avaient échoué au dernier moment. Si elles étaient rouvertes aujourd'hui et si elles aboutissaient, ce serait sans doute la plus heureuse solution du conflit.

En attendant, la Bulgarie doit se rendre compte qu'elle s'est mise dans son tort en profitant d'une circonstance occasionnelle pour effectuer une véritable main-mise sur une ligne de chemins de fer dont elle n'est ni propriétaire, ni concessionnaire. Peut-être a-t-elle voulu riposter ainsi à l'incident Guéchof. Mais elle a choisi pour cela un mauvais terrain. L'exclusion de son agent à Constantinople du dîner offert au corps diplomatique par Tewfik Pacha lui avait valu certaines sympathies et certains concours. Elle risque de les perdre en prenant vis-à-vis de la Turquie une attitude au moins incorrecte. Des mesures comme celles qu'elle vient d'arrêter mettent en jeu des questions qu'elle ne peut pas prétendre régler à elle seule.

sément ce que voulaient les puissances désireuses de modifier le statut européen ou de disloquer les systèmes d'alliance. Jusqu'à la fin de la crise, les deux questions restèrent enchevêtrées sans être officiellement liées. En 1908, le Cabinet de Berlin prétendit qu'il n'avait ni approuvé, ni connu d'avance la décision de celui de Vienne de proclamer l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. De même, en 1914, il a soutenu qu'il n'avait pas connu, avant sa remise à Belgrade, l'ultimatum du 23 juillet de l'Autriche-Hongrie à la Serbie. Ces deux dénégations se valent. Dans l'un et l'autre cas, les deux Cabinets alliés s'étaient préalablement concertés. Ils s'étaient réparti les rôles. De 1908 à 1914, la mise en scène change suivant les circonstances. Mais le drame est toujours minutieusement monté par les acteurs germaniques. Au moment où le rideau se lève sur le décor bosniaque, le public, toujours facile à séduire, s'imagine qu'il s'agit d'un court impromptu. La pièce dure encore. La longue série d'articles qui suivent en montre les développements.



FRANCE ET TURQUIE

ARRIVÉE A PARIS DE NAOUM PACHA, NOUVEL AMBASSADEUR DE TURQUIE EN FRANCE

8 septembre 1908 [1].

La Turquie rénovée, en envoyant Naoum Pacha la représenter en France, ne pouvait choisir un personnage mieux qualifié pour établir et entretenir entre les deux pays les rapports de confiance, de cordialité, de profonde sympathie qui semblent une conséquence naturelle de la révolution pacifique de Constantinople. Dès son arrivée à Paris, hier matin, le nouvel ambassadeur ottoman a pu se convaincre qu'il pouvait compter, dans son poste actuel, sur le respect du peuple chez lequel il est aujourd'hui appelé à vivre, en même temps que sur le dévouement de ses compatriotes. Il a rencontré, pour lui souhaiter une chaleureuse bienvenue, outre les fonctionnaires de l'ambassade et ses amis personnels, les délégués du gouvernement français et de nombreuses notabilités de la colonie ottomane à Paris. Au nom de cette dernière, M. Stamboulian a salué Naoum Pacha comme « le premier ambassadeur que la patrie, enfin libre, envoie dans un pays libre ». Il a ex-

[1] Pour l'intelligence du texte, la date portée en tête de chaque article est celle du jour où le numéro du *Journal des Débats* contenant cet article a paru, et non celle du numéro lui-même qui, dans les journaux paraissant à Paris l'après-midi, est toujours la date du lendemain.

primé en même temps le vœu que les relations commerciales, industrielles et financières, existant depuis des siècles entre la France et la Turquie, prennent désormais un grand essor. Ce vœu est aussi celui de tous les Français.

Par son caractère personnel, par les hautes fonctions qu'il a déjà remplies, par la confiance que lui a déjà témoignée l'Europe en lui confiant autrefois le gouvernement du Liban, Naoum Pacha était désigné pour occuper à l'étranger un poste de confiance de son gouvernement. Nous sommes particulièrement heureux que ce soit à Paris qu'il ait été envoyé, et nous voyons dans ce choix un témoignage des sentiments amicaux de Kiamil Pacha (1) à l'égard de la France. C'est d'un excellent augure pour l'avenir. La révolution turque, qui était résolument pacifique dans l'intention de ses auteurs, n'est tombée, jusqu'ici, dans aucun des excès qui accompagnent presque inévitablement les grands mouvements populaires. Elle est devenue, presque tout de suite, un gouvernement régulier. Ce qu'on peut encore trouver d'anormal dans le fonctionnement du nouveau régime est, certes, le minimum de ce qu'on pouvait craindre. C'est un sujet d'étonnement pour la plupart des contemporains ; ce sera un sujet d'admiration pour les historiens si les faits ne viennent pas démentir les promesses des débuts. Témoins de ces grands événements, nous en suivons le développement avec le sentiment qu'ils en contiennent en germe d'autres plus graves encore, bienfaisants ou redoutables, suivant les personnes chargées de labourer et de féconder la terre ottomane. Si le pouvoir reste entre les mains d'hommes tels que Naoum Pacha et ses amis, il y a tout lieu de croire que les bonnes semences seules lèveront.

---

(1) Grand-vizir de Turquie.

En ce qui concerne les rapports particuliers de la France et de la Turquie, cet espoir est fondé sur des raisons spéciales. Il se trouve à Paris, plus peut-être que dans aucune autre capitale d'Europe, un très grand nombre d'amis du nouvel ordre de choses en Turquie qui emploieront certainement tous leurs efforts à cimenter entre les deux gouvernements et entre les deux peuples une solide amitié. En Turquie même, autant que nous en puissions juger d'après des informations de sources diverses, c'est à la France et à l'Angleterre que vont les préférences des hommes du nouveau régime. Il semble bien que l'opinion publique ottomane, traitée hier de chimère, est une réalité vivante et qu'elle nous est favorable, c'est-à-dire disposée à sympathiser avec la nôtre pour peu que nous ne nous dérobions pas à ses avances. Nous n'avons nullement cette intention, bien au contraire. Les relations séculaires auxquelles M. Stamboulian a fait allusion hier constituent une des plus anciennes traditions de notre politique extérieure. Le Cabinet de Paris s'attachera certainement à les raffermir, à les étendre, à leur faire produire tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre. En cela, il sera soutenu par le pays tout entier.



CONVERSATION AVEC LE PRINCE DE BULOW

INTERVIEW
DU PRINCE DE BULOW, CHANCELIER DE L'EMPIRE ALLEMAND,
AVEC M. SYDNEY WHITMAN, CORRESPONDANT DU « STANDARD ».

15 septembre 1908.

Le prince de Bülow vient d'avoir, avec un des collaborateurs du *Standard*, une conversation d'un haut intérêt. Il a passé en revue, avec le rédacteur du grand journal anglais, les principales questions posées actuellement devant l'Europe, effleurant les unes, approfondissant les autres. On trouvera plus loin l'analyse de cet entretien. Nous en détacherons ici ce qui concerne plus particulièrement la France et la politique générale.

Le chancelier de l'empire allemand a commencé par dire qu'un des plus grands dangers de notre époque consistait dans l'importance exagérée que les lecteurs des journaux attachent à des déclarations spontanées de personnalités en vue. Nous sommes en droit d'en conclure qu'il n'a pas voulu encourir la réprobation qu'il infligeait lui-même aux personnes dont l'intempérance de langage est si pernicieuse, et qu'une personnalité aussi en vue que la sienne n'a pas fait, dans la circonstance, de simples déclarations spontanées. Ces déclarations ont, en substance, pour but de démontrer que l'Allemagne est une puissance essen-

tiellement pacifique, qu'en maintenant ou en accroissant ses forces de terre et de mer, elle cherche uniquement à sauvegarder son intégrité, et que le « péril allemand » signalé tout récemment dans une revue anglaise n'existe que dans l'imagination de gens à tempérament nerveux, comme le tempérament français, quoique les Français, a-t-il ajouté, soient devenus beaucoup plus sensés et moins sujets à explosions depuis 1870. Cette dernière constatation est exacte. C'est précisément parce que nous sommes instruits par l'expérience que nous surveillons d'un peu plus près que jadis les diverses manifestations de l'opinion allemande.

Le prince de Bülow a dit encore à M. Sydney Whitman qu'il y a quelques années le public français a prêté a l'Allemagne des intentions belliqueuses, reconnues depuis sans fondement, tandis que, plus récemment, une impression tout à fait opposée, et tout aussi erronée, paraît avoir régné dans d'autres milieux, à savoir que les Allemands sont ce que les Français appellent des pacifistes, des hommes voulant la paix à tout prix. Nous sommes pleinement d'accord avec le chancelier sur ce dernier point; nous n'avons cessé de nous efforcer de dissiper les chimères qui habitent les cerveaux tels que celui de M. Jaurès et d'autres professionnels du pacifisme. Quant au premier point, il comporte une réserve. Nous sommes convaincus qu'il n'est pas de l'intérêt de l'Allemagne de compromettre dans une nouvelle guerre les grands résultats acquis et que la principale préoccupation de ses hommes d'Etat, d'accord avec les sentiments de presque toute la population, est beaucoup plutôt de conserver ses conquêtes que d'en tenter de nouvelles. Seulement, les moyens adoptés pour assurer cette conservation sont quelquefois de nature à donner le change au public, même exempt de névrose. D'après le Chancelier,

l'idée de rendre le gouvernement responsable des critiques des journaux allemands sur les pays étrangers, comme si la presse allemande était dirigée par Berlin, est ridicule. Cette appréciation serait juste si elle s'appliquait à la presse irresponsable de pays comme la France ; appliquée à l'Allemagne, nous croyons pouvoir avancer sans partialité qu'elle l'est sensiblement moins. Le prince de Bülow est un disciple de Bismarck ; en prenant la direction des affaires de l'empire, il l'a déclaré sans ambages ; il aime à le répéter. Or, nous nous rappelons l'usage que le fondateur de l'empire faisait de la presse, le parti qu'il en a su tirer, les services qu'il lui demandait et qu'elle lui rendait volontiers, la désinvolture mise à désavouer les articles qui avaient fait long feu, l'art sans scrupules avec lequel étaient remaniées les nouvelles, les dépêches, destinées à déterminer certains courants d'opinions. Ce sont pour nous des événements plus récents que l'occupation des villes hanséatiques par les troupes françaises, qui a laissé, paraît-il, un souvenir si vif au chancelier d'aujourd'hui.

Si le prince de Bülow veut bien, de son côté, n'attacher d'importance qu'aux manifestations de la presse française susceptibles d'être prises en sérieuse considération, il devra reconnaître que celles qui ont pu provoquer son irritation s'inspiraient de la même pensée qu'il exprimait au correspondant du *Standard* en disant : Le seul danger pour la paix viendrait de l'opinion qu'il existe des plans pour contraindre l'Allemagne. Dans la pensée des publicistes français, le seul cas où la France envisagerait la rupture de la paix serait aussi celui où elle aurait l'opinion qu'on veut la contraindre. « L'Allemagne, a encore dit le chancelier, ne désire que la tranquillité pour développer ses propres ressources, pour s'occuper de ses propres

affaires, quoiqu'il y ait une limite qu'elle ne peut dépasser, c'est-à-dire qu'elle ne peut accepter une humiliation nationale. » Tout le monde le comprend. Nous réclamons seulement le bénéfice de la réciprocité. Comme son formidable prédécesseur, le prince de Bülow doit son titre à une victoire remportée sur nous [1]. La sienne a été pacifique ; elle n'a pas été suivie des mêmes effets. Nous ne lui en gardons pas rancune. Mais il ne nous en voudra pas de veiller à ce qu'il n'ajoute pas à sa couronne un nouveau laurier.

---

[1] La chute de M. Théophile Delcassé avant l'ouverture de la Conférence d'Algésiras.



LA QUESTION D'ORIENT

REMISE D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE FRANÇOIS-JOSEPH I[er]
A M. ARMAND FALLIÈRES :
LA QUESTION DE BOSNIE-HERZÉGOVINE.

4 octobre 1908.

On ne peut plus se le dissimuler, la question d'Orient se pose de nouveau devant l'Europe. Malgré tous les efforts tentés de divers côtés pour empêcher le différend turco-bulgare de dégénérer en conflit, la situation est actuellement telle que deux grandes puissances, à quelques jours d'intervalle, ont pris l'initiative de propositions d'une portée considérable. Hier, c'était le gouvernement russe qui adressait aux Etats signataires du traité de Berlin une note circulaire les conviant à un échange de vues entre Cabinets sur le règlement pacifique de la question des chemins de fer orientaux. Aujourd'hui, c'est l'empereur François-Joseph qui, sous une forme solennelle, saisit l'Europe de la question d'Orient elle-même.

Le comte de Khevenhueller-Metsch, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, interrompant son congé, est arrivé ici hier matin, et a eu presque aussitôt un long entretien

avec M. Pichon (1). Dans l'après-midi, il a remis à M. Fallières (2), revenu de Rambouillet pour la circonstance, une lettre autographe de son souverain. On ne connaît naturellement pas la teneur de ce document. Mais le fait que le vieux monarque, qui préside depuis soixante ans aux destinées de la monarchie voisine des pays balkaniques, a cru devoir s'adresser directement au président de la République, porte en soi une signification suffisante. Des lettres analogues seront certainement remises très prochainement aux autres souverains. Peut-être, celle qui était destinée à M. Fallières devait-elle, dans l'idée de son auteur, lui être communiquée seulement quelques jours plus tard. On est en droit de supposer qu'après son entretien avec M. Pichon, le comte de Khevenhueller a pensé que tout retard serait préjudiciable. Ce serait une autre preuve que la crise est arrivée à l'état aigu.

Au moment où de nouveaux nuages s'amoncellent en Orient, on comprend très bien que l'empereur François-Joseph se préoccupe de ne pas voir les dernières années de son long règne ensanglantées par une nouvelle guerre. Depuis son avènement, le 2 décembre 1848, il a assisté à tant de convulsions, il a subi tant d'épreuves, il a mis tant de patience et d'énergie à établir la monarchie dualiste sur de fortes assises dans une Europe nouvelle, qu'il doit sincèrement souhaiter de ne pas voir remis en jeu un équilibre péniblement obtenu. C'est pourquoi nous avons toujours cru qu'il était disposé à user de sa grande influence dans le sens de la modération et que, de son vivant, il s'attacherait avec persévérance à prévenir tout conflit. Le rôle que ses représentants ont joué à Algésiras nous a con-

(1) Ministre des Affaires étrangères de France.
(2) Président de la République française.

firmés dans cette opinion. Quoique sa parole, engagée vis-à-vis de Guillaume II, l'obligeât à paraître en « brillant second » dans l'affaire marocaine, il est sûr qu'il s'est acquitté de cette fonction délicate avec le désir de réconcilier les adversaires, et non de les amener sur le terrain.

Dans l'affaire orientale, l'Autriche-Hongrie n'est plus témoin, mais partie. De tout temps elle s'est trouvée en contact direct avec les possesseurs des régions balkaniques. Elle en a, autrefois, beaucoup souffert. Aujourd'hui, elle est prémunie de ce côté contre le retour de la mauvaise fortune. Elle a de bonnes frontières, elle détient en Bosnie-Herzégovine un gage précieux. Que gagnerait-elle à changer le *statu quo* ? Que gagnerait-elle à une annexion de territoire, qui ne lui procurerait aucun nouvel avantage effectif, tout en l'exposant à des rancunes, sinon à des dangers immédiats. Il ne manque certes pas, à Vienne et à Pest, de personnes susceptibles de céder à une tentation et désireuses de saisir une prétendue occasion pour incorporer officiellement au territoire national deux provinces possédées en fait depuis trente ans. Mais, même dans les milieux les plus patriotes, on se rend compte depuis longtemps des embarras multiples qu'entraînerait l'annexion. On se demande laquelle des deux parties de la monarchie serait agrandie des pays annexés. Les Magyars ne tiennent nullement à voir ce qu'ils appellent les nationalités grossies d'un nouvel appoint. Ils s'occupent précisément, en ce moment, de combiner un système de suffrage universel qui ne mette pas en péril leur hégémonie en Transleithanie. Il serait bien difficile de constituer avec les nouveaux territoires une « plus grande » Croatie. A Pest, on éprouve déjà bien des difficultés à contenir l'esprit indépendant des Croates. Enfin la Bosnie et l'Herzégovine sont bien loin de Vienne, bien différentes aussi des autres provinces, pour être ratta-

chées à la Cisleithanie. Depuis le traité de Berlin, elles sont administrées par le ministre des finances commun. Le baron de Kallay, qui les a gouvernées pendant plus de vingt ans, s'est acquitté de sa charge à l'entière satisfaction de son gouvernement. Il peut en être de même sous la direction de son successeur.



L'INDÉPENDANCE DE LA BULGARIE

PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE DE LA BULGARIE A TIRNOVO.

5 octobre 1908.

Les événements se précipitent. Ce matin, à onze heures, l'indépendance de la Bulgarie a été proclamée à Tirnovo, et le prince Ferdinand acclamé tsar des Bulgares. Comme nous le disions hier, la question d'Orient est rouverte dans toute son ampleur. Le traité de Berlin, qui avait reçu ici et là des accrocs partiels, est ouvertement déchiré. Après la proclamation de l'indépendance de la principauté créée par le traité de Berlin et l'incorporation de la Roumélie orientale dans le nouveau royaume, viendra l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche-Hongrie. Ce n'est plus qu'une question de jours. On ne saurait prophétiser ce qui surviendra ensuite. Mais, quand on se met à violer publiquement les clauses capitales des traités les plus solennels, on peut tout craindre pour les autres [1].

---

[1] Le statut international de la Bulgarie, qui de sa propre autorité, proclame aujourd'hui son indépendance, avait été déterminé, en 1878, par le traité de Berlin et notamment par les deux articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — *La Bulgarie est constituée en principauté autonome et tributaire, sous la suzeraineté de S. M. I. le Sultan ; elle aura un gouvernement chrétien et une milice nationale.*

ART. 3. — *Le prince de Bulgarie sera librement élu par la population et confirmé par la Sublime-Porte, avec l'assentiment des puissances.*

Quant à la Roumélie, que le traité de San-Stefano avait réunie à la Bulgarie, le traité de Berlin en faisait une province à part :

ART. 13 — *Il est formé au sud des Balkans une province qui prendra le*

Dès le début de l'affaire, nous avons signalé des contradictions entre les assurances officielles de certains gouvernements et les faits qui se déroulaient au jour le jour Il était impossible de ne pas être frappé de certaines coïncidences. Au moment où les hommes politiques chargés de diriger la politique extérieure de leur pays assuraient, à l'issue de leurs conciliabules, qu'ils étaient entièrement d'accord pour conserver une attitude expectante en Orient et maintenir le *statu quo* dans l'intérêt de la paix générale, on voyait le *statu quo* entamé, compromis. Au moment où les Cabinets élevaient à Sofia des protestations contre la saisie des chemins de fer de Roumélie, plusieurs d'entre eux se concertaient secrètement avec l'Etat auquel ils adressaient un blâme officiel. On a vu, pièce par pièce, passer les décors d'une mise en scène soigneusement truquée pour faire illusion au public. On se rendait bien compte qu'il se passait quelque chose derrière la scène. Mais on hésitait à croire à la mauvaise foi des principaux acteurs. Aujourd'hui, tous les doutes sont levés.

On ne pouvait s'étonner, après la révolution turque, de voir l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie se préoccuper de ne pas être lésées par le nouvel état de choses. La réception solennelle du prince Ferdinand à Budapest par l'empereur-roi était, vis-à-vis de la Turquie, un acte désobligeant, mais encore correct. Elle était suffisamment signifi-

---

nom de Roumélie orientale, et qui restera placée sous l'autorité politique et militaire directe de S. M. I. le Sultan, dans des conditions d'autonomie administrative. Elle aura un gouvernement général chrétien.

Cette situation prit fin en 1885. Gavril Pacha, qui avait remplacé, en 1884, Aleko Pacha comme gouverneur de la Roumélie, mécontenta ses administrés qui le chassèrent de Philippopoli et proclamèrent leur union à la Bulgarie. Le prince Alexandre de Battenberg prit alors le titre de prince des Deux-Bulgaries et cette situation nouvelle fut régularisée en 1896, lorsque le prince Ferdinand fut reconnu par les puissances comme gouverneur général ottoman de la Roumélie orientale, maréchal de l'armée turque et aide de camp général du sultan.

cative. On aurait pu s'en tenir là pour sauvegarder la situation acquise. Mais des ambitions se sont fait jour, de vastes desseins ont été conçus. Ce qui se passe est-il un dénouement ou un prologue ? On ne saurait encore le dire. Il faut seulement constater que le souverain en qui l'on se plaisait à voir le plus ferme soutien de l'ordre européen s'est résolu à le modifier à son profit. Sans doute, il le fait en protestant de son amour de la paix, et en conjurant les chefs d'Etat de ne pas s'émouvoir, de calmer les susceptibilités de leurs peuples. Son appel à la modération serait plus efficace s'il était moins intéressé. Nous souhaitons énergiquement, certes, que les affaires d'Orient s'arrangent sans effusion de sang autour d'un tapis vert. Mais si les hostilités éclatent, on n'hésitera pas dans l'attribution des responsabilités.

La question des chemins de fer orientaux était secondaire. Elle pouvait, sans dommage et sans mortification pour personne, être réglée avec de l'argent entre les intéressés. Elle n'a été qu'une occasion et un prétexte. Il s'agit de savoir si le nouveau gouvernement turc peut accepter la violation flagrante du traité de Berlin à son détriment sur deux points capitaux, s'il répondra à la proclamation de Tirnovo par un recours aux armes. S'il se trouvait seul en face de la Bulgarie, il n'y aurait guère de doute. Mais, derrière la Bulgarie, se trouve l'Autriche-Hongrie complice ; derrière l'Autriche-Hongrie, il y a l'Allemagne. La partie serait grave, l'enjeu vital. A titre de compensation pour les deux provinces annexées, le Cabinet de Vienne offre l'évacuation du sandjak de Novi-Bazar, où le traité de Berlin lui donnait le droit d'entretenir une garnison. C'est une satisfaction ; elle a malheureusement une contre-partie. Si les troupes austro-hongroises se retirent du sandjak, les Serbes n'auront-ils pas la tentation d'y entrer ? Quand on

se met à partager le butin, on risque de se battre dessus, même si l'on a fait d'avance les parts. Les hommes d'Etat qui ont tout combiné, cru tout prévoir, pourraient avoir des surprises.

Dans la crise qui s'ouvre,le rôle de la France est difficile, mais simple. La France a des alliés, elle a des amis. Elle a aussi des intérêts. D'accord avec la Russie et l'Angleterre, très probablement aussi avec l'Italie, elle doit veiller à ce que l'équilibre européen ne soit pas rompu. Le nouveau gouvernement turc a toutes ses sympathies ; elle déplore qu'à son arrivée au pouvoir, il se trouve aux prises avec de telles difficultés. Nous devons faire tout le possible pour que les plus larges satisfactions soient accordées à la Turquie sans que la guerre éclate, pour limiter le conflit, pour réfréner les ambitions, pour atténuer les colères. La tâche est ardue. En aucun cas, la France ne doit se laisser attirer dans des combinaisons compliquées, d'où elle risquerait de sortir compromise, sinon déconsidérée. Espérons encore que M. Pichon, uni à M. Isvolsky, saura faire entendre, où il faut, la voix de la raison.



LA CRISE ORIENTALE

LES CONSÉQUENCES DE LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE BULGARE. — PROTESTATION TURQUE. — NÉCESSITÉ D'UN CONGRÈS.

6 octobre 1908.

La proclamation de l'indépendance bulgare et la nouvelle de la très prochaine annexion de la Bosnie-Herzégovine à la monarchie austro-hongroise n'ont pas produit à Constantinople tous les effets qu'il était permis de redouter. La Turquie n'a pas répondu par une déclaration de guerre à la violation cynique de ses droits. Ses troupes ne se sont pas portées en masse sur la frontière. Avant d'arrêter des résolutions définitives, dont la gravité ne lui échappe point, le Cabinet ottoman a pris l'avis des ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie. Il a donné là une preuve de haute sagesse. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre l'ont certainement assuré de toute la sympathie de leur gouvernement et lui ont promis leur entier concours pour l'aider à sortir à son honneur, pacifiquement, de la situation critique où l'a jeté l'audacieuse mauvaise foi de deux de ses voisins. Mais, certainement aussi, M. Constans [1] a recommandé aux ministres ottomans de ne pas se laisser entraîner par l'indignation toute naturelle du premier moment et de recher-

(1) Ambassadeur de France à Constantinople.

cher plutôt dans l'intervention de l'Europe que dans les hasards de la guerre le règlement du conflit.

D'un autre côté, le gouvernement bulgare n'a pas aggravé ses torts, déjà si lourds, en envoyant son armée chercher dans les plaines d'Andrinople la consécration matérielle des faits accomplis. Si peu de scrupules qu'il ait montré dans l'accomplissement de son coup de force, il n'a pas voulu prendre l'initiative des hostilités. Le jour même de sa proclamation, le prince Ferdinand a envoyé au sultan une dépêche pour lui exposer qu'il s'était trouvé dans l'obligation de rompre ses liens de dépendance avec la Turquie et lui exprimer le désir de vivre sur un pied d'amitié avec l'ancien suzerain. Cette démarche a un certain côté ironique. Elle n'en est pas moins un signe sérieux que la Bulgarie ne prétend pas, pour le moment du moins, à d'autres avantages qu'à la substitution de l'indépendance officielle à l'indépendance de fait. On peut tirer la même conclusion de la proclamation de Tirnovo. Tous les termes en sont pesés pour ménager, autant que le permet un acte aussi contraire au droit public, les susceptibilités de tous les voisins du nouveau royaume. On y trouve même une allusion amicale et reconnaissante à la Roumanie. Comme la Roumanie est rattachée à l'Autriche-Hongrie par une convention militaire secrète, et que l'Autriche-Hongrie est partie prenante dans la combinaison, les Bulgares sont garantis contre une intervention de l'armée de Charles Ier. On peut même supposer que celui-ci espère recueillir une preuve plus solide de la reconnaissance bulgare au moyen d'une rectification, depuis longtemps désirée, de la frontière du côté de Silistrie.

Ainsi, d'après les nouvelles reçues jusqu'ici, le danger de guerre n'est pas imminent. Après mûre délibération, le gouvernement ottoman a cédé aux conseils de la pru-

dence. Il a décidé de télégraphier au prince Ferdinand qu'il protestait contre la violation du traité de Berlin et qu'il en appelait aux puissances signataires de cet Acte diplomatique. Le Comité « Union et Progrès », autorisé à prendre une certaine part à la délibération du Conseil des ministres, s'est rallié, lui aussi, à cette solution. On pouvait craindre que, plus facile à se laisser entraîner par le ressentiment, il adressât un appel passionné à l'armée, cette même armée dont il est une émanation et qui doit voir avec colère un tel coup porté à son prestige. Le Comité s'est pourtant contenté de publier une sorte de manifeste de protestation. Il y flétrit la conduite de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie envers un peuple en pleine évolution vers la liberté, mais il se borne à demander à l'opinion publique de l'Europe de condamner cet attentat contre les droits sacrés d'une nation. Dès les premiers jours de la révolution turque, on espérait beaucoup du nouveau gouvernement qui avait conduit cette grande et périlleuse affaire avec une prudence et un désintéressement dignes d'admiration. Dans la crise actuelle, le Comité jeune-turc prouve à l'évidence qu'il ne mérite pas d'être comparé à nos Comités jacobins et septembriseurs. S'il continue de s'inspirer de vues aussi hautes, il pourra être donné en exemple aux gouvernements de l'Occident.

Voilà pour le présent. Sans rien pouvoir prédire, on doit constater que les chances d'une solution pacifique ne sont pas absolument compromises. Mais il est bon de revenir un peu sur le passé pour essayer d'éclairer l'avenir. En appréciant les derniers événements, le correspondant du *Times* à Paris écrit dans son journal que l'attitude de l'Autriche a été, d'un bout à l'autre, guidée par un esprit « jésuitique ». Le correspondant du *Times* est dur pour les Jésuites. Depuis la révolution de Constantinople, l'œuvre

poursuivie à Vienne a été faite de duplicité et de mensonge. Les communiqués officiels publiés après les entrevues du baron d'Aehrenthal avec M. Isvolsky et M. Tittoni étaient de simples contre-vérités. Les déclarations répétées de la presse officieuse, jusqu'au dernier moment, étaient en opposition directe avec les faits. On ne peut même pas dire que les assurances verbales des représentants de l'empereur-roi aux gouvernements étrangers étaient exactes. De Vienne, on a essayé de faire croire que la Russie et l'Italie approuvaient sans réserve l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Or, on a aujourd'hui de bonnes raisons de penser que ces réserves sont très sérieuses. Ni la Russie, ni l'Italie n'admettent que le *statu quo* balkanique soit modifié par la simple volonté des deux bénéficiaires de l'entreprise. Si la Russie a lancé son mémorandum, c'est qu'elle voulait qu'un échange de vues entre Cabinets précédât les changements projetés. Et si les lettres de l'empereur François-Joseph ont été remises plus tôt qu'il avait été convenu, c'est qu'il importait précisément de prévenir tout échange de vues.

Maintenant, il ne peut plus s'agir seulement de conversations entre ministres. La réunion d'un congrès s'impose. Les puissances signataires du traité de Berlin ne peuvent pas consentir à ce que des clauses capitales de cet acte deviennent caduques par le fait de l'un des co-signataires. Quand la Russie, en 1871, a déclaré son intention de ne plus se conformer aux dispositions du traité de Paris relatives à la mer Noire, on a réuni une Conférence. L'Autriche-Hongrie a été, alors, la plus ardente à réclamer l'intervention de l'Europe. Elle ne pourra pas s'y opposer dans le cas actuel. D'ailleurs personne ne tentera de lui arracher les deux provinces occupées. Seulement la prise officielle de possession doit être préalablement approuvée,

subordonnée à d'autres modifications, à d'autres satisfactions envers d'autres intéressés. S'il doit s'établir un nouvel état de choses balkaniques, il faut qu'il soit conforme à la justice, au droit de la Turquie, aux intérêts légitimes de tous les Etats de la péninsule. La Russie et l'Italie se sont probablement inquiétées des garanties du Montenegro. Mais que fera-t-on pour la Serbie ? Restera-t-elle toujours sans communications avec l'Adriatique ? Est-elle destinée à devenir un autre Etat « autonome » de la Confédération austro-hongroise ? Il règne en ce moment une grande émotion à Belgrade. Elle se comprend. Il importe au plus haut point de la calmer en rassurant le peuple serbe.



LE CONGRÈS

LA QUESTION DU CONGRÈS EUROPÉEN. — LE DISCOURS DE M. TITTONI A CARATE-BRIANÇA.

7 octobre 1908.

L'IDÉE de la réunion d'un Congrès fait des progrès. A mesure que se déroulent les événements, il devient de plus en plus clair que les deux graves modifications apportées ces jours-ci au traité de Berlin ne sont pas, dans l'intention de certains des gouvernements qui les ont provoquées ou connues d'avance, destinées à rester isolées. Elles se rattachent à d'autres combinaisons que les intéressés n'ont pas encore cru devoir révéler. Il saute aux yeux qu'il a été concerté, en dehors de plusieurs des puissances signataires du traité de Berlin, un plan de remaniement du *statu quo* balkanique. Ce remaniement était-il primitivement limité à quelques articles seulement ? Est-ce, au contraire, l'impossibilité de le faire accepter tel quel qui a déterminé ses auteurs à l'étendre ? Les négociations auxquelles il a donné lieu ont-elles été préparées, ou bien improvisées au cours des entrevues récentes ? L'histoire le dira. Pour l'instant, il convient seulement de constater qu'il devient de plus en plus difficile de restreindre l'examen de la question d'Orient à la Bulgarie et à la Bosnie-Herzégovine.

Dans le discours que M. Tittoni a prononcé hier à Carate-Brianza, le ministre des Affaires étrangères d'Italie

a fait trois déclarations importantes. Il a dit tout d'abord que les événements, quel qu'en fût le développement, ne surprendraient pas l'Italie, qu'ils la trouveraient préparée et nullement isolée. Il a ajouté que « les expédients trop subtils » créés à Berlin par la diplomatie ne résistaient pas à l'action du temps. Enfin, il a exprimé la certitude que les changements dans la péninsule balkanique ne troubleraient pas l'équilibre des intérêts au détriment de son pays. On doit conclure de là que l'Italie connaissait les violations projetées du traité de Berlin et qu'elle est disposée à les ratifier dans la mesure où certaines satisfactions assureraient l'équilibre. D'autre part, la Russie n'admettra pas que plusieurs des dispositions capitales de l'Acte de 1878 soient déchirées sans que disparaissent également celles qui étaient plus particulièrement dirigées contre elle. Dans l'esprit de M. Isvolsky, la liberté de la navigation des détroits est certainement liée de la façon la plus étroite au remaniement balkanique. Enfin, il semble impossible de ne pas s'occuper des peuples plus faibles, mais non moins dignes d'intérêt, dont les destinées sont gravement affectées par les changements convenus à leur insu. La justice la plus élémentaire et le souci de la paix l'exigent.

La réunion d'un Congrès appelé à délibérer sur ces graves sujets est donc toute naturelle, conforme au droit des gens et à tous les précédents. Aussi les Cabinets de Paris, de Londres et de Pétersbourg se sont-ils mis immédiatement en rapport, comme nous l'avions fait pressentir, pour élaborer le programme de la future Assemblée européenne. Il va de soi que les points de ce programme doivent être minutieusement précisés et qu'un accord préalable sur les principales solutions doit être préalablement établi. Un Congrès ne peut aboutir, pacifiquement, que si les négociations préliminaires font prévoir que les participants

tomberont d'accord. L'Autriche-Hongrie semble très préoccupée en ce moment de ne pas laisser mettre en cause, au futur Congrès, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Nous le disions déjà hier, personne ne songera à lui disputer cette possession dont elle jouissait paisiblement depuis trente ans. A la réflexion, elle devra reconnaître que son nouveau titre de propriété n'aura de valeur authentique qu'après avoir été enregistré dans une convention. Dès lors que la propriété elle-même ne lui sera pas contestée, il est de son propre intérêt qu'elle reçoive la consécration légale. Comme c'est l'initiative du Cabinet de Vienne, très inopportune suivant nous, qui a déchaîné la crise actuelle, le gouvernement austro-hongrois ne peut moralement pas s'opposer à ce que les puissances signataires du traité de Berlin, réunies de nouveau en Congrès, avisent aux moyens de conjurer les dangers qu'il a fait naître. L'hypothèse contraire est trop injurieuse pour qu'on s'y arrête.



LA REVISION DU TRAITÉ DE BERLIN

LA PROCLAMATION DE L'UNION DE LA CRÈTE A LA GRÈCE. — NOTIFICATION DU MONTENEGRO RELATIVE A L'ANNULATION DES ENGAGEMENTS STIPULÉS DABS L'ARTICLE 29 DU TRAITÉ DE BERLIN. — DEMANDE DE LA RUSSIE D'ABROGER L'ARTICLE 63 DU MÊME TRAITÉ. — LA QUESTION DES DÉTROITS.

8 octobre 1908.

CHAQUE jour, une nouvelle page du traité de Berlin est déchirée. Hier, l'union de la Crète à la Grèce a été proclamée à la Canée. Aujourd'hui, le Montenegro notifie aux puissances signataires du traité de Berlin qu'à la suite de la violation des articles relatifs à la Bosnie et à l'Herzégovine, il se considère comme délié de tous les engagements stipulés dans l'article 29.

L'union de la Crète à la Grèce était devenue inévitable. Dès lors que les Bulgares, leurs rivaux, devenaient indépendants, les Grecs ne pouvaient pas laisser passer l'occasion de réaliser leurs vieilles ambitions sur la grande île de la mer de Candie. Puisque les circonstances, et la volonté des puissances de ne pas tolérer de nouvelles mutilations de l'empire ottoman ne permettaient pas un partage des parties européennes de l'empire restées libres de servitudes, le Cabinet d'Athènes devait chercher à consolider la situation de fait établie en Crète par une convention spéciale après la guerre gréco-turque de 1897. Le haut-commissaire ottoman à la Canée, M. Zaïmis, successeur du prince Georges, va disparaître pour faire place au roi

Georges Ier. Cette nouvelle modification du *statu quo*, tout en constituant une violation flagrante du droit au détriment de la Turquie, ne change à peu près rien au régime existant. Le haut-commissaire était, en fait, un simple gouverneur grec. La Turquie devra sans doute se résigner à cet autre sacrifice. En ce qui concerne l'Europe, il y aura des garanties à prendre au point de vue du statut financier de l'île.

La question du Montenegro est infiniment plus délicate. Nous disions avant-hier que la Russie et l'Italie avaient dû s'en préoccuper. La Russie entretient depuis longtemps avec la maison princière de Cettigné des relations trop intimes pour qu'elle consente à laisser la petite principauté prisonnière de l'article 29 du traité de Berlin, alors que tous les autres Etats balkaniques s'affranchissent brutalement de leurs obligations. Il y a plus. L'Italie, qui est l'associée de l'Autriche-Hongrie dans la Triplice, est rattachée aussi par des liens de famille et certains intérêts communs au Montenegro. Dans la liquidation qui se prépare, elle se trouvait dépourvue. Elle ne pouvait revendiquer, on ne pouvait lui attribuer un morceau d'Albanie ou de Tripolitaine. Il ne restait qu'à délier le Montenegro de ses chaînes. Seulement ce sont des chaînes autrichiennes et non plus ottomanes. Toujours soucieuse de ligoter, sinon matériellement, du moins économiquement, ses voisins du Danube et de l'Adriatique, l'Autriche-Hongrie avait obtenu, en 1878, à Berlin, des droits précieux sur la Tchernagora. Elle s'était réservé la police maritime et sanitaire des ports et des rivages ; elle avait imposé au Montenegro sa législation maritime, sa protection consulaire pour la marine marchande, le démolition des fortificatioıs dans le voisinage de la mer, l'interdiction d'en construire de nouvelles, un droit de veto sur la construction des routes et

des chemins de fer. Consent-elle à abandonner ces privilèges équivalant à un protectorat ? Malgré l' « entier accord » entre M. Tittoni et le baron d'Aehrenthal proclamé par la presse officieuse, c'est loin d'être certain. La grande réserve des diplomates italiens dans la crise actuelle vient vraisemblablement de là. Le Montenegro les a tirés d'embarras en usant du même procédé que l'Autriche-Hongrie elle-même. Il se déclare délié de ses engagements. Le gouvernement de Vienne, qui a « repris sa liberté » vis-à-vis de la Bosnie et de l'Herzégovine trouvera-t-il mauvais que le prince Nicolas reprenne aussi la sienne ?

C'est un des points noirs de l'horizon. D'inquiétantes rumeurs arrivent de Bulgarie. Le bruit court que le prince Ferdinand sommerait la Sublime-Porte de le reconnaître sur-le-champ. On peut être sûr que, si les relations turco-bulgares s'enveniment malgré la très grande modération du Cabinet ottoman, c'est que le Cabinet de Vienne croira avoir intérêt à brouiller les cartes. Il serait sans doute avide de donner au monde une nouvelle preuve de son désintéressement. Ce qu'on apprend tous les jours sur les origines du conflit dans lequel l'Europe entière court le risque d'être englobée confirme tous les soupçons sur la politique du baron d'Aehrenthal. Pour échanger des réalités incontestées contre un avantage ostentatoire, il n'a pas reculé devant le danger de mettre le feu aux quatre coins de la Méditerranée. Et les explications qu'il donne de sa conduite dans ses circulaires et communiqués sont un monument d'hypocrisie. Nous ne les citerons plus ; c'est assez qu'elles aient pu être publiées une fois. Chaque phrase est un défi à la logique, à la bonne foi, à la vérité. Nous ne savons pas si, quand les alarmes seront disparues, le baron d'Aehrenthal sera jugé digne par son souverain reconnaissant d'être créé prince de Mostar ; dès aujourd'hui, il est

en droit de se vanter d'être l'homme qui a le plus fait pour discréditer la littérature diplomatique.

Dans cette crise angoissante, il faut reconnaître encore une fois que c'est la Turquie qui donne l'exemple du bon sens et de la raison. Elle ne s'oppose pas à la réunion d'un Congrès évidemment destiné à consacrer des pertes cruelles. Elle demande elle-même qu'il soit convoqué. Autant l'ancien régime évoluait dans des voies sinueuses, autant le nouveau suit une ligne droite, sans détours, sans crochets. Il mérite, au plus haut degré, de recueillir les fruits de sa magnanimité.

Mais le Congrès se réunira-t-il ? Si la victime conviée à l'holocauste y consent, la seule objection sérieuse semble tomber. Il est à craindre, pourtant, que ce ne soit pas le cas. Après toutes les questions soulevées successivement depuis une semaine, celle de l'ouverture des détroits se pose devant l'Europe. Comme nous le disions hier, et comme l'ont confirmé le soir même les déclarations de M. Isvolsky, la Russie met pour condition à la reconnaissance des faits accomplis ces jours derniers l'abrogation de l'article 63 du traité de Berlin, ou du moins son interprétation, restée toujours confuse, dans un sens favorable à la liberté du passage des navires de guerre russes à travers le Bosphore et les Dardanelles. C'est une des controverses les plus embrouillées en droit diplomatique. Nous ne pouvons songer à l'exposer aujourd'hui en détail. Il suffira de dire en substance que l'article 63 avait pour objet, dans l'idée des plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, de permettre au sultan, souverain des eaux territoriales, de fermer ou d'ouvrir les détroits à la marine de guerre qui lui plairait, tandis que, dans l'esprit des représentants de la Russie, aucune force militaire ne pouvait entrer de la mer Egée dans la mer Noire, même avec l'autorisation du

sultan. La clôture des détroits, établie au Congrès de Paris, en 1856, confirmée à la Conférence de Londres, en 1871, visait la Russie. Il est naturel que, dans la dislocation générale de l'édifice construit en 1878, l'empire des tsars veuille jeter à bas la muraille élevée contre lui à une époque où il se trouvait en rivalité ouverte avec l'Angleterre.

Aujourd'hui que les Cabinets de Pétersbourg et de Londres sont unis dans une confiance mutuelle, cette précaution de la vieille diplomatie européenne contre l'ambition russe n'a pas plus de raison de subsister que les servitudes stipulées contre d'autres Etats. L'opinion anglaise, il est vrai, choquée par la brusquerie et le caractère clandestin des derniers événements, n'est pas encore tout à fait disposée à faire cette concession à sa rivale traditionnelle. Les anciennes méfiances n'ont pas eu le temps de se dissiper entièrement. Il appartient à M. Isvolsky, qui part demain pour Londres, de fournir au Cabinet britannique des explications de nature à lever les dernières objections. M. Pichon mettra également toute son énergie, toute la légitime autorité dont il jouit à Londres, pour amener sur ce point un accord extrêmement désirable. Si ce résultat est atteint, la crise actuelle, provoquée avec une impardonnable légèreté, aura du moins servi à resserrer les liens entre la France, la Russie et l'Angleterre.



L'AUTRICHE-HONGRIE ET L'EUROPE

OUVERTURE DE LA SESSION DES DÉLÉGATIONS AUSTRO-HONGROISES.
EXPOSÉ DU BARON D'AEHRENTHAL.

9 octobre 1908.

L'ÉVÉNEMENT du jour consiste dans les discours prononcés hier, à Budapest, à l'ouverture de la session des Délégations austro-hongroises. Les déclarations de l'empereur-roi ne contiennent rien de particulièrement intéressant. Elles se bornent à répéter plus brièvement le contenu des circulaires et manifestes divers relatifs à l'incorporation de la Bosnie-Herzégovine dans la monarchie et à l'évacuation du sandjak de Novi-Bazar. Elles insistent sur la nécessité de posséder une armée permanente et d'accorder au gouvernement les crédits nécessaires pour la développer. L'exposé du baron d'Aehrenthal est une longue apologie de la politique que nous avons définie hier. Mais il convient d'y relever plusieurs passages significatifs.

En premier lieu, le ministre des Affaires étrangères affirme que, dans la crise orientale, il est d'accord non seulement avec l'Allemagne et l'Italie, mais aussi avec les autres puissances, « à commencer par la Russie, avec laquelle l'Autriche-Hongrie s'est trouvée, depuis 1877, en contact étroit et permanent, en ce qui concerne les affaires des Balkans ». De son côté, M. Isvolsky affirmait, avant-

hier, qu'il avait été prévenu tardivement et incomplètement des projets du Cabinet de Vienne, et qu'il les avait écoutés en formulant les plus expresses réserves. Ce sont là deux affirmations contradictoires, provenant de deux ministres responsables. Les diplomates austro-hongrois prétendent que cette contradiction est seulement apparente, que ce n'est qu'une question de mots. Quand l'un dit : blanc, et l'autre : noir, c'est aussi une question de mots. Le développement de la situation semble prouver que les mots ont été compris dans un sens très différent.

En ce qui concerne le chemin de fer du sandjak, le baron d'Aehrenthal a déclaré que son gouvernement n'y avait pas renoncé le moins du monde, comme on avait pu le supposer. Le tracé de la ligne est terminé, paraît-il ; il reste à régler la question financière. En outre, un autre chemin de fer est en projet : il doit relier la Dalmatie à l'Albanie par le Montenegro. Au point de vue purement commercial, cette nouvelle voie de communication présenterait des avantages. Mais le Montenegro se placera peut-être à d'autres points de vue. Il voudra sans doute aussi savoir si la ligne projetée est destinée à se rattacher, sur son territoire, au chemin de fer du Danube à l'Adriatique.

La portée de l'exposé relative aux relations avec l'Italie était attendue avec le plus de curiosité. Le baron d'Aehrenthal a dit, en propres termes, qu'il poursuivait ses efforts en vue de conserver à ces relations toute leur intimité. Il y a donc des efforts à faire de ce côté ? La conservation de l'intimité n'est donc pas assurée dans tous les cas ? Ce n'est pas nous qui posons ces questions, c'est le ministre qui ne cesse d'affirmer son « entier accord » avec ses collègues d'Italie et de Russie.

Le Souverain et le ministre s'attachent à démontrer que

l'Autriche-Hongrie désire vivement coopérer au maintien de la paix et n'a nullement l'intention de s'agrandir aux dépens des Etats balkaniques. Mais ils reconnaissent que la situation générale européenne est pleine de difficultés. D'après le ministre, la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie a été directement occasionnée par l'incident du dîner diplomatique de Constantinople. Chercherait-on un bouc émissaire ? Nous n'avons trouvé, dans l'exposé présenté aux Délégations, aucune allusion à l'affaire des chemins de fer orientaux. Cette discrétion peut-elle passer pour un aveu ?



L'INDIGNATION DE L'AUTRICHE

LA POLITIQUE AUTRICHIENNE APRÈS LA RÉVOLUTION TURQUE.
DÉCLARATION DU COMTE DE KHEVENHULLER.

10 octobre 1908.

Peu à peu, le plan conçu à Vienne pour le remaniement balkanique se découvre. Du jour où le gouvernement austro-hongrois a décidé de procéder à l'annexion officielle de la Bosnie-Herzégovine, le sort en a été jeté. On a définitivement choisi entre la politique de prudence, de patience, de paix, et la politique à la Bismarck. Il importe de parler clairement à ce sujet avant que la logique des événements nous ait amenés à un point où nous nous trouverons devant un abîme.

Après la révolution turque, le Cabinet de Vienne avait à choisir entre deux partis. Légitimement désireux que l'arrivée des Jeunes-Turcs au pouvoir ne compromît pas la situation acquise dans les deux provinces occupées, il devait aviser aux moyens de prévenir toute revendication future. S'il avait voulu se contenter d'obtenir ce résultat, rien n'était plus simple. A l'ouverture de la session des Délégations austro-hongroises, l'empereur-roi et son ministre des Affaires étrangères auraient déclaré qu'ils considéraient que la situation spéciale créée à la Bosnie-Herzégovine par le traité de Berlin ne permettait pas aux habitants de ces deux pays de participer à la vie publique otto-

mane et que les réformes dont ils seraient appelés à bénéficier émaneraient directement de l'Autriche-Hongrie, investie par les puissances d'un mandat positif. D'autre part, la réception souveraine faite à Budapest au prince Ferdinand de Bulgarie devait constituer un avertissement suffisant à la Turquie de ne pas toucher à l'indépendance de fait de la principauté. On se serait ainsi acheminé pacifiquement vers l'avenir. L'influence de Vienne, appuyée sur celle de Bucarest, aurait été certainement assez efficace pour empêcher les Bulgares de se livrer à des actes irréparables.

Nous l'avouons, jusqu'au dernier moment nous avons voulu croire que cette solution serait adoptée. Malgré certains signes inquiétants, nous avons espéré dans la modération de François-Joseph Ier, dans la droiture du baron d'Aehrenthal. Il nous semblait, à cet instant décisif, que les destinées de la monarchie dualiste concordaient avec celles de l'Europe, qu'il n'était pas du véritable intérêt de l'Autriche-Hongrie de chercher dans des entreprises hasardeuses un accroissement de puissance. Nos espérances ont été déçues.

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine n'est pas une opération simple. Le baron d'Aehrenthal a trop d'ambition, pour son pays et pour lui, pour se contenter de cette consolidation fastueuse d'avantages déjà reconnus. Ses visées vont beaucoup plus loin. L'évacuation du sandjak de Novi-Bazar, l'abandon de la tutelle du Montenegro doivent avoir des contre-parties. Peut-être nos lecteurs les ont-ils devinées. C'est à regret que nous laissions percer nos craintes ; nous nous sentions sur un terrain brûlant. Mais les circonstances sont trop graves pour que nous hésitions plus longtemps. D'ailleurs, si le baron d'Aehrenthal, réservé dans sa hardiesse, ne se démasque pas encore, ses

ambassadeurs sont plus loquaces. Le comte de Khevenhüller a fait, hier, à l'un de nos confrères, des confidences bonnes à retenir.

Il était inévitable, prévu, que la proclamation de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine provoquerait l'exaspération des Serbes. On dira peut-être que cette exaspération est un peu puérile, puisque les Serbes ne pouvaient pas se faire d'illusion sur le sort des deux provinces. En effet, ces illusions ne sauraient être bien grandes. Toutefois, elles étaient une partie de l'âme serbe elle-même. Chimère peut-être ; chimère à la réalisation de laquelle on n'osait croire ; mais chimère entrée dans la moelle du peuple. On était sûr, en y touchant d'une main brutale, de faire crier de douleur tout ce qui est serbe. On savait que cette douleur se traduirait en manifestations de colère et de désespoir. On comptait qu'elle se porterait à des extrémités dont il serait facile de faire des griefs. Aujourd'hui, on est arrivé à ces extrémités, on invoque ces griefs. Le comte de Khevenhüller, de même probablement que ses collègues dans les autres capitales, a signalé au gouvernement près duquel il est accrédité les dangers de l'ingratitude serbe envers la monarchie voisine. Il s'est expliqué complaisamment devant notre confrère : « Il ne faudrait pas mettre notre patience à une trop rude épreuve... La Serbie est oublieuse des services que nous lui avons rendus... Elle aurait tort de croire que nous supporterons l'agitation... Les menées serbes sont, pour une part, responsables des difficultés qui nous ont obligés à régler immédiatement la situation de la Bosnie et de l'Herzégovine... Au premier signe d'excéution des projets serbes, nous saurons ce que nous avons à faire. » Le baron d'Aehrenthal fait école. Il est bien servi.

L'Autriche, en effet, sait ce qui lui reste à faire. Elle

mobilise. Elle envoie une flotille de torpilleurs devant Belgrade. Puisqu'on lui échauffe les oreilles et qu'on la pousse à bout, elle sort de sa modération naturelle. La mort dans l'âme, elle renoncera aussi, le moment venu, à son désintéressement. Alors, elle pourra causer du Montenegro, des Dardanelles, de l'Albanie.

Elle parle déjà du Maroc. Elle nous induit en tentation. Elle a fait miroiter la liberté des détroits devant les yeux de M. Isvolsky. Elle fait espérer le Maroc à M. Pichon. Ce serait le prix de l'abandon du rôle russe dans le monde slave, de la déchéance de la France en Europe. Déjà, en 1859, en 1866, on nous a attirés dans des combinaisons louches. On en connaît les résultats. La France était alors livrée à un brouillon rêveur. Le gouvernement est aujourd'hui en d'autres mains. Il doit veiller. C'est assez pour nous d'un Bismarck.



LA CRISE ORIENTALE

LE PROJET DE CONFÉRENCE. — UN AVEU DU BARON D'AEHRENTHAL. — RÉCONCILIATION DU ROI PIERRE DE SERBIE ET DU PRINCE NICOLAS DE MONTENEGRO.

12 octobre 1908.

Il ne s'est produit depuis deux jours aucun événement nouveau de nature à augmenter la confusion orientale ou à faire craindre l'échec des négociations relatives à la réunion d'une Conférence. Il semble, au contraire, que les Cabinets de Paris, de Londres, de Pétersbourg et de Rome sont déjà tombés d'accord sur certains points. Ils ont déclaré à la Turquie, en réponse à la protestation de la Porte contre la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie, que leurs gouvernements étaient favorables à la réunion d'une Conférence destinée à examiner les modifications survenues dans le *statu quo* établi par le traité de Berlin. Il reste à connaître l'opinion de Berlin et de Vienne. Le gouvernement austro-hongrois ne combattra pas la réunion d'une Conférence qui serait saisie de la question bulgare ; mais il paraît toujours s'opposer à ce que la question de Bosnie-Herzégovine soit portée en même temps devant l'aréopage européen. Or, il est certain que les deux questions se tiennent étroitement, ainsi que celles de Montenegro et de Crète. Si l'on procède à la revision partielle du traité de Berlin, il est inadmissible qu'on ne parle pas de la Bosnie-Herzégovine. Autrement, quelle autorité auraient

les plénipotentiaires vis-à-vis des autres gouvernements qui ont violé le traité avec la même désinvolture, et qui ont pour excuse d'avoir simplement suivi l'exemple donné par l'Autriche-Hongrie ? D'ailleurs, en réalité, il s'agit moins de savoir quelles questions seront portées devant la Conférence que la façon dont il sera convenu d'avance de les résoudre. La discussion ne pourrait être utilement engagée entre représentants assemblés des puissances que si les solutions étaient déjà arrêtées dans leurs grandes lignes. D'où la nécessité d'élaborer un programme précis et limité.

On ne pressent pas encore l'attitude de l'Allemagne. Il convient seulement de constater que M. de Schoen à Berlin, et le baron Marschall [1] à Constantinople, ont repoussé dans les termes les plus énergiques la supposition que le Cabinet de Berlin avait approuvé les projets de celui de Vienne. Il reste à savoir si ces protestations ont principalement pour but de sauver le prestige allemand à Constantinople, ou si elles répondent à l'exacte vérité. Peut-être, suivant l'expression des Autrichiens, n'est-ce qu'une question de mots. Berlin a pu être informé sans approuver explicitement. Vienne a pu prendre ce silence pour un consentement.

Samedi, le baron d'Aehrenthal a complété devant la commission des affaires étrangères de la Délégation autrichienne les explications contenues dans son exposé. Il n'a rien dit de précisément nouveau. Toutefois, il s'est laissé aller à un aveu précieux. Il a positivement reconnu que l'annexion de la Bosnie-Herzégovine était « une démarche sérieuse, préparée depuis longtemps ». Comment concilie-t-il cette confidence avec sa déclaration de la veille devant

(1) Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople.

les Délégations elles-mêmes, que la déclaration d'indépendance de la Bulgarie avait été directement occasionnée par l'incident du dîner diplomatique de Constantinople ? Veut-il prétendre que le prince Ferdinand, reçu en souverain à Budapest, ignorait la « démarche préparée depuis longtemps ? » Il aurait, dans la naïveté des Délégations et dans la nôtre, une confiance exagérée. Il est vrai que son ambassadeur à Paris en possède une au moins égale. Le comte de Khevenhüller, dont le rôle dans les préliminaires et le dénouement de la guerre serbo-bulgare est encore présent à la mémoire de tous les diplomates, a bien parlé, sans rire, de l'ingratitude serbe.

Il faut encore signaler, pour le confirmer, un événement récent dont les conséquences peuvent être grandes. Le péril commun a réconcilié les Serbes et les Montenegrins, ou plutôt le roi Pierre et le prince Nicolas. Il y avait eu cette année, à Cettigné, un extraordinaire procès politique dont il sera bien curieux de connaître les véritables origines. Le prince Nicolas avait cru à la réalité d'un complot fomenté contre lui par des Serbes, de connivence avec quelques notables monténégrins qui avaient passé jusque-là pour ses plus fidèles sujets. Des condamnations sévères avaient été prononcées contre les conspirateurs présumés, malgré leurs dénégations les plus véhémentes. Elles viennent d'être levées. Le prince Nicolas a grâcié tous les condamnés. Les relations diplomatiques entre la Serbie et le Montenegro avaient été rompues ; elles viennent d'être reprises. Un représentant de Pierre Ier vient d'arriver à Cettigné, où la population lui a fait un accueil enthousiaste. Peu à peu, les situations se précisent.



LA QUESTION DU DANUBE

PROJET DE RÉORGANISATION DU REGIME POLITIQUE DU DANUBE.
LA COMMISSION EUROPÉENNE DU DANUBE.

13 octobre 1908.

Le résutat des négociations en cours au sujet de la réunion d'une Conférence est encore mal connu. Tout ce qu'on en peut dire pour l'instant, c'est que des efforts sont tentés — ou esquissés — pour permettre à l'Autriche-Hongrie et à l'Allemagne de sortir sans dommage de la situation scabreuse où elles se trouvent en ce moment à Constantinople. Ferons-nous toujours le jeu des rivaux qui guettent l'occasion de ruiner notre influence en Orient ? Nous comptons fermement que le gouvernement se gardera de se laisser prendre à certains mirages.

En attendant que la situation se dessine plus clairement de ce côté, nous pouvons parler aujourd'hui d'un projet, d'ordre plus spécial, dont le baron d'Aehrenthal a fait part aux Délégations. Il s'agit de la réorganisation du régime politique du Danube. Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie a déclaré qu'il comptait profiter du renouvellement des pouvoirs de la Commission européenne du Danube pour proposer d'admettre dans cette Assemblée des représentants de la Serbie et de la Bulgarie, et pour reprendre les anciens projets de régularisation du grand fleuve des Portes de Fer à Braila. C'est là une sug-

gestion des plus intéressantes. Le baron d'Aehrenthal a dit qu'il partageait à ce point de vue les mêmes vues « que notre grande amie la Roumanie ». Si la Roumanie est d'accord, la réorganisation projetée est sans doute une des satisfactions qu'elle est appelée à recueillir dans les remaniements balkaniques. Jusqu'ici, c'était sa résistance — d'ailleurs légitime — qui avait empêché de mettre à exécution la convention relative aux règlements de navigation, de police fluviale et de surveillance entre Braila et les Portes de Fer. Une autre satisfaction consisterait probablement dans la revision de l'article 52 du traité de Berlin. Cet article stipule que « afin d'accroître les garanties assurées à la liberté de navigation sur le Danube, reconnue comme étant d'intérêt européen, les hautes parties contractantes décident que toutes les forteresses et fortifications qui se trouvent sur le parcours du fleuve, depuis les Portes de Fer jusqu'à ses embouchures, seront rasées et qu'il n'en sera pas élevé de nouvelles ». Les journaux de Bucarest parlent déjà ouvertement du droit de la Roumanie de poser la question et de son intention de le faire dans le cas où l'on procéderait à une revision du traité de Berlin. La Bulgarie et la Serbie auraient le même intérêt que la Roumanie à obtenir leur liberté d'action sur ce point. Toutefois, cet intérêt est plus illusoire que réel. L'abrogation de l'interdiction contenue dans l'article 52 aurait pour inévitable conséquence la construction de forteresses sur les deux rives du Danube. Personne ne voudrait laisser le voisin prendre les devants. Ce serait une occasion de dépenses et une source de mésintelligences. La satisfaction d'amour-propre pourrait coûter très cher.

Quant à la Commission européenne du Danube,c'est peut-être la création internationale la plus curieuse et la plus utile du XIX[e] siècle. Instituée par le traité de Paris,

de 1856, après la guerre de Crimée, en vue d'appliquer au Danube et à ses embouchures les principes posés au Congrès de Vienne pour la navigation des fleuves qui séparent ou traversent plusieurs Etats, elle était composée d'un délégué de chacune des puissances signataires du traité de Paris. La durée de ses pouvoirs avait été tout d'abord limitée à deux ans ; ses attributions visaient seulement la partie du Danube comprise entre Isaktcha et la mer. C'était à une Commission riveraine permanente, composée des représentants de l'Autriche, de la Bavière, de la Turquie, du Wurtemberg et de trois commissaires des principautés danubiennes agréés par la Turquie, qu'était dévolue la mission d'élaborer les règlements de navigation et de police fluviale, de faire disparaître les entraves s'opposant à l'application des dispositions du traité de Vienne, de faire exécuter les travaux nécessaires, et de veiller, après la dissolution de la Commission européenne, au maintien de la navigabilité des embouchures du Danube et des parties avoisinantes. Or, à la suite de circonstances, assez logiques et naturelles, que nous ne pouvons relater ici, la Commission permanente ne fonctionna jamais que sur le papier, tandis que la Commission européenne provisoire vit encore. Celle-ci se montra entièrement digne de la mission qui lui était confiée. Elle fut aux prises avec bien des difficultés, bien des tiraillements. Mais elle conquit de plus en plus la confiance de ses mandataires, reconnaissants des immenses avantages procurés à la navigation grâce à des travaux conduits, après quelques tâtonnements, avec une méthode rigoureuse, par des ingénieurs de la plus haute intelligence. Elle vécut ainsi, toujours à titre provisoire, jusqu'en 1871. A ce moment, à l'occasion de la suppression de la neutralisation de la mer Noire, ses pouvoirs furent prolongés par le traité de Londres, du 13 mars 1871,

4

jusqu'au 24 avril 1883. Au traité de Berlin, ils furent étendus jusqu'à Galatz. La Commission, accrue d'un délégué de la Roumanie, devait donéravant les exercer « en complète indépendance de l'autorité territoriale ». Le traité de Londres, du 10 mars 1883, les étendit encore jusqu'à Braila et les renouvela pour vingt et un ans, avec prolongation de trois ans en trois ans par tacite reconduction. En 1904, lors de l'expiration de la période de vingt et un ans, en 1907, lors de l'expiration de la première période de trois ans prévue par l'article 2 du traité de 1883, aucune puissance ne fit d'observation. La Commission européenne a donc son existence assurée dans les mêmes conditions jusqu'au 24 avril 1910. Chaque puissance a le droit, un an avant l'expiration de chaque période triennale, de proposer des modifications à la constitution ou aux pouvoirs de la Commission. L'Autriche-Hongrie, comme la Roumanie, aura donc la faculté de faire usage de ce droit dès qu'elle le jugera convenable.



LA CRISE ORIENTALE

L'ANGLETERRE ET LA REVISION DU TRAITÉ DE BERLIN. — INSINUATIONS ALLEMANDES. — LA BULGARIE ARME.

14 octobre 1908.

Les négociations engagées à Londres semblent en bonne voie. D'après un communiqué officieux du Cabinet britannique, le Foreign Office s'est rendu compte qu'il n'était plus possible de limiter la revision du traité de Berlin aux articles visant la Bulgarie et la Bosnie-Herzégovine. Les événements survenus coup sur coup ces jours derniers ne permettent plus aux puissances de borner leur examen à ces deux questions. Sir Edward Grey le reconnaît. Il recherche, avec M. Isvolsky, le moyen de dédommager la Turquie du nouveau sacrifice qu'elle serait appelée à consentir. Les dédommagements ne peuvent pas être de nature territoriale ; mais il n'est pas impossible d'en trouver d'autres conformes aux intérêts réels et à la dignité de la Porte.

Nous sommes heureux de constater que la note officieuse anglaise relève avec insistance l'intention résolue des trois puissances alliées ou amies, la France, la Russie et l'Angleterre, de marcher entièrement d'accord en Orient. On comprend que, dans des circonstances aussi graves, dans des questions aussi complexes, en présence d'événements se succédant avec une telle rapidité, une entente

définitive ne puisse s'établir en quelques jours. Elle est à peu près complète, dit la note. C'est assez pour nous rassurer contre les singulières affirmations mises en circulation tout dernièrement. Il paraît qu'on avait découvert, on ne sait où, le parallélisme des intérêts de l'Allemagne et de la France en Orient, et que cette révélation venait de s'imposer aux deux pays. Si les personnes qui ont fait cette découverte nourrissent des illusions sur sa portée, elles n'ont qu'à lire la *Gazette de Cologne* de ce matin. Le grand journal rhénan accueille, avec une joie bien compréhensible, la grande nouvelle et ajoute : « Il ne semble pas qu'un groupement fixe d'autres puissances se soit déjà formé autour d'un programme fixe. Si cela n'est pas encore fait, il serait à désirer que cela n'arrivât pas à l'avenir ». Ce désir, de la part de la *Gazette de Cologne*, est bien naturel. Est-ce à nous de nous y conformer ? Dans tous les cas, si une démarche de ce genre devait être faite, il faudrait que les personnes responsables en eussent, après mûres délibérations, pesé toutes les conséquences. Elle mènerait directement, inévitablement, au bouleversement du système politique auquel le président du Conseil et M. Pichon, comme le pays tout entier, sont fermement attachés.

Quant aux événements eux-mêmes, il ne s'en est heureusement pas produit de nouveaux. La Serbie, toujours effervescente, ne s'est livrée à aucun acte irréparable. La Bulgarie accentue son attitude menaçante. Toutefois, il y a une contradiction visible entre les déclarations de ses hommes d'Etat. On répète de tous côtés qu'elle ne peut plus attendre, qu'elle est prête à la guerre, qu'elle ne peut supporter plus longtemps des charges militaires écrasantes. On pourrait en conclure qu'elle va se déclarer satisfaite après la proclamation de son indépendance, puisque la Turquie ne lui a pas déclaré la guerre et se résigne, effec-

tivement, au fait accompli. Au contraire, la Bulgarie arme plus que jamais : elle veut que son indépendance soit reconnue officiellement sans retard, elle parle de la nécessité de créer une Macédoine autonome. Elle met tous ses soins, depuis longtemps, à donner à tous les voyageurs, à tous les hommes politiques, l'impression qu'elle se trouve acculée à l'obligation de faire quelque chose de grand ou de sombrer dans des convulsions. Le sentiment national bulgare ne serait pas tellement exalté s'il n'était encouragé. Il doit exister des moyens de le calmer.



LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

LE PROGRAMME ANGLO-FRANCO-RUSSE. — LA QUESTION DU DANUBE. — LES SATISFACTIONS POUR LA SERBIE ET LE MONTENEGRO.

15 octobre 1908.

L'ENTENTE que nous faisions prévoir hier entre la France, l'Angleterre et la Russie est aujourd'hui réalisée. Les trois puissances, résolues à ne pas se séparer et à traiter d'accord, sans arrière-pensée, toutes les affaires se rattachant, directement ou indirectement, à la question d'Orient, ont élaboré un programme commun. On en lira plus loin les différents articles. Nous nous bornerons aujourd'hui à en dégager le sens général.

En premier lieu, les trois puissances marquent l'intention de ne contester, ni à l'Autriche-Hongrie, ni à la Bulgarie, le bénéfice des faits accomplis. Seulement, elles ne veulent pas se contenter de donner purement et simplement à des actes contraires au droit des gens la sanction légale. Elles considèrent que leur ratification comporte un certain nombre d'engagements corrélatifs : entre autres, l'attribution d'une partie correspondante de la Dette ottomaue aux Etats qui se sont approprié une partie de l'empire ottoman. C'est l'équité même. Prévoyant une condition de ce genre, le président du Conseil bulgare, M. Malinof, a déjà pris les devants pour s'insurger contre une pareille prétention.

Il a déclaré que son pays donnerait tout son sang pour acheter son indépendance, mais pas d'argent. M. Paprikof persiste dans le système d'intimidation que nous signalions hier. Il oublie qu'à la guerre le sang ne coule pas sans qu'il en coûte aussi beaucoup d'argent. Ne vaudrait-il pas mieux donner l'argent en épargnant le sang ? Si l'on exigeait une rançon déshonorante, nous comprendrions l'indignation de M. Malinof. Mais, dans l'espèce, il s'agit d'une simple restitution. Le Trésor bulgare pourra en être obéré ; il le serait plus fâcheusement encore par les dépenses d'une guerre où il y aurait, en outre, d'autres risques.

En second lieu, les puissances admettent que l'indépendance bulgare et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine ne sont plus seules en jeu. Elles se montrent disposées à reconnaître aussi les faits accomplis en Crète et au Montenegro. Pour la Crète, les quatre puissances protectrices, Angleterre, France, Italie et Russie, s'entendront d'abord avec la Turquie et en référeront ensuite à la Conférence. La Grèce, appelée à bénéficier de l'annexion, sera également appelée à décharger l'Etat suzerain d'une partie de sa dette. En ce qui concerne le Montenegro, on abrogerait, sans exception, les restrictions de souveraineté stipulées dans l'article 29 du traité de Berlin.

En troisième lieu, les articles 43 à 57, relatifs au Danube, seraient examinés en vue de modifications favorables à l'extension des droits des riverains. Il faut féliciter les trois puissances d'avoir inséré cette clause dans leur programme. Les déclarations du baron d'Aehrenthal sur ce sujet, que nous avons rapportées avant-hier, donnaient à entendre que l'Autriche-Hongrie, d'accord avec « sa grande amie » la Roumanie, avait l'intention de régler les diverses questions qui touchent le Danube, entre

voisins, en dehors des Etats occidentaux. C'est, en effet, une des grandes idées du baron d'Aehrenthal que, l'Autriche-Hongrie et la Russie mises à part, les grandes puissances sont des intruses dans l'Orient européen. Comme son journal officieux le lui a fait dire l'autre jour, il croit, sur ce terrain, n'avoir rien à demander. Mais c'est la France, l'Angleterre et l'Italie qui, au prix des plus lourds sacrifices, de sang et d'argent, ont obtenu la liberté de la navigation du Danube. L'Autriche-Hongrie s'est contentée de manger les marrons tirés du feu : la Russie a éprouvé les effets de son désintéressement au Congrès de Paris, en 1856. Nous pensons avoir aussi un mot à dire dans la discussion. Nous nous permettons encore d'élever quelques doutes sur l'agrément et le profit que trouverait la « grande amie » à régler la question du Danube en tête à tête avec le baron d'Aehrenthal. La Roumanie, en maintes circonstances, n'a eu qu'à se réjouir de l'appui des intruses. Laissée seule en présence de sa grande voisine, elle pourrait avoir des heures difficiles. Ce qui lui est arrivé lors de l'ouverture du canal des Portes de Fer et de l'établissement des péages hongrois est un avertissement. Le premier ministre roumain actuel, M. D. Stourdza, a qualifié lui-même de « déni de justice international » l'application des règlements hongrois. Il est trop attaché à la liberté de navigation du Danube pour s'exposer au même traitement aux embouchures qu'en amont de Turnu-Severin. La vive sympathie que nous éprouvons pour la Roumanie nous fait désirer qu'elle accueille avec satisfaction le vœu exprimé dans le programme des trois puissances.

Le point le plus délicat du programme est le septième. Il vise une rectification éventuelle des frontières de la Bosnie-Herzégovine et du sandjak de Novi-Bazar en faveur de la Serbie et du Montenegro. Ce serait justice. Mais

il est fort à craindre que, sur ce point, l'Autriche-Hongrie se montre intraitable. Quoi qu'il en soit, la question des satisfactions de la Serbie et du Montenegro est posée. Nous espérons que ces deux pays, dont l'émotion est si légitime, verront là une preuve des bonnes intentions de l'Europe à leur égard et feront l'effort nécessaire, si grand qu'il doive être, pour conserver leur sang-froid.



LA CRISE ORIENTALE

[UN COMMUNIQUÉ ANGLAIS. — LA QUESTION DES GROUPEMENTS DE PUISSANCES]

16 octobre 1908.

Le communiqué du Foreign Office, qu'on lira plus loin, est un commentaire du programme de la future Conférence publié hier. L'idée dont il s'inspire est que la Conférence doit être à même d'assurer le respect du droit des gens et de donner une réparation à ceux qui ont subi des préjudices par suite de la violation des traités internationaux. Puisque c'est là le but que la Triple Entente se propose, nous ne voyons pas quel inconvénient il pourrait y avoir à la formation de ces groupements qu'on semble réprouver dès aujourd'hui. Dans les Assemblées diplomatiques, comme dans toutes les autres, les membres sont fatalement amenés à se réunir en groupes. Autrement, la discussion devient incohérente et risque de tourner à la dispute. Cela ne veut pas dire le moins du monde que les groupements doivent être hostiles. Au contraire, nous estimons que la prudence la plus élémentaire exige qu'ils soient assez solides pour que les incidents de séances ne viennent pas les désagréger, et qu'il ne surgisse pas inopinément des motifs de dissension. Dès lors que l'on a des idées communes, que l'on établit un programme commun, il est bien naturel que l'on s'entende sur les meilleurs moyens de conduire la discussion à un résultat favorable.

Cela nous semble la condition nécessaire pour que les délibérations se poursuivent utilement et aboutissent à une entente finale, tenant compte des intérêts légitimes de tous les intéressés.

LE COMMUNIQUÉ ANGLAIS

Le Foreign Office a communiqué hier soir aux journaux de Londres la note officieuse suivante, qui complète, dans une certaine mesure, les indications précédemment données sur le programme éventuel de la Conférence.

L'échange de vues qui s'est produit entre M. Isvolsky et sir Edward Grey a abouti à un accord complet sur l'attitude à prendre en face des récents événements d'Orient ; la nécessité d'une Conférence est reconnue ; mais, afin de réussir à affirmer le respect dû aux lois internationales, et à indemniser les victimes de la violation des traités internationaux, il faut que le champ de cette Conférence soit bien délimité, qu'elle traite seulement des questions suscitées par la récente violation du traité de Berlin.

En ce qui touche le programme de la Conférence, il s'agit tout d'abord de dédommager la Turquie ; sur ce point, l'accord est général entre les puissances. De plus, des mesures devront être prises pour fortifier le présent régime turc, garantie très puissante du maintien de la paix.

Il est également à espérer que les vœux raisonnables des petits Etats balkaniques seront exaucés, pourvu qu'il n'en coûte rien à la Turquie.

Il y a de bonnes raisons de croire que la question crétoise sera réglée de façon satisfaisante. Cependant, elle sera exclue des discussions de la Conférence, car elle regarde la Turquie et les quatre puissances protectrices.

On espère que par leur modération, leur caractère raisonnable, leur désintéressement, ces vues se recommanderont à l'approbation des puissances signataires du traité de Berlin. Il est essentiel qu'un échanges de vues se produise à leur sujet entre les puissances.

Aucune intention n'existe de soumettre à la Conférence la question des détroits, qui intéresse au premier chef la Russie et la Turquie. La Russie n'a nul désir de régler la question des détroits de façon hostile à la Turquie, ou de trouver une compensation dans la solution qui sera donnée. La Russie vient à la Conférdnce en puissance désintéressée : les questions que suscite la convention anglo-russe ont été discutées par les deux ministres. La discussion a prouvé l'identité de leurs vues respectives, et c'est là un gage du maintien de la coopération cordiale et harmonieuse des deux gouvernements dans le règlement des problèmes de l'Asie ceutrale.



LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE

LE DÉSINTÉRESSEMENT DES PUISSANCES PACIFIQUES. — LA QUESTION DES COURTAGES.

17 octobre 1908.

Comme il était à prévoir, et comme il arrive toujours en pareil cas, la préparation de la future Conférence donne lieu à de vives polémiques. On ne peut s'étonner que les Etats qui risqueraient de se trouver en mauvaise posture dans l'Assemblée des représentants de l'Europe se livrent en ce moment à un travail intense pour sortir sans dommage du mauvais cas où ils se sont mis. Mais on doit constater que leurs efforts semblent porter principalement sur la France. S'ils veulent s'assurer notre concours pour régler pacifiquement, équitablement, un conflit que nous n'avons pas provoqué, dont ils sont eux-mêmes les auteurs directs, il est certain que le gouvernement français fera passer l'intérêt de la paix et le désir d'obliger ses amis pardessus toutes autres considérations. M. Pichon a donné trop de preuves de sa bonne volonté à cet égard pour qu'on en puisse douter. Mais si l'on manœuvre de manière à faire tout d'abord de nous des complices, on se heurtera à des résistances qui, nous l'espérons, seront invincibles. Dans la crise actuelle, où nous n'avons rien à nous reprocher, notre rôle est tout indiqué : nous devons être désintéressés ;

nous devons donner tout notre appui à la Turquie, nous devons rester unis à nos amis.

Notre désintéressement s'impose. Dans une Conférence destinée à régulariser des actes irréguliers et à panser les blessures d'un Etat mutilé, nous ne pouvons ni couvrir d'avance ces actes, ni porter une nouvelle blessure à la victime. Nous sommes prêts à discuter, dans le plus grand esprit de conciliation, avec toutes les puissances sans exception, les articles d'un programme sur lequel un accord général pourrait s'établir. Nous en avons déjà parlé entre amis, comme c'était notre droit. Nous en parlerons certainement aussi, le plus tôt possible, aux autres Etats intéressés. Mais il est nécessaire que ces conversations ne dévient pas vers d'autres sujets, et que les pourparlers en cours ne soient l'occasion d'aucun marchandage. Nous n'avons rien pris, nous n'avons rien à demander. C'est à ceux qui ont pris à donner des satisfactions à ceux qui ont souffert. Dans la Conférence projetée, la satisfaction de la France, ainsi que de la Russie et de l'Angleterre, doit consister à montrer que le *statu quo* européen ne peut pas être modifié par la volonté d'un seul, que les traités les plus solennels ne peuvent pas être impunément déchirés par l'un des contractants. Dans cette constatation, il n'entrera aucune hostilité, aucune animosité contre l'Autriche-Hongrie. Nous avons toujours témoigné à la monarchie dualiste la plus grande sympathie. Mais nous regrettons profondément qu'elle se soit laissé entraîner à une violation flagrante du traité de Berlin, qui devait inévitablement être suivie d'une série d'autres violations. Il importe qu'il soit bien entendu que de pareils actes comportent des sanctions ; la sécurité de l'Europe l'exige. Et nous ne pouvons parler avec autorité que si nous avons les mains nettes.

Notre appui tout entier doit également être acquis à la

Turquie. Le premier texte du programme arrêté à Londres, divulgué prématurément, a pu créer sous ce rapport un malentendu. Il était inexact et a été rectifié. D'ailleurs, dans l'esprit de ses auteurs, il n'a jamais été intangible. Malheureusement, il a pu donner une fausse idée des intentions des trois puissances qui l'avaient élaboré. Quand on connaîtra le programme authentique, les appréhensions soulevées par la publication tronquée disparaîtront certainement. Mais elles n'auraient pas eu l'occasion de se manifester si les trois puissances avaient adopté une méthode un peu différente. On leur a reproché de s'être consultées entre elles sans faire entrer de suite l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie dans la conversation. Suivant nous, leur tort est différent : c'est de n'avoir pas invité la Turquie à causer avec elles. Dès lors que la Conférence doit se réunir dans le but principal de sauvegarder les intérêts de l'empire ottoman gravement compromis, c'est avec le représentant de ces intérêts qu'il convenait de s'entretenir. Un programme n'aura de valeur, une Conférence n'aura de chance de succès que si le Gouvernement turc accepte le programme proposé. Cet oubli doit être réparé sans le moindre retard. Nous savons très bien que les circonstances rendent particulièrement difficile la résignation de la Turquie à certains sacrifices. Mais il est indispensable que la Porte soit d'avance d'accord avec nous sur ce qu'elle est disposée à accepter. Si la Conférence ne devait se réunir que pour imposer à la Turquie, grâce à nos bons offices, la reconnaissance des spoliations accomplies, il serait infiniment préférable qu'elle ne se réunît pas. La Conférence n'est pas un but, mais un moyen.

Or, ce sont précisément ces bons offices que l'Autriche nous demande. Le baron d'Aehrenthal l'a déclaré avant-hier : « Nous souhaitons, a-t-il dit, que la France nous

prête à Constantinople l'appui des sympathies et de la confiance dont elle jouit dans la capitale ottomane. » Ainsi, d'après l'homme d'Etat dont les ambitions viennent de se révéler à l'Europe, c'est la France qui devrait mettre au service de l'Autriche le crédit mérité dont elle jouit près du gouvernement turc pour faire accepter à celui-ci l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. C'est la proposition que nous avons prévue dès le début de l'affaire et contre laquelle nous avons protesté de toute notre énergie. Il ne faut pas que le baron d'Aehrenthal se méprenne sur la France et que l'habitude de l'Orient lui fasse confondre les hommes et les choses. Rien ne fera consentir la France à reconnaître que la force prime le droit.



LA CRISE ORIENTALE

MOUVEMENTS DE TROUPES DANS LES BALKANS. — ÉMOTION EN SERBIE. — TROUBLES EN BOHÊME. — LE POINT DE VUE TURC. — LE VOYAGE DE M. ISVOLSKY A BERLIN.

19 octobre 1908.

Tout ce que l'on peut dire de la situation actuelle dans la péninsule balkanique, c'est qu'il n'est pas survenu ces derniers jours de nouvelles complications. La Turquie et la Bulgarie sont toujours en face l'une de l'autre, s'observant, se surveillant, ne voulant prendre ni l'une ni l'autre l'initiative des hostilités, mais prêtes toutes deux à se jeter sur leurs armes à la première alerte. La Turquie reste aussi fermement attachée au maintien de la paix qu'au commencement de la crise. Mais, malgré le plus vif désir de prévenir toute effusion de sang, elle ne peut consentir à se laisser devancer par une mobilisation bulgare. C'est ce qui explique les nouvelles alarmantes mises un instant en circulation, hier et avant-hier. A la première nouvelle de mouvements de troupes d'un côté ou de l'autre des Rhodopes, les correspondants des journaux s'empressent de télégraphier que la guerre est imminente. On apprend ensuite que les préparatifs militaires signalés n'avaient pas le caractère qu'on leur supposait et que des explications acceptables ont été fournies à ce sujet ; il n'est plus question de guerre... pour deux ou trois jours. Il faut s'attendre à recevoir encore beaucoup de dépêches sensationnelles du même genre, pessi-

mistes le matin, optimistes le soir, ou inversement. Nous sommes lancés dans une crise destinée à durer longtemps.

En Serbie aussi on passe par des alternatives d'espoir et de découragement, de violences et de demi-résignation. Le ministère fait les plus grands efforts pour calmer l'exaspération populaire, pour empêcher les meetings contre l'Autriche de dégénérer en émeute. Il a déjà réussi à faire accepter à la Skoupchtina un ordre du jour d'attente. De ce côté, il n'y a pas de surprise à redouter. Mais l'agitation dans la rue persiste, semble même s'aggraver. On ne se contente pas de boycotter les marchandises austro-hongroises, on se porte à des voies de fait. La tâche de la police est rendue d'autant plus difficile que le prince héritier, dont le caractère cause depuis longtemps de graves soucis au roi Pierre, n'hésite pas à donner des encouragements aux manifestants.

Mais l'émotion du monde slave ne s'est pas fait jour seulement dans les pays directement lésés par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Elle vient d'éclater dans la monarchie austro-hongroise elle-même, au cœur de la Bohême. Les manifestations des Tchèques contre la politique du baron d'Aehrenthal ont tourné hier à l'émeute. On lira plus loin le récit des désordres de Prague. Les personnes impartiales pourront alors se rendre compte que la sévérité de nos critiques contre les combinaisons de l'ambitieux ministre des Affaires étrangères ne s'inspirait à aucun degré de sentiments hostiles à l'Autriche, mais, bien au contraire, de notre regret de voir ce pays ami jeté inconsidérément dans une politique d'aventures contraire à ses véritables intérêts. Ce sont les propres compatriotes du baron d'Aehrenthal, dans la ville où réside sa famille, qui se sont livrés contre lui à des démonstrations dépassant en violence celles des Serbes et des Monténégrins.

L'adhésion à l'annexion des provinces occupées, donnée aux Délégations siégeant à Budapest par les représentants de la Bohême, ne correspondait pas à la véritable opinion des Tchèques. Ceux-ci n'ont pas tardé à témoigner de leur réprobation, de manière à dissiper tous les doutes. Et cette réprobation n'est certainement pas limitée à la Bohême. On pourra en voir prochainement, ailleurs, d'autres effets. La violation des traités commise par le baron d'Aehrenthal n'a pas seulement bouleversé la péninsule balkanique et compromis la paix de l'Europe ; elle a réveillé dans la monarchie dualiste des levains de dissension qui n'ont jamais cessé de couver. L'empereur François-Joseph les connaissait ; on se demande encore comment il a pu en faire abstraction et se laisser entraîner. La lettre qu'Edouard VII vient de lui faire remettre en réponse à la sienne lui suggèrera sans doute d'utiles réflexions à ce sujet.

Au point de vue diplomatique, la situation n'est pas sensiblement modifiée. On peut cependant bien augurer des communications faites à un journal turc par Tewfik-Pacha. Le ministre des Affaires étrangères ottoman a déclaré que le programme de la future Conférence pouvait comprendre l'indépendance de la Bulgarie et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine ; il resterait à déterminer les compensations pécuniaires corrélatives auxquelles la Turquie a droit. Si la Turquie, comme on ne pouvait guère en douter, accepte sur les deux points principaux le principe de la reconnaissance des faits accomplis moyennant une juste indemnité, et si, d'autre part, comme l'annonce une dépêche de ce matin, l'Autriche paraît disposée à donner des compensations pourvu que l'annexion elle-même des deux provinces ne soit pas mise en question, il y aurait des chances d'aboutir à un accord. La résistance de la Bulgarie

ne serait pas insurmontable. Tout en persistant à protester contre la capitalisation du tribut rouméliote au profit de la Turquie dépossédée, le Cabinet de Sofia n'est plus aussi intransigeant. Les grands mots qu'il a prodigués ces derniers temps doivent avoir plutôt pour objet d'obtenir une diminution du montant des réclamations de la Porte. Si ce n'est que cela, on pourra s'entendre.

Quant à la Conférence projetée, il n'y aura rien de définitif avant le voyage de M. Isvolsky à Berlin. Il convient à ce propos de faire remarquer que le ministre des Affaires étrangères de Russie s'est déjà entretenu des affaires d'Orient avec son collègue allemand, M. de Schoen, lors de l'entrevue de Berchtesgaden, le 25 septembre dernier. Les Allemands ne sont donc pas en droit de se plaindre qu'on agit en dehors d'eux, qu'on prépare sans eux le règlement des questions européennes. Le reproche pourrait plutôt leur être retourné. Ce sont les Etats occidentaux, et non l'Allemagne, qu'on a placés brusquement en présence des faits accomplis. Aussi croyons-nous que l'opinion publique ottomane ne se laissera pas égarer par les protestations ostentatoires d'amitié qui viennent de Berlin. On assiste, depuis quelques jours, au spectacle plaisant d'incendiaires offrant avec insistance aux incendiés leur protection contre les hommes de bonne volonté qui s'efforcent d'éteindre le feu. Les Turcs jugeront à sa valeur ce zèle imprévu.



LES NÉGOCIATIONS TURCO-BULGARES

LA BULGARIE DEMANDE LES BONS OFFICES DE LA FRANCE.

20 octobre 1908.

GRACE à l'initiative de Ferdinand Ier, il vient de s'engager, au sujet du règlement du conflit turco-bulgare, des négociations qui présentent des chances sérieuses d'aboutir au résultat que se proposent tous les amis de la paix. Pendant plusieurs jours, dans l'intérêt du succès des pourparlers engagés, le secret a été gardé. Des informations partielles ont été publiées hier. On peut aujourd'hui les compléter.

Vendredi dernier, Ferdinand Ier a adressé au président de la République française, par l'intermédiaire de M. Paléologue, notre ministre à Sofia, un télégramme par lequel il demandait les bons offices de la France près de l'Europe. Il assurait M. Fallières de son très sincère désir de maintenir la paix et déclarait explicitement que la Bulgarie était disposée à donner une compensation à la Turquie. Il faisait appel au gouvernement de la République, avec lequel il avait constamment entretenu des relations amicales, et le priait d'être près de l'Europe l'interprète de ses sentiments pacifiques ainsi que de ses intentions de terminer équitablement le différend. C'est alors que M. Pichon, anxieux de prévenir à Constantinople des mesures mili-

taires de nature à provoquer de la part de la Bulgarie des actes irréparables, s'empressa de prévenir Naoum-Pacha de cette importante démarche et de télégraphier à notre ambassadeur près de la Porte. Naoum-Pacha et M. Constans firent tout de suite le nécessaire. Ils trouvèrent à la Porte les dispositions les plus conciliantes. Le Cabinet ottoman n'a jamais varié dans sa résolution d'aller jusqu'aux extrêmes limites de la modération, en vue d'éviter une effusion de sang, et de rester fidèle aux principes qu'il a proclamés lors de son arrivée au pouvoir. Il fut donc heureux de recevoir les assurances transmises par M. Pichon et envoya sans retard des instructions correspondant au vœu qui lui était exprimé comme à ses propres désirs. Jamais, d'ailleurs, il n'avait donné d'ordre de mobilisation générale. Au moment même où il était informé de la démarche de Ferdinand Ier, il venait d'envoyer aux puissances une circulaire attestant une fois de plus sa ferme volonté de ne recourir aux armes qu'à la dernière extrémité.

Il reste à souhaiter que les intentions du nouveau roi soient pleinement partagées par son gouvernement et par son peuple. En ce qui concerne celui-ci, il tient, avant tout, à conserver son indépendance. Il veut aussi garder l'exploitation des chemins de fer rouméliotes. D'autre part, il semble réellement animé de sentiments amicaux pour les Jeunes-Turcs, aujourd'hui détenteurs du pouvoir. Or, la Turquie ne lui contestera pas son indépendance et la possession des chemins de fer litigieux, si elle obtient des compensations financières équitables. Les Bulgares ne peuvent décemment s'offenser d'une prétention aussi raisonnable. Ils sont trop réalistes pour courir les risques d'une guerre acharnée plutôt que de consentir aux sacrifices pécuniaires nécessaires. Une guerre serait certainement longue, elle coûterait très cher, elle entraînerait des

complications périlleuses. La Turquie provoquée trouverait des alliés. La Bulgarie aurait, de toute façon, beaucoup à perdre ; on ne voit pas bien ce qu'elle aurait à gagner. Elle est à même, en ce moment, de faire reconnaître son indépendance, à des conditions honorables. Il serait d'une prudence élémentaire d'en profiter. Plus tard, les conditions pourraient devenir autrement onéreuses. Nous sommes convaincus que, livré à sa propre inspiration, le peuple bulgare écoutera la voix de la sagesse. Le Cabinet de Sofia, il est vrai, s'est livré à des manifestations oratoires déplacées, inquiétantes, bien faites pour surexciter le chauvinisme des exaltés. Mais le moment d'être sérieux est venu. Si le Cabinet actuel ne se sent pas la force nécessaire pour pratiquer une politique de modération, il doit faire place à un autre plus conscient de ses devoirs envers son propre pays, envers la Turquie, et envers l'Europe à laquelle Ferdinand Ier fait appel en ce moment.

Nous ne doutons pas que les puissances signataires du traité de Berlin fassent à cet appel un accueil favorable. M. Pichon les a déjà saisies de la demande de Ferdinand Ier. Il est assuré du concours de la Russie et de l'Angleterre. Celui des autres Etats ne lui fera sans doute pas défaut non plus dans cette œuvre de concorde.



L'ALLEMAGNE ET L'ORIENT

LE DISCOURS DU TRÔNE A L'OUVERTURE DU LANDTAG PRUSSIEN.
LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE.

21 octobre 1908.

POUR la première fois depuis 1891, le discours du Trône à l'ouverture du Landtag prussien, prononcé hier par Guillaume II, contient un passage relatif à la politique étrangère. C'est dans le discours du Trône devant le Reichstag que sont abordées généralement les questions extérieures. Mais, cette fois, les circonstances ont paru trop graves au monarque prussien pour qu'il passât sous silence la crise orientale. Le Reichstag ne doit se réunir que dans quelques semaines et, d'ici là, il peut survenir bien des événements.

En quelques mots, Guillaume II a relevé quatre points principaux : la gravité des affaires d'Orient, l'intérêt de l'Allemagne à les surveiller avec attention, sa volonté de marcher d'accord avec ses alliés et son désir de faire triompher « une solution pacifique et juste des difficultés présentes ». Pour nous, c'est ce dernier point qui est le plus intéressant. Il était arrivé de Constantinople, ces derniers jours, des rumeurs inquiétantes sur l'attitude de l'ambassadeur d'Allemagne. D'après les personnes bien placées pour être au courant des choses ottomanes, le baron de Marschall aurait déclaré sans détours, à plusieurs reprises,

que la meilleure solution du conflit turco-bulgare était la guerre, et il n'aurait pas caché ces sentiments à la Sublime Porte. Naturellement, un pareil langage, dans une telle bouche, aurait eu une influence désastreuse sur les négociations en cours. Si le gouvernement ottoman s'était senti encouragé par une grande puissance à se montrer de plus en plus exigeant vis-à-vis de la Bulgarie, l'entente à laquelle travaillent avec tant de persévérance et de dévouement les Etats occidentaux et les comités locaux de conciliation auraient eu bien peu de chances de s'établir. Heureusement, les propos qu'on a prêtés au baron de Marschall ne semblent pas avoir été rapportés avec exactitude. Le discours de Guillaume II devant le Landtag prussien est conçu dans un sens différent. De plus, la *Gazette de Cologne* publie, ce matin, un télégramme de son correspondant de Berlin — toujours en relations étroites avec la Wilhelmstrasse — qui dément les informations mises en circulation ces jours-ci sur le compte de l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople. Enfin, notre correspondant particulier à Berlin nous écrit que l'empereur et son chancelier sont animés du plus sincère désir de conserver la paix.

Il faut accueillir avec satisfaction ces nouvelles rassurantes et souhaiter qu'elles ne viennent pas à être contredites par des faits. Au cours de la crise actuelle, on a constaté dans la politique allemande des tendances qui n'étaient pas toutes favorables à la pacification générale. Il est sûr que l'action du Cabinet de Berlin à Constantinople a eu surtout pour but d'y rétablir l'ancienne influence prépondérante dont il jouissait sous l'ancien régime, et qu'elle s'est exercée sans grand ménagement pour les efforts de ceux qui cherchaient, avant tout, à prévenir l'ouverture des hostilités. D'après la *Gazette de Cologne*, l'Allemagne

poursuit un double but : « D'une part, faciliter à l'Autriche la solution des difficultés qui peuvent se produire, et, d'autre part, permettre à la Turquie de conserver la paix et un régime politique aussi durable et aussi solide que possible ». Ce double but se concilie parfaitement avec celui que poursuivent les puissances occidentales, et le gouvernement français en particulier. Si l'Allemagne n'en a pas d'autre, et si son représentant à Constantinople reçoit, à ce sujet, des instructions suffisamment claires, elle peut être assurée du concours de la Triple Entente. M. Isvolsky, qui sera à Berlin à la fin de la semaine, pourra le dire au prince de Bülow. Mais il importe que le langage tenu à Constantinople concorde avec celui que l'on nous fait entendre à Berlin.



LA CRISE ORIENTALE

LA SITUATION DANS LES BALKANS

22 octobre 1908.

Il serait prématuré de dire que l'on marche vers une entente. Toutefois, d'après les nouvelles d'hier et d'aujourd'hui, la situation ne s'est aggravée nulle part, et certaines négociations suivent un cours régulier.

A Sofia, l'intransigeance primitive fait place peu à peu à des intentions plus raisonnables. Le Cabinet Malinof-Paprikof s'abstient de protestations déclamatoires et semble incliner vers une solution transactionnelle. Quant au roi Ferdinand, il exerce toute son influence dans le sens de la conciliation. Fidèle aux sentiments exprimés dans sa lettre à M. Fallières, il affirme à tous les étrangers qu'il reçoit que son vœu le plus cher est le maintien de la paix et la conclusion d'une entente cordiale, intime, étroite, entre la Turquie et la Bulgarie. C'est également le vœu des Comités bulgare et jeune-turc qui travaillent avec énergie au rétablissement de relations régulières entre les deux pays. Le Cabinet de Sofia doit se rendre à l'évidence et entrer franchement dans la voie des concessions nécessaires.

En Serbie et au Montenegro, il ne s'est rien passé de nouveau. Le gouvernement serbe a pris à Belgrade des mesures de police propres à empêcher l'effervescence populaire de se manifester d'une façon trop tapageuse. Il

tient, avant tout, à éviter de fournir à l'Autriche des prétextes à réclamations ou à intervention. Le ministre des Affaires étrangères, M. Milovanovitch, poursuit son voyage diplomatique circulaire. Il était hier à Berlin, il sera demain à Londres, et un peu plus tard à Paris. Dans ces deux dernières villes au moins, il est assuré de recevoir l'accueil le plus sympathique. Les Cabinets de Londres et de Paris feront tout ce qui est en leur pouvoir pour lui faciliter sa délicate mission. Quant au Montenegro, le prince Nicolas a déclaré qu'il s'en remettait à la future Conférence du soin de défendre les intérêts de la principauté. Il y a donc lieu d'espérer que de graves complications ne se produiront pas ces jours-ci.



L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS DIRECTES

RUPTURE DES NÉGOCIATIONS DE LA TURQUIE AVEC L'AUTRICHE-HONGRIE ET LA BULGARIE. — LA QUESTION DU TRIBUT BULGARE.

23 octobre 1908.

Les négociations directes entre la Turquie et l'Autriche-Hongrie, d'une part, la Turquie et la Bulgarie, d'autre part, sont rompues. Telle est la nouvelle du jour. Elle justifie les réserves que nous avons toujours faites sur les chances de succès des ententes séparées. Mais il ne faut pas non plus l'interpréter dans un sens trop pessimiste. En effet, si les négociations particulières ont échoué, la réunion d'une Conférence devient plus probable.

Le baron d'Aehrenthal attachait une grande importance à s'entendre directement avec le gouvernement ottoman. Il a toujours déclaré, depuis qu'il a déchaîné la crise actuelle, que l'annexion de la Bosnie-Herzégovine était une question concernant exclusivement l'Autriche-Hongrie et la Turquie. Au mépris du droit des gens universellement reconnu jusqu'ici, il a soutenu qu'il n'avait porté aucune atteinte au traité de Berlin et que les puissances signataires de cet acte diplomatique n'avaient pas à intervenir. Il aurait voulu faire partager cette manière de voir à la Sublime-Porte. Un instant, il a espéré réussir. Choqué par la divulgation intempestive d'un projet tronqué du pro-

gramme de la future Conférence, le Cabinet de Constantinople semblait avoir perdu confiance dans l'efficacité de l'intervention européenne en sa faveur et il s'était rendu aux instances du marquis Pallavicini qui lui offrait depuis longtemps déjà de traiter sans intermédiaire l'affaire de la Bosnie-Herzégovine. On ne connaît pas exactement la nature des propositions de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie. Toutefois, on a des raisons de supposer qu'il demandait la reconnaissance de l'annexion des deux provinces occupées contre l'abandon du sandjak de Novi-Bazar, sans indemnité pécuniaire. En guise d'argent, le Cabinet de Vienne aurait offert la garantie de l'intégrité du territoire de l'Empire ottoman. On connaît à Constantinople la valeur de cette garantie ; on ne l'aurait sans doute pas payée un gros prix. Mais, dans le cas actuel, la garantie aurait eu un caractère tout particulier. Donnée collectivement par les grandes puissances, elle n'éveille aucune susceptibilité. Accordée ou imposée par un seul Etat, elle équivaudrait à une sorte de protectorat. Le bruit a couru hier que l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a interrompu la délibération du Conseil des ministres ottomans pour exposer le point de vue britannique sur les négociations séparées. Nous ne serions pas étonnés que sir Gerald Lowther eût attiré spécialement l'attention de Tewfik Pacha sur la véritable portée de la garantie proposée. C'eût été un coup de maître du baron d'Aehrenthal de faire accepter par sa propre victime la protection de l'Autriche-Hongrie contre les prétendues convoitises des Etats désintéressés. Le coup a été paré. On annonce aujourd'hui que le baron d'Aehrenthal paraît se rallier à l'idée d'une Conférence. Souhaitons que cette conversion, péniblement obtenue, soit sincère.

M. Dimitrof, le directeur des affaires politiques du mi-

nistère des Affaires étrangères de Bulgarie, n'a pas été plus heureux que le marquis Pallavicini. Autant qu'on puisse savoir, il n'a rien offert de plus que ce que le Cabinet Malinof-Paprikof s'est déclaré disposé à donner, c'est-à-dire une indemnité pour les chemins de fer rouméliotes. Le gouvernement bulgare actuel semble toujours irréductible sur la question de la capitalisation du tribut. Il tient un raisonnement vraiment étrange. D'après lui, la proclamation de l'indépendance a eu pour effet de faire passer *ipso facto* le solde créditeur de la Turquie au crédit du débiteur. Cette manière de tenir les comptes porte un autre nom dans le langage judiciaire. Nous avons exposé en détail, l'autre jour, les relations financières de la Turquie et de la Bulgarie. On a vu que le montant de la redevance annuelle de la Roumélie était fixé, depuis dix ans, à environ 3.500.000 francs, au lieu des 5.500.000 francs prévus en 1882. MM. Malinof-Paprikof veulent l'indépendance et l'argent. La Turquie ne prétend pas se faire payer l'indépendance, mais elle réclame le montant de sa créance. Ses propres créanciers, dont le gage est menacé, le réclament avec elle. Il serait temps, pour le Cabinet de Sofia, de renoncer définitivement à la politique de réunion publique. Qu'il discute le taux de capitalisation, qu'il essaye de réduire le montant de la Dette en compensation du payement immédiat total, cela se comprend. Mais qu'il accepte franchement le principe, ou qu'il se retire. Son obstination est inconciliable avec la probité la plus élémentaire.

Si le gouvernement bulgare, sous l'inspiration du roi Ferdinand, revient à de plus honnêtes sentiments, et si l'Autriche-Hongrie n'oppose plus de fin de non-recevoir préalable au projet de Conférence, il n'est pas impossible que l'on arrive enfin à réunir celle-ci. Mais ce n'est encore qu'un espoir.

LA CRISE ORIENTALE

LES DISPOSITIONS DU GOUVERNEMENT ALLEMAND. — LA POLITIQUE FRANÇAISE. — LE PROGRAMME OTTOMAN.

26 octobre 1908.

Depuis deux jours, la situation ne s'est pas sensiblement modifiée. Mais il faut s'attendre à recevoir très prochainement des nouvelles importantes. D'une part, M. Isvolsky est sur le point de quitter Berlin et le résultat de sa mission ne tardera pas à être connu. D'autre part, le Cabinet ottoman va communiquer incessamment aux Etats signataires du traité de Berlin ses intentions au sujet du programme de la Conférence projetée.

On ne peut faire encore que des conjectures sur les conséquences du voyage du ministre des Affaires étrangères de Russie. Toutefois, on ne risque guère de se tromper en disant que les dispositions du gouvernement allemand sont les suivantes : il est résolu à prêter tout son appui diplomatique à l'Autriche-Hongrie ; il n'acceptera d'aller à une Conférence que d'accord avec son alliée ; il n'adhérera qu'à un programme limité ne comportant pas de nouveaux sacrifices pour la Turquie ; il emploie toute son influence à faire prévaloir à Constantinople son influence sur celle de l'Angleterre ; il nourrit encore quelque espoir d'attirer la France dans son orbite en lui présentant alternativement comme appâts les affaires marocaines et la commu-

nauté d'intérêts en Orient. On peut ajouter qu'il tient sincèrement à maintenir la paix en Occident. Les grandes réformes financières en préparation, les intérêts des capitalistes, des commerçants, des industriels, exigent la conservation de la paix, à moins que l'honneur national ou une question vitale ne soit en jeu. Or, le peuple allemand n'est nullement prêt à se lancer dans des aventures pour le seul plaisir de ménager l'amour-propre austro-hongrois. Il a été désagréablement troublé dans sa vie quotidienne par la crise provoquée par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Il serait heureux de voir rétablir, le plus tôt possible, en Europe, un état de choses normal. Il désire vivement, il est vrai, que le germanisme et tout ce qui s'y rattache ne soit pas diminué en Orient. Mais, pourvu qu'on lui laisse une place honorable, il ne partira pas en guerre pour regagner la prépondérance, — abusive et forcément momentanée, — dont il jouissait pendant les dernières années de l'ancien régime turc.

En ce qui concerne les relations avec la France, l'Allemagne, réaliste et idéaliste, comprendra sans peine que, si elle est fidèle à ses alliés, nous voulions, nous aussi, rester fidèles à des amis qui nous donnent loyalement un concours sans réserves, et dont les intérêts, matériels et moraux, concordent avec les nôtres sur presque tous les points. Tous les efforts tentés pour briser ces liens ne réussiront qu'à les resserrer. Si le Cabinet de Berlin s'en rendait clairement compte, s'il renonçait au rôle de tentateur pour traiter simplement avec nous, en honnête voisin, les affaires qui touchent les deux pays, il rendrait à l'Europe tout entière un grand service. La marche vers une solution pacifique de la crise orientale en serait certainement accélérée. Ni la France, ni l'Angleterre ne demandent en ce moment à l'Allemagne ou à l'Autriche-Hongrie un sacri-

fice quelconque qui porte la plus légère atteinte à leur dignité. Elles se bornent à proposer, dans un intérêt européen commun, de rendre à l'Orient une tranquillité fondée sur le droit public.

Des journaux ottomans viennent de publier des informations précises sur le programme présumé de la Sublime-Porte. Sur la plupart des points, il n'y a pas d'observation spéciale à faire. Il est nécessaire de connaître le texte officiel avant de se prononcer. Cependant, il est un article qui doit être relevé tout de suite. C'est celui d'après lequel la Bulgarie proprement dite serait seule reconnue comme royaume, tandis que la Roumélie orientale serait constituée en principauté tributaire. Cette combinaison, qui est admissible au point de vue du droit pur, serait en réalité funeste à tout le monde. Tout d'abord, il est sûr qu'elle serait rejetée sans discussion par la Bulgarie ; si elle était maintenue, elle équivaudrait à une déclaration de guerre, justifiée peut-être, impolitique à coup sûr. Ensuite, dans le cas invraisemblable où elle serait acceptée de gré ou de force, elle replacerait la Turquie et la Bulgarie dans une situation aussi fausse qu'auparavant, aussi dangereuse, aussi nuisible aux relations futures des deux pays. Et l'intérêt évident de l'un comme de l'autre est de fonder leurs nouveaux rapports sur la confiance et l'amitié réciproques. A vouloir aujourd'hui, malgré les événements accomplis, maintenir sur la Roumélie orientale une souveraineté purement nominale, la Jeune Turquie ne gagnerait effectivement rien ; par contre, elle perdrait la plus grande partie de ses chances de constituer un régime appelé à rendre son ancien lustre à l'empire ottoman.



LA CRISE ORIENTALE

POURPARLERS BULGARO-TURCS. — AGITATION EN SERBIE ET EN MONTENEGRO. — DISCUSSIONS DANS LES DÉLÉGATIONS AUSTRO-HONGROISES.

26 octobre 1908.

Depuis hier, il ne s'est produit aucun événement, il n'est arrivé aucune nouvelle de nature à modifier sensiblement la situation. Le secret le plus strict est gardé au sujet du résultat de la mission de M. Isvolsky à Berlin. Il est probable que le ministre des Affaires étrangères de Russie ne fera aucune communication avant d'avoir présenté au tsar lui-même un rapport général sur les origines et le développement de la crise orientale. Il convient d'accueillir avec la plus grande réserve la publication, de source constantinopolitaine, d'un prétendu programme des puissances de la Triple Entente. Ce programme contient plusieurs articles qui sont certainement inexacts.

Entre Constantinople et Sofia, la rupture des négociations officieuses engagées par M. Dimitrof n'a pas entraîné la cessation complète des pourparlers. Le Cabinet bulgare semble disposé à entrer dans la voie des concessions et à envoyer prochainemnt à Constantinople un représentant officiel chargé d'établir un accord. De son côté, le Cabinet ottoman est prêt à écouter de nouvelles propositions. Néanmoins, par mesure de précaution, il vient de renforcer, par l'appel des réserves, les 2e et 3e corps d'armée,

stationnés dans les vilayets d'Andrinople et de Salonique.

C'est plutôt du côté de la Serbie et du Montenegro que l'horizon s'assombrit. On ressent en Autriche une vive irritation des démonstrations bruyantes provoquées à Belgrade et à Cettigné par les missions des envoyés du roi Pierre et du prince Nicolas. Le Cabinet de Vienne suit également d'un mauvais œil le voyage de M. Milovanovitch à Berlin, Londres, Paris et Rome. Il est encore plus mécontent de la mission du prince héritier de Serbie et de M. Pachitch à Saint-Pétersbourg. Le fait que le prince Georges apporte au tsar le grand cordon de l'Ordre de Karageorge donne à réfléchir sur les sympathies de la Russie à l'égard des Serbes et sur l'appui qu'elle pourrait leur donner. Il faut noter, en outre, que la politique du baron d'Aehrenthal est loin d'être unanimement approuvée en Autriche-Hongrie. En dehors des protestations violentes qui ont eu lieu à Prague, une excitation très réelle s'est fait jour en d'autres milieux, malgré les efforts du gouvernement pour la réprimer. Aux Délégations mêmes, une certaine opposition s'est manifestée. A la Délégation hongroise, plusieurs orateurs ont fait entendre leur voix en faveur des Serbes ; des membres croates ont demandé avec insistance que la Bosnie et l'Herzégovine soient rattachées à la Croatie au lieu de former un pays d'empire. A la Délégation autrichienne, malgré l'assentiment qu'ils avaient donné le premier jour à l'annexion, le chef des Tchèques et l'un de ses collègues ont blâmé le gouvernement de se montrer si sévère pour les manifestations patriotiques de Belgrade. Ils n'ont pas hésité à dire qu'il fallait se mettre à la place des Serbes pour apprécier leur situation douloureuse et qu'on n'avait pas le droit de leur refuser brutalement toute compensation. MM. Kramar et Zayworka ont nettement proposé de leur faciliter l'ouver-

ture d'un débouché sur l'Adriatique. Beaucoup pensent tout bas ce que les délégués tchèques ont le courage de dire tout haut. Mais la presse viennoise à tendances pangermanistes continue de donner libre cours à sa haine des Slaves. Elle réclame des représailles, des actes comminatoires, des mesures militaires. On devine le sort qui serait réservé à la petite monarchie voisine, si l'on écoutait ces protagonistes du *Drang nach Osten*. Le *Deutsches Volksblatt* le dit en propres termes : il faut détruire rapidement par un acte énergique le « guêpier serbe ».



LA BULGARIE ET LES PUISSANCES

NOTE IDENTIQUE DE CINQ PUISSANCES A LA BULGARIE AU SUJET DE LA MISE DE L'ARMÉE SUR LE PIED DE GUERRE.

28 octobre 1909.

Si les grandes puissances n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord sur le programme de la Conférence destinée à régler la question d'Orient, cinq d'entre elles viennent de faire à Sofia une démarche commune qui témoigne de l'identité de leurs vues dans l'affaire bulgare. Les représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, dont leurs collègues d'Allemagne et d'Italie ont ensuite approuvé formellement le langage, ont remis hier au général Paprikof, au nom de leurs gouvernements, une note identique ayant pour objet d'inviter le gouvernement bulgare à s'abstenir de mettre l'armée sur le pied de guerre.

Cette note, conçue en termes amicaux, mais fermes, est une sorte de réponse collective à la lettre par laquelle Ferdinand Ier faisait appel aux bons offices du président de la République française près de l'Europe. Elle prend acte des déclarations pacifiques du nouveau roi et de ses intentions d'accorder des compensations à la Turquie. Elle engage le Cabinet de Sofia à ouvrir de suite des négociations officielles avec la Porte au sujet de ces compensations, et lui conseille fortement de ne prendre, en attendant la con-

clusion d'un arrangement, aucune mesure militaire tendant à renforcer l'état actuel. Cette invitation est accompagnée de l'assurance que la Turquie, de son côté, ne mettra pas son armée sur le pied de guerre tant qu'une décision n'aura pas été prise au sujet de la réunion de la Conférence.

Voilà, depuis l'ouverture de la crise orientale, la première démarche utile des puissances. Sur un point au moins, la Triple Entente et la Triple Alliance sont tombées d'accord. C'est la Triple Entente qui a pris l'initiative ; mais l'Allemagne et l'Italie, que ne désavoue certainement pas l'Autriche-Hongrie, se sont empressées d'adhérer à ses propositions. Il y a donc là un commencement d'entente générale qui peut s'étendre, par la suite, à d'autres objets. La méthode suivie pour arriver à ce résultat pourra être avantageusement employée dans d'autres circonstances. La France, la Russie et l'Angleterre, tout en restant intimement unies, se sont entendues avec les autres puissances signataires de l'Acte de Berlin. Elles ont présenté, à elles trois, une note identique à Sofia ; mais les représentants de l'Allemagne et de l'Italie ont fait immédiatement connaître qu'ils approuvaient la teneur de la note. C'est la meilleure preuve que les groupements actuels peuvent subsister sans être le moins du monde hostiles, et que leur action concertée peut être bienfaisante.

Le gouvernement bulgare a le plus grand intérêt à déférer au vœu des puissances. Il est même en droit de considérer leur démarche comme un succès réel. En effet, il se trouve garanti contre une attaque de la Turquie à la seule condition de ne pas procéder, directement ou indirectement, à la mobilisation, et il reçoit la promesse implicite que l'indépendance proclamée à Tirnovo sera reconnue, tant par la Turquie que par l'Europe, si l'ancien suzerain

reçoit une compensation équitable. La question de principe est donc déjà résolue en faveur de la Bulgarie. C'est une précieuse satisfaction dont Ferdinand Ier peut être fier et qu'il ne manquera probablement pas d'exprimer aujourd'hui même à l'ouverture du Sobranié. De son côté, l'Assemblée bulgare ne pourra pas se refuser à un accommodement si honorable. Si échauffée de patriotisme qu'elle puisse être, elle devra reconnaître l'importance des concessions obtenues, la grandeur des résultats acquis. Elle touche maintenant au but poursuivi avec tant de ténacité depuis si longtemps. Pour l'atteindre, il lui suffit d'un peu de patience et de bonne volonté. Elle n'a plus, en somme, qu'à suivre l'inspiration de son souverain. Ferdinand Ier est personnellement résolu à donner à la Turquie des compensations financières équitables. Son Cabinet ne semble pas avoir partagé tout d'abord ces sentiments conciliants. Mais MM. Malinof et Paprikof ont dû s'apercevoir, depuis quelques jours, de l'imprudence de leurs déclarations primitives. L'examen de la situation politique et militaire leur a, sans doute, inspiré de salutaires réflexions. On annonce déjà qu'ils ont décidé de licencier prochainement 75.000 hommes, qui avaient été retenus sous les drapeaux, quoiqu'ils eussent accompli leur temps de service. C'est un premier acte de sagesse. Il faut espérer que c'est le commencement d'une nouvelle politique



L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

INTERVIEW DE L'EMPEREUR GUILLAUME II AVEC UN CORRESPONDANT DU « DAILY TELEGRAPH ». — L'ALLEMAGNE, LA RUSSIE ET LA FRANCE PENDANT LA GUERRE DU TRANSVAAL.

29 octobre 1908.

Le *Daily Telegraph* a publié hier l'analyse détaillée d'une conversation qu'une personne entièrement digne de foi aurait eue récemment avec l'empereur d'Allemagne sur les événements politiques contemporains. Quoique l'authenticité des paroles de Guillaume II ne parût pas douteuse dans la circonstance, elles étaient si étranges sur certains points que nous avons voulu attendre, pour les apprécier, qu'elles fussent publiées à Berlin et que la presse allemande eût le temps de les démentir dans le cas où elles auraient été inexactement rapportées. Or, aucun démenti n'est venu de Berlin ; et, à en juger par les articles de certains journaux très attachés à la politique gouvernementale, il n'en viendra pas, ou du moins les rectifications qu'on jugerait à propos de publier ne changeraient rien au fond des choses.

En ce qui concerne plus particulièrement les relations de la France avec l'Allemagne, les confidences de Guillaume II à son interlocuteur anglais portent sur deux époques : l'époque actuelle, avec les affaires marocaines, et la guerre du Transvaal, avec les pourparlers relatifs au rétablissement de la paix entre l'Angleterre et les Boers. Sur les

affaires marocaines, l'empereur s'est à peu près contenté de répéter les arguments soutenus avec obstination par la presse officieuse, et que nous avons maintes fois réfutés. Il s'est plaint que l'initiative de son gouvernement, lors de la mission Vassel à Fez et de la proposition de reconnaissance de Moulaï Hafid, ait été mal jugée. A l'entendre, M. Vassel ne serait allé à Fez que pour défendre les intérêts de sujets allemands, et parce qu'il y avait déjà depuis plusieurs mois dans la capitale chérifienne un agent consulaire français. Nous ne pouvons pas discuter les intentions ou les instructions de M. Vassel. Elles échappent à notre contrôle. Nous avons simplement constaté des faits, des coïncidences, des résultats. Mais nous ne pouvons laisser dire que la France avait à ce moment un agent consulaire à Fez. Elle y avait un Algérien indigène simplement chargé de garder les archives du consulat et de veiller, pendant les troubles, sur les immeubles donnés en gage à des créanciers hypothécaires, sujets ou protégés français. Lorsque ce gardien est tombé malade, il a été remplacé par un autre indigène, également dépourvu de tout caractère représentatif. Quant à la demande de reconnaître « promptement » Moulaï Hafid, elle aurait été faite en réponse aux assurances données par le prétendant, dès le mois de juillet, aux Cabinets de Berlin, de Paris et de Londres. Au mois de juillet, et beaucoup plus tard encore, Moulaï Hafid se trouvait en fort mauvaise posture. Il n'avait aucun titre, même celui de la force ou du succès, pour se présenter en souverain devant l'Europe. C'était un simple rebelle, dont les mehallas attaquaient nos troupes avec acharnement, au moment même où M. de Lancken exprimait à M. Pichon le désir de le voir reconnu sans retard comme sultan. Nous n'insisterons pas davantage sur un point désormais acquis à l'histoire.

Guillaume II a touché à une question plus délicate encore. Afin de donner à son interlocuteur une preuve irrécusable des sentiments amicaux qu'il a constamment nourris pour l'Angleterre, il lui a dit que pendant la guerre du Transvaal, malgré l'hostilité de la presse et de l'opinion allemandes contre les agresseurs des Boers, il avait non seulement refusé de recevoir les délégués boers, couronnés de fleurs par la population berlinoise, mais encore repoussé les avances de la France et de la Russie qui lui proposaient de se joindre à elles pour mettre fin à la guerre dans des conditions humiliantes pour la Grande-Bretagne. Bien plus, en ce moment critique, Guillaume II aurait envoyé à sa grand'mère, la reine Victoria, des conseils et un plan de campagne qui auraient contribué au succès final. Nous ne savons pas si les aphorismes de l'empereur étaient sages et si son plan a été utilisé par lord Roberts. Mais il importe de détruire la suspicion jetée sur la politique du gouvernement français pendant la guerre du Transvaal.

Ce n'est pas la France qui a pris alors l'initiative de démarches. Le *Times* d'hier rappelle justement que c'est l'Allemagne elle-même. Le 1er janvier 1896, avant que Guillaume II envoyât au président Krüger son fameux télégramme, le baron de Marschall, secrétaire d'Etat à l'Office impérial des affaires étrangères, demanda à M. Herbette, notre ambassadeur à Berlin, si la France serait disposée à se joindre à l'Allemagne pour garantir, d'accord avec d'autres puissances, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats boers. M. Herbette répondit finement que la France n'avait pas d'intérêt spécial dans l'Afrique du Sud, mais qu'elle voudrait, avant tout, savoir si, le cas échéant, elle pourrait compter sur le concours de l'Allemagne en Egypte. Le baron de Marschall ne put répondre et la conversaion en resta là. Elle reprit à l'automne de

1899. Le comte Mouravief, alors ministre des Affaires étrangères de Russie, entretint M. Delcassé de son désir de voir mettre fin aux horreurs de la guerre anglo-boer et de la convenance qu'il pourrait y avoir pour les trois gouvernements de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Berlin d'employer leurs bons offices à cet effet. Il s'offrait à en causer à Berlin en retournant en Russie. M. Delcassé répondit qu'il était dans les traditions de la politique française de s'associer à toute tentative de pacification. Quelques jours plus tard, en effet, le comte Mouravief souleva accessoirement la question devant l'empereur Guillaume et le comte de Bülow ; mais il ne crut pas devoir insister ou préciser. La proposition prit corps seulement au mois de février 1900. Le Cabinet de Pétersbourg proposa à celui de Paris d'intervenir « pour empêcher que le sang continuât de couler ». Dans cette mesure, c'est-à-dire dans un sentiment d'humanité, M. Delcassé approuva le projet à la condition expresse que la Russie se chargeât seule de le présenter à Berlin. L'ambassadeur du tsar près de Guillaume II, le comte Osten Sacken, s'acquitta de la mission le 28 février 1900. Après quelques jours de réflexion, l'empereur allemand fit savoir à Nicolas II que l'intervention des trois puissances près de l'Angleterre lui paraissait être « une œuvre de longue haleine » et qu'elle comportait forcément un engagement mutuel de l'Allemagne, de la Russie et de la France de se garantir l'intégrité de leurs territoires.

Les conséquences d'un pareil engagement sautent aux yeux. Le comte Mouravief se hâta de nous informer que, suivant le gouvernement russe, on ne pouvait songer à le prendre, attendu qu'il impliquerait, en premier lieu, la disparition de l'alliance franco-russe. Il est inutile d'ajouter que les pourparlers en restèrent là. On le voit, la pre-

mière tentative d'agir de concert avec l'Allemagne en vue d'exercer dans le monde une influence pacifique, modératrice, désintéressée, humanitaire, se heurtait à une condition catégorique : la dislocation des alliances existantes et la confirmation du traité qui a mutilé la France. Nous en sommes toujours là. Nous l'avons déjà fait entendre. Toutefois, nous n'aurions pas abordé de nouveau un sujet aussi pénible si le monarque allemand n'avait pas essayé de faire croire à son interlocuteur et, derrière lui, au monde entier, que la France et la Russie avaient voulu intervenir, en 1899, pour humilier l'Angleterre, tandis que l'Allemagne était résolue à « se tenir toujours à l'écart des entreprises qui pourraient la brouiller avec une puissance maritime telle que la Grande-Bretagne ». L'interversion des rôles est trop flagrante. Nous n'avons pas besoin de nous justifier à Londres. La loyauté de M. Delcassé et de M. Pichon n'y a jamais été mise en doute ; elle est appréciée à toute sa valeur. Mais l'opinion française a besoin d'être éclairée. Il faut qu'elle sache où nous mèneraient certaines combinaisons, dans quel engrenage nous risquerions d'être pris si nous cédions à certaines suggestions. Les événements de 1899 n'auront pas été en vain rappelés au cours de la crise actuelle.



LA DIPLOMATIE ALLEMANDE

L'INTERVIEW DU « DAILY TELEGRAPH. » — LA MANŒUVRE ALLEMANDE POUR COMPROMETTRE LA FRANCE ET LA RUSSIE.

30 octobre 1908.

L'AUTHENTICITÉ de l'interview publiée par le *Daily Telegraph* est aujourd'hui bien établie. On ne peut même plus parler d'une indiscrétion. Les journaux officieux allemands ont reproduit, sans faire de réserves, de longs extraits de la conversation de Guillaume II. Ils s'attachent à justifier les paroles impériales et non à en discuter l'exactitude. La presse indépendante avait été tout d'abord si frappée de l'inopportunité de ces déclarations qu'elle avait supposé que leur publication était un vilain tour joué à l'Allemagne. Mais il n'est plus question de cette hypothèse. Il semble bien établi que Guillaume II a eu réellement l'intention de faire connaître ses véritables sentiments au peuple anglais par l'intermédiaire du *Daily Telegraph*. On va jusqu'à dire qu'il a lu les épreuves du numéro du journal. Le seul point qui reste encore obscur, c'est la date de la conversation. Toutefois, on ne peut reporter cette date, comme on a essayé de le faire, au dernier voyage de l'empereur en Angleterre, puisque l'interview fait allusion aux événements qui se sont déroulés au Maroc dans le courant de

septembre. La conversation a donc eu lieu récemment.

Les officieux de Berlin affirment qu'elle avait effectivement pour objet de ramener à l'Allemagne les sympathies anglaises égarées. Indigné de voir méconnu son grand amour pour l'Angleterre, Guillaume II aurait déversé son amertume dans le sein d'un ami. Comme les Autrichiens se sont plaints de l'ingratitude serbe, il aurait gémi sur l'ingratitude d'Albion. Et pour donner à ces amis récalcitrants des preuves éclatantes de son attachement, il aurait dit qu'il était venu à leur secours dans un moment critique, que, loin de conspirer contre eux, il avait dénoncé à sa grand'mère les conspirations ourdies par d'autres. Des nouvelles concordantes qui arrivent de l'autre côté du détroit, on peut conclure que ces protestations ont produit l'impression inverse de celle qui était escomptée. La nation britannique ne s'est pas sentie flattée d'apprendre de la propre bouche de l'empereur allemand ce qu'elle supposait depuis longtemps, c'est-à-dire que Guillaume II et une élite groupée autour de lui étaient à peu près seuls dans l'empire à ressentir pour elle de tendres sentiments. Si cet isolement moral du souverain rend sa tendresse plus méritoire, il est de nature à inspirer de sérieuses appréhensions aux hommes d'Etat et à la population britanniques. Il n'est pas destiné sans doute à retarder ou à diminuer les constructions de navires de guerre. Les sentiments personnels d'un chef d'Etat sont une insuffisante garantie de la politique d'un grand peuple. Mais ces sentiments eux-mêmes sont-ils bien sincères ?

A en juger par le passé, on a de sérieuses raisons de croire qu'ils sont, tout au moins, intermittents. Ils ressemblent plutôt à ceux que Guillaume II professe pour nous. Entre l'Angleterre et la France, le cœur du bouillant empereur semble toujours balancer. Tour à tour, il leur avoue

sa flamme. A chacune, en tête à tête, il déclare qu'il l'aime seule, qu'il est à elle pour la vie. C'est une des raisons pour lesquelles il lui déplaît qu'elles se rencontrent, qu'elles se parlent, qu'elles échangent des confidences. Don Juan s'ingénie à empêcher d'éclater au grand jour la fragilité de ses serments. Quand la brune, bernée, le repousse, il se retourne vers la blonde, en l'assurant qu'il n'a jamais pensé qu'à elle et que la brune est une coquine. Avec de l'adresse et peu de scrupules, ce jeu peut diurer quelque temps. Mais le moment arrive où Don Juan est pris en flagrant délit d'inconstance. Instruites par de durs mécomptes, la brune et la blonde renvoient le séducteur à sa femme légitime. Guillaume II trouvera des consolations à ses peines dans le ménage triplicien.

L'interview du *Daily Telegraph* n'aurait pas d'importance particulière si elle ne découvrait sous son plus vilain jour un des côtés inquiétants de la diplomatie allemande. On y voit le souverain lui-même se glorifier d'avoir divulgué au tiers intéressé les propositions confidentielles que lui auraient faites d'autres puissances. Il réclame, il s'offense de n'avoir pas encore reçu le prix de cette révélation, sans se douter que celle-ci pourrait être qualifiée d'un autre mot. Il se serait agi de révélations véritables que le procédé aurait été déjà inexcusable. En effet, il n'y a aucun rapport possible entre les Etats, comme entre les individus, quand ils ne peuvent pas compter réciproquement sur une discrétion élémentaire. Mais, dans le cas particulier, il s'agissait d'une proposition dont l'idée première venait de l'Allemagne elle-même, avec cette différence qu'elle avait un caractère agressif dans l'intention de son auteur primitif, tandis qu'elle avait un objet essentiellement pacifique dans l'esprit de la France. Le procédé ne nous étonne nullement. C'est une des plus solides traditions bismarckiennes.

Dès le premier jour de la crise orientale, il était visible qu'on tenterait de renouveler un coup qui avait déjà réussi, qu'on mettrait tout en œuvre pour nous attirer dans une combinaison louche, pour énerver notre action pendant le temps nécessaire pour nous compromettre vis-à-vis de nos amis, et, la crise passée, nous donner le choix entre un isolement humiliant ou la servitude. Si le procédé n'a pas rendu cette fois ce qu'on en attendait, ce n'est pas faute d'avoir recouru aux vieux moyens. Mais les hommes et les temps sont changés. Grâce aux paroles impériales, les personnes le moins au courant des précédents historiques peuvent se rendre compte aujourd'hui du degré de confiance qu'on peut mettre dans les disciples de Bismarck. Si l'on veut vivre en bons termes avec eux, il convient de se garder de l'intimité.



LA DÉMISSION DU PRINCE DE BULOW

L'INTERVIEW DU « DAILY TELEGRAPH ». — LA « GAZETTE DE L'ALLEMAGNE DU NORD » ET LA « GAZETTE DE COLOGNE ».

1er novembre 1908.

La réalité dépasse tout ce qu'on avait supposé à propos de l'interview du *Daily Telegraph*. Loin d'être une indiscrétion, cette publication a été méditée, concertée, étudiée, « avec le plus grand soin ». C'est la *Gazette de l'Allemagne du Nord* elle-même qui nous l'apprend aujourd'hui. Dans la note officielle qu'on lira plus loin, le journal de la chancellerie expose en détail la genèse de l'article désormais fameux du *Daily Telegraph*. Guillaume II a reçu le manuscrit de l'auteur ; il l'a communiqué au chancelier ; le chancelier l'a transmis à l'Office impérial des Affaires étrangères ; l'Office des Affaires étrangères l'a retourné au chancelier avec un rapport favorable ; enfin, après toutes ces formalités, le chancelier a autorisé la publication. Dans ces conditions, on ne peut plus parler de la responsabilité de l'empereur. C'est celle du prince de Bülow qui est directement en jeu. Le chancelier l'a compris et a présenté aussitôt sa démission. D'après les dernières dépêches, cette démission n'aurait pas été acceptée. A la suite d'une longue conversation avec le prince, Guillaume II lui aurait maintenu toute sa confiance.

Voilà les nouvelles de source officielle. Les informations privées sont plus explicites, mais plus étranges. Il en résulterait que le chancelier n'aurait pas lu lui-même le manuscrit communiqué par son souverain. Il n'y aurait pas attaché d'importance particulière. Il aurait transmis tel quel le papier aux Affaires étrangères et l'aurait ensuite apostillé sans autre examen. Certaines personnes voient dans cette négligence une justification. D'autres seront plutôt portés à y reconnaître une aggravation de responsabilité. Que penser du directeur responsable de la politique de l'empire s'il ne lit même pas les documents signalés par l'empereur à son attention ? Quelle confiance son maître peut-il avoir en lui ? On a dit souvent que Guillaume II était mal informé, que son entourage ne le renseignait pas, que ses conseillers naturels le laissaient volontairement dans l'ignorance de faits ou de paroles propres à influer sur ses décisions. Le bien fondé de cette supposition semble très vraisemblable quand on passe en revue les événements les plus considérables, d'ordre public ou privé, qui se sont déroulés en Allemagne pendant ces dernières années. Nous avons eu souvent l'impression que l'empereur, mieux informé, aurait donné une autre allure à sa politique. Si laborieux, si actif, si avide de savoir qu'il soit, il lui est matériellement impossible de tout voir par lui-même. Si les personnages officiellement chargés de l'éclairer ne s'acquittent pas en conscience de leur mission, soit par négligence, soit avec préméditation, il peut être amené à prendre, avec une entière bonne foi, les résolutions les plus inopportunes. En ce qui concerne la France, par exemple, nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'il s'en fait une idée incomplète et peu exacte. S'il voyait notre pays autrement qu'avec les yeux des hommes qu'on appelle à Berlin « les derniers survi-

vants de la grande école du prince de Bismarck », il aurait depuis longtemps renoncé au système périlleux dont nous voyons encore, dans la crise actuelle, une application brutale. Mais, nous le constatons avec regret, chaque fois que des personnes mieux inspirées ont réussi à se faire écouter du souverain, les adorateurs de la vieille idole n'ont reculé devant aucun moyen pour les déconsidérer et les rejeter hors de leur chemin.

Dans le cas actuel, il est si certain que les conseillers de Guillaume II croyaient à l'efficacité du coup du *Daily Telegraph* que, le lendemain de la publication, les officieux en faisaient un éloge sans réserves. La *Gazette de Cologne* écrivait : « Lorsque l'empereur, indigné des jugements inexacts et haineux portés sur la politique allemande, ouvre son cœur en toute loyauté à l'un de ses amis d'Angleterre, il ne mérite, à notre avis, aucun blâme, mais il doit bien plutôt s'attendre à voir le peuple allemand se ranger à son côté comme un seul homme ». Malheureusement pour les auteurs de la combinaison, une fois de plus ils se sont trompés sur les sentiments du peuple allemand et sur ceux des peuples voisins. La nation germanique ne s'est pas rangée comme un seul homme autour du drapeau déployé par le journal anglais. La nation britannique n'a pas goûté les compliments envoyés à son adresse. La France et la Russie ont fait leur profit de la façon dont leurs intentions étaient travesties. Alors, à la Wilhelmstrasse, chacun a rejeté la faute sur le camarade. Si le coup avait réussi, chacun en aurait revendiqué la gloire. Guillaume II ne comprendra-t-il pas un jour que ces procédés jettent un trouble profond en Europe et que l'heure est passée où l'Allemagne peut en bénéficier ?

C'est affaire à l'Allemagne de régler elle-même, en famille, l'incident du *Daily Telegraph*. C'est la nôtre de

nous tenir en garde. Tant que la manière bismarckienne sera en honneur à la Wilhelmstrasse, ce sera notre droit et notre devoir de nous prémunir contre les accidents. Tant que nous nous sentirons exposés à certaines manœuvres, nous nous refuserons à reconnaître le parallélisme d'intérêts découvert récemment par d'ingénieux explorateurs diplomatiques. Or, ceux-ci, loin d'être découragés, viennent de faire une nouvelle découverte : celle du parallélisme des intérêts français et autrichiens en Orient. Et ils citent un bon témoin à l'appui de leurs dires. D'après le correspondant viennois de la *Gazette de Voss*, ce parallélisme « devrait être attribué en grande partie à la diplomatie de l'ambassadeur de France à Vienne, aux yeux duquel l'alliance germano-autrichienne et l'impossibilité qui en découle d'isoler l'Allemagne constitueraient une garantie pour la paix de l'Europe ». La *Gazette de Voss* a dû faire une confusion : elle a pris M. Crozier pour M. Jaurès.

Voici le texte de la note officielle publiée hier par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

Une grande partie de la presse étrangère et allemande s'est livrée à des réflexions critiques contre la personne de l'empereur, à propos de l'entretien publié par le Daily Telegraph. *Ces journaux considéraient comme un fait acquis, en se livrant à ces réflexions, que l'empereur avait provoqué cette publication, sans que les personnalités responsables de la politique de l'empire en eussent été averties au préalable ; mais, c'est précisément là une erreur.*

L'empereur avait reçu d'un particulier anglais, avec la prière de vouloir bien en autoriser la publication, le manuscrit d'un article, résumant une série de conversations que Sa Majesté avait eues, à des époques différentes, avec diverses personnalités anglaises. La prière exprimée s'inspirait du désir de faire connaître au plus grand nombre possible de lecteurs anglais les propos tenus par Sa Majesté, et de contribuer ainsi à développer de bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne. L'Empereur fit parvenir au chancelier de l'empire ce projet d'article ; celui-ci le confia à l'Office impérial des Affaires étrangères, en lui demandant de l'étudier avec le plus grand soin. Dans le rapport qu'il remit à ce sujet l'Office des Affaires étrangères ne souleva aucune objection contre la publication de ce texte, publication qui eut alors lieu.

Lorsque le chancelier de l'empire eut connaissance du contenu de l'article par la publication qu'en fit le Daily Telegraph, *il déclara à l'empe-*

reur qu'il n'avait pas lu lui-même le projet d'article, car, sans cela, il aurait soulevé des objections et déconseillé la publication, mais qu'il se considérait comme seul responsable de ce qui était arrivé et couvrait les fonctionnaires placés sous ses ordres. En même temps, le chancelier priait l'empereur de vouloir bien accepter sa démission, mais l'empereur n'a donné aucune suite à cette demande. Toutefois, sur la demande du chancelier, il consentit à ce que celui-ci, en publiant le récit que l'on vient de lire, fût mis en mesure de priver de tout fondement les attaques auxquelles on s'était prématurément livré contre l'empereur.



LA SITUATION EXTERIEURE

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE ALLEMAND. — OCCUPATION D'ADA-KALÈ PAR L'AUTRICHE. — L'AUTRICHE ET LA FRANCE.

3 novembre 1908.

La situation générale reste trouble. Au moment où la crise orientale préoccupait tous les esprits, l'interview du *Daily Telegraph* a jeté en Europe un nouvel élément d'incertitude et de confusion. Tout le monde, en Allemagne comme dans les autres pays, s'est demandé avec anxiété comment une publication aussi compromettante avait pu être autorisée, comment les personnes qui avaient donné l'autorisation pouvaient ensuite rejeter la responsabilité de leur acte sur de simples subordonnés, et quelles garanties présentait pour les étrangers l'organisation d'un ministère des Affaires étrangères où il se passait des choses aussi déconcertantes. Les nouvelles d'aujourd'hui n'apportent sur ces points aucune clarté. L'une d'elles, au contraire, est bien faite pour augmenter l'étonnement. En effet, d'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'hier soir, M. de Schoen, secrétaire d'Etat à l'Office impérial des Affaires étrangères, dont la santé se trouve ébranlée, paraît-il, est remplacé provisoirement par M. de Kiderlen-Wæchter, ministre d'Allemagne en Roumanie. Une dépêche de l'agence Havas ajoutait que M. de Schoen était lui-même chargé, jusqu'à son rétablissement, des fonctions de ministre plénipotentiaire

à Bucarest. Un ministre des Affaires étrangères chargé de l'intérim d'une légation, il y aurait eu de quoi stupéfier tous les diplomates. Les Roumains auraient été fiers de voir leur capitale choisie comme sanatorium d'hiver pour les hommes d'Etat neurasthéniques. Mais l'agence Havas a rectifié sa première information. Les médecins qui soignent M. de Schoen ne lui ont pas prescrit un traitement aussi énergique. Quant à M. de Kiderlen-Wæchter, il est l'homme des intérims. Depuis plusieurs années, on a pris l'habitude de l'envoyer à Constantinople pendant les congés du baron de Marschall. Il est certainement destiné à échanger prochainement, à titre définitif, la villégiature des rives de la Dâmbovitza contre un poste de premier ordre.

En Orient même, la situation n'est pas plus inquiétante. Des négociations régulières sont engagées entre la Turquie et la Bulgarie. On doit seulement signaler un nouveau pas en avant de l'Autriche. Suivant les dernières dépêches, des troupes cisleithanes ont occupé la petite île d'Ada-Kalé, située dans le Danube, entre Orsova et Turnu-Severin, un peu en amont des Portes de Fer, en vue des rives serbe, hongroise et roumaine. Cette île était autrefois une dépendance de la Serbie ottomane. Au Congrès de Berlin, on s'est abstenu d'en parler. Les uns n'y ont pas pensé sans doute ; les autres avaient intérêt à ce qu'on n'en parlât pas. En fait, depuis la guerre turco-russe, Ada-Kalé, toujours administrée par un kaimakan, était gardée par un détachement de soldats autrichiens. Les visiteurs de l'île abordaient près d'un poteau jaune et noir à proximité duquel se promenait un factionnaire cisleithan et voyaient le croissant du prophète flotter aux fenêtres du Konak du représentant du sultan. Si la dépêche à laquelle nous faisons allusion est exacte, les Autrichiens ont donc opéré une

nouvelle « consolidation ». Mais qu'ont-ils fait du kaimakan ?

Aucune nouvelle de Pétersbourg ne permet de se faire une idée exacte des intentions du gouvernement russe au sujet de la Conférence. Des bruits contradictoires circulent. D'après les uns, le tsar, sous l'influence de l'émotion répandue dans le monde slave, serait décidé à protester contre l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, et la Conférence n'aurait alors que bien peu de chances de se réunir. Suivant une autre version, le Cabinet de Pétersbourg cherche un terrain d'entente avec Vienne. L'entente sera facile à établir, si Vienne s'y prête avec un peu de bonne volonté. Malheureusement, les traces de cette bonne volonté n'apparaissent que dans les certificats de bonne conduite que le baron d'Aehrenthal délivre à la France, redevenue à ses yeux une grande nation du jour où il a cru pouvoir la faire servir à ses desseins. Les éloges du Ballplatz nous sont infiniment précieux, quoiqu'un peu compromettants. M. Pichon travaille avec un inlassable dévouement à la solution pacifique de la crise. Mais il reste inébranlablement fidèle à ses alliés et amis. Il serait certainement plus touché des compliments de son collègue autrichien, s'il s'y joignait l'assurance que l'Autriche-Hongrie est prête à accepter pour la Bosnie et l'Herzégovine les obligations qu'on demande à la Bulgarie d'assumer pour les anciens vilayets bulgares érigés en royaume indépendant.



L'AFFAIRE DE CASABLANCA

PRESSION ALLEMANDE SUR LA FRANCE. — LA LIMITATION DE L'ARBITRAGE. — LA QUESTION DES REGRETS.

4 novembre 1908.

L'INCIDENT survenu le 25 septembre dernier à Casablanca, à l'occasion de l'arrestation de déserteurs de la Légion étrangère, tend à prendre en ce moment une importance hors de proportion avec celle des faits eux-mêmes. Ceux-ci sont encore trop récents pour qu'il soit besoin de les exposer de nouveau. Il suffira de rappeler qu'un détachement de troupes françaises du corps d'occupation avait repris par la force six soldats de la Légion étrangère qui avaient déserté et qui étaient sur le point de s'embarquer, sous la protection d'agents du consulat d'Allemagne, à bord d'un navire allemand. Le consul d'Allemagne revendiquait le droit de couvrir de sa protection, sur le territoire marocain, ceux de ses nationaux qui la demandaient. De son côté, le commandant du corps d'occupation français réclamait le droit de reprendre, même par la force, sur le territoire occupé, ceux de ses soldats qui cherchaient à se soustraire à leur devoir. Le général d'Amade ne faisait pas de distinction entre ses hommes ; il considérait comme relevant de lui, au même titre que les Français, les étrangers ayant contracté un engagement régulier. Forts de ce qu'ils regardaient chacun comme leur

droit, les agents allemands et les officiers français ne voulurent céder ni les uns ni les autres. Au moment où les déserteurs étaient sur le point de s'embarquer, il se produisit une bagarre au cours de laquelle il y eut des voies de fait ; les fuyards restèrent entre les mains des officiers français.

Saisis de l'affaire, les deux gouvernements montrèrent tout d'abord un sincère désir de ne pas l'envenimer. Sans se laisser impressionner par les dépêches sensationnelles de Casablanca, ils convinrent de demander à leurs agents des rapports détaillés et d'ajourner toute décision au moment où ils seraient en possession de tous les éléments utiles d'information. Les rapports arrivèrent à Paris et à Berlin dans la première quinzaine d'octobre. Ils furent soumis de part et d'autre à un examen minutieux. On constata, malheureusement, que leurs conclusions étaient diamétralement opposées. Même sur les points de fait, sur la manière dont les déserteurs avaient été repris, dont les agents allemands et les officiers français s'étaient comportés, il y avait contradiction absolue. Seulement, dans l'intervalle, le gouvernement français avait acquis la certitude que, sur les six déserteurs protégés par le consul d'Allemagne, il y en avait trois, un Autrichien, un Polonais de Russie et un Suisse auxquels, en aucune hypothèse, la protection allemande n'aurait dû être accordée. Quant à la question d'ordre juridique, c'est-à-dire au droit du commandant d'un corps expéditionnaire d'arrêter des déserteurs de nationalité étrangère sur un territoire étranger occupé militairement, et au droit d'un agent consulaire de couvrir de sa protection, sur ce territoire, des soldats liés à un pays étranger par un engagement formel librement contracté, les deux gouvernements soutinrent chacun une thèse différente. Tout en admettant que son agent avait eu tort d'englober dans son laisser-passer trois individus non

allemands, le Cabinet de Berlin reconnaissait à cet agent le droit de protéger les trois autres déserteurs, ses compatriotes, sur le territoire de sa circonscription consulaire. D'autre part, le Cabinet de Paris considérait, avec le général d'Amade, qu'il y avait là une question de discipline militaire et que le commandant d'un corps d'occupation était autorisé à se saisir, sans s'inquiéter de leur nationalité, de ses soldats déserteurs. Dans ces conditions, les deux gouvernements prirent le parti le plus sage, que nous avions ici même recommandé à leur attention dès la fin de septembre : ils tombèrent d'accord, entre le 14 et le 16 octobre, de soumettre à un arbitrage « les difficultés résultant de l'incident du 25 septembre ».

La question semblait ainsi définitivement sortie de la politique et en bonne voie d'être réglée normalement, suivant le mode habituellement adopté en matière d'arbitrage. Les polémiques soulevées dans la presse des deux pays dans les premiers jours de l'incident s'étaient arrêtées. On discutait courtoisement, académiquement, les thèses en présence. Dans les cercles militaires allemands, on se plaçait volontiers au point de vue du général d'Amade; on trouvait naturelle sa prétention de ne pas laisser fuir sous ses yeux, sans intervenir, des soldats qui trahissaient leur drapeau. Dans leurs entretiens avec M. Jules Cambon, le prince de Bülow et M. de Schoen ne laissaient percer aucune intention de reprendre le fond de la question. Il ne s'agissait plus que de détails, de la rédaction du compromis arbitral. On resta sous cette impression jusqu'à la publication de l'interview du *Daily Telegraph*. A partir de ce moment, on observa un changement de ton dans une partie de la presse allemande. Des rumeurs circulèrent sur la possibilité d'un désaccord. Aujourd'hui, brusquement, l'incident vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Pendant ces trois derniers jours, l'éventualité de désaccord que certains journaux berlinois faisaient entrevoir s'est précisée, accentuée. Le prince de Bülow s'en est entretenu avec M. Cambon, le prince Radolin avec M. Pichon. D'après des informations qui doivent être exactes, elle consisterait en ceci : L'Allemagne maintient bien sa demande d'arbitrage pour le règlement de la question de droit ; mais elle ne veut pas y comprendre la question de fait. Elle exprime formellement le désir que des regrets lui soient présentés — à elle ou à son consul à Casablanca — au sujet de l'attitude des officiers français, tandis qu'elle émettrait de son côté le regret que son agent eût dépassé ses attributions. Nous ne savons dans quels termes précis la demande a été formulée : ce qui paraît certain, c'est que le prince de Bülow ne considère plus l'incident réglé en principe par l'accord des 14-16 octobre, et veut en distraire une partie pour en faire l'objet d'un arrangement particulier avant tout arbitrage.

Nous regrettons profondément ce changement d'attitude. Nous ne chercherons pas à le rattacher à d'autres événements, plus récents, d'une portée plus étendue. A notre avis, entre l'Allemagne et la France, la politique générale européenne ne devrait jamais être mêlée aux affaires courantes. Autant nous restons fermement attachés à notre système d'alliance et d'entente, autant nous sommes disposés, pour notre part, à traiter avec l'Allemagne en toute loyauté, dans l'esprit le plus amical, les questions qui se présentent quotidiennement entre deux grands pays. C'est le meilleur moyen d'assurer la régularité, la courtoisie, le développement des rapports réciproques. La tranquillité de la grande famille européenne ne pourrait aussi qu'y gagner. Nous voulons espérer que le nouvel incident dont on parle aujourd'hui n'est pas un

nouveau moyen d'exercer une pression sur notre politique générale. Dans tous les cas le gouvernement français a pris, dès le début, une position qui semble échapper à toute atteinte. Il a accepté l'arbitrage, il maintient son acceptation. Si le gouvernement allemand veut adopter maintenant un autre mode de règlement de l'affaire, c'est à lui de justifier sa nouvelle proposition.



LE DIFFEREND FRANCO-ALLEMAND

LA QUESTION DU POINT D'HONNEUR. — L'ARBITRAGE.

5 novembre 1908.

DEPUIS hier, le désaccord entre les gouvernements français et allemand, au sujet du règlement de l'affaire de Casablanca, s'est précisé. Il semble établi aujourd'hui que le Cabinet de Berlin ne se refuse plus à soumettre au tribunal arbitral l'incident du 25 septembre dans son ensemble. Seulement, par une singulière contradiction, il persiste à demander que, préalablement à la signature du compromis, il lui soit exprimé des regrets pour les voies de fait dont son agent consulaire aurait été victime au cours de la bagarre. En outre, les officieux de la chancellerie de la Wilhelmlstrasse déclarent qu'il s'agit là d'un point d'honneur, que l'honneur national est engagé.

Ce sont de graves paroles. Elles ne nous paraissent absolument pas justifiées par l'importance des faits. Il est survenu à Casablanca un malencontreux incident dont les détails, encore mal connus du public, sont présentés sous un aspect entièrement différent dans les rapports des représentants des deux pays. Le drogman du consulat d'Allemagne a été bousculé, ou menacé, dans des circonstances telles qu'à l'heure actuelle on ne peut dire d'aucun côté, avec certitude, qui a pris l'initiative des voies de fait. On ne sait même pas si c'est le détachement français lancé à

la poursuite des déserteurs qui est intervenu dans ce que les Allemands appellent l'exercice de la juridiction consulaire, ou si c'est l'agent consulaire qui s'est immiscé dans l'exercice de l'action réglementaire de nos troupes. Si des torts incontestables avaient été constatés à la charge de militaires français, le Cabinet de Paris n'eût pas hésité à exprimer tous les regrets convenables. Mais comment pourrait-il manifester officiellement ces regrets s'il possède la conviction que les personnes qu'ils viseraient ont fait simplement leur devoir ? Malgré cette conviction, il s'est déclaré prêt à soumettre toute la question à l'arbitrage et il n'est pas douteux qu'il s'engagera à formuler des regrets, des excuses même, pour le cas où le tribunal arbitral déciderait qu'il doit en être ainsi. Seulement, il lui est impossible de préjuger la décision arbitrale et de blâmer d'avance, implicitement, des agents dont la parfaite correction sera peut-être reconnue plus tard par les arbitres. A lire les journaux allemands, il est vrai, on ne nous demanderait pas de blâmer nos officiers ; on reconnaîtrait volontiers qu'ils ne pouvaient guère agir différemment le 25 septembre ; on réclamerait seulement une expression de regrets sur leur attitude à l'égard de l'agent du consulat d'Allemagne. Mais cela ne revient-il pas au même ? Le regret n'impliquerait-il pas un blâme ? Le gouvernement français nous semble avoir fait preuve, en cette circonstance, de la plus grande bonne volonté. Il ne lui est pas venu à l'esprit de porter la plus légère atteinte à l'honneur allemand. Réciproquement, il est en droit d'attendre qu'à Berlin on tienne un aussi grand compte du point d'honneur français. Nous sommes persuadés que tous les officiers allemands, en conscience, comprennent notre manière de voir.

Mais on a tort de parler de point d'honneur. Il s'agit

simplement d'une bagarre qui relèverait du tribunal correctionnel si elle s'était passée entre particuliers. Dès lors qu'aucun tribunal ordinaire n'est compétent pour se prononcer en l'espèce, il reste à soumettre le cas à la haute juridiction instituée précisément par les représentants de toutes les puissances pour juger les affaires de ce genre. Et qu'on ne dise pas que la Cour internationale de la Haye a été créée pour trancher uniquement les différends d'ordre juridique. Sa compétence n'est pas limitée. Elle peut appeler devant elle les parties, entendre des témoins, comme le feraient des juges ordinaires. D'ailleurs, c'est la procédure qui a déjà été adoptée lors de l'incident de Hull. Le tribunal arbitral chargé de prévenir le conflit qui menaçait de mettre aux prises l'Angleterre et la Russie à l'occasion d'une question de fait, s'est acquitté de sa délicate mission à la satisfaction générale. Aucun regret n'a été demandé, ni exprimé, avant le prononcé de la sentence Rien n'a été préjugé. L'honneur britannique est aussi pointilleux que celui de n'importe quelle autre nation. S'il s'est tenu pour satisfait du mode de règlement de l'incident de Hull, l'honneur allemand peut se contenter d'un règlement analogue pour l'incident de Casablanca.



LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

L'OBSTINATION DE L'ALLEMAGNE DANS LA QUESTION DES REGRETS CONTINUATION DE LA PRESSION. — LES CONSULS ALLEMANDS. AU MAROC.

6 novembre 1908.

Les négociations relatives à l'affaire de Casablanca sont devenues très actives. A Berlin, M. Cambon s'est longuement entretenu du différend franco-allemand avec M. de Schoen, que son état de santé n'empêche pas de diriger l'Office impérial des Affaires étrangères jusqu'à l'arrivée de M. de Kiderlen-Wæchter. A Paris, hier soir, le prince Radolin a discuté avec M. Pichon les points qui sont l'objet du désaccord. D'après les communications officieuses, auxquelles il y a lieu d'ajouter foi, les deux gouvernements ont manifesté un sincère désir de conclure un arrangement honorable pour les deux pays, et, sans quitter leurs positions, ils ont donné tous deux une preuve de leurs sentiments conciliants.

Comme nous le faisait pressentir la dépêche d'hier après-midi de notre correspondant de Berlin, l'Allemagne admet aujourd'hui que l'expression des regrets dont, à son avis, l'incident de Casablanca doit être l'objet antérieurement à la signature du compromis arbitral, soit mutuelle et simultanée de la part des deux pays. Mais elle persiste à demander que les regrets de la France portent sur l'attitude

des soldats français à l'égard de l'agent consulaire allemand de Casablanca. Elle offre de déclarer en même temps que cet agent n'a pas agi correctement en délivrant un sauf-conduit à des légionnaires qu'il n'avait pas le droit de protéger. De son côté, la France est disposée à accepter une formule d'après laquelle les deux gouvernements déclareraient simultanément qu'ils considèrent comme regrettable l'incident du 25 septembre et l'échange de voies de fait qui s'est produit à cette occasion. Cette déclaration pourrait être faite, soit dans le préambule du compromis arbitral, soit dans des conversations concertées entre les ministres des Affaires étrangères et les ambassadeurs des deux pays, soit à la tribune du Parlement.

A première vue, la différence entre les deux points de vue semble réduite à peu de chose. En réalité, elle reste importante. Nous ne pouvons pas encore savoir exactement dans quels termes se sont exprimés M. de Schoen et M. Cambon quand ils ont examiné la question de l'arbitrage et des regrets préalables. Mais il est sûr que le Cabinet de Berlin n'a jamais cru sérieusement que nous accepterions de formuler des regrets qui ne fussent pas mutuels et simultanés. En effet, dans le déplorable incident qui nous divise, une seule chose était certaine et reconnue sans contestation : c'est que le consul d'Allemagne avait prétendu couvrir de sa protection des légionnaires non Allemands et que son drogman avait tenté de soustraire ceux-ci par la force à la poursuite des soldats français. Si des regrets préalables avaient dû être exprimés, il semble bien, en bonne justice, que c'est le consul d'Allemagne qui aurait dû en prendre l'initiative. Toutefois, avec grande raison, nous n'avons pas soulevé cette question. Nous nous sommes cantonnés sur le terrain de l'arbitrage. Nous n'avons rien demandé, et, réciproquement,

nous n'avons rien voulu accepter qui préjugeât la décision des arbitres. Or, la formule de regrets communiquée hier par le gouvernement allemand, tout en étant plus modérée que celles dont on a parlé jusqu'ici sans que la teneur en ait été publiée, continue d'impliquer, au fond, un blâme, ou, si l'on veut, un désaveu de la conduite de nos soldats. Le désaccord ne porte plus que sur un point ; seulement ce point est capital.

Il importe, à ce propos, de prévenir un malentendu. Les lecteurs allemands des journaux de Berlin pourraient croire que la France conteste les droits des agents consulaires d'Allemagne au Maroc. Les articles écrits à leur usage tendent à faire naître l'idée que nous aurions refusé ou refuserions de reconnaître à ces agents le droit de protéger leurs nationaux. Il n'en est rien. Ni le gouvernement français, ni le général commandant le corps d'occupation de Casablanca n'ont songé à mettre des entraves à l'exercice régulier des attributions des consuls de n'importe quel pays dans le territoire occupé. La question actuelle est précisément de savoir s'il a été fait de ces attributions un exercice régulier et si nos soldats pouvaient, sans bouger, se laisser arracher de leurs mains les déserteurs qu'ils avaient ressaisis ou laisser échapper ceux qui s'enfuyaient. En exprimant d'avance des regrets au sujet de l'intervention de nos troupes, nous reconnaîtrions par là même que cette intervention était injustifiée. Or, c'est un des points sur lesquels auront à se prononcer les arbitres. Le gouvernement français est donc pleinement autorisé à repousser toute formule de regrets impliquant dans une mesure quelconque un désaveu pour nos marins et nos soldats. Comme nous l'avons déjà dit, et comme il l'a peut-être déjà dit lui-même, il n'hésitera pas, la sentence une fois rendue, à exprimer tous les regrets nécessaires, si les arbitres lui don-

nent tort. Jusque là, il veut que la question reste entière, pour la France comme pour l'Allemagne.

Dans toute cette négociation, M. Pichon, approuvé par tous ses collègues et soutenu par le pays tout entier, a mis autant de soin à ménager l'amour-propre allemand qu'à sauvegarder l'honneur national. Il est allé aussi loin que possible dans la voie de la conciliation. Il a le droit d'espérer que l'Allemagne, à son tour, se décidera à confier à la Cour d'arbitrage, sans réserve, le règlement total d'un conflit, insignifiant en lui-même, que nous n'avons rien fait pour provoquer, et qui n'aurait jamais dû parvenir à ce degré d'acuité.



LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

LES FORMULES DE REGRETS. — LA NATIONALITÉ DES DÉSERTEURS. LA QUESTION DES VOIES DE FAIT.

7 novembre 1908.

Les négociations franco-allemandes n'aboutiront peut-être pas aussi rapidement qu'on serait en droit de l'espérer. Les deux gouvernements se sont communiqué les formules de regrets que nous avons mentionnées hier. Conformément à ses instructions, M. Jules Cambon a déclaré que la France n'accepterait pas la formule allemande contenant des regrets séparés et constatant « qu'une atteinte a été portée par des agents du gouvernement français aux prérogatives d'un consul allemand ». Il a ajouté qu'elle adhérerait seulement à une formule générale portant « que les deux gouvernements regrettent l'incident du 25 septembre qui a amené leurs agents à des violences et à des voies de fait ». Afin de permettre au Cabinet de Berlin de se rendre mieux compte de la réalité des faits, M. Pichon a décidé de porter à sa connaissance le rapport de M. Bordé, commissaire spécial de police à Casablanca, sur l'incident du 25 septembre. Le prince de Bülow aurait pu se rallier, sans plus tarder, et sans compromettre en aucune façon la dignité nationale, à la formule française de conci-

liation. Mais il semble qu'il préfère attendre d'avoir examiné le rapport de M. Bordé. En effet, à l'heure où nous écrivons, aucune réponse n'est arrivée de Berlin. Il eût été désirable pourtant de ne pas laisser plus longtemps l'opinion livrée à l'incertitude.

Dans tous les cas, un examen plus approfondi de l'affaire ne servira qu'à mieux mettre en lumière notre bon droit et notre modération. Nous pouvons, dès aujourd'hui, signaler deux constatations dont l'importance n'échappera à personne. En premier lieu, il vient d'être établi d'une manière irrécusable que, parmi les trois légionnaires déserteurs dont la nationalité allemande paraissait certaine, il y a un Français. On avait eu tout d'abord certains doutes sur l'identité de la personne. Mais il résulte de pièces officielles, dont l'authenticité a été soigneusement contrôlée, qu'il s'agit bien d'un individu naturalisé français en vertu d'un décret inséré dans le *Bulletin des lois* du mois de mars de cette année. Ainsi, le consul d'Allemagne à Casablanca a non seulement couvert de sa protection un Autrichien, un Russe et un Suisse, sans y être autorisé par les gouvernements desquels ressortissaient ces trois légionnaires. Il a englobé aussi dans son laisser-passer un citoyen français, dont la véritable nationalité pouvait être facilement connue de ses camarades et de ses chefs puisqu'elle remontait seulement à quelques mois. Comment donc pourrait-on découvrir l'atteinte la plus légère, la plus indirecte, aux prérogatives d'un consul allemand dans le fait d'agents français, militaires ou civils, de s'emparer d'un compatriote déserteur ? Si des agents étrangers ont cru devoir offrir à celui-ci leur protection, c'est à leurs risques et périls et, s'ils ont reçu des coups, on peut dire qu'ils devaient s'y attendre. Le légionnaire en question, il est vrai, est originaire de Strasbourg. Nous ne savons pas si et jusqu'à

quel point les autorités allemandes pourraient, dans certaines circonstances, le considérer encore comme Allemand. En général, la naturalisation régulièrement acquise à l'étranger fait perdre la nationalité d'origine. Mais, en tout cas, cette revendication ne pourrait s'exercer qu'en territoire allemand. En territoire étranger, au Maroc, dans l'espèce, elle ne serait fondée sous aucun rapport.

En outre, il résulte des témoignages concordants, recueillis immédiatement après l'incident, que les voies de fait sur les personnes accompagnant les déserteurs ont cessé dès que ces personnes ont été reconnues pour être le chancelier et le cawas indigène du consulat d'Allemagne. Elles ne portaient aucun insigne extérieur, aucun vêtement caractéristique de leur qualité officielle. Nos soldats, sur le point de ressaisir les déserteurs, se sont heurtés à des individus qui protestaient. Ils ont commencé par mettre la main sur les fugitifs et ont écouté ensuite les protestations. Quand des agents de la force publique poursuivent un criminel, ils ne s'attardent pas en route à des conversations avec ses avocats.

Le gouvernement français a donc les meilleures, les plus fortes raisons de n'accepter d'avance, sous aucune forme, un blâme quelconque visant, même indirectement, de braves gens qui ont fait simplement leur devoir. Quand on demande à des soldats le sacrifice de leur vie devant l'ennemi, on ne les désavoue pas avant de s'être convaincu qu'ils avaient tort. Actuellement, le gouvernement français a la conviction contraire. Il attend donc, en toute tranquillité, que le gouvernement allemand se rende à l'évidence.



LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

LE RAPPORT BORDÉ. — LA MANŒUVRE AUTRICHIENNE. — LA LIAISON DE LA QUESTION MAROCAINE ET DE LA QUESTION D'ORIENT.

8 novembre 1908.

Le gouvernement allemand est en ce moment en possession du rapport Bordé sur l'incident du 25 septembre. Il résulte de nos informations, concordant d'ailleurs avec celles de plusieurs autres journaux, qu'il se réserve d'examiner ce rapport et de le comparer avec celui du consul d'Allemagne à Casablanca avant de proposer à M. J. Cambon une nouvelle formule de regrets. M. de Kiderlen-Wæchter, arrivé à Berlin, continuera les négociations avec l'ambassade de France. Il lui faudra sans doute un jour ou deux pour se mettre exactement au courant de l'affaire délicate qu'il est appelé à traiter. Ce n'est donc pas avant quelques jours, suivant toute vraisemblance, qu'une solution interviendra. Le chancelier ne sera sans doute pas en mesure de s'expliquer à ce sujet au Reichstag à la séance de mardi. Il convient d'ajouter que son état de santé semble en ce moment préoccuper ses amis.

A en croire les dépêches de Berlin, ce temps d'arrêt ne doit pas être interprété dans un sens défavorable à l'heureuse issue des négociations. Nous le souhaitons très vive-

ment. Toutefois, il faut remarquer la manière tout à fait spéciale dont les dépêches de Berlin exposent la situation. Elles s'attachent à donner l'idée que les deux gouvernements sont presque d'accord, qu'il ne s'agit plus que de trouver une formule sans importance, que l'on ne peut pas envisager l'hypothèse d'un échec des négociations, que le Cabinet de Berlin n'a jamais varié dans ses intentions pacifiques et conciliantes. D'où la conclusion que, si l'accord ne finissait pas par s'établir, la responsabilité en retomberait sur la France, dont les exigences auraient rendu l'entente impossible. C'est le sens très net qui se dégage des télégrammes adressés de Berlin au *Fremdenblatt* et à la *Neue Freie Presse*, les deux journaux de Vienne les plus officieux. On ne saurait protester trop tôt et trop énergiquement contre cette manœuvre. Dans l'affaire de Casablanca, la France ne demande rien, ne met en avant aucune exigence, ne formule même aucune proposition. On lui a proposé de soumettre le différend à un arbitrage ; elle a accepté. On lui a dit ensuite que l'arbitrage devrait être précédé d'une expression de regrets : regrets de la France d'avoir porté atteinte aux prérogatives d'un consul allemand ; regrets de l'Allemagne que ce consul ait outrepassé ses attributions. La France a répondu qu'elle ne demandait pas qu'on lui exprimât des regrets, mais qu'elle refusait d'en exprimer elle-même tant que le tribunal arbitral n'aurait pas rendu une sentence en ce sens. Alors l'Allemagne a présenté successivement des formules plus ou moins variées dans leur rédaction, mais impliquant toutes des regrets de notre part pour des torts dont nous nions l'existence. Le fait que les regrets seraient mutuels et simultanés ne changerait absolument rien à la situation dès lors qu'ils constitueraient, en ce qui nous concerne, un désaveu préalable de la conduite de nos soldats. Aucun

accord ne sera possible tant que le Cabinet de Berlin n'aura pas définitivement renoncé à mentionner dans la formule de regrets généraux la prétendue atteinte portée aux prérogatives de son consul. Jusque-là, toutes les modifications de rédaction sont parfaitement superflues. Il ne s'agit pas d'une question de forme, mais de fond.

Il faut encore signaler, à titre de curieuse coïncidence, la mise en circulation de nouvelles suggestions sur l'avantage qu'il y aurait à rattacher la question d'Orient à la question marocaine. Au moment où la crise orientale a éclaté, on nous a fait savoir de divers côtés que le moment était venu de parler du Maroc à Berlin : nous étions sûrs de voir nos vœux exaucés si, nous séparant de nos alliés et amis, nous nous entendions avec Vienne et Berlin sur la solution du problème balkanique ; mais surtout, pour mériter les bonnes grâces qu'on daignait nous promettre, il fallait nous garder de nous concerter avec la Russie et l'Angleterre. Ces suggestions, qui ont peut-être impressionné des personnes peu familiarisées avec la stratégie bismarckienne, n'ont pas eu le succès attendu. Alors, les difficultés marocaines, assoupies, se sont réveillées. Ce qui n'était qu'une mesquine question de détail s'est transformé en point d'honneur. Les bureaux de la Wilhelmstrasse, toujours fidèles aux vieilles traditions, ont sorti le spectre de la rupture diplomatique. Après nous avoir laissé le loisir de considérer cet épouvantail dans toute son horreur, ils reviennent à leur idée très chère : entendons-nous avec eux sur l'Orient, abandonnons nos alliés et amis, et le spectre rentrera dans sa boîte... jusqu'à la prochaine occasion. Le retard dans les négociations a pour but de nous donner le temps de bien réfléchir. L'Autriche-Hongrie est là, toute disposée à nous prêter ses bons offices, dont elle ne tarderait pas à nous demander le prix. Guillaume II et

François-Joseph viennent d'avoir à Schœnbrunn une conversation où, sans témérité, l'on peut supposer que ces combinaisons ont été agitées.

Aujourd'hui, comme hier, la question d'Orient reste indépendante de celle du Maroc. En Orient, nous ne recherchons aucun avantage particulier ; nous n'avons donc à payer aucun concours. Au Maroc, nous nous conformons scrupuleusement à nos engagements. Là, comme ailleurs, notre plus vif désir est de vivre en paix, loyalement, avec tous nos voisins, en faisant honneur à notre parole. Nous demandons seulement le bénéfice de la réciprocité.



LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

M. DE KIDERLEN-WÆCHTER A LA WILHELMSTRASSE.

9 novembre 1908.

La situation n'a pas changé depuis hier. M. de Kiderlen-Wæchter a pris la direction de l'Office impérial des Affaires étrangères et a rendu à l'ambassadeur de France une visite de courtoisie. M. Cambon lui a exposé la manière de voir du gouvernement français au sujet de l'incident de Casablanca. Cette conversation est restée sans conclusion. Aucun fait nouveau ne s'est produit, aucun élément nouveau n'est intervenu dans les négociations. Le gouvernement français conserve la même attitude. Il attend que le Cabinet de Berlin se rende compte de l'inutilité de persister dans une prétention inadmissible. Patient et ferme, conscient de son bon droit, fort de l'approbation du pays, il ne se laissera pas énerver par l'attente, ni ébranler par des diversions.

En ce moment, c'est plutôt la presse allemande qui trahit de l'émotion. On trouvera plus loin de longs extraits des articles des journaux de Berlin sur la crise de la chancellerie, sur l'opportunité d'instituer une Commission permanente des Affaires étrangères, sur la nécessité d'apporter des modifications au fonctionnement du régime actuel. Ce

sont là des affaires intérieures. C'est aux Allemands de les discuter. Pour nous, nous devons nous borner à souhaiter que le régime actuel fonctionne désormais ou, s'il est modifié, qu'il soit remanié de manière à permettre entre la France et l'Allemagne l'établissement de rapports réguliers, amicaux et confiants. Nous avons eu trop souvent l'impression que les directeurs responsables de la politique de l'empire cherchaient à exercer sur nous, par des voies détournées, une pression injustifiable, difficilement conciliable avec les assurances officielles. Nous serions heureux de pouvoir saluer à Berlin l'inauguration d'un système qui réponde mieux aux intérêts bien entendus comme aux vœux de la population des deux pays. De notre côté, nous sommes allés jusqu'aux extrêmes limites des concessions. Il appartient à l'Allemagne de décider si le moment n'est pas venu pour elle d'entrer dans une nouvelle voie.



L'ACCEPTATION DE L'ARBITRAGE

L'ARBITRAGE INTÉGRAL. — LA FORMULE DE REGRETS MUTUELS. HISTORIQUE DE L'AFFAIRE DE CASABLANCA.

10 novembre 1908.

La période de tension entre la France et l'Allemagne peut être considérée comme terminée. Hier, dans l'après-midi, M. de Kiderlen-Wæchter a informé M. Jules Cambon qu'après un examen approfondi du rapport Bordé et des pièces annexes, le gouvernement allemand ne maintenait plus le point de vue auquel il s'était placé jusqu'alors et n'hésitait plus à soumettre au tribunal arbitral l'affaire de Casablanca dans son intégralité, c'est-à-dire non seulement la question de droit, mais aussi la question de fait. Le ministre intérimaire des Affaires étrangères a ajouté qu'il n'insistait plus sur l'adoption de la formule de regrets que M. de Schoen et lui-même avaient proposée et qu'il était disposé à se rallier à la formule générale communiquée par le gouvernement français pourvu qu'il fût bien entendu que chacun des deux gouvernements s'engageait à exprimer des regrets à l'autre, si les arbitres en décidaient ainsi.

Dans ces conditions, l'entente était certaine. M. de Kiderlen-Wæchter et M. Cambon sont tombés d'accord, sous réserve de l'approbation de leurs gouvernements, sur une formule qui, à quelques mots insignifiants près, serait

la suivante : « Les deux gouvernements regrettent l'incident du 25 septembre qui a amené leurs agents subalternes à des voies de fait et à de fâcheuses violences ». Ce texte est identique à celui de la contre-proposition de M. Pichon, avec cette seule différence qu'il y est spécifié qu'il s'agit d'agents subalternes ou secondaires. Nous n'avons aucune raison de nous opposer à l'introduction de ce mot. En effet, nous avons toujours soutenu que l'affaire de Casablanca se réduisait à une rixe où la responsabilité des représentants autorisés de la France et de l'Allemagne ne se trouvait pas engagée. Quant aux regrets qu'il conviendrait d'exprimer après la sentence arbitrale, nous avons également toujours déclaré que, pour notre part, nous nous conformerions sans hésitation à la décision des arbitres dans le cas où elle serait rendue en notre défaveur. Sur ce point là, comme sur les autres, M. Pichon n'a jamais varié. Il a mis autant d'énergie à refuser des regrets spéciaux avant l'arbitrage que d'empressement à promettre de les exprimer si nos agents étaient reconnus coupables par les arbitres. L'accord formel sera sans doute conclu aujourd'hui dans le courant de la journée. On ne peut pas douter de l'approbation du gouvernement allemand, au nom duquel M. de Kiderlen-Wæchter a parlé. Quant au gouvernement français, immédiatement saisi par le ministre des Affaires étrangères, il adhérera certainement aux nouvelles propositions allemandes qui lui donnent satisfaction.

D'ailleurs, la presse inspirée par la Wilhelmstrasse a déjà pris les devants. Ce matin même, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne* déclarent ouvertement qu'il résulte de la comparaison du rapport Bordé et du rapport allemand que les Français et les Allemands, chacun de leur côté, sont en droit de considérer comme exact, jusqu'à preuve du contraire, le récit

de l'incident du 25 septembre fait par leurs compatriotes. Les deux journaux officieux en concluent qu'il ne reste plus qu'à s'en remettre aux arbitres du soin de dégager la vérité. C'est dire qu'ils se placent enfin, après de trop longs atermoiements, au point de vue français. Ils esquissent une tentative de justification en alléguant que, l'exposé officiel français ayant été porté seulement samedi à la connaissance du gouvernement allemand, celui-ci n'a pu en tenir compte plus tôt. Il y a là le germe d'un malentendu qu'il faut dissiper tout de suite. Aussitôt après avoir connu l'incident du 25 septembre par la dépêche de Casablanca, le gouvernement français a prescrit télégraphiquement à ses agents de procéder à une enquête minutieuse et de lui adresser le plus tôt possible un rapport détaillé. Le premier, le général d'Amade a envoyé à Paris un récit circonstancié de l'affaire. De son côté, M. Bordé, commissaire spécial de police à Casablanca, a procédé à une enquête en observant toutes les formalités judiciaires. Il a entendu, sous serment, les témoins, et a rédigé un rapport présentant toutes les garanties d'authenticité désirables. Le rapport, accompagné de ses nombreuses annexes, parvint à Paris le 30 octobre seulement. Jusque-là, le gouvernement français n'eut connaissance de son contenu que par un résumé télégraphique. Quand il eut les pièces en mains, il s'aperçut que certains points d'une grande importance étaient imparfaitement élucidés. Par télégraphe, il demanda des éclaircissements complémentaires. Quand il les eut reçus, par télégraphe également, il s'empressa d'envoyer le rapport Bordé, avec son complément d'informations, à l'ambassadeur de France à Berlin qui le communiqua aussitôt à l'Office impérial des Affaires étrangères. Il était impossible, on le voit, de procéder plus rapidement. De son côté, le gouvernement allemand n'a communiqué aucun

rapport. C'est le 1er novembre seulement que le prince Radolin a remis au quai d'Orsay une copie de l'exposé des faits d'après les rapports des fonctionnaires allemands. M. de Schoen avait fait la même démarche près de M. Cambon dans les derniers jours d'octobre, c'est-à-dire à peu près en même temps.

Il serait donc inexact et injuste de dire que le gouvernement allemand a précédé le nôtre dans la communication des éléments d'informations relatifs à l'affaire de Casablanca. M. Pichon a mis le plus grand empressement à saisir l'Office impérial des Affaires étrangères de tous ceux qu'il était en mesure de communiquer. Mais il importe de remarquer que, jusqu'au 14 octobre, date de la proposition d'arbitrage de l'Allemagne, aussitôt acceptée par la France, les deux gouvernements se sont formé une opinion de l'affaire d'après des renseignements encore incomplets. C'est sur l'impression que ces renseignements différaient trop entre eux pour qu'on pût tomber d'accord, que l'Allemagne a proposé l'arbitrage. Dès lors que l'arbitrage était convenu, il était incorrect de publier des documents sur lesquels les arbitres devaient être appelés à juger. Il était également dangereux de jeter, morceau à morceau, en pâture à la curiosité publique, des fragments successifs de dossier. Notre gouvernement eût commis une lourde faute en provoquant, dans une affaire aussi grave, des polémiques qui n'auraient pas manqué de passionner l'opinion publique dans les deux pays. Il a rempli tout son devoir.

Maintenant que la solution pacifique du différend relatif à l'expression des regrets est assurée, il y a lieu d'espérer que l'incident de Casablanca, dans son ensemble, est définitivement clos. L'arbitrage lui-même ne peut soulever aucune difficulté. Il nous a toujours paru qu'il constituait

le meilleur moyen de régler un incident qui avait pris une importance hors de toute proportion avec les faits. Nous sommes heureux de constater que l'Allemagne, mieux informée ou mieux inspirée, partage désormais cette opinion.



LA SIGNATURE DE L'ACCORD

LA CONCLUSION ET LA MORALE DE L'AFFAIRE. — L'ÉCHEC DE LA TENTATIVE DE DISLOCATION DES ALLIANCES.

11 novembre 1908.

Comme tout le faisait prévoir hier, M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Wæchter ont signé hier la note mettant fin au différend relatif à l'affaire de Casablanca. Le texte sur lequel les représentants des deux pays sont tombés d'accord est le suivant :

« Les deux gouvernements, regrettant les événements qui se sont produits à Casablanca, le 25 septembre dernier, et qui ont amené des agents subalternes à des violences et à de fâcheuses voies de fait, décident de soumettre l'ensemble des questions soulevées à ce sujet à l'arbitrage.

« D'un commun accord, chacun des deux gouvernements s'engage à exprimer ses regrets sur les actes de ces agents, suivant le jugement que les arbitres auront porté sur les faits et sur la question de droit. »

On n'a pas encore choisi le tribunal arbitral auquel sera soumis l'ensemble des questions soulevées au sujet de l'incident du 25 septembre. Il semble que ce doive être la Cour internationale de La Haye, instituée précisément pour trancher les conflits de ce genre. La France ne s'y opposerait certainement pas. Mais si, à la réflexion, les deux gouvernements s'aperçoivent que les questions en litige n'ont

pas l'importance qui leur a été attribuée, il est possible qu'ils confient le soin de les départager à un tribunal moins solennel. En toute hypothèse, le Cabinet de Paris s'emploiera de son mieux à faciliter la solution définitive.

Maintenant que les diplomates ont cédé la parole aux arbitres, il convient de remercier tous ceux qui ont concouru à l'heureux dénouement. Il serait puéril de s'imaginer qu'il s'agissait seulement de questions de mots débattues entre diplomates pointilleux. Les diplomates chargés des intérêts de leur pays ne s'entêtaient point sur des formules protocolaires. Ils sentaient tout le poids de leur responsabilité. Derrière les apparences, il y avait des volontés et des forces qui se mesuraient. En refusant de s'incliner devant des réclamations mal fondées, en opposant une résistance invincible à la pression de Berlin, M. Pichon et M. Cambon défendaient la France elle-même, son présent et son avenir. Ils savaient que certaines défaillances équivalent à une abdication, que leurs conséquences lointaines sont encore plus graves que leurs conséquences immédiates. Quand on s'abandonne soi-même, on ne tarde pas à être abandonné par ses amis. Et, dans cette circonstance, nos amis nous ont donné un concours sans réserves. Nous eussions manqué à leur égard autant qu'à nous-mêmes en cédant à une demande injuste. En défendant jusqu'au bout une cause juste, le gouvernement français a mieux assuré la paix qu'en donnant gain de cause à l'adversaire. Jamais la paix n'est aussi certaine d'être respectée que quand chacun est résolu à se faire respecter.

Il faut aussi remercier la nation. Le sentiment de ce que l'armée est redevenue et de ce qu'elle pouvait être a donné toute leur valeur aux arguments des diplomates. Les efforts des soldats en temps de paix ne sont pas de vains exercices. Les sacrifices du pays pour soutenir son état

militaire ne sont pas stériles. Dans les pays démocratiques, plus encore que dans les autres, le labeur national a besoin d'être protégé. La population ne peut vaquer utilement à ses travaux que si elle se sait à l'abri des agressions. L'antimilitarisme est un contre-sens dans un Etat libre. Il conduit directement à la servitude. La tâche de l'ouvrier et la mission du soldat sont liées d'une manière indissoluble. La crise d'où nous sortons n'aura pas été inutile si elle a ouvert les yeux des socialistes à cette vérité élémentaire, mais trop obscurcie au cours de ces dernières années.



LA CRISE ALLEMANDE

SÉANCE ORAGEUSE AU REICHSTAG. — EXPLICATIONS DU PRINCE DE BULOW. — DÉBUTS DE M. DE KIDERLEN-WÆCHTER.

12 novembre 1908.

D'UN coup, le Reichstag allemand vient de dépasser en liberté de langage les Parlements des vieux pays constitutionnels. Cette assemblée, qui n'a pas d'action directe sur le gouvernement, qui ne possède aucun moyen de contrôle effectif sur la politique impériale, qui ne peut pas renverser un chancelier ou un ministre investi de la confiance de l'empereur, qui avait été dissoute jusqu'ici chaque fois qu'elle s'était opposée à une volonté du souverain nettement exprimée, s'est érigée, hier et avant-hier, en tribunal. C'est le chancelier et le ministre intérimaire des Affaires étrangères qui ont comparu devant elle. En réalité, c'était l'empereur, le chef irresponsable de l'Etat, qui était traduit à sa barre. Non seulement la personne du souverain a été découverte, elle a été le sujet même de la discussion. Non seulement elle a été prise à partie par les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune, elle a été l'objet des critiques de son propre représentant, du chancelier de l'empire. Comme le dit ce matin la *Germania*, l'organe du Centre, les reproches formulés contre le chancelier enveloppaient une accusation contre l'empereur, et le discours du chance-

lier lui-même était dirigé contre lui. Jamais le souverain d'un Etat constitutionnel n'a subi pareil assaut dans un Parlement. Jamais il n'a été défendu de cette manière par un ministre.

Et le souverain mis ainsi sur la sellette est le plus jaloux de ses prérogatives, celui qui parle à ses peuples au nom du Très-Haut. C'est dans le pays où l'on rend une sorte de culte aux Hohenzollern qu'un des partisans les plus dévoués de la monarchie a pu rappeler à Guillaume II la parole du Grand Electeur : « Souviens-toi que tu es Allemand ». Et le ministre chargé de couvrir la personne du souverain était son ami, le confident de ses pensées. La bourrasque que la publication de l'interview du *Daily Telegraph* a déchaînée dans toute l'Allemagne était si violente que le plus fidèle des serviteurs de Guillaume II a dû plier devant la tempête et laisser, un instant au moins, son maître exposé aux coups. Ceux-ci ont été rudes. Un député conservateur a dit : « C'est une triste destinée qu'un tel souverain soit si souvent en opposition avec les vues de la grande masse de la population et que, jusqu'à présent, il ait tiré si peu d'enseignement des événements ». Un député de la droite a flétri le byzantinisme des eunuques de la Cour. Un Wurtembergeois, du parti libéral, a osé déclarer que tous les partis, dans tous les milieux, même dans les mess d'officiers, condamnaient les actes de l'empereur. Il a ajouté : « L'empereur ne connaît pas le Parlement ; il faut absolument que, par une sanction légale, le Parlement lui fasse connaître la volonté du pays. » Tous ces discours, qui résonnaient étrangement sous les voûtes du Reichstag, ont été prononcés sans que le président ait rappelé les orateurs à l'ordre. Tout dernièrement encore, les orateurs ou les écrivains socialistes qui s'exprimaient dans des termes incomparablement plus mesurés sur le compte de

Guillaume II étaient immédiatement poursuivis pour crime de lèse-majesté.

A tous ces assauts, le prince de Bülow a opposé une défense aussi habile, aussi digne que le comportaient les circonstances. Il a plaidé coupable. Il ne pouvait ni justifier l'empereur, ni s'absoudre lui-même. Il a bien essayé d'atténuer, d'expliquer certaines des paroles de Guillaume II. Mais il a dû avouer qu'elles avaient produit en Allemagne « une profonde émotion et de douloureux regrets ». Il en a si bien reconnu l'incorrection qu'il a exprimé la certitude que l'empereur « s'imposerait à l'avenir, même dans ses conversations privées, la réserve qui est indispensable pour l'unité de la politique et pour l'autorité de la Couronne ». S'il n'en était pas ainsi, a-t-il ajouté, ni lui, ni ses successeurs ne conserveraient la responsabilité de la direction des affaires. Dans le cas particulier, il a déjà offert sa démission, qui n'a pas été acceptée. Il ne s'est décidé à conserver son poste qu'en raison de la gravité des circonstances actuelles. Mais le prince de Bülow est-il bien sûr que le *plœtzliche kaiser* puisse à ce point dominer son tempérament ? Un député lui a posé la question à la séance d'hier. Il lui a demandé si l'on pouvait affirmer que l'empereur s'amenderait au moment même où il venait de dire au comte Zeppelin : « Vous êtes le plus grand Allemand du XXe siècle ! »

Quant à M. de Kiderlen-Wæchter, il a fait au Reichstag de pénibles débuts. Il avait à défendre une cause détestable. Quoi qu'il ne fût à aucun degré responsable de la négligence commise par les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse chargés d'examiner le projet d'interview du *Daily Telegraph*, il a recueilli les marques les plus énergiques de la désapprobation de la Chambre. Son plaidoyer, d'ailleurs, a été beaucoup moins adroit que celui du chancelier. En prétendant que le fonctionnement des rouages de l'Office

impérial des Affaires étrangères était excellent et que, pour l'améliorer encore, il fallait augmenter le nombre des agents, il a soulevé les rires de l'auditoire. Soit qu'il ait été troublé dans son exposé, soit qu'il n'ait eu rien de plus à dire en effet, il s'est rassis sans avoir parlé de l'affaire de Casablanca. Tout le monde doit se féliciter que l'incident du 25 septembre n'ait pas été porté à la tribune. Maintenant qu'il doit être en son entier soumis à des arbitres, le mieux est qu'on en parle le moins possible, à Paris comme à Berlin.

Si vive qu'ait été l'émotion manifestée au Reichstag, il faut se garder de croire qu'elle se traduira prochainement en profondes réformes constitutionnelles. Les débats de ces deux derniers jours n'ont été suivis d'aucune sanction. Le seul résultat parlementaire des événements récents est que le Comité des Affaires étrangères du Conseil fédéral a été convoqué et qu'il sera vraisemblablement appelé à se réunir moins rarement que jusqu'ici. Tout le monde le sait, la Constitution de l'empire allemand a été taillée sur mesure pour Guillaume Ier et Bismarck. Elle ne s'adapte plus aux hommes d'aujourd'hui. Nous ne savons comment ni quand on la remaniera. Ce ne sera certainement pas l'affaire d'un jour. Il vient, en vérité, de s'ouvrir en Allemagne une nouvelle ère politique. Mais, pendant longtemps encore, les changements seront plus sensibles dans les idées que dans les faits.

LA SERBIE ET L'EUROPE

LA MISSION DE M. MILOVANOVITCH. — LES RAPPORTS AUSTRO-SERBES. — LA QUESTION DE LA BANDE TERRITORIALE.

13 novembre 1908.

M. Milovanovitch est sur le point de rentrer à Belgrade après avoir conféré avec les hommes d'Etat de Berlin, de Londres, de Paris et de Rome. La mission du ministre des Affaires étrangères de Serbie était des plus ingrates. Dépositaire des suprêmes espérances de ses compatriotes, délégué d'un gouvernement partageant tous les sentiments du peuple, mais obligé de les contenir, il devait plaider près de l'Europe la cause d'un petit Etat en proie au désespoir, mais presque désarmé. En face des faits accomplis, que valaient ses protestations ? Sur quoi pouvaient s'appuyer ses demandes de satisfactions ? M. Milovanovitch ne s'est pourtant pas laissé rebuter par la difficulté de la tâche. Fort de son bon droit et de la confiance mise en lui par tous les partis, il a entrepris de persuader aux gouvernements étrangers que le souci de la paix aussi bien que de la justice leur commandait de ne pas abandonner son pays. On l'a écouté avec sympathie, parce que ses qualités personnelles ont pu déjà être appréciées dans la plupart des capitales européennes. On a tenu compte aussi de ses arguments parce que, dans les circonstances critiques où se débat ac-

tuellement la Serbie, on a reconnu qu'il incarnait vraiment la conscience nationale.

Ces arguments peuvent se résumer en un seul : la Serbie veut vivre. Elle a un idéal patriotique et des besoins économiques. On n'ose déjà plus parler de son idéal. L'Autriche l'a ruiné en annexant la Bosnie et l'Herzégovine. Maintenant, elle le tourne en dérision. Rien n'égale le dédain avec lequel les Austro-Hongrois les plus qualifiés pour parler au nom de leur gouvernement traitent les aspirations serbes. Ils disent ouvertement que le centre de gravité du monde serbe n'est plus à Belgrade, mais en Autriche. Ils n'ajoutent pas que la Serbie indépendante est fatalement destinée, par la loi de la gravitation, à devenir un simple satellite de la grande monarchie voisine. Mais ils le pensent certainement. Des militaires, moins discrets, l'écrivent sans détour. Il y a trois ans, un officier de l'état-major autrichien a publié dans une revue spéciale un article qui lève tous les voiles. D'après l'auteur, le sandjak de Novi-Bazar était un couloir, un goulot de bouteille, par lequel on ne pouvait songer sérieusement à faire passer une armée en Macédoine. Il fallait donc abandonner le sandjak et se préparer à prendre, pour bases d'opérations, quatre routes parallèles qui conduisent de Serbie en Macédoine. Si les diplomates ne réussissaient pas à obtenir le droit de passage pour les troupes, il fallait conquérir le pays lui-même : c'était le prélude indispensable de toute opération de guerre en Macédoine. L'attachement idéal des Serbes aux deux provinces occupées n'était pas une pure chimère. En réalité, le maintien de l'état de droit créé en Bosnie et en Herzégovine par le traité de Berlin était pour eux la meilleure garantie, la seule efficace, que leur propre indépendance serait respectée. L'incorporation officielle, définitive, des deux provinces ne les touche pas seu-

lement au cœur. Elle leur apparaît comme la première menace d'une absorption, comme l'opération préliminaire d'une grande manœuvre d'encerclement. Comment pourrait-on les blâmer d'assister, frémissants et angoissés, au développement d'une crise d'où dépend leur existence ?

Aux préoccupations patriotiques se joignent les intérêts économiques. Enfermée entre le Danube, la Save, la Drina et les Balkans, coupée de la mer par la Bosnie et l'Herzégovine, séparée du Montenegro par le sandjak de Novi-Bazar, la Serbie n'a de communications avec l'Europe centrale que par le territoire austro-hongrois. Elle ne trouve de débouché pour ses produits que chez sa grande voisine. La voie Nich-Salonique est trop longue, trop lente et trop coûteuse. Ce sont donc les Cabinets de Vienne et de Pest qui, par les tarifs de chemins de fer, par les restrictions de police, par les règlements sanitaires, ouvrent ou ferment, à leur guise, la porte aux produits serbes. Les traités de commerce ne prémunissent pas contre certaines interdictions opportunes. On a toujours sous la main un article du règlement vétérinaire pour empêcher l'importation des porcs quand on veut exercer une pression à Belgrade. Les transports internationaux ne sont même pas assurés. Vienne fait arrêter, en cours de route, les marchandises qu'il lui déplaît de voir arriver à Belgrade. Dernièrement le gouvernement austro-hongrois a retenu à Semlin du matériel de chemin de fer expédié régulièrement. Pour se justifier il a publié une sorte d'oukase qui assimile certaines marchandises à la contrebande de guerre, et il l'applique, rétroactivement, en pleine paix. Il a également retenu du matériel de guerre pour le transport duquel son autorisation avait été demandée et accordée. Un Etat n'a-t-il pas des raisons de craindre pour son indépendance quand ses voi-

sins en usent ainsi, impunément, à son égard ? N'est-il pas fondé à porter sa cause devant l'Europe ?

On a beaucoup reproché aux Serbes leur agitation, leurs manifestations, leurs mouvements militaires. Les dépêches de Vienne et de Pest, presque les seules qui parviennent en Occident, les représentent sur le point de mettre le feu à l'Orient. Certes, la population de Belgrade ferait plus sagement de s'abstenir de meetings quotidiens, d'être plus concentrée dans sa douleur. On lui a déjà donné des conseils à ce sujet. Mais les informations de Vienne et de Pest sont incomplètes, quand elles ne sont pas inexactes. Elles signalent bien la fièvre qui s'empare des Serbes à certains moments ; elles négligent de dire qu'elle est provoquée par l'accumulation des troupes sur la rive gauche du Danube et de la Drina. Belgrade est sous le canon de Semlin. Elle est indéfendable. Ses habitants n'ont-ils pas le droit de s'émouvoir quand ils voient des rassemblements de troupes de l'autre côté du fleuve ? En pareil cas, les Occidentaux seraient-ils beaucoup moins nerveux ?

Quels que soient les sentiments de la population, l'attitude du gouvernement serbe est restée jusqu'ici parfaitement correcte. Le ministère Velimirovitch s'emploie avec persévérance à prévenir les manifestations, à les empêcher de prendre une apparence provocatrice. De son côté, M. Milovanovitch a donné aux divers gouvernements auxquels il vient d'exposer la situation de son pays l'assurance formelle que ses collègues et lui cherchaient uniquement à maintenir une paix honorable. Il a seulement attiré leur attention sur le fait que cette paix ne serait jamais plus compromise que le jour où l'Europe aurait officiellement ratifié l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, sans avoir en même temps garanti l'existence, politique et économique, de la Serbie. Ces garanties peuvent se com-

prendre de diverses manières. M. Milovanovitch a demandé que l'Autriche donnât un gage de la loyauté de ses intentions en cédant, sur la rive droite de la Drina, une mince bande du territoire bosniaque, qui permettrait à la Serbie de rejoindre le Montenegro et d'avoir accès à l'Adriatique. Il y a peut-être d'autres combinaisons qui aboutiraient à un résultat analogue et qui seraient d'une réalisation plus facile. En ce qui la concerne, la France fera tous ses efforts pour concilier le maintien de la paix en Orient, ses bons rapports avec les grandes puissances, les intérêts de la Turquie et les désirs légitimes des Serbes. Il est faux qu'elle se soit entremise à Belgrade, comme on l'a télégraphié de Vienne, pour conseiller une résignation pure et simple. Ce n'est pas son rôle d'intimider les petits peuples menacés dans leurs libertés. D'accord avec la Russie et l'Angleterre, M. Pichon poursuit normalement son œuvre d'apaisement et de justice.



LA CRISE ALLEMANDE

LA SITUATION ET L'IRRITATION DE L'EMPEREUR. — LES APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE.

15 novembre 1908.

Tous les journaux allemands font ressortir l'intérêt capital de l'entretien que le chancelier de l'empire aura demain lundi, à Kiel, avec Guillaume II. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* elle-même est entrée en lice. Tout en attendant le résultat de l'entretien avec un respect profond pour la Couronne, elle exprime le souhait qu'on réussisse bientôt à rétablir, tels qu'ils étaient autrefois, les rapports de cordiale confiance qui existaient naguère entre l'empereur et la nation. Dans ce curieux article intitulé : « Regards en arrière », le journal le plus officieux de l'empire proteste bien contre certaines exagérations dans les discours prononcés mardi et mercredi au Reichstag et dans les commentaires de presse. Mais il reconnaît que la plupart des orateurs se sont inspirés de l'intérêt général, et qu'ils se sont efforcés de rester dans les limites d'une respectueuse critique vis-à-vis de l'empereur. Si l'on songe que les « respectueuses critiques » de ce genre étaient régulièrement déférées aux tribunaux tout récemment encore, on peut mesurer l'épaisseur de « l'ombre qui sépare l'empereur de la nation », pour employer les propres expressions de l'organe de la chancellerie.

La *Gazette de Cologne* insiste cruellement sur l'importance des délibérations dont les dernières séances du Reichstag ont été l'objet au Conseil des ministres prussien et à la Commission des Affaires étrangères du Conseil fédéral. Elle déclare que les ministres prussiens ont été unanimes à approuver sans réserve l'attitude du prince de Bülow, à se solidariser avec lui et à décider de donner leur démission dans le cas où le chancelier se croirait obligé de se retirer à la suite de l'entrevue de Kiel. Quant à la Commission des Affaires étrangères, elle aurait siégé durant quatre heures et demie et aurait adhéré complètement aux opinions du prince de Bülow sur la politique intérieure et extérieure. La *Gazette de Cologne* relève que cette délibération est d'autant plus sérieuse que les cinq grands Etats allemands, la Prusse à part naturellement, étaient représentés par leurs ministres dirigeants. La Commission n'a pas voté de décisions, car le Conseil fédéral, réuni en plenum, a seul compétence pour en prendre. Mais son président, le baron de Podewils, délégué de la Bavière, n'a pas caché la très grande satisfaction que lui avait fait éprouver le résultat de la réunion. Si le président de droit de la Commission des Affaires étrangères a éprouvé une si vive satisfaction, c'est sans doute qu'il espère que les Etats confédérés seront désormais appelés à exercer un contrôle moins nominal que jusqu'ici sur la politique extérieure de l'empire.

La *Gazette de la Croix* réclame des garanties qui ne soient pas sur le papier. L'organe du vieux parti conservateur fait appel à l'abnégation du souverain et l'engage à prendre « une résolution généreuse qui, seule, peut combler l'abîme menaçant qui s'ouvre entre lui et son peuple ». Il lui promet, pour prix de son sacrifice, la plus belle des couronnes que puisse décerner l'histoire « celle réservée à

ceux qui ont su se vaincre eux-mêmes ». Un journal d'une nuance conservatrice encore plus accentuée, le *Reichsbote*, qui passe pour exprimer souvent les idées de l'impératrice, au point de vue religieux du moins, va jusqu'à dire que, dans les temps actuels, un régime personnel absolu est impossible, même pour le mieux doué des princes. Il termine par ces mots : « On a bien raison de dire que cela ne peut plus continuer ainsi ».

Pourtant, une autre note se fait entendre dans ce concert qui semble dirigé par la chancellerie. En dehors de la presse, dans les conversations privées, beaucoup de personnes témoignent un vif étonnement que le chancelier se soit permis devant le Reichstag des jugements aussi sévères sur le souverain et que le comte Stolberg, président de l'Assemblée, ait laissé prendre aux débats un tour aussi fâcheux pour le prestige de la monarchie : Guillaume II, raconte-t-on, en a été extrêmement choqué. Il ne comprend pas qu'il ait pu être attaqué avec aussi peu d'égards précisément à l'occasion de la seule affaire de ce genre où il ait observé correctement les formalités constitutionnelles. Il y a, en effet, quelque chose de comique dans la crise qui bouleverse en ce moment les esprits en Allemagne. C'est le chancelier de l'empire qui a commis la faute initiale en laissant passer, en contresignant un article signalé à son attention par l'empereur, soumis ensuite à l'examen des bureaux du ministère des Affaires étrangères, et c'est à l'empereur que tout le monde s'en prend de l'effet produit par la publication de l'article. Au lendemain de la publication, la *Gazette de Cologne* s'écriait que l'article était excellent et que toute l'Allemagne se rangerait « comme un seul homme » aux côtés de son souverain. Pourquoi ce revirement total ? N'est-on pas en droit de supposer que les bureaux de la chancellerie et les conseillers de

Guillaume II comptaient sur un autre effet de l'interview du *Daily Telegraph*, qu'ils en espéraient certains résultats, et que leur indignation date seulement du jour où ils ont constaté le désastre ? Nous ne savons comment Guillaume II accueillera le prince de Bülow à Kiel ; mais ne pourrait-il lui répéter simplement ce qu'il lui a déjà télégraphié quand le chancelier lui a présenté sa démission : « A quoi pensez-vous, mon cher Bernard ? L'article est contresigné par vous. »

Avant de recevoir le chancelier, l'empereur assistera, sur le *Deutschland*, à la prestation de serment des recrues de la flotte. Il a pour habitude, en cette circonstance, d'adresser aux jeunes marins une allocution vibrante. On pourra deviner, par le ton de la harangue impériale, celui de l'entretien qui suivra.



L'AUTRICHE ET LA SERBIE

TENSION AUSTRO-SERBE. — LA LIVRAISON DES ARMEMENTS A LA SERBIE. — LES EXCITATIONS DE LA PRESSE MILITAIRE AUTRICHIENNE.

16 novembre 1908.

Les relations austro-serbes, déjà très tendues, prennent un aspect de plus en plus inquiétant. Depuis plusieurs jours, il arrive régulièrement de Vienne des dépêches dont l'inspiration et la signification ne sont pas douteuses. Elles tendent toutes à faire croire que la Serbie procède à des armements qui mettent en péril la paix européenne, et que le moment est venu pour l'Autriche-Hongrie de se prémunir contre une surprise. En conséquence, disent les télégrammes viennois, le gouvernement a résolu de recourir à des mesures exceptionnelles. Les troupes cantonnées sur la frontière serbe vont être renforcées et l'ordre de mobilisation sera donné à un certain nombre de corps.

Il est impossible de dénaturer plus cyniquement les faits. Les armements de la Serbie consistent en ceci. Bien avant que la crise orientale éclatât, le gouvernement serbe avait commandé du matériel de chemin de fer en Allemagne et du matériel d'artillerie en France. Ce matériel était déjà expédié, avec les autorisations nécessaires, quand l'empereur François-Joseph proclama l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Il fut alors arrêté en cours de route par les autorités austro-hongroises qui refusèrent de le lais-

ser parvenir à destination. Après bien des difficultés, le matériel d'artillerie fut retourné aux expéditeurs qui le firent acheminer par une autre voie. Il doit être arrivé en ce moment en Serbie avec les approvisionnements de munitions correspondants. La vérité est donc que le gouvernement autrichien a retardé par tous les moyens, contre tout droit, la livraison d'expéditions régulièrement effectuées à un moment où personne ne songeait à l'ouverture possible d'hostilités, et qu'elle prend prétexte de l'arrivée à destination d'une partie du matériel de guerre pour déclarer que la Serbie prémédite une attaque. Il a exercé la plus forte pression sur le Cabinet de Belgrade pour l'empêcher de commander des canons au Creusot. Il a tout mis en œuvre pour avoir en face de lui une Serbie désarmée, à sa merci. Il a garni la frontière de troupes, posté des torpilleurs devant Belgrade, fait occuper l'île d'Ada-Kalé par une batterie d'artillerie et un détachement d'infanterie, et, quand les Serbes construisent autour de Belgrade des retranchements sans aucune valeur militaire, quand ils se préparent à recevoir des canons dont ils devraient être en possession depuis longtemps, on télégraphie de Vienne aux quatre coins de l'Europe que l'Autriche-Hongrie est menacée d'une invasion.

On appréciera cette tactique à sa valeur en parcourant un numéro de la *Danzer's Armee Zeitung* paru dernièrement à Vienne. Cette revue militaire, dont nous avons déjà signalé l'autre jour un article plus ancien, exprime franchement le regret que, dès le début de la crise, l'Autriche n'ait pas occupé Belgrade. « En un clin d'œil, dit-elle, l'ennemi qui n'était point préparé pour la guerre aurait été battu. Les événements de Belgrade nous ont fourni plus d'un prétexte. Si ces prétextes n'avaient pas suffi, l'excitation en Serbie nous donnait l'occasion d'en créer,

sans difficulté, d'autres plus graves. Malheureusement, notre diplomatie a été tellement embarrassée par son premier pas qu'elle n'a pas osé en faire un second. » L'auteur de l'article déplore que les armes et munitions arrivent maintenant en Serbie par des voies détournées. Il incite le gouvernement à recourir sans hésitation aux moyens extrêmes afin d'assurer sans retard l'hégémonie austro-hongroise dans les Balkans et de préparer l'absorption « des peuples congénères de la Russie » dans la Grande Autriche Confédérée.

L'auteur n'est point gêné par les résistances possibles de l'Europe. A l'entendre, rien n'est plus facile que de l'immobiliser. Seules, l'Angleterre et la Russie doivent être prises en considération. La France, paraît-il, n'a pas d'intérêts dans les Balkans. L'Italie « compte très peu » ; d'ailleurs, on pourrait soulever l'Abyssinie pour l'occuper ailleurs. Quant à l'Angleterre, une insurrection dans les Indes, des troubles fomentés en Egypte, avec le concours des musulmans, auxquels le sultan donnerait le mot d'ordre, l'obligeraient à se tenir tranquille. La Russie est encore plus vulnérable : son peuple ne veut plus de guerre, son armée est affaiblie ; en Perse, au Caucase, en Turkestan, en Pologne, les diversions seraient faciles, et puis, « avant tout, nous pourrions contribuer à la reprise de l'œuvre révolutionnaire et du régime terroriste des bombes ». Les scrupules ne gênent point la *Danzer's Armee Zeitung*. Il faut ajouter qu'elle compte sur l'alliance de la Turquie pour faire aboutir ces vastes projets : la Turquie a besoin d'argent, on lui donnera, on lui promettra tout celui dont elle a besoin. La revue néglige de dire où l'Autriche le prendra. Espère-t-elle le bienveillant concours du Marché de Paris ? Ce serait une élégante opération.

On voit si les appréhensions que nous exprimions ici dès le lendemain de la remise de la lettre de l'empereur François-Joseph à M. Fallières étaient justifiées. S'il survient des incidents de frontière, si le territoire serbe est envahi, si l'Autriche occupe, à titre de prétendue garantie, des points stratégiques sur la rive droite du Danube, de la Save ou de la Drina, on saura d'où est venue la provocation, quel est le but poursuivi.



LA CRISE ALLEMANDE

GARANTIES DEMANDÉES PAR LA PRESSE CONTRE LES INITIATIVES DE L'EMPEREUR. — DEMANDES DE REVISION DE LA CONSTITUTION.

17 novembre 1908.

L'ENTRETIEN décisif entre l'empereur et le chancelier aura lieu aujourd'hui mardi au Nouveau Palais, à Potsdam, et non au Château Royal, à Berlin. Toute l'Allemagne en attend les résultats avec anxiété. Il est extrêmement difficile de prédire dans quel sens Guillaume II prendra une résolution. Les journaux officieux continuent d'affirmer que le prince de Bülow conservera son poste. Mais ils appuient cette affirmation sur des considérations qui prouvent clairement qu'ils ne sont pas aussi certains qu'ils le paraissent de voir leurs désirs exaucés.

Le langage de la *Gazette de Cologne* est plus comminatoire que confiant. D'après son correspondant de Berlin, qui reçoit les confidences de la Wilhelmstrasse, la situation est devenue si grave que le chancelier ne pourrait plus se contenter aujourd'hui d'une approbation pure et simple, tacite ou expresse, de son discours au Reichstag. S'il n'obtenait pas davantage, il ne possèderait plus l'autorité nécessaire pour demeurer à la tête des affaires. Il ne lui resterait qu'à se retirer. Ce que le Reichstag et le peuple allemand exigent, c'est que le chancelier soit autorisé à déclarer que certaines manifestations du régime personnel

ne se reproduiront plus à l'avenir, c'est qu'il soit donné des garanties en ce sens. Peu importe la manière dont seront formulées ces garanties ; mais il faut qu'elles soient positives et que le prince de Bülow ne revienne pas les mains vides devant le Reichstag.

Les organes du Centre ne sont pas moins nets. La *Germania* écrit :

Le principal est que le prince de Bulow dise demain à l'empereur la vérité et toute la vérité. Il a affirmé dans l'intimité qu'il le fera ; mais il doit réellement parler franchement, sans égard pour sa situation. Il doit aussi bien faire sentir que l'émotion du peuple n'a pas été provoquée par le seul article du *Daily Telegraph*, mais que cet incident n'a été que la dernière goutte qui a fait déborder la coupe. Si la situation reste ce qu'elle a été, il y a lieu de craindre que, à la première occasion, le mécontentement général ne se manifeste avec une force irrésistible.

La presse radicale invite M. de Bülow à déployer toute son énergie contre l'absolutisme et à lutter contre les conseillers occasionnels de l'empereur qui veulent un gouvernement conservateur sans garanties constitutionnelles. Mais elle semble très peu rassurée. La *Gazette de Voss* dit que le chancelier lui-même ne peut pas prévoir comment se terminera son entretien avec l'empereur. Elle ajoute :

La seule chose qui paraît sûre, c'est que le prince de Bülow prendra prochainement sa retraite s'il n'obtient pas l'approbation et l'assentiment de l'empereur pour ses projets. Nous nous trouvons donc à la veille d'une des plus graves décisions qui aient été prises depuis la fondation de l'empire.

On a parlé de la dissolution du Reichstag, mais il est impossible qu'un homme d'Etat prenne une décision semblable. En ce moment, il serait, en effet, impossible de calculer approximativement le nombre de sièges que gagneraient les socialistes. Puis il est peu probable que le Conseil fédéral y consente.

L'heure décisive a sonné, le monde entier a les yeux fixés sur l'empereur ; le sort de toute l'Allemagne, peut-être même celui de la couronne, dépend de la résolution que prendra demain Guillaume II, résolution dont il semble qu'on ne puisse douter. Puisse-t-elle, comme le disait avant hier la réactionnaire *Gazette de la Croix*, qui se proclame le véritable soutien de la monarchie, être digne de cette nature si richement

douée, géniale même, animée d'enthousiastes projets pour la prospérité et la grandeur de l'empire ; puisse-t-elle être digne de Guillaume II, conscient de la dignité et de l'élévation de sa vocation de souverain.

Les journaux socialistes, au contraire, témoignent leur dégoût de la campagne menée par les amis du chancelier et de leurs efforts pour discréditer d'avance ses successeurs possibles. Le *Vorwaerts* proteste contre cette manière de poser la question. D'après lui, le prince de Bülow n'est pas l'homme de la situation ; il n'a qualité, ni lui, ni ses journaux, pour parler au nom du peuple allemand « qui serait enchanté, dans sa grande majorité, de voir un homme sérieux et pacifique succéder au danseur de corde si élégant qu'est le prince de Bülow ». Le *Vorwaerts* donne ses préférences au comte Posadowski.

L'opinion publique est aussi excitée que la presse. A Mannheim, une réunion de 5.000 socialistes a voté une résolution en faveur de la revision de la constitution. A Carlsruhe, un autre meeting socialiste a demandé que la guerre ne puisse être déclarée qu'avec l'autorisation du Reichstag, sur la proposition d'un ministère responsable. A Carlsruhe également, à Munich, à Hanau, dans plusieurs autres villes encore, les radicaux et les libéraux se sont réunis pour réclamer l'institution d'un gouvernement parlementaire responsable. Il est inutile, pour l'instant, de se livrer à de longues considérations sur le mouvement qui entraîne l'Allemagne. La grande question doit être tranchée aujourd'hui même. Attendons donc le dénouement.



LA RÉPONSE DE GUILLAUME II

L'ENTRETIEN DE L'EMPEREUR ET DU CHANCELIER. — LE COMMUNIQUÉ DU « MONITEUR DE L'EMPIRE ». — L'EMPEREUR TIENT LE COUP.

18 novembre 1908.

Le 17 novembre devait être une journée historique. Toute la presse allemande, anxieuse dans l'attente d'un grand événement, avait annoncé qu'il serait pris ce jour-là des résolutions décisives pour les destinées de l'empire. Les résultats de l'entrevue d'hier entre l'empereur et son chancelier ne répondent pas aux espérances du peuple allemand, telles qu'elles avaient été formulées par les journaux de tous les partis. Le communiqué du *Moniteur de l'Empire*, publié presque aussitôt après l'entretien de Potsdam, ne stipule aucune des garanties positives que, hier encore, la *Gazette de Cologne* jugeait indispensables. On peut même dire qu'il n'y fait aucune allusion. Il se borne, en somme, à enregistrer la volonté de Guillaume II de ne pas renoncer aux plus précieuses de ses prérogatives souveraines tout en continuant sa confiance au prince de Bülow. Le reste, ce ne sont que des mots.

Mais ces mots éclairent toute la situation. Ils révèlent tout d'abord, chez Guillaume II, une profonde irritation

L'audience lui a paru longue. Elle a duré en réalité une heure trois quarts. Or, le communiqué, rédigé certainement séance tenante et sous l'impression du moment, dit que le rapport du chancelier a duré plusieurs heures. Il ajoute que l'empereur l'a écouté avec une profonde gravité, qu'il ne s'est pas laissé troubler par les manifestations de l'opinion publique, qu'il a trouvé injustes et exagérées les critiques portées contre lui. Nous ne pouvons savoir exactement ce qui s'est passé entre les deux interlocuteurs. Mais le correspondant de Berlin de la *Gazette de Cologne* télégraphiait hier soir que le premier mouvement de l'empereur avait dû être celui de la colère, et que le patriotisme, les nécessités politiques et un profond sentiment religieux avaient seuls pu contenir son tempérament. On croira facilement les reporters quand ils racontent que le prince de Bülow est sorti très pâle de cette mémorable audience. D'un autre que lui, Guillaume II n'aurait peut-être pas écouté jusqu'au bout un rapport aussi long sur les empiètements de l'autorité impériale.

A lire les journaux de Berlin de ces jours derniers, on aurait pu supposer que la conclusion de l'entretien serait une espèce d'arrangement entre l'empereur et le chancelier faisant en quelque sorte fonction d'ambassadeur du peuple allemand. Il n'en a rien été. Aux termes du communiqué du *Moniteur de l'Empire*, l'empereur a manifesté simplement sa volonté : il a déclaré qu'il considérait comme son devoir impérial le plus élevé d'assurer la continuité de la politique de l'empire en sauvegardant les responsabilités constitutionnelles. Ce dernier membre de phrase, ajouté sans doute à titre de concession apparente, ne signifie rien au fond puisque, d'après la constitution en vigueur, le chancelier et les ministres sont responsables exclusivement devant l'empereur et que l'empereur n'est

responsable que devant sa conscience. Le seul moyen auquel le Reichstag pourrait recourir pour essayer de faire prévaloir ses vues, serait le refus du budget. Ce moyen serait probablement moins inefficace aujourd'hui que pendant l'ère bismarckienne. Mais il est insuffisant et périlleux.

Ce qu'il faut retenir de l'entretien d'hier, c'est que Guillaume II a voulu affirmer solennellement qu'il n'entendait pas se laisser arracher la direction de la politique extérieure. Au cours de la dernière semaine, plusieurs hommes éminents, entre autres l'historien Lamprecht, avaient exprimé le vœu que l'empereur se consacrât désormais uniquement à la politique intérieure. C'était une singulière et naïve prétention. Dans les pays constitutionnels, c'est au contraire l'ingérence du chef de l'Etat dans les affaires intérieures que l'on prend le plus de soin d'empêcher ; on reconnaît généralement au souverain, en fait au moins, un certain droit de veiller personnellement sur la politique étrangère. Et, dans l'empire allemand, on ne peut nier que l'empereur représente les Etats confédérés devant les autres nations. C'est même le principal attribut de sa charge. Moins que personne, Guillaume II se résoudrait à l'abandonner. D'ailleurs, ses expériences sur le terrain de la politique intérieure n'ont pas été heureuses. Elles l'ont « dégoûté », aurait-il avoué. Dans les questions ouvrière et scolaire, à propos des projets de loi dits *Umsturzgesetz* et *Zuchthausgesetz*, dans la lutte contre les Polonais, dans l'affaire du canal central, il s'est jeté dans la mêlée, avec bien peu de succès, on le sait. Il a éprouvé un tel mécontentement du rejet de la loi sur le *Mittellandcanal* qu'il a parlé un instant d'anéantir (*zerschmettern*) le parti conservateur, cause de l'échec. Comment croire un seul instant qu'un homme de son tempérament, de

son activité, aussi imbu de la grandeur de son rôle, se croyant touché de la grâce divine pour le gouvernement de ses peuples, consente à se cantonner dans le maquis parlementaire ?

Malgré les déclarations catégoriques du communiqué, les journaux officieux et conservateurs, hier revêches et menaçants, se tiennent pour à peu près satisfaits. Leur contentement vient du dernier paragraphe du document officiel : « En conséquence, S. M. l'Empereur a approuvé les déclarations du chancelier au Reichstag et assuré le prince de Bülow qu'il lui continuait sa confiance. » « En conséquence » est un précieux euphémisme. « Toutefois » aurait été plus à sa place. Guillaume II a dû faire sur lui un effort extraordinaire pour ne pas désavouer son ministre. Afin de prévenir un conflit dont on n'aperçoit pas l'issue, il approuve des déclarations d'après lesquelles il doit observer à l'avenir une plus grande réserve dans ses conversations privées relatives aux affaires extérieures. Mais il proclame, dans le paragraphe précédent, qu'il a la charge d'assurer la continuité de la politique de l'empire. Donc, constitutionnellement, il n'y a rien de changé. Aucune garantie n'est donnée pour l'avenir. La presse radicale, pangermaniste et socialiste le reconnaît franchement.

A en juger par le ton de la presse conservatrice, le prince de Bülow a dû revenir très impressionné de Potsdam. C'est certainement sur ses indications que les interprètes du bloc parlementaire considèrent aujourd'hui comme satisfaisante une solution qu'ils réprouvaient d'avance le jour précédent. Cédant à l'émotion générale, ils se sont imaginé un instant que Guillaume II allait se rendre aux vœux de l'Allemagne unanime. Guillaume II a pu, sans éclater, écouter la leçon du chancelier. Il a sans doute pro-

mis de se conformer à ses devoirs de souverain, — auxquels, très probablement, il ne croit pas avoir jamais manqué, — et c'est tout. Le prince de Bülow possède toujours sa confiance, dit-on. Mais est-ce la même confiance qu'autrefois ?



LE PROGRAMME DU PRINCE DE BULOW

DISCOURS DU CHANCELIER AU REICHSTAG. — LA QUESTION FINANCIÈRE ET L'INVITATION A L'ÉCONOMIE.

20 novembre 1908.

Le Reichstag allemand a éprouvé hier une profonde déception. Il s'attendait à ce que le chancelier lui donnât des explications sur les résultats de l'entretien de Potsdam et dissipât, au moins en partie, l'obscurité du communiqué du *Moniteur de l'Empire*. Après les séances historiques du 10 et du 11 novembre, où les représentants de tous les partis et le chancelier lui-même avaient solennellement déclaré que le régime ne pouvait pas fonctionner plus longtemps de la même manière, que l'initiative de l'empereur devait être limitée, il était naturel, il semblait nécessaire que le prince de Bülow rendît compte de sa mission aux députés de la nation. Il n'en a pas dit un mot. Evidemment les concessions qu'il a rapportées de Potsdam n'ont pas l'importance que certains journaux ont bien voulu leur attribuer. On s'est trop pressé de parler de son triomphe et de la capitulation de Guillaume II. Non seulement l'empereur n'a rien cédé de ses prérogatives, mais il a obtenu qu'on ne les discutât plus. Il a trouvé indécents les discours prononcés le 10 et le 11 novembre et

les articles des commentateurs. Devant une manifestation aussi grave, encore sous le coup de l'émotion de la mort tragique du chef de son cabinet militaire à Donaueschingen, il a consenti à subir les remontrances, à ratifier les vagues promesses du chancelier. Mais il n'a pas permis que la moindre atteinte constitutionnelle fût portée à son autorité. Il a sans doute exigé qu'il n'en fût plus question au Reichstag. Après avoir fait notifier sa volonté dans le *Moniteur*, il considère l'incident comme clos. La continuation de sa confiance au « cher Bernard » est à ce prix. Quand on a crié dans les rues de Berlin « Bülow reste ! » la population a pu croire un instant que c'était la victoire des idées constitutionnelles. C'est tout au plus un compromis.

Le prince de Bülow s'est donc contenté hier d'exposer les raisons générales qui militent en faveur de l'adoption des nouveaux impôts d'empire. Sans faire la moindre allusion aux séances de la semaine précédente, il a développé ses idées sur la façon de mettre fin au déficit chronique des finances impériales. Il s'agit de trouver plus de 600 millions de francs de recettes nouvelles. Huit projets de loi, visant huit impôts différents, ont été déposés par le gouvernement. Destinés à faire sortir de la bourse du contribuable une somme énorme chaque année, ils soulèveront dans le Reichstag et dans le pays une violente opposition. Tout le monde sera frappé. Le ministre des finances demande les suppléments de ressources qu'il croit indispensables aux impôts directs et indirects, aux consommateurs de bière, d'alcool, de vin et de tabac, à l'usage du gaz et de l'électricité, à la publicité et aux successions. C'est un lourd sacrifice qu'on exige du pays. Il faut, il est vrai, arrêter les emprunts dont le montant total a dépassé 5 milliards depuis trente ans. Il faut rétablir l'équilibre

d'un budget dont le dernier exercice s'est soldé par un déficit de 500 millions. Mais l'opération sera extrêmement dure. Le chancelier aurait désiré la faciliter en apportant aux députés des satisfactions sur le terrain constitutionnel. Or, il n'a pas été autorisé à faire même des promesses en ce sens. Il a dû se borner à produire des arguments généraux.

Son discours peut se résumer ainsi : l'Allemagne doit être plus forte, plus riche, plus économe. Il veut l'Allemagne plus forte, parce qu'elle inspire, a-t-il dit, plus de respect que de sympathie. Il l'a comparée à un parvenu parmi des Etats jaloux de l'accroissement de sa population, de son expansion économique et de ses forces productives. Il s'est hâté d'ajouter que, suivant lui, ces rivalités s'apaiseraient ou s'atténueraient avec le temps et qu'il n'y avait pas de danger de guerre prochaine ; du sang-froid et de la persévérance parviendront à faire surmonter les difficultés intérieures et extérieures. Mais, dans les temps actuels, pour être fort, il faut être riche. Et il n'y a pas de richesse sans économie.

Le chancelier a tenu à mettre particulièrement en contraste avec les habitudes de dépenses, de luxe, introduites en Allemagne depuis une génération, l'esprit d'économie de la race française. Il a reconnu dans la préparation financière une arme aussi nécessaire à un Etat que la préparation militaire. Il est permis de penser qu'en conviant les classes moyennes et supérieures de son pays à renoncer au luxe superflu pour accumuler les produits de l'épargne, il songeait autant à forger à l'empire un nouvel instrument d'influence dans le monde qu'à combler les déficits du budget. Son admiration pour l'épargne française vient sans doute en grande partie de là. C'est pour nous à la fois un compliment et un avertissement. Notre force militaire

tend malheureusement à décroître, du moins relativement. Il faut, malgré tout, la maintenir à la hauteur nécessaire. Mais nous devons aussi savoir faire de notre force financière un usage conforme aux grands intérêts nationaux.



LA CRISE ORIENTALE

LE PROJET DE CONFÉRENCE ET LA SITUATION GÉNÉRALE.

21 novembre 1908.

Il est encore impossible de prévoir quand aura lieu la Conférence chargée de régler le conflit oriental. Le bruit court que plusieurs puissances sont déjà d'accord pour qu'elle se tienne à Rome. Si les plénipotentiaires devaient siéger dans la capitale d'un grand Etat, le choix de Rome serait très probablement, en effet, le meilleur qu'on pût faire. La désignation de Pétersbourg, de Berlin, de Vienne, de Londres ou de Paris risquerait d'avoir un caractère trop marqué. Malheureusement, on n'en est pas à choisir le siège de la Conférence. On se demande encore si elle se réunira.

Depuis plus d'une semaine, la question n'a pas fait un pas. Il est vrai, le gouvernement ottoman a communiqué aux puissances les points sur lesquels, d'après lui, la Conférence pourrait être appelée à délibérer, et le Cabinet de Vienne a envoyé à Pétersbourg sa réponse aux propositions russes relatives à la Serbie et au Montenegro. Mais rien ne permet de croire qu'une entente s'établira prochainement. Quelques journaux officieux se contentent de dire qu'il est peu vraisemblable qu'elle ne finisse pas par se conclure. Ce n'est pas précisément un symptôme rassurant. D'après toutes les nouvelles qui arrivent de Russie,

l'opinion russe se prononce avec une vivacité croissante en faveur des deux provinces slaves annexées par l'Autriche-Hongrie. Elle est devenue assez forte pour que le gouvernement du tsar ne puisse plus céder aux sollicitations de Vienne et sanctionner, avant d'avoir obtenu des garanties, l'incorporation de la Bosnie et de l'Herzégovine dans la monarchie dualiste. En dépit de ses tendances pacifiques et de son grand esprit de conciliation, Nicolas II doit tenir compte de manifestations unanimes qui semblent réunir aujourd'hui, dans un sentiment commun, les membres de tous les partis. Si le baron d'Æhrenthal n'arrive pas à reconnaître qu'une annexion commise en violation flagrante d'un traité solennel comporte l'intervention des signataires de ce traité et doit être soumise à certaines conditions, il n'y aura pas de Conférence. Il en résulterait certainement une incertitude fâcheuse dans la situation générale de l'Europe. Mais mieux vaudrait cela que le spectacle scandaleux de la consécration pure et simple d'une spoliation. La paix ne peut être maintenue dans les Balkans que si l'Europe y assure une certaine justice. Les conseils des puissances ne seront écoutés que s'ils sont inspirés par un sincère désir d'aboutir à une solution équitable. L'empereur François-Joseph célébrera, le 2 décembre prochain, le soixantième anniversaire de son avènement au trône. Nous souhaitons que ce souvenir de temps critiques le détermine à rendre à sa politique une allure plus conforme aux véritables intérêts de la monarchie. L'Autriche-Hongrie, puissance modératrice au centre de l'Europe, sera défendue par tous les amis de la paix. Puissance envahissante, elle rencontrera devant elle tous les Etats résolus à maintenir un équilibre dont ils aimaient à la croire le plus ferme soutien.

LE LIVRE JAUNE SUR LE MAROC

DÉPÊCHE DU 9 DÉCEMBRE 1907 DE M. REGNAULT. — RÉPONSE DU 21 DÉCEMBRE DE M. PICHON. — LE DOUBLE JEU ALLEMAND. — LE RÔLE DE MOULAÏ-HAFID.

24 novembre 1908.

Le ministère des Affaires étrangères publie aujourd'hui un nouveau *Livre Jaune* sur les affaires du Maroc. Les documents contenus dans ce volume de près de 400 pages commencent par une dépêche du général Drude, du 12 octobre 1907, sur l'arrivée de la méhalla de Moulaï Hafid dans la Chaouïa ; ils se terminent par une circulaire du 14 octobre 1908, au sujet du projet de lettre quc le doyen du corps diplomatique à Tanger devait faire parvenir à Moulaï Hafid pour l'informer des conditions mises à sa reconnaissance. Nous reproduisons plus loin les pièces les plus intéressantes au point de vue politique.

La publication de ce *Livre Jaune* était devenue nécessaire. Le public et le Parlement attendaient avec une curiosité légitime que le gouvernement leur présentât un exposé complet et sincère de la politique française au Maroc depuis les événements de l'an dernier. Ils n'avaient été renseignés jusqu'ici que par des télégrammes et des correspondances d'origine très diverses, publiés au jour le jour dans un désordre malheureusement inséparable des nécessités de l'information quotidienne. D'un autre côté, à

diverses reprises, il avait été mis en circulation à l'étranger, en Allemagne notamment, des nouvelles tendancieuses, sinon fausses, propres à égarer l'opinion publique et à jeter la suspicion sur nos intentions. Il importait donc de compléter les lacunes, de réparer le désordre et de redresser les erreurs. D'ailleurs, cette publication officielle ne risquait plus aujourd'hui de passer pour une œuvre de polémique vis-à-vis de certains gouvernements étrangers. Maintenant que les Etats signataires de l'Acte d'Algésiras sont tombés d'accord sur les conditions de la reconnaissance de Moulaï Hafid, les pièces livrées au public ne sont plus des arguments jetés dans une controverse irritante ; elles ont seulement un caractère historique.

Le rôle de la France au Maroc est parfaitement défini dans un très intéressant rapport de notre ministre à Tanger, que sa longueur ne nous permet pas, à notre très vif regret, de reproduire. Au moment où sa mission à Rabat allait prendre fin, le 9 décembre 1907, M. Regnault faisait un tableau clair et méthodique de la situation générale et énumérait les résultats obtenus. En ce qui concerne la frontière algéro-marocaine, disait-il en résumé, la France est forcée de veiller à ce que l'ordre ne soit pas mis en péril par la promiscuité d'une insécurité contagieuse ; les droits exclusifs qui résultent pour elle de cette situation spéciale lui assuraient un certain contrôle sur la politique du Makhzen, car l'ordre sur la frontière ne saurait se concilier avec l'anarchie dans le reste de l'empire. D'autre part, l'importance prépondérante de nos intérêts commerciaux ne nous permettait pas de considérer avec indifférence le ralentissement du progrès économique causé par les troubles. En nous confiant, conjointement avec l'Espagne, la mission délicate d'établir la police dans les ports marocains et d'y sauvegarder la sécurité des colonies

étrangères, les puissances avaient simplement reconnu nos droits, rendu hommage à la supériorité de nos moyens d'action et démontrer que nos intérêts particuliers se confondaient avec l'intérêt général. Le Makhzen lui-même, ramené à une notion plus exacte des choses par le sentiment du danger, réclamait notre appui. Le ministre des Affaires étrangères d'Abd el Aziz invoquait « les intérêts spéciaux existant entre les deux gouvernement amis » et « les liens étroits d'un voisinage qui se prolonge sur une étendue considérable de leurs frontières ». Le caractère de notre tâche au Maroc était ainsi tracé spontanément par les Marocains eux-mêmes. C'était la meilleure réponse aux critiques qui nous représentaient comme ayant abusé de la crise traversée par le sultan pour le réduire à notre merci.

Le 21 décembre, M. Pichon approuvait les négociations de M. Regnault et les déclarait conformes de tout point à la politique traditionnelle que la France poursuit au Maroc, de concert avec l'Espagne et dans l'esprit de l'Acte d'Algésiras. C'est cet esprit qui a constamment animé notre ministre des Affaires étrangères à l'occasion des difficultés qui se sont accumulées au Maroc depuis l'automne de 1907 jusqu'à ces derniers jours. Au cours de sa correspondance avec ses agents et de ses conversations avec les représentants des puissances étrangères, on ne le voit pas s'en départir une seule fois. Il n'a cessé de dire et de faire dire que le gouvernement français s'en tenait strictement aux engagements pris. Obligé par des circonstances impérieuses de débarquer à Casablanca des troupes en nombre suffisant pour protéger la vie et les intérêts de nos nationaux, ainsi que des autres Européens gravement menacés, il a déclaré que l'occupation ne durerait que le temps nécessaire pour organiser une force de

police offrant les garanties désirables. Il a conformé sa conduite à ses paroles. Aussitôt que le danger a diminué, que l'ordre s'est rétabli, les corps de troupes ont été successivement rapatriés. Et pourtant, quelle tentation de pousser nos avantages, de détruire Moulaï Hafid battu, d'aller montrer à Fez le drapeau tricolore ! Abd el Aziz nous y invitait, nous conjurait de le ramener victorieux dans sa capitale. Aucun obstacle sérieux ne nous en empêchait. Moulaï Hafid se croyait déjà perdu. Les Marocains stupéfaits ne comprenaient pas notre réserve. Néanmoins, résolu à tenir parole, au risque d'attrister de braves soldats et de froisser une partie de l'opinion, le gouvernement français n'a cédé à aucune suggestion.

Il faut le dire, il en a été mal récompensé. Durant toute la campagne de la Chaouïa, il n'a cessé d'être en butte aux récriminations, aux protestations, aux attaques sournoises et malveillantes des protégés allemands, colons, censaux, commerçants, associés agricoles, employés consulaires. Les documents abondent, qui démontrent l'esprit combatif et la mauvaise foi de gens pour qui notre présence sur le sol marocain était une sorte d'injure personnelle. Il a fallu un sang-froid imperturbable et une longue patience pour régler à l'amiable des incidents dont le plus grave, celui des déserteurs de Casablanca, est encore trop récent pour qu'il soit utile d'y revenir. Mais, de la part du gouvernement allemand lui-même, nous avons éprouvé de pénibles surprises. Maintes fois, M. de Schoen avait remercié notre ambassadeur de ses obligeantes communications et l'avait assuré qu'il comprenait très bien l'attitude de la France. Quand les succès de Moulaï Hafid firent prévoir son triomphe définitif à plus ou moins bref délai, il dit à notre chargé d'affaires à Berlin : « La situation en ce qui concerne la reconnaissance de Moulaï Hafid est

presque aussi délicate pour nous que pour vous. En tout cas, ce n'est pas de nous que viendra une initiative. » Et cependant, quelque temps après, Berlin prenait brusquement cette initiative, on sait comment. A lire le *Livre Jaune*, on voit que les petites affaires étaient d'un règlement aussi ardu que les grandes. Nos agents de tous ordres rencontraient des procédés déconcertants. Leur loyauté et leur bonne volonté ont été mises à de rudes épreuves. Il faut les remercier de s'être acquittés de leur devoir d'une manière qui fait honneur à eux et à leur pays.

Moulaï Hafid est, en ce moment, en possession de la note des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, qui se trouve être la dernière pièce du *Livre Jaune*. D'après les plus récentes nouvelles, il se montre prêt à accepter les conditions qui lui sont posées. L'affaire des déserteurs de Casablanca va être soumise à un arbitrage. Il semble donc que l'ère des grandes difficultés soit close. M. Pichon est en droit d'espérer que justice sera partout rendue à ses efforts et à sa bonne foi et qu'il pourra désormais poursuivre régulièrement au Maroc, dans la confiance générale, l'œuvre d'intérêt public qui lui a causé jusqu'ici de si graves soucis. Cette œuvre sera menée d'autant plus rapidement à bien qu'il ne viendra s'y mêler aucune préoccupation étrangère à son objet propre.



LA DÉFENSE DE L'ANGLETERRE

DISCOURS DE SIR EDWARD GREY A SCARNBOROUGH. — DISCOURS DE LORD ROBERTS A LA CHAMBRE DES LORDS. — LA QUESTION DU SERVICE MILITAIRE.

24 novembre 1908.

Le discours que Sir Edward Grey a prononcé jeudi à Scarnborough a généralement été considéré comme de bon augure pour le maintien de la paix. Le ministre des Affaires étrangères britannique semble s'être attaché à convaincre ses auditeurs que les inquiétudes présentes ne tarderont pas à se dissiper s'il ne se manifeste nulle part de mauvaise volonté. « Je pense souvent, a-t-il ajouté, que si nous étions moins enclins à soupçonner des desseins ou des motifs profonds, les affaires du monde progresseraient plus doucement. » Toutefois, la question actuelle est précisément de savoir s'il n'existe pas quelque part de la mauvaise volonté et des desseins profonds. Sir Edward Grey n'était sans doute pas entièrement rassuré lui-même sur ce point, car, a-t-il ajouté, ceux qui disent que rien ne se produira disent très probablement la vérité, mais il faut quelque temps pour en avoir la preuve. Dans la bouche d'un ministre responsable et d'un homme aussi prudent, cette réserve avait sa valeur. C'est ainsi que paraissent l'avoir compris beaucoup d'Anglais auxquels une longue expérience des choses et des hommes inspire de sérieuses

préoccupations sur l'avenir de leur pays. La discussion d'hier à la Chambre des Lords est significative à ce sujet.

Lord Roberts a posé franchement devant la Chambre Haute la question de la défense de l'Angleterre contre une entreprise de l'Allemagne. Dans un long exposé très documenté, il a prouvé que la situation n'était pas la même aujourd'hui qu'en 1905, qu'on ne pouvait plus dire aujourd'hui, comme l'avait alors assuré M. Balfour, qu'une invasion des côtes anglaises était impossible. Il a soutenu qu'avec les moyens de tout genre dont elle dispose actuellement, l'Allemagne pouvait concentrer en secret une armée de 200.000 hommes, l'embarquer sur ses transports, et la débarquer sur les rives de la mer du Nord, où des atterrissages s'offrent en grand nombre, avec des chances sérieuses d'échapper à la flotte britannique. Or, que trouverait devant lui ce corps de débarquement, composé de troupes d'élite parfaitement entraînées ? Déduction faite des malades, des indisponibles de toute sorte, on pourrait difficilement mettre en ligne plus de 240.000 soldats-citoyens. Cette légère supériorité numérique serait plus que compensée par l'infériorité dans l'instruction et la préparation militaires. Lord Roberts a qualifié cette situation d'effrayante. D'après lui, non seulement la flotte ne garantirait pas l'Angleterre contre les risques d'un coup de main habilement combiné, mais elle ne pourrait pas protéger efficacement les intérêts britanniques dans les diverses parties du monde où ils seraient menacés. En cas de danger, en effet, par prudence et par considération pour les craintes du public, elle resterait prisonnière dans les eaux territoriales. Le vieux maréchal a donc déclaré qu'il ne suffisait pas à la marine britannique d'être la plus forte ; elle devrait jouir encore d'une liberté stratégique complète, c'est-à-dire n'être pas enchaînée aux rivages

nationaux par suite de l'insuffisance de l'armée de terre. Pour cela, la présence d'une armée permanente de 600.000 hommes était absolument nécessaire. En conséquence, Lord Roberts a déposé un ordre du jour demandant au gouvernement de changer les conditions stratégiques de la mer du Nord ou de publier les conclusions du Comité de défense impériale sur le problème de l'invasion de l'Angleterre. Plusieurs de ses collègues se sont associés à cette demande.

Le gouvernement a bien senti lui-même toute la force de ces arguments. Lord Crewe, son interprète, a reconnu sans détour la nécessité pour l'Angleterre de posséder une armée telle que le débarquement de troupes assez nombreuses pour en avoir raison fût effectivement à peu près impossible. Il a informé la Chambre des Lords que l'état-major général de l'armée s'occupait de dresser des plans en ce sens. Seulement, d'après le gouvernement, le projet de loi déposé par M. Haldane répond à toutes les exigences, tandis que l'opposition est d'un avis contraire. En réalité, sur le fond, tous les Lords étaient d'accord qu'une réforme radicale de l'armée était indispensable pour assurer la sécurité du pays. Sur les instances de quelques-uns de ses amis, Lord Roberts a retiré de son ordre du jour le paragraphe relatif à la communication des conclusions du Comité de défense impériale. Cette communication eût été peu correcte et contraire aux précédents. Mais, par 74 voix contre 32, la Chambre des Lords a voté le reste de l'ordre du jour, portant que la défense des Iles Britanniques exigeait « que la marine fût doublée d'une armée assez forte en nombre et en valeur pour faire hésiter le plus entreprenant des envahisseurs ».

Ce vote n'a pas d'importance parlementaire puisque la Chambre Haute est composée en grande majorité de

membres de l'opposition et que les destinées du ministère ne dépendent pas d'elle. Mais, à titre de manifestation, il aura un grand retentissement. Quoique la minorité gouvernementale ait voté contre l'ordre du jour Roberts, envisagé comme témoignage de défiance, il est sûr qu'elle était de cœur avec la majorité. Dans les rangs mêmes du parti libéral, beaucoup de personnes regrettent qu'on ait réduit les effectifs de l'armée régulière avant d'avoir mis en application les réformes militaires projetées. On sent de plus en plus que le vieux système croule. Les antipathies traditionnelles contre le service militaire, jointes aux répugnances des contribuables, avaient été jusqu'ici plus fortes que l'appréhension d'un vague danger, auquel presque personne ne voulait penser. Les derniers événements ont ouvert bien des yeux. Ils feront aussi ouvrir les bourses. Les 625 millions d'impôts annuels nouveaux que demande le prince de Bülow au peuple allemand doivent en grande partie être consacrés au budget de la marine. Si l'Allemagne doit disposer dans quelques années de flottes assez puissantes pour lutter avec celles de l'Angleterre dans les eaux européennes, l'Angleterre doit nécessairement disposer d'une armée assez forte pour rejeter à la mer une armée allemande qui aurait réussi à débarquer sur le sol britannique. Aucune considération ne peut prévaloir contre ce raisonnement. Les échanges officiels d'assurances pacifiques sont des garanties insuffisantes de l'indépendance des nations.



L'AUTRICHE ET LA TURQUIE

LE BOYCOTTAGE DE L'AUTRICHE PAR LA TURQUIE. — L'AUTRICHE DEMANDE A LA FRANCE D'INTERVENIR.

26 novembre 1908.

La grande politique autrichienne ne va pas tout à fait comme on l'espérait à Vienne. En Occident et en Orient, elle se heurte à des obstacles qui ne seront pas surmontés aussi facilement que se l'imaginait le baron d'Aehrenthal. Malgré les pressantes démarches et l'abondance d'arguments divers des ambassadeurs de Sa Majesté apostolique, l'Occident ne s'est pas laissé prendre aux sophismes de la littérature diplomatique du Ballplatz. L'opinion publique européenne se refuse à voir des agresseurs dans les victimes des convoitises austro-hongroises. Dans la monarchie dualiste elle-même, l'enthousiasme pour le *risorgimento* n'est plus aussi vif. Les fidèles sujets de l'empereur-roi commencent à s'apercevoir que la mise en œuvre d'une politique aussi flatteuse pour l'amour-propre national comporte certains inconvénients matériels. Satisfaits dans leur orgueil patriotique par l'annexion de deux provinces, ils se voient maintenant atteints dans leur bourse. C'est dans tous les pays un point très sensible. Il l'est particulièrement en ce moment en Autriche et en Hongrie où les commerçants, les industriels, ont à lutter contre les consé-

quences du ralentissement général des affaires avec des disponibilités financières réduites. Le boycottage de leurs marchandises dans l'empire ottoman a jeté dans leurs opérations la plus fâcheuse perturbation. Ils en éprouvent de si graves dommages que le gouvernement a dû se préoccuper de les rassurer. Il a recouru tout de suite aux moyens extrêmes. Le Conseil des ministres, réuni dimanche dernier à Vienne, a décidé que la Turquie serait immédiatement invitée à mettre fin au boycottage avant le 2 décembre, faute de quoi l'ambassadeur de François-Joseph partirait en congé.

Le marquis Pallavicini s'est en effet acquitté de cette mission près de la Porte. Conformément à ses instructions, il aurait ajouté que, si les bateaux austro-hongrois ne pouvaient pas procéder librement au débarquement de leur cargaison dans les ports ottomans, ils seraient accompagnés de vaisseaux de guerre qui assureraient par la force le débarquement. Nous ne croyons pas que cette démarche comminatoire intimide le gouvernement ottoman. Elle dépasse vraiment les bornes de la discussion diplomatique. La situation est très simple. En réponse à l'annexion de deux de leurs provinces, les Turcs n'ont ni déclaré la guerre, ni exercé de représailles. La Porte s'est contentée de notifier une protestation aux puissances signataires du traité de Berlin et de demander la réunion d'une Conférence. Mais la population a témoigné son ressentiment en mettant à l'index les marchandises de l'Etat spoliateur. Spontanément, d'un mouvement unanime, d'un bout de l'empire à l'autre, elle a refusé d'acheter et de consommer les produits austro-hongrois. C'est là l'exercice d'un droit absolu de chaque habitant. Le Cabinet de Constantinople n'en est à aucun degré responsable. On ne peut ni lui en demander raison, ni le sommer d'inter-

venir près des consommateurs. Le boycottage, il est vrai, a pris une autre forme, en ce sens que les portefaix ont refusé de coopérer au débarquement et à l'emmagasinage des marchandises austro-hongroises dans les ports. Si ces hamals étaient des fonctionnaires, les réclamations des commerçants lésés se comprendraient. Mais ce sont des ouvriers comme les autres, et l'on ne voit pas comment on pourrait les contraindre à effectuer un travail dont ils ne veulent pas se charger. Les plaintes ne seraient légitimes que si les fonctionnaires des ports s'étaient rendus coupables d'actes illicites ou incorrects. Mais ils n'ont ni le droit ni le pouvoir de forcer les hamals à travailler contre leur gré.

Il règne à Vienne, depuis les derniers événements, au moins dans les cercles officiels, un état d'esprit bien curieux. On y proclame qu'en se déclarant propriétaire de deux provinces dont on avait la simple jouissance, on n'a rien changé à l'état de fait et de droit en Europe. On feint de s'étonner de l'indignation des victimes. Lundi dernier, la *Montags-Revue* traitait les Serbes de voleurs. Maintenant, le gouvernement austro-hongrois prétend introduire de force, en Turquie, les articles de ses commerçants. Il dépouille les gens, et veut encore leur faire acheter sa marchandise. Bien plus, il prie les Etats étrangers de joindre ses instances aux siennes. Il vient de demander au Cabinet de Paris d'agir à Constantinople pour que M. Constans, de concert avec le marquis Pallavicini, exerce une pression sur la Porte. A ce point, l'inconscience est un danger public. Nous comptons fermement que M. Pichon éclairera le comte de Khevenhueller sur le rôle de la France dans les affaires d'Orient. Nous avons déjà donné, à Constantinople, à Belgrade, à Sofia, tous les conseils de modération désirables. Ils ont été suivis jusqu'ici. Peut-être

même avons-nous assumé de ce fait une responsabilité trop lourde. Nous n'irons pas plus loin en ce sens. C'est à Vienne aujourd'hui qu'il importe de conseiller la modération. Depuis que les négociations relatives à la réunion de la Conférence sont ouvertes, Vienne n'a pas fait un pas vers la conciliation. Le baron d'Aehrenthal s'est persuadé que son obstination aurait raison de la justice et de l'Europe. Quand il rencontre des obstacles, il nous convie à les abaisser pour lui. Le gouvernement français ne peut pas se charger de ces besognes. Ses intérêts propres, ses relations avec la Turquie, le sentiment de sa dignité et l'état actuel de l'opinion publique ne le lui permettraient pas.



LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A LA CHAMBRE

DISCOURS DE MM. DE PRESSENSÉ, JAURÈS, PAUL DESCHANEL ET PICHON. — LES QUESTIONS DU MAROC ET D'ORIENT NE DOIVENT PAS ÊTRE LIÉES.

27 novembre 1908.

Une séance a suffi à la Chambre des députés pour voter le budget du ministère des Affaires étrangères. Mais elle a été bien remplie. La politique extérieure de la France a été examinée sous ses différents aspects, et, quoique la discussion des interpellations spéciales sur le Maroc doive venir seulement plus tard, on peut dire que, d'avance, le sujet a été épuisé. Les événements qui se sont déroulés cet automne dans l'empire chérifien et en Orient ont été, en effet, si étroitement enchevêtrés qu'il était impossible de parler des uns sans parler aussi des autres.

A l'exception de MM. de Pressensé et Jaurès, tous les orateurs se sont plu à reconnaître que, dans la crise extrêmement grave que nous venons de traverser, le gouvernement au pouvoir avait été, suivant l'énergique expression de M. Ribot, le gouvernement de la France. Avec la fougue intempérante, la partialité violente et l'aveuglement qui caractérisent sa nouvelle manière depuis qu'il est entré au Parlement, M. de Pressensé n'a pas reculé devant les accusations les plus répugnantes. Emporté par la rage de

voir des criminels dans ses adversaires politiques qui n'ont pas pour les méthodes allemandes une admiration sans réserve, il a reproché à M. Pichon, dans les dernières négociations avec l'Allemagne, d'avoir dénaturé les faits, interverti les dates, trompé le pays sur l'origine et les développements du conflit qui vient heureusement de se terminer par la signature de la convention d'arbitrage. Les faits étaient trop connus et trop récents pour qu'il fût soin de justifier le gouvernement sous ce rapport. Et personne n'aurait fait à l'orateur socialiste l'honneur de relever ses paroles, même quand il a opposé le patriotisme du prolétariat à celui des francs-fileurs de la bourgeoisie, s'il n'avait cru devoir corser son discours d'une impressionnante révélation destinée à ruiner la confiance de la France dans l'alliance russe. Il a prétendu avoir autrefois recueilli de la bouche d'un ministre des Affaires étrangères de Russie que la condition première mise à l'alliance par le gouvernement d'Alexandre III avait été la reconnaissance définitive du *statu quo* européen, c'est-à-dire du traité de Francfort et de ses conséquences. Le ministre des Affaires étrangères ne pouvait accueillir cette révélation que par un silence dédaigneux. Mais M. Ribot, qui n'a plus la responsabilité du pouvoir et qui connaît bien l'histoire de l'alliance franco-russe, a pu dire, aux applaudissements répétés de la Chambre, que, si un ministre russe avait tenu le propos, cela prouvait seulement qu'il n'avait pas été mis au courant des négociations entre les deux pays, et que, si l'engagement en question avait été demandé, il ne se serait pas trouvé un ministre de France pour y apposer sa signature.

En ce qui concerne le Maroc et l'Orient, nous sommes heureux de constater que les orateurs ont été unanimes à demander que les deux questions ne soient pas liées.

M. Deschanel l'a déclaré dans les termes les plus vigoureux : Si la diplomatie française avait rattaché les négociations marocaines à celles de l'Orient, elle eût commis une faute redoutable ; elle eût risqué d'être la dupe et la victime d'une de ces illusions qui ont coûté si cher à Napoléon III, lorsqu'il se laissa entraîner en de périlleux marchandages suivis de cruels mécomptes. M. Pichon n'a pas hésité à le reconnaître. On lui avait reproché des hésitations et des compromissions. Il a répondu nettement qu'il n'avait pas mêlé et ne mêlerait aux affaires d'Orient aucune question qui leur fût étrangère. Il est bon que cette parole ait été prononcée par le ministre à la tribune de la Chambre. Elle rassurera ceux qui avaient pu être induits en erreur à un certain moment sur les intentions du gouvernement et découragera définitivement ceux qui n'avaient pas renoncé à l'idée de nous compromettre.

Quant au Maroc lui-même, M. Pichon a résumé la situation en émettant l'espoir que la France serait bientôt en mesure de reconnaître le nouveau sultan, et en promettant d'entrer aussitôt après en relations avec lui « pour régler, dans des sentiments de conciliation et de bon vouloir, notre situation dans son empire, en ne nous inspirant que de nos conventions internationales, en même temps que de nos droits spéciaux ». Il n'y avait rien de plus à dire. Le gouvernement suit maintenant au Maroc une politique bien déterminée. Il est superflu de discuter rétrospectivement les diverses considérations qui ont pu, à une époque où les événements étaient incertains, le faire hésiter sur le parti à prendre dans des circonstances très délicates.

Comme il était naturel, c'est de l'Orient surtout qu'on a parlé. Tous les orateurs ont été d'accord pour témoigner la plus vive sympathie au nouveau régime inauguré dans l'empire ottoman. Tous ont souhaité que les malencon-

treuses complications survenues après la proclamation de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'empereur François-Joseph ne viennent pas mettre en péril l'œuvre de la Jeune-Turquie. M. Deschanel a signalé le véritable danger. Tout en rendant hommage au rôle modérateur du Cabinet de Vienne en d'autres temps, il a spécifié que nos bonnes relations avec l'Autriche-Hongrie ne devaient pas nous faire perdre de vue les intérêts légitimes des nationalités des Balkans, attendu que l'équilibre balkanique est un élément de l'équilibre européen. C'est pour maintenir cet équilibre que M. Ribot a prié aussi M. Pichon de travailler, dans la mesure de nos forces, à donner aux petites nationalités des Balkans les satisfactions qu'elles peuvent demander.

M. Pichon n'a pas eu de peine à démontrer que, dès la première heure, il a donné au nouveau gouvernement de Constantinople les marques les plus sincères de confiance et d'amitié, et que, d'accord avec la Russie et l'Angleterre, il avait pris une part des plus actives aux négociations qui avaient pour but de réconcilier définitivement la Bulgarie et la Turquie. Sans autres préoccupations que le libre développement des institutions de la Jeune Turquie et des Etats qui l'environnent, la préservation de la paix de l'Europe et le respect des droits de chacun, il prépare ce qu'il appelle l'arbitrage de l'Europe dans les affaires orientales. Les applaudissements de la Chambre l'ont récompensé du rôle qu'il a su faire tenir à la France dans ces temps difficiles. Ils l'encourageront dans son œuvre de sagesse et de dévouement. Et l'histoire de l'arbitrage qui vient de se conclure à Berlin prouvera une fois de plus que, pour aboutir au résultat désiré dans les tentatives de conciliation, la bonne volonté et la loyauté ne suffisent pas ; il faut qu'il s'y joigne une fermeté inébranlable.

L'ABSORPTION DU MONTENEGRO

PROPOSITION DE M. DE PILGRIM BALTAZZI AU PRINCE NICOLAS. — NOTE DU PRINCE NICOLAS AUX PUISSANCES SIGNATAIRES DU TRAITÉ DE BERLIN.

28 novembre 1908.

Lundi dernier, le *Petit Parisien* publiait une dépêche de Vienne annonçant que le ministre d'Allemagne à Cettigné venait de transmettre au prince Nicolas un plan, émanant probablement de Vienne, qui tendait à établir au Montenegro une sorte de tutelle de l'Autriche. En reproduisant cette information le 26 novembre, la *Gazette de Cologne* disait qu'elle serait accueillie par des haussements d'épaules, et que l'invention était si folle qu'elle ne valait pas la peine d'être réfutée. La nouvelle, en effet, était si grave, si peu vraisemblable au premier abord, qu'elle ne pouvait manquer de provoquer un certain sentiment de stupéfaction. Si peu de scrupules qu'on supposât à la nouvelle diplomatie austro-hongroise, on hésitait à croire qu'elle eût risqué, même par une voie détournée, une démarche aussi hardie. Or, le *Petit Parisien* maintient son affirmation. De notre côté, après l'avoir contrôlée et nous être renseignés de la façon la plus précise près de nos correspondants particuliers, nous sommes en mesure d'en certifier l'exactitude et de la compléter. Depuis quelque temps, dans tout ce qui touche à la politique extérieure, le vrai dépasse le vraisemblable.

Vers la fin de la première quinzaine de novembre, M. de Pilgrim Baltazzi, ministre d'Allemagne à Cettigné, est allé chez le prince Nicolas et lui a parlé des moyens de rattacher le Montenegro à l'Autriche par une entente spéciale, qui assurerait, à la fois, la prospérité de la principauté et ses bons rapports avec sa grande voisine. M. de Pilgrim Baltazzi ne s'est pas dit autorisé par son gouvernement à faire cette démarche. C'étaient plutôt des idées personnelles qu'il exprimait. Seulement, quand le représentant officiel d'une grande puissance exprime au souverain près duquel il est accrédité des idées soi-disant personnelles de cette nature, l'interlocuteur ne doute pas un seul instant de leur véritable origine. D'ailleurs, dans le cas particulier, M. de Pilgrim Baltazzi est allé plus loin. Il avait couché par écrit ces idées, il les avait cristallisées dans une manière de mémorandum qu'il tenait à la main et qu'il a laissé au prince. D'après ce plan, il serait établi une union douanière entre l'Autriche et le Montenegro. L'armée de la principauté serait placée sous le contrôle de l'état-major général de Vienne et serait considérée comme une annexe de l'armée autrichienne avec laquelle elle serait appelée à marcher ; elle serait seulement dispensée de faire campagne dans une guerre contre la Russie. Au point de vue économique et financier, de grands avantages seraient accordés au Montenegro. Ses écoles, ses routes, son industrie seraient entretenues ou subventionnées largement par le Trésor autrichien. En somme, il n'aurait plus qu'à se laisser vivre, sous la protection de l'aigle à deux têtes et du drapeau jaune et noir. Le prince Nicolas et sa nombreuse famille couleraient des jours à jamais heureux dans la Tchernagore, au milieu d'un peuple rassasié de tous les biens de ce monde. C'était la paix autrichienne.

Le prince Nicolas a conservé le papier du ministre d'Allemagne en lui promettant d'en examiner les détails avec toute l'attention qu'ils méritaient. On peut deviner la satisfaction avec laquelle il en a savouré la lecture. Il n'a pu sans doute se tenir de faire partager à quelques amis ce plaisir délicat. Et c'est ainsi qu'à dû s'ébruiter la nouvelle. Nous laissons à la *Gazette de Cologne* le soin de vérifier si les idées personnelles de M. de Pilgrim Baltazzi correspondent à celles de la Wilhelmstrasse et du Ballplatz combinées. Pour nous, nous tenons en trop haute estime le caractère des ministres d'Allemagne à l'étranger pour ne pas prendre au sérieux leurs idées personnelles consignées dans un mémoire remis au chef de l'Etat.

Le plan austro-allemand — pourquoi ne pas l'appeler par son nom ? — est la simple application au Montenegro du plan plus vaste que nous avons signalé dès les premiers jours d'octobre. On espérait à Vienne en sérier prudemment l'exécution au fur et à mesure que le permettraient des circonstances favorables soigneusement préparées. Peu à peu, les Etats balkaniques devaient être amenés à entrer dans la grande Confédération dirigée par l'Autriche-Hongrie. Malheureusement, la première opération, l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, n'a pu se faire sans douleur. Les amputés ont tellement crié qu'on les a entendus dans toute l'Europe. Les voisins appelés en consultation par l'opérateur n'ont pas consenti à leur fermer la bouche et à leur tenir les bras pendant qu'on leur retranchait leurs membres. Les grands gestes et les menaces n'ont pu réussir non plus à faire taire les clients récalcitrants. Alors l'opérateur est revenu à son vieux système classique, employé autrefois en Italie et autres lieux. Il a sorti le chloroforme destiné à endormir les peuples qu'il s'agit de retenir dans une vassalité paisible sous la sur-

veillance d'une bureaucratie vigilante. Mais encore faut-il que le client veuille être chloroformé. Le prince Nicolas de Montenegro ne semble pas le moins du monde disposé à se laisser faire. Il goûte médiocrement la servitude dorée. Depuis des siècles, dans leurs montagnes abruptes, les Monténégrins luttent pour leur indépendance avec une énergie à l'épreuve de tous les malheurs. La civilisation ne les a pas encore tellement amollis qu'on puisse les atteler sans résistance au char fleuri du baron d'Aehrenthal. Décidément, on croit trop facilement à Vienne à la corruption d'autrui.

Le prince Nicolas vient d'adresser aux puissances signataires du traité de Berlin une Note où il exprime les vœux de son peuple. C'est sa réponse. Ses demandes vont probablement au delà de ce que le souci du maintien de la paix permet de lui accorder. Mais elles ne laissent pas de doute sur sa résolution de défendre l'indépendance de son pays jusqu'à la dernière extrémité. Son peuple est peu nombreux, mais il est tout entier derrière lui. Et, derrière le Montenegro, il y a encore autre chose.



LES MANIFESTATIONS ITALIENNES

BATAILLE ENTRE ÉTUDIANTS ITALIENS ET ALLEMANDS A VIENNE. — BAGARRES A ROME. — BRUITS D'ACCORD ITALO-RUSSE SUR L'ORIENT.

30 novembre 1908.

Depuis que la crise orientale est ouverte, le gouvernement italien a observé la plus grande réserve. Les événements ont-ils surpris la Consulta ? M. Tittoni a toujours dit officiellement le contraire. Dans le courant de septembre, il s'était entretenu à Salzbourg avec le baron d'Aehrenthal, et à Desio avec M. Isvolsky. A la suite de ces entrevues, il avait été publié des communiqués affirmant la parfaite communauté de vues entre les Cabinets de Rome, de Vienne et de Pétersbourg. Quand les nuages ont commencé de s'amonceler à l'horizon, M. Tittoni a prononcé en province un discours où il s'est attaché à prouver qu'il avait tout prévu et pris toutes les précautions pour sauvegarder les intérêts italiens. A de rares exceptions près, les journaux italiens ont partagé tout d'abord cette belle confiance. Depuis, l'opinion s'est sensiblement modifiée. Il semble bien que l'accord établi à Salzbourg entre le baron d'Aehrenthal et M. Tittoni était aussi fragile, aussi superficiel que celui de Buchlau avec M. Isvolsky. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie n'a plus pris la parole en public. Malgré les attaques violentes d'une partie de la presse, ramenée par les événements à d'autres impressions, il n'a pas révélé le secret de

ses combinaisons. Son silence, toutefois, ne peut plus durer longtemps. Il a fait annoncer qu'il exposerait, cette semaine, sa politique à la Chambre des députés et qu'il poserait la question de confiance. Mais les manifestations que viennent de provoquer dans toute l'Italie les troubles universitaires de Vienne rendront sa tâche particulièrement difficile.

La bataille que se sont livrée en pleine rue les étudiants italiens et les étudiants allemands de l'Université de Vienne a soulevé à Rome et dans les principales villes de la péninsule une émotion qui a pris rapidement des proportions inquiétantes. Avec la fougue qui la caractérise, la population italienne a pris parti pour les frères *irredenti* qui réclament depuis des années la création d'une Université où ils puissent suivre des cours faits dans leur langue maternelle. Elle s'est livrée, devant les ambassades d'Autriche-Hongrie près le Quirinal et le Vatican, à de bruyantes démonstrations. Sans l'intervention énergique de la police, le palais de Venise et le palais Chigi risquaient d'être envahis. Hier dimanche, dans un meeting de vingt mille personnes, au jardin botanique de Rome, des orateurs appartenant à tous les partis ont protesté contre l'attitude du gouvernement autrichien. Le soir, les manifestants se sont portés en masse sur la place Colonna ; il a fallu plusieurs bataillons pour les refouler et les empêcher de commettre des voies de fait contre l'ambassade autrichienne. Ces manifestations ont placé le gouvernement italien dans une situation très délicate. Au point de vue diplomatique, elles sont de nature à provoquer des réclamations, des demandes de satisfaction. On assure même déjà que M. Tittoni a reçu de Vienne à cet égard des indications formelles. Au point de vue des faits eux-mêmes, les étudiants de langue italienne, blessés ou molestés, sont des sujets autri-

chiens, et le Cabinet de Rome n'a pas qualité pour prendre leur défense. D'ailleurs, s'ils ont reçu des coups, il est sûr qu'ils en ont donné de leur côté, et il n'est pas prouvé que la responsabilité de la bagarre incombe aux étudiants de langue allemande.

Mais les rixes de Vienne sont plutôt un prétexte. Malgré le vif intérêt qu'on prend en Italie à la création d'une Université de langue italienne à Trieste, la population n'aurait pas été émue à ce point si elle ne sentait pas depuis deux mois que la politique autrichienne dans les Balkans menaçait la position de l'Italie dans le bassin de l'Adriatique. Elle est insuffisamment rassurée par les déclarations ministérielles. Elle attend avec anxiété les explications de M. Tittoni. C'est sans doute à cet état d'esprit qu'il faut rattacher la nouvelle de la conclusion d'un accord italo-russe sur les affaires d'Orient. Il est peu vraisemblable qu'il s'agisse d'un véritable traité. La fidélité du Cabinet de Rome à la Triple Alliance lui permettrait difficilement de se lier les mains à Pétersbourg dans une affaire de toute première importance où l'un des deux alliés est engagé à fond. Mais M. Tittoni doit avoir à cœur d'éclaircir les assurances qui lui ont été données à Salzbourg. Les intérêts traditionnels de son pays dans le bassin de l'Adriatique, la parenté de la famille royale avec la maison princière de Montenegro, sans parler de l'excitation populaire, lui donnent le droit d'interroger et de se prémunir. Il est naturel qu'une conversation se soit engagée à ce sujet entre Rome et Pétersbourg. Il est probable qu'elle ait abouti à un échange de vues communes. On ne pourrait que s'en féliciter dans l'intérêt de la paix. L'entente de la Russie et de l'Italie sur ce terrain est de nature à hâter l'heureuse solution des difficultés qui retardent la réunion de la Conférence.

LE JUBILÉ DE FRANÇOIS-JOSEPH Ier

LES FÊTES DU JUBILÉ SE CÉLÈBRENT DANS LE DÉSORDRE ET L'ANXIÉTÉ. — ABANDON DE SA MISSION D'ÉQUILIBRE PAR L'AUTRICHE. — NÉCESSITÉ DE REVENIR A LA POLITIQUE D'ÉQUILIBRE.

1er décembre 1908.

Demain, 2 décembre, il y aura soixante ans que l'empereur François-Joseph est monté sur le trône. L'abdication de son oncle, Ferdinand Ier, et la renonciation de son père, l'archiduc François-Charles, l'avaient brusquement porté au pouvoir à un moment où la révolution, qui secouait presque toute l'Europe, ébranlait les fondements de la vieille monarchie des Habsbourg. Tout de suite, le jeune souverain eut à faire face à la fois à la guerre extérieure et à l'insurrection intérieure. Il lui fallut combattre en même temps les Piémontais entrés en Lombardie pour affranchir l'Italie annexée, et la Hongrie rebelle constituée en république sous la présidence de Kossuth. Il réussit à reconquérir la Lombardo-Vénétie par ses propres moyens. Mais il lui fallut le secours de 100.000 soldats de Nicolas Ier pour venir à bout des Hongrois. Commencé dans les troubles de la rue et le bruit des combats, continué dans de multiples épreuves, le règne semblait s'achever, sinon dans la gloire, du moins dans la paix, dans la prospérité, dans le respect universel. Nestor des monarques, François-Joseph Ier s'apprêtait à célébrer le soixantième anniver-

saire de son avènement dans des fêtes encore plus brillantes, plus réconfortantes que celles de son jubilé cinquantenaire. Une mauvaise inspiration en a décidé autrement. Le 2 décembre 1908 ressemble plutôt au 2 décembre 1848 qu'au 2 décembre 1898. Les illuminations ont des reflets d'incendie ; les réjouissances publiques ont des airs de bataille. A Prague et à Trieste, on fête le nouveau jubilé sous la menace de l'état de siège. Si le vénérable empereur ne se ressaisit point, il risque de voir son long règne s'achever dans les préoccupations qui en avaient attristé le début.

Après la perte de la prépondérance allemande, il restait à l'Autriche un grand rôle à jouer. Placée au centre de l'Europe, entre les Allemands, les Latins et les Slaves, composée de tronçons divers se rattachant par la race aux Etats limitrophes, elle devait contenir les convoitises des voisins ambitieux et concentrer ses forces pour empêcher sa propre désagrégation. Le souci de la conservation l'engageait à se montrer désintéressée. A l'extérieur, elle pouvait êtrearbitre. A l'intérieur, elle devait s'attacher à réconcilier ses peuples, à nouer solidement le faisceau impérial. Elle avait tout à gagner à donner à ses pays et royaumes les satisfactions auxquelles ils aspiraient. Elle eût ainsi conquis leur affection et constitué un centre d'attraction qui eût été d'autant plus puissant au delà de ses frontières qu'elle aurait donné l'exemple d'un meilleur gouvernement. L'empereur François-Joseph l'a certainement senti. Dans une certaine mesure, il a voulu remplir ce programme. L'inauguration du dualisme en 1867 a été un pas en ce sens. Malheureusement, cette grande réforme a été opérée sous la pression des événements au lieu de l'être spontanément. Elle a été incomplète. Elle portait en elle-même d'autres germes de dissociation. Elle a livré certains peuples à la Hongrie sans libérer les autres de la domination centrali-

satrice qui a été la grande chimère autrichienne. A Vienne, dans les cercles gouvernementaux, on est toujours resté, malgré certaines apparences contraires, sous l'empire du dogme de la supériorité de la race allemande, de la société germanisée, sur les autres races vivant dans la monarchie. Quand on a songé à faire à celles-ci une place dans le gouvernement, ce n'est point par esprit de justice, dans des vues d'avenir, c'est afin de sortir de difficultés inextricables, avec l'idée de concéder le moins possible.

L'empereur est probablement la personne qui a le plus vite reconnu les vices du système. Dans les dernières années surtout, il semble avoir mis tous ses soins à préparer un état de choses répondant mieux aux grands intérêts de la monarchie. Toute son influence personnelle a été employée à dissiper de vieux préjugés, à calmer les susceptibilités, à mettre en contact, à habituer à vivre ensemble les diverses nationalités. Passant par-dessus des considérations très graves et les résistances d'une partie de son entourage, il a lui-même décidé d'introduire le suffrage universel en Cisleithanie et en Transleithanie. Il a vu dans ce mode de consultation populaire un moyen d'affermir l'unité. Il n'a pas voulu qu'une des nationalités pût se dire sacrifiée dans la représentation nationale. Cette résolution n'a pas été suivie, jusqu'à maintenant du moins, des résultats espérés. En Autriche, la réforme a été réduite à presque rien. En Hongrie, les Magyars ont combiné un mode de scrutin et une répartition des circonscriptions dans des conditions telles qu'il ne peut plus vraiment être question ni de suffrage universel, ni d'élections libres. Les désirs du souverain se sont heurtés à de vieilles passions plus fortes que le sentiment de l'intérêt général.

A l'extérieur, un coup de barre a été donné vers l'inconnu. On nous a reproché d'avoir apprécié trop sévère-

ment la politique dont le baron d'Aehrenthal est l'exécuteur responsable. Nos critiques sont simplement provoquées par le regret de voir l'Autriche abandonner son rôle modérateur et la crainte qu'il en résulte un bouleversement. C'est parce que l'Europe a besoin d'une Autriche forte que nous avons dénoncé, que nous combattons les tentatives de déformation d'une Autriche artificiellement agrandie, désarticulée, fatalement vouée à la dislocation et au démembrement. L'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine fait basculer la monarchie du côté de l'Orient. La poussée vers le sud, vers Salonique, rompt l'équilibre. Les hommes politiques viennois qui voient avec orgueil dans les deux provinces annexées le noyau d'une Grande Serbie autrichienne ne semblent pas s'apercevoir qu'ils pratiquent une politique de suicide. Il y aura peut-être une Grande Serbie au siècle prochain ; mais, si c'est l'Autriche qui l'a faite, elle ne sera plus autrichienne. L'intérêt vital de l'Autriche-Hongrie est la concentration, non la dispersion.

Dans un livre du plus haut intérêt que M. André Tardieu vient de publier sur « la France et ses alliances », notre confrère du *Temps* vient d'exposer avec autant de clarté que de vigueur les raisons qui ont déterminé la France à s'allier à la Russie, à s'entendre avec l'Angleterre, à conclure des accords méditerranéens. Toutes ces raisons se confondent en une seule : la lutte pour l'équilibre. C'est pour l'équilibre que nous avons combattu à Algésiras, que nous venons de négocier à Berlin ; c'est, comme le dit M. Tardieu, pour maintenir « l'ordre de choses nouveau, qui exprime, par des groupements symétriques de puissances, le besoin de stabilité de la matière internationale ». C'est pour empêcher la destruction de ces groupements, la ruine de ces ententes, que le gouvernement français oppose aux pressions, aux séductions du dehors, une résis-

tance imperturbable. Quant à nous, la personnalité des ministres étrangers dirigeants est secondaire. Si, comme on l'annonce, le baron d'Aehrenthal doit être créé comte demain, nous le féliciterons bien sincèrement de cette promotion prévue dans la hiérarchie mondaine. Nous n'envisageons que les intérêts d'Etat. Or, c'est un intérêt commun à tous les Etats d'Europe qui veulent la paix, non par l'hégémonie d'une puissance, mais par le maintien de l'équilibre, que l'Autriche reste le pivot du système continental. La Conférence qu'il est question de réunir n'aura de raison d'être que si elle a pour but de rétablir l'équilibre en Orient.

Nous souhaitons que les souvenirs du 2 décembre 1848 inspirent à Vienne de sages déterminations. Personne ne serait plus heureux que nous de voir la vieillesse de l'empereur François-Joseph entourée de l'amour de tous ses sujets et de l'admiration respectueuse de toute l'Europe.



LA CRISE ALLEMANDE

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE AU REICHSTAG. — LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ DU CHANCELIER.

3 décembre 1908.

Un journal satirique allemand a résumé cette semaine, en six petits dessins, la crise constitutionnelle qui, pendant quelques jours, a bouleversé la vie nationale. On voit d'abord, sur le sommet d'une colline, un voyageur, ressemblant au prince de Bülow, qui regarde venir des nuées chargées d'orage. Il paraît rassuré : l'orage n'éclatera pas. Mais les nuées, déchirées d'éclairs, s'avancent menaçantes. Alors le voyageur les adjure de se détourner en leur promettant d'être bien sage. L'orage éclate ; le voyageur effaré implore sa miséricorde et s'écrie : « Mais je serai bien, bien sage ! » Les nuages s'éloignent, le voyageur respire : « Ce n'était donc que ça ! » et le soleil triomphant, sous les traits de Guillaume II, resplendit à l'horizon. La gloire impériale n'a pas encore recouvré son éclat d'antan, mais le seul changement qu'on ait observé dans le fonctionnement des institutions impériales, depuis les retentissantes séances du Reichstag, c'est qu'à l'Hôtel de Ville de Berlin, quand l'empereur a prononcé son allocution à l'occasion du centenaire de l'organisation municipale en Prusse, il a reçu le

manuscrit des mains du chancelier au lieu de le prendre dans sa poche.

Le Reichstag semblait hier sous cette impression quand a commencé la discussion des diverses motions tendant à modifier les rouages constitutionnels. Les radicaux proposaient d'établir la responsabilité effective du chancelier de l'empire, sanctionnée par la création d'une Haute Cour, siégeant à Leipzig, chargée de se prononcer sur les mises en accusation votées par le Parlement à la majorité des deux tiers des voix. Jusqu'ici, aux termes de l'article 17 de la Constitution de l'empire, les lois et ordonnances signées par l'empereur doivent, pour être valables, être contresignées par le chancelier, « qui en assume ainsi la responsabilité ». Ce dernier membre de phrase est actuellement la seule garantie constitutionnelle. Les radicaux veulent le supprimer et stipuler, dans des articles distincts, que le chancelier ou son suppléant est responsable, devant le Parlement, de sa propre administration et de tous les actes de l'empereur qui sont de nature à influer sur la politique intérieure ou extérieure de l'empire. Le Centre va plus loin. Il demande qu'il soit précisé que la responsabilité des ministres s'étende aux actes de l'empereur qui ne sont pas contresignés, c'est-à-dire à ses actes, discours et écrits ayant un caractère politique. Au nom de ce puissant parti, numériquement le plus fort dans le Reichstag, M. Spahn a spécifié qu'il ne suffisait pas que le chancelier couvrît après coup ce genre de manifestations en déclarant qu'il en prenait la responsabilité. Mais, au point de vue de la procédure, le Centre est plus réservé. Il se borne à proposer de voter une résolution invitant le chancelier à prier les gouvernements confédérés de présenter au Reichstag un projet de loi sur la matière.

De leur côté, les socialistes ont déposé deux motions. La

première est analogue à celle des radicaux. La seconde a pour objet d'empêcher que la guerre puisse être déclarée sans l'approbation du Reichstag. Une cinquième motion émane des Polonais ; si elle était adoptée, le Reichstag devrait être convoqué d'office dès qu'un tiers de ses membres en aurait fait la demande.

Aucune de ces propositions n'a de chance d'aboutir. Au Reichstag même, malgré l'unanimité et la vivacité des critiques formulées le mois dernier, les partis ne sont pas d'accord sur la portée des réformes à introduire et sur la procédure à employer pour les réaliser. Leur indignation, leurs regrets, leurs désirs restent les mêmes. Seulement ils sont un peu abasourdis de l'audace avec laquelle ils les ont exprimés dans l'émotion du premier moment. Encouragés par l'approbation tacite du président, la tristesse des déclarations du chancelier, les récriminations véhémentes de toute la presse, ils s'étaient laissés aller. Aujourd'hui, l'orage est dissipé. Le chancelier et l'empereur se sont ressaisis. La presse officieuse se conforme au mot d'ordre. Les députés se sentent dans une autre atmosphère ; ils ne somment plus, ils prient.

Comme le chancelier a promis d'être bien sage, il a délégué près de ces Messieurs du Parlement le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur pour leur confirmer ses bonnes intentions. Jusqu'ici, a dit en résumé M. de Bethmann-Hollweg, le Conseil fédéral n'a pas trouvé l'occasion de prendre une décision sur la question de la responsabilité du chancelier au point de vue doctrinal et juridique ; aujourd'hui que les partis ont déposé des motions à ce sujet, les gouvernements confédérés attendront, pour préciser leur attitude, que le Reichstag ait pris des résolutions fermes ; quant à l'empereur, il n'a pas à intervenir, il n'est pas le souverain de l'Allemagne, il est seulement

primus inter pares parmi les souverains des Etats confédérés. M. de Bethmann-Hollweg a négligé un détail. Quoique simplement premier parmi ses égaux, l'empereur d'Allemagne dispose, en qualité de roi de Prusse, de 17 voix au Conseil fédéral. Avec le concours d'autres Etats qui lui sont dévoués, il peut toujours compter sur la majorité. C'est pourquoi les séances de cette haute assemblée font si peu de bruit. On peut donc prédire le sort réservé aux grandes réformes projetées. Elles seront l'objet d'un vote de principe du Reichstag, conçu en termes vagues, et renvoyées pour examen au Conseil fédéral. Elles y resteront longtemps. Pas plus que la Prusse, les autres Etats confédérés, c'est-à-dire leurs gouvernements, ne se soucient de réformes destinées à augmenter l'influence du Parlement d'Empire au détriment de l'autonomie des Etats.



L'ITALIE ET L'AUTRICHE

DISCOURS SENSATIONNELS A MONTECITORIO. — M. FORTIS ACCLAMÉ PAR LA CHAMBRE ET FÉLICITÉ PAR M. GIOLITTI.

4 décembre 1908.

A Rome, les manifestations anti-autrichiennes viennent de passer de la rue dans le Parlement. Mais, à Montecitorio, elles ont une autre importance. Les journaux viennois et, jusqu'à ces derniers jours, la presse officieuse italienne s'attachaient à faire croire que les démonstrations de la foule romaine devant le palais Chigi et le palaisde Venise étaient des mouvements populaires auxquels la partie saine de la nation restait étrangère. Le comte Lutzow ne s'en était pas offensé, il n'avait pas adressé de réclamations officielles au ministère des Affaires étrangères. Il s'était contenté d'écrire à M .Tittoni une courte lettre personnelle pour l'informer purement et simplement de ce qui s'était passé devant l'ambassade d'Autriche-Hongrie. M. Tittoni avait répondu en exprimant les regrets du gouvernement et en assurant que les précautions étaient prises pour prévenir le retour de semblables incidents. Or, hier, à la Chambre des députés, l'Autriche a été plus malmenée qu'elle l'a jamais été dans les meetings de faubourg, et le président du Conseil des ministres est allé se jeter dans les bras de l'orateur qui a traité l'alliée de l'Italie comme sa pire ennemie.

On lira plus loin les détails de cette séance aussi mémorable dans son genre que celle où le prince de Bülow s'est élevé devant le Reichstag contre la politique personnelle de Guillaume II. La Chambre italienne continuait la discussion de la motion Fusinato sur les affaires d'Orient, et M. Santini venait de défendre la politique de M. Tittoni en s'efforçant de démontrer que l'Italie était à l'abri de tout danger de complications, quand M. Fortis est monté à la tribune. L'ancien président du Conseil a commencé par soutenir que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine modifiait la situation dans les Balkans au profit exclusif de l'Autriche. Puis, tout en se disant partisan de la Triplice, il a dénoncé, en termes véhéments, les mauvais procédés des Autrichiens contre les Italiens et les armements actuels de l'Autriche dirigés contre l'Italie. « Il n'y a qu'une puissance, a-t-il ajouté, avec laquelle l'Italie s'habitue à envisager la possibilité d'un conflit. Cette puissance, j'ai le regret de le dire, c'est notre alliée l'Autriche. Il faut absolument que cet état de choses cesse. Il faut qu'on ait le courage de le dire au baron d'Aehrenthal. Autrement les deux pays s'en iront chacun de son côté. Le gouvernement doit demander à la nation de nouveaux sacrifices pour mettre ses forces militaires à la hauteur de la situation. » En d'autres temps, ces paroles auraient été accueillies par les applaudissements de l'extrême-gauche, le silence du centre et les protestations du Cabinet. Hier, elles ont déchaîné l'enthousiasme. M. Fortis a été acclamé par toute la Chambre. Tous les regards étaient tournés du côté du banc du gouvernement quand on vit le président du Conseil se lever, aller à M. Fortis et lui serrer chaleureusement les mains. Etait-ce l'effet de la chaleur communicative des ovations ? Etait-ce prémédité ? On le saura peut-être demain quand le ministre des Affaires étrangères fera son

exposé. Toujours est-il que le geste de M. Giolitti provoqua un redoublement d'acclamations, tandis que M. Tittoni restait immobile à son banc. Avec une nouvelle vigueur, M. Fortis reprit son discours. Il conclut en exigeant l'abandon de Spizza par l'Autriche.

Le reste de la séance n'a plus offert qu'un intérêt secondaire malgré l'intervention de M. Tittoni, en réponse à une proposition du député républicain Mirabelli, tendant à ce que l'article 5 du Statut du royaume soit désormais interprété de façon que l'action diplomatique du gouvernement soit régulièrement soumise à l'examen du Parlement. M. Tittoni n'a pas eu de peine à prouver qu'aucun gouvernement ne pouvait s'engager à divulguer toutes les négociations diplomatiques. Demain, il sera probablement plus embarrassé pour préciser et justifier sa politique au cours des trois derniers mois. Cela ne veut pas dire que la Chambre lui infligera un vote de blâme. A la veille du renouvellement de leurs pouvoirs, les députés ont trop d'intérêt à se ménager les complaisances du ministère pour le renverser. D'ailleurs, dans les circonstances actuelles, un changement de Cabinet risquerait de prendre une signification inquiétante. Et puis, M. Giolitti lui-même n'a-t-il pas félicité M. Fortis ? Seul, M. Tittoni semble en mauvaise posture. Mais, à sa place, tout autre ministre des Affaires étrangères d'Italie serait-il plus à l'aise ? Il ne faut pas oublier non plus que sa collaboration vaut au ministère l'appoint d'une bonne partie des voix de droite.

Pour M. Tittoni, comme pour ses collègues de la Triplice, et pour d'autres hommes d'Etat encore, les difficultés en face desquelles ils se trouvent aujourd'hui, et qui paraissent les prendre au dépourvu, sont toutes issues d'une même erreur. Diplomates de carrière ou d'occasion, ils ont cru pouvoir manigancer les destinées des peuples dans

des conversations de villégiature. L'habitude du pouvoir leur a donné le change sur leur autorité. Ces Messieurs se sont crus au temps de la Sainte-Alliance. Ils ont préparé un Congrès de Vérone ou de Laybach. Revenus tout fiers chez eux, ils escomptaient déjà les bénéfices de leurs ingénieuses combinaisons quand les peuples se sont mis à parler. Les Metternich du jour pensaient bien qu'on crierait d'abord, mais ils croyaient que ça ne durerait pas et qu'on saurait fermer les bouches trop sonores. Seulement, les peuples ont continué de crier, même ceux du silence desquels on était sûr, et de plus en plus fort. Alors ces Messieurs, qui avaient sans doute promis à leur maître que tout se passerait sans esclandre, se trouvent un peu gênés. Ils ne doutent toujours pas de leur propre mérite, mais on commence à en douter autour d'eux. C'est l'affaire de leur pays de leur continuer ou non sa confiance. Quant à la France, elle doit moins que jamais se laisser enliser dans des combinaisons, des démarches qui la feraient dupe ou complice. Elle peut voir maintenant où l'auraient menée certaines compromissions. Représentant d'un Etat fondé sur la souveraineté nationale, M. Pichon n'a pas à se préoccuper d'intrigues où d'autres se sont embourbés. Sa voie est droite et claire : elle conduit à la paix par la loyauté et la justice.



LES DÉCLARATIONS DE M. TITTONI

AVEUX DE M. TITTONI. — LA POLITIQUE DE CABINET ET LES COURANTS NATIONAUX. — DISCOURS DE M. GIOLITTI.

5 décembre 1908.

Les déclarations du ministre des Affaires étrangères d'Italie à la Chambre des députés se sont ressenties des incidents de la séance d'avant-hier. Rédigées à tête reposée avant les débats, elles ont été remaniées entre les deux séances, après une conversation avec le président du Conseil. Elles constituent à la fois une confession et une défense.

M. Tittoni s'est accusé d'avoir péché par omission, par présomption et par ignorance. Il a reconnu, en effet, avoir commis trois erreurs dans son discours de Carate. En premier lieu, il a négligé de déclarer formellement que les changements apportés aux traités internationaux ne sont pas admissibles s'ils n'ont pas obtenu le consentement de toutes les parties contractantes. Or, en modifiant de son propre chef les dispositions du traité de Berlin, l'Autriche-Hongrie a créé en Europe une situation politique incertaine qui a entraîné des troubles profonds dans les autres Etats. L'Autriche-Hongrie était d'autant moins fondée à commettre cette violation du droit international qu'elle avait fait énergiquement valoir, en 1871, à la Conférence de

Londres, le principe de l'inviolabilité des traités. En second lieu, M. Tittoni s'est rendu coupable de ce qu'il appelle un excès de sincérité. Quand il a prononcé son discours de Carate, il prévoyait ce qui allait se passer, il voyait la tournure que prendraient les choses, et il a jugé superflu de formuler des réserves ou d'élever des protestations. A quoi bon encourager les Serbes et les Monténégrins dans de vaines revendications ? En Bosnie et en Herzégovine, les Autrichiens étaient *beati possidentes*. L'Italie ne pouvait songer à les en déloger. Enfin, M. Tittoni ne connaissait pas la mentalité de ses compatriotes. Sa psychologie a été en défaut. Il s'imaginait que l'évacuation du sandjak de Novi-Bazar et la modification des servitudes imposées au Montenegro par l'article 29 du traité de Berlin constituaient des concessions de nature à satisfaire l'opinion publique. On trouve aujourd'hui que l'annexion des deux provinces occupées modifie le *statu quo* balkanique. Quand il a parlé à Carate, M. Tittoni n'était pas encore au courant de cette découverte. Il était, il a toujours été un partisan résolu du principe des nationalités, en Orient et ailleurs ; il nourrit de chaudes sympathies envers la Serbie et le Montenegro ; mais il avait cru donner aux peuples des Balkans un témoignage suffisant de ses sentiments en leur conseillant la résignation.

La franchise de ces aveux mérite-t-elle l'absolution du pénitent ? Nous ne savons. En tout cas, elle justifie ce que nous disions hier de l'état d'esprit dans lequel certains ministres responsables ont négocié, entre eux, dans le secret des entrevues estivales, des remaniements territoriaux, dont la portée véritable semblait leur échapper totalement. Ils ont donné le change à l'Europe par des communiqués officieux en contradiction flagrante avec leurs arrangements, ils ont ensuite préparé l'exécution de leur

plan dans l'ombre des chancelleries, et, le coup fait, ils ont attendu les félicitations et les marques d'admiration de l'Europe. Le fait est qu'ils ont recueilli pendant quelques jours les hommages discrets des snobs, des bureaucrates de la politique et de la diplomatie : c'était de bon ouvrage, élégamment fait ; il suffirait de trouver une formule de conciliation, et l'Orient apaisé n'aurait plus qu'à rendre grâces au baron d'Aehrenthal. On sait où en est aujourd'hui l'apaisement. Il n'est bruit que de mobilisation, de rencontres entre les patrouilles et les avant-gardes sur les frontières de Bosnie, de Serbie et de Montenegro.

En ce qui concerne l'Italie, la déception, l'irritation ont été profondes. L'évacuation du sandjak et la liberté d'Antivari sont apparues comme des concessions ridicules. M. Tittoni a déclaré hier qu'il ne pouvait songer à demander davantage. Il n'est donc plus en communauté d'idées, ni avec le pays, ni avec la Chambre. Il a voulu du moins sauver la Triple Alliance du désastre. Il a fait l'éloge des services qu'elle a rendus à l'Italie dans le passé et de ceux qu'elle est appelée à rendre dans l'avenir. Il a soutenu qu'elle pouvait, qu'elle devait se concilier avec l'amitié traditionnelle avec l'Angleterre et avec l'amitié renouvelée avec la France. Il a ajouté que le rapprochement de l'Italie et de la Russie était aujourd'hui un fait accompli, destiné à produire d'importantes conséquences. Il a rendu hommage au nouveau régime inauguré en Turquie et lui a promis l'appui le plus sincère du Cabinet de Rome. Il a annoncé que l'Italie venait de se mettre d'accord avec les puissances les plus directement intéressées pour assurer l'achèvement rapide du chemin de fer Danube-Adriatique — sans dire toutefois quel tracé avait été choisi, dans quelles conditions la voie serait construite, ni quels seraient les résultats financiers de l'entreprise. Il

a terminé en demandant l'approbation de la Chambre au nom de la paix.

La Chambre, en effet, par 297 voix contre 140, a voté l'ordre du jour Fusinato approuvant la politique étrangère du gouvernement. Le vote était prévu. Encore pourtant a-t-il fallu que le président du Conseil vint au secours de son collègue. M. Giolitti, lui aussi, a chanté un hymne à la paix. Il a vanté les bienfaits de la Triple Alliance. Mais, en même temps, il a remercié M. Fortis de ses paroles patriotiques de la veille. Il faut attendre d'avoir le texte exact de son discours pour en apprécier exactement la portée. Dès aujourd'hui, toutefois, on peut considérer la situation de M. Tittoni comme très ébranlée. Le ministre des Affaires étrangères ne devait pas, décemment, tomber hier. Mais son départ ne tardera pas vraisemblablement bien longtemps. Le ministère italien peut ne pas changer ; mais il vient de sentir qu'il lui fallait changer quelque chose dans sa politique.



L'ITALIE ET LA RUSSIE DANS LA CRISE ORIENTALE

LA MANŒUVRE PARLEMENTAIRE ITALIENNE. — L'ENTENTE ITALO-RUSSE.

7 décembre 1908.

La situation est toujours aussi obscure en Orient. La discussion de jeudi et de vendredi à la Chambre des députés italienne n'a pas contribué à l'éclaircir. Les discours de MM. Fortis, Tittoni et Giolitti ont été évidemment combinés en vue de donner satisfaction à l'opinion publique italienne sans que les deux puissances alliées pussent s'en froisser, officiellement du moins. M. Giolitti a dit vendredi que M. Fortis avait rendu un grand service à son pays. La *Tribuna* disait hier que l'ancien président du Conseil avait rendu un grand service au gouvernement. Les deux affirmations s'accordent admirablement ensemble. Comme l'ajoute la *Tribuna*, il y a des suggestions et des propositions qui ne peuvent venir du banc des ministres. C'est M. Fortis qui s'est chargé de la besogne. M. Giolitti l'en a remercié en le pressant dans ses bras. Mais, quand il a pris lui-même la parole, il s'est fait l'avocat de la Triple Alliance de telle sorte que la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la *Reichspost*, et d'autres journaux tripliciens chantent aujourd'hui les louanges du gouvernement italien. Par cette adroite manœuvre,

on pourrait dire : cette mise en scène, M. Giolitti s'est tiré d'affaire. Il peut maintenant s'appuyer sur les manifestations de l'opinion publique pour justifier les précautions militaires que l'Italie croira devoir prendre sur sa frontière du Nord-Est. Il est également fondé à demander à ses deux partenaires la récompense de sa fidélité à l'alliance.

M. Isvolsky saura-t-il évoluer aussi habilement ? Il doit exposer devant la Douma, cette semaine, mercredi probablement, la politique russe en Orient. Il ne se trouvera pas en présence d'une Assemblée de vieux parlementaires comme son collègue d'Italie à Montecitorio, et il n'aura pas à jouer le rôle d'un ministre constitutionnel obligé de rendre des comptes à ses commettants. Néanmoins, tout en n'étant responsable que devant le tsar, il sait que l'irritation provoquée parmi les membres de la Douma par les procédés autrichiens dans les Balkans est partagée dans l'empire par toutes les classes de la population. Depuis son retour en Russie, il a reconnu que ce sentiment général était si fort que le gouvernement, quel qu'il fût, autocratique ou constitutionnel, ne saurait, sans danger, remonter le courant. Il lui faut donc donner à la Douma des explications acceptables de son attitude antérieure et faire des promesses satisfaisantes pour l'avenir. Aussi se préoccupe-t-il déjà de préparer l'opinion. Il vient de faire à ce sujet, au correspondant pétersbourgeois d'un grand journal de Berlin, des confidences caractéristiques. M. Isvolsky lui a déclaré que la Russie n'avait jamais donné son consentement à l'incorporation de la Bosnie-Herzégovine dans la monarchie austro-hongroise, que la solution de la question bosniaque était de la compétence exclusive des puissances signataires du traité de Berlin, et qu'une Conférence européenne peut seule permettre à l'Autriche de

sortir honorablement de la situation illégale où elle s'est placée.

M. Isvolsky n'a pas cru devoir parler de l'entente italo-russe dont M. Tittoni a révélé l'existence vendredi. C'est sans doute que cette entente n'est pas aussi formelle, d'aussi longue portée que le ministre des Affaires étrangères d'Italie avait besoin de le laisser croire à la Chambre. Mais tout fait supposer qu'elle existe réellement et qu'on en verra prochainement des applications partielles. A-t-elle été conclue cet été à Desio et à Racconigi dans des conversations ? A-t-elle été renforcée depuis ? Nous ne pouvons le dire encore. Toujours est-il qu'il est certain que l'Italie et la Russie sont tombées d'accord, verbalement ou autrement, pour empêcher que le *statu quo* balkanique soit modifié au détriment de l'une d'elles. Seulement, elles n'ont peut-être pas défini très clairement ce qu'il fallait entendre par *statu quo*. Autrefois déjà, M. Prinetti avait conclu, avec le comte Goluchowski, un arrangement du même genre qui, semble-t-il, se référait plus spécialement à l'Albanie. Tous ces accords se concilient-ils bien entre eux ? Les contractants en comprennent-ils l'application de la même manière ? Les événements ne peuvent tarder longtemps à le montrer.



LE DISCOURS DU PRINCE DE BULOW

L'AFFAIRE DE CASABLANCA. — LE NOUVEAU RÉGIME EN TURQUIE.
L'ANNEXION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE.

8 décembre 1908.

Hier lundi, le prince de Bülow a prononcé au Reichstag un long discours sur la politique étrangère de l'Allemagne. Il a parlé en homme d'Etat soucieux de défendre les intérêts et le prestige de son pays, d'attester sa fidélité à ses alliés et de ménager les susceptibilités des autres Etats. On ne pouvait attendre de lui aucune révélation, aucune déclaration sensationnelle. Personne ne pouvait douter que, dans l'exposé des affaires d'Orient, il chercherait à justifier l'attitude de l'Autriche. Il faut louer la manière dont il s'est acquitté de cette tâche un peu délicate. Tout en proclamant sa fidélité aux alliances, il n'a pas dit un mot qui pût encourager les alliés à se lancer dans une aventure. Quand il a donné l'assurance qu'il appuierait tous les efforts tendant au maintien de la paix, on peut ajouter entièrement foi à ses paroles : il connaît trop bien les véritables besoins de l'Allemagne pour l'engager, sans absolue nécessité, dans un conflit oriental.

L'intérêt de la séance était ailleurs. On se demandait surtout comment le chancelier parlerait de l'Orient et de l'incident de Casablanca. Disons tout de suite, au sujet de

cette dernière affaire qui nous touche de plus près, que le prince de Bülow s'est exprimé dans les meilleurs termes. Il a peut-être un peu appuyé sur l'expression simultanée des regrets avant la signature du compromis d'arbitrage. Mais c'était, en somme, assez naturel devant le Reichstag. Il a nettement reconnu que la connaissance exacte des détails de la bagarre du 25 septembre ne permettait plus d'exiger de la France des regrets préalables et que la solution adoptée était simplement une victoire de la saine raison. C'est ainsi que, nous aussi, nous avons accueilli ce dénouement pacifique. C'est dans ce même esprit que nous souhaitons que se règlent à l'avenir les autres différends marocains, s'il vient à s'en présenter. A la vérité, nous n'en voyons aucun à l'horizon. Mais, sous ce rapport, le chancelier est moins optimiste. Il croit que le problème marocain recèle encore « plus d'une sorte de difficultés ». A notre avis, ce sont des difficultés qui ne peuvent prendre d'importance que si on leur en donne artificiellement. Pour sa part, la France est résolue à n'en pas faire naître et à ne pas les grossir. Si, contre son gré, il en surgissait de nouvelles, elle y ferait face avec la même sérénité qu'il y a un mois.

Quant à l'Orient, le prince de Bülow, comme tous les hommes politiques qui ont eu l'occasion d'exprimer publiquement leur opinion dans ces derniers temps, a reconnu que le changement de régime en Turquie dominait toute la situation. Il a déclaré que l'Allemagne s'était, dès le premier jour, sans aucune arrière-pensée, ralliée au nouveau gouvernement, et qu'elle rendait hommage au patriotisme, à l'intégrité des chefs du mouvement jeune-turc. « S'ingérer dans les affaires constitutionnelles des pays étrangers, a-t-il dit, c'est jouer le rôle d'un maître d'école. Nous n'y avons jamais songé. »

Une affirmation aussi catégorique est peut-être un peu hasardée. Le baron de Marschall est-il bien sûr de s'être toujours conformé à ce sage axiome ? Son compatriote et collègue au Montenegro, M. de Pilgrim Baltazzi, ne l'a certainement pas suivi. Quand il a soumis au prince Nicolas, au mois de novembre, un plan destiné à faire de la Tchernagore un Eden alpestre sous le protectorat autrichien, a-t-il donc fait le maître d'école à l'insu de son chef ? Nous avons déjà posé la question. On s'est bien gardé d'y répondre.

Le prince de Bülow a soulevé un des coins du voile sous lequel s'est accomplie l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. « Nous avons été informés, en même temps que l'Italie et la Russie, a-t-il avoué, de l'intention de l'Autriche-Hongrie de transformer l'occupation en annexion ; mais on ne nous a pas dit quand et comment, et, franchement, j'en suis reconnaissant au Cabinet de Vienne. » Franchement aussi, il a montré bien peu de curiosité au sujet d'une opération constituant une violation formelle du traité conclu à Berlin sous les auspices de son grand prédécesseur. Cette discrétion n'est-elle pas de la complicité ? On l'a cru à Constantinople ; on le croira aussi dans tous les pays où l'on garde le respect du droit. Mais la Russie et l'Italie ont-elles été prévenues en même temps, comme le chancelier l'annonce ? On peut encore en douter. L'archiduc François-Ferdinand a dû confier ses projets à Guillaume II quand il l'a rencontré aux grandes manœuvres d'été. C'est sans doute seulement après cette entente entre l'empereur allemand et l'archiduc héritier que la grande décision a été prise à Vienne. La Russie, dans la personne de M. Isvolsky n'a été mise au courant qu'à Buchlau. Quant à la France, dont le baron d'Aehrenthal escomptait gracieusement les bons offices, on a usé à

son égard de la suprême discrétion : on ne lui a rien dit du tout. Aussi a-t-elle observé la même réserve quand on lui a demandé d'intervenir à Constantinople. N'était-ce pas la meilleure manière de témoigner sa reconnaissance ?

Le chancelier a voulu aussi remercier MM. Tittoni et Giolitti de leurs déclarations sur la Triple Alliance. Il l'a fait en rappelant ce que lui disait le comte Nigra peu de temps avant sa mort, en 1902 : « L'Italie ne peut être que l'alliée ou l'ennemie de l'Autriche-Hongrie. » Il a terminé par quelques phrases aimables pour l'Angleterre, une nouvelle promesse de fidélité aux alliés et une protestation en faveur de la paix. C'était, en effet, la conclusion naturelle du discours. Maintenant, la parole est à M. Isvolsky.



LA SITUATION MINISTÉRIELLE EN ANGLETERRE

LES DIFFICULTÉS DU PARTI LIBÉRAL. — LA RÉSISTANCE DE LA CHAMBRE DES LORDS. — RETRAIT DE L' « EDUCATION BILL ». — LA QUESTION FINANCIÈRE.

10 décembre 1908.

Demain vendredi, M. Asquith prendra la parole au National Liberal Club dont il sera l'hôte. Depuis longtemps, le Premier anglais n'a pas prononcé de grand discours sur la politique intérieure. Il s'est contenté d'intervenir à la Chambre des Communes au cours de la discussion des différents projets de loi, sans formuler un programme d'ensemble. Or, la situation créée au ministère et au parti libéral par les élections partielles et par l'attitude de la Chambre des Lords est telle aujourd'hui qu'il est indispensable que M. Asquith parle clairement.

Arrivé au pouvoir en janvier 1906 avec une majorité de 300 voix à la Chambre des Communes, le parti libéral a subi, depuis cette rentrée triomphale, une série presque ininterrompue d'échecs. Aux élections partielles, presque tous ses candidats ont été battus par des unionistes ; il a perdu plus de 40.000 voix. Au Parlement, ses grandes réformes ont sombré devant la résistance obstinée de la Chambre des Lords. Disposant aux Communes d'une majorité comme aucun autre ministère n'en avait eue, porté au pouvoir par un immense mouvement populaire,

le Cabinet libéral s'est montré impuissant à réaliser le programme sur lequel il avait été élu. Les raisons en sont de diverses sortes. La majorité actuelle est constituée d'éléments hétérogènes coalisés contre les unionistes, mais séparés par de profondes divergences de vues sur des questions de première importance. Les tâtonnements et l'indécision de sir H. Campbell-Bannerman ont encore aggravé ce vice congénital. Soit par faiblesse de caractère, soit par défaut de précision dans l'esprit, l'héritier de Gladstone ne sut pas dégager les données du problème posé devant lui. Pour conserver sous son drapeau tous les corps de troupes qu'il avait menés à la victoire, il s'appliqua à donner successivement satisfaction à chacun d'eux. Seulement, comme leurs desiderata étaient contradictoires, il n'aboutit à rien. Aux non-conformistes, il promit la loi sur l'enseignement ; aux Sociétés de tempérance, la loi sur les tavernes ; aux Irlandais, la loi sur le contrat des terres, *l'Irish Council bill*, et la réorganisation des Universités ; aux socialistes, les retraites ouvrières. Or, l'*Education bill* soulevait de profondes répugnances chez les Anglicans ; le *Licensing bill* touchait à des intérêts privés considérables qui n'étaient pas seulement ceux des conservateurs ; le bill sur les Universités irlandaises exaspérait les non-conformistes. Les Irlandais eux-mêmes repoussaient *l'Irish Council bill*, pourtant destiné à leur être agréable ; le 21 mai 1907, la Convention nationaliste réunie à Dublin sommait les députés irlandais de voter contre lui, et les chefs du parti adhéraient à cette décision.

En fait, ce sont les socialistes seuls qui ont reçu satisfaction. Sir Henry Campbell-Bannerman était avec eux en coquetterie réglée. Quoiqu'ils eussent à la Chambre des Communes seulement 54 représentants, répartis en trois groupes distincts, ils ont joué un rôle, sinon prépondérant,

du moins absolument disproportionné avec leur importance réelle. De tous les grands projets de loi figurant sur le programme libéral, les retraites ouvrières seules ont été votées sans encombre. La Chambre des Lords a rejeté la loi sur les tavernes, sans même lui faire l'honneur d'une seconde lecture. Quant à la loi sur l'enseignement, également rejetée par les Lords, le gouvernement avait négocié avec l'archevêque de Canterbury un nouvel arrangement, dans l'espoir de vaincre les répugnances des Anglicans et les résistances de la Chambre Haute. Mais, la semaine dernière, les pourparlers ont été rompus. L'archevêque de Canterbury a informé le ministre de l'Instruction publique, M. Runciman, que l'accord n'était pas possible, et, lundi, M. Asquith a déclaré qu'il retirait l'*Education bill.*

C'est pour le Cabinet une grosse déception. Il ne peut pas rester sur ce nouvel échec. S'il veut conserver le pouvoir dans des conditions acceptables, il lui faut absolument ressaisir l'autorité sur les éléments divers dont il se compose et prendre franchement position devant le pays. Autrefois, sir Henry Campbell-Bannerman s'en était pris de ses déboires à la Chambre des Lords, et M. Asquith lui-même, alors son second, avait prononcé, le 11 décembre 1907, à l'*Eighty Club*, un réquisitoire très vif contre elle. Mais ces violences verbales sont stériles. La Chambre Haute se rend parfaitement compte de la situation. Elle sait que les projets qu'elle rejette ont contre eux une bonne partie de l'opinion et qu'elle ne met pas en péril sa propre existence en prenant cette attitude contre les Communes. Si les élections partielles étaient favorables aux libéraux, elle s'inclinerait probablement devant la manifestation de la volonté populaire. Comme elles tournent régulièrement au profit des conservateurs, les Lords ne risquent rien. La menace de nouvelles élections générales n'est pas pour les

effrayer ; une dissolution pourrait bien prononcer la faillite de la majorité libérale actuelle.

Le Cabinet a délibéré hier sur les résolutions qu'il convient de prendre. Il semble qu'il veuille, d'un côté, intimider ses adversaires en les frappant dans leurs intérêts, et, d'un autre côté, se concilier de nouvelles sympathies. Il serait, paraît-il, décidé à augmenter considérablement l'income-tax sur les revenus supérieurs à 125.000 francs, à faire adopter la journée de travail de huit heures dans les mines, et à supprimer les restrictions qui pèsent encore sur les catholiques. Le bruit court que tous les ministres ne s'entendent pas parfaitement sur la conduite à tenir. Les déclarations de M. Asquith au *National Liberal Club* jetteront probablement un peu de lumière sur la situation. Dans tous les cas, on les attend avec une vive curiosité.



LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU REICHSTAG

LA SOLIDARITÉ AUSTRO-ALLEMANDE. — LA QUESTION DE LA LIMITATION DES ARMEMENTS. — LE RÔLE DE M. DE HOLSTEIN.

11 décembre 1908.

La discussion sur les Affaires étrangères a continué hier au Reichstag. Elle a porté sur trois sujets principaux : le Maroc, la limitation des armements, et l'Orient. Mais aucune de ces grandes questions n'a été traitée à fond. La séance n'aurait pas offert d'intérêt particulier si le discours d'un membre influent du parti démocratique, M. Conrad Haussmann, n'avait provoqué des réponses du chancelier et du ministre des Affaires étrangères. Sur le Maroc, c'est M. de Schœn qui a répondu. Il l'a fait brièvement en annonçant la prochaine publication d'un *Libre Blanc* actuellement en préparation, et en faisant remarquer que, l'incident de Casablanca et les questions qui s'y rattachent étant soumises à un tribunal arbitral, il convenait désormais d'observer à cet égard une grande réserve. Quant à l'Orient, le prince de Bülow a répété que l'Allemagne se tenait aux côtés de l'Autriche-Hongrie. « Nous croyons servir pour le mieux la cause de la paix, a-t-il ajouté, en ne laissant aucun doute sur le caractère inébranlable de notre alliance et sur la gravité avec laquelle nous envisa-

geons notre devoir d'allié. » Ce couplet en l'honneur du brillant second d'Algésiras ne surprendra personne.

Le chancelier a parlé aussi du projet de limitation des armements. En ce qui concerne l'armée de terre, il a déclaré que la paix ne serait jamais plus sérieusement menacée qu'à partir du moment où l'Allemagne commencerait à réduire ses armements au dessous du niveau exigé par sa position en Europe. Or, le gouvernement se réserve assurément le droit de mesurer lui-même ce niveau. Pour la flotte, le prince de Bülow a affirmé que les constructions navales ne dépassaient pas ce qui était indispensable pour la protection des côtes et du commerce. C'est encore une question d'appréciation. Il a cru devoir protester en outre contre le reproche de n'avoir pas accueilli favorablement les propositions en faveur de la limitation des armements. Il a affirmé n'avoir jamais reçu de semblable proposition. Dans ces termes là, l'affirmation ne sera probablement pas démentie. Mais la question n'était pas très bien posée. Dans la première quinzaine d'août de cette année, Edouard VII, accompagné de Sir Charles Hardinge, son sous-secrétaire d'Etat permanent aux Affaires étrangères, a rendu visite à Guillaume II au château de Friedrichshof, près de Kronberg. Les personnes ordinairement bien renseignées croient savoir qu'au cours des conversations, pendant cette entrevue, il a été question d'une façon générale de la possibilité de limiter éventuellement les armements et que l'accueil de Guillaume II à cette ouverture aurait découragé son interlocuteur. C'est peut-être à cela que faisait allusion M. Haussmann.

Le chef du parti démocratique a été plus pressant sur une affaire plus scabreuse, qui nous touche spécialement. Il a dirigé une attaque à fond contre le conseiller intime de Holstein, l'ancienne Eminence grise de la Wilhelmstrasse.

Il n'a, certes, rien révélé de nouveau. Tous les diplomates connaissaient bien le rôle de l'homme qui a commencé sa carrière en se faisant, après 1871, l'espion du prince de Bismarck près de son chef, le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris. Les personnes qui ont suivi le scandaleux procès politique intenté par l'ancien chancelier à l'ambassadeur qui avait l'audace de ne pas partager ses opinions sur le régime qui convenait à la France, savent à l'aide de quels procédés le comte d'Armin a pu être inculpé de haute trahison. Toute la carrière de M. de Holstein est digne de ces débuts. M. Haussmann a prétendu que ce haut fonctionnaire avait l'habitude de corriger les rapports des diplomates allemands en priant ceux-ci de les renvoyer dûment modifiés de façon que l'empereur ne reçût pas d'impressions contraires à celles que M. de Holstein voulait qu'il éprouvât. Il a cité bien d'autres traits. M. de Bülow a couvert entièrement son ancien subordonné. Il ne pouvait guère faire autrement. Chacun sait qu'il avait en lui une grande confiance et que, même après la démission de M. de Holstein, il a eu de très fréquentes occasions de le voir. Tous deux sont des disciples de Bismarck. Mais il y a manière d'être disciple d'un grand homme. Nous espérons que le prince de Bülow laissera la mauvaise à son ancien collaborateur.

Voici le principal passage du discours de M. Conrad Haussmann :

La politique que nous suivons au Maroc présente de si nombreuses traces d'excentricité que je lui trouve un cours parallèle aux vives conceptions de M. de Holstein. C'est ce qui nous fait un devoir de ne pas nous taire. M. Bassermann, parlant au nom du parti national-libéral, a regretté vivement le départ de ce diplomate qui n'aurait pas été remplacé. Y a-t-il là une invitation à le rappeler au ministère des Affaires étrangères ? (Cris. *Non ! non* ! parmi les nationaux-libéraux(. *Veut-on du moins donner ainsi au chancelier le conseil d'aller consulter M. de Holstein en dehors du service ? Je le regretterais vivement. M. Bassermann n'a-t-il pas lu à la tribune, le*

7 *décembre* 1906, *un article de M. Théodore Wolff, paru dans* le Berliner Tageblatt, *où il était dit que M. de Holstein avait l'habitude de corriger à sa guise les rapports de nos diplomates à l'étranger, qu'il les leur renvoyait ensuite en les priant de modifier ces rapports dans le sens de ses corrections ? Ces rapports, ainsi maquillés, n'étaient-ils pas ensuite envoyés à l'empereur, auquel ils fournissaient la base de ses appréciations sur la politique étrangère ? M. Bassermann n'a-t-il pas qualifié ces procédés de fâcheux ? Les révélations de M. Théodore Wolff n'ont jamais été démenties par personne et voilà pourquoi, Messieurs, j'estime que nous pouvons nous passer de M. de Holstein en politique étrangère et que nous ferions bien de nous en passer. Puisque la France a rompu avec M. Delcassé, nous, les démocrates allemands, nous ne pouvons pas laisser passer sans protestations énergiques les appels qu'on nous lance pour réintroduire M. de Holstein aux Affaires étrangères, M. de Holstein, l'adversaire de l'arbitrage, M. de Holstein qui, dans toute l'affaire marocaine, fut notre petit Delcassé.*



LA NOTE AUTRICHIENNE

POSITION DE LA QUESTION BOSNIAQUE PAR L'AUTRICHE. — NÉGOCIATIONS SÉPARÉES AVEC LES PUISSANCES SIGNATAIRES DU TRAITÉ DE BERLIN.

12 décembre 1908.

Jeudi, le comte Berchtold a remis à M. Isvolsky une note de l'Autriche-Hongrie relative aux affaires d'Orient. Le texte de ce document n'a pas été divulgué. Il semble même que le ministre des Affaires étrangères de Russie n'en ait pas communiqué la substance aux autres puissances. Il observe vis-à-vis d'elles le même silence que devant la Douma. De divers côtés, il est vrai, on annonce qu'une détente s'est heureusement produite entre Vienne et Pétersbourg et que l'accord entre les deux gouvernements est sur le point de se faire. Il resterait seulement quelques détails et formalités à régler. Nous serions heureux de partager cet optimisme. Mais les renseignements qui nous sont parvenus ne nous permettent pas d'envisager la situation sous un aspect aussi favorable.

Il importe, en effet, de bien se rendre compte des conditions dans lesquelles une entente peut intervenir. Il faut tout d'abord que l'Autriche-Hongrie consente à aller à la Conférence qu'il est question de réunir pour régulariser l'état de choses anormal dans les Balkans. Il faut ensuite qu'elle se résigne à donner, sous une forme ou sous une

autre, une compensation à la Turquie pour l'annexion de deux provinces ottomanes qu'elle avait simplement le droit d'administrer. Il faut enfin qu'il soit bien entendu que la Serbie et le Montenegro recevront des garanties sérieuses au sujet de leur indépendance politique et de leur liberté économique. Ces trois conditions sont inséparables. Elles ont pour but d'établir qu'aucun Etat ne peut, de son propre chef, modifier les clauses d'un traité solennel conclu avec plusieurs autres Etats, et que de nouvelles atteintes ne seront pas portées à l'équilibre balkanique. Il s'agit de sanctionner le respect d'engagements contractuels et de se prémunir contre de nouveaux empiètements.

Or, il résulte des informations venues de Vienne et de Pétersbourg que l'Autriche admet seulement le premier point, et encore sous réserve ; qu'elle ne se refuse pas absolument à s'entretenir avec la Turquie sur le second, et qu'elle rejette le troisième. Nous ne voyons pas là une détente bien sensible. La seule concession dont on puisse faire état pour parler de meilleures dispositions du gouvernement autrichien, c'est que celui-ci n'oppose plus une fin de non-recevoir absolue au projet de réunion d'une Conférence. Mais son acceptation serait subordonnée à une entente préalable, conclue séparément avec chaque puissance signataire du traité de Berlin, sur l'incorporation définitive de la Bosnie et de l'Herzégovine dans la monarchie dualiste. On ne se représente guère comment se négocieraient ces ententes séparées. Sauf la Turquie, les Etats signataires du traité de Berlin n'ont pas à demander de compensations pour l'annexion des deux provinces occupées. Ils protestent contre la violation cynique d'un contrat européen et travaillent au rétablissement de l'équilibre oriental. Ils n'ont pas à engager à Vienne des négociations particulières. D'après une dépêche Havas de Pé-

tersbourg, en date d'hier vendredi, la note du baron d'Aehrenthal stipulerait que les copies définitives des ententes séparées en question devraient être produites à l'ouverture de la Conférence. Cette procédure extraordinaire, contraire à tous les précédents et au bon sens, serait inadmissible. Si des ententes séparées peuvent être conclues, c'est entre l'Autriche-Hongrie et la Turquie d'une part, entre la Turquie et la Bulgarie d'autre part. Ce serait ensuite à la Conférence de les examiner, de les mettre en harmonie avec le traité de Berlin, et d'arrêter les mesures à prendre au sujet de la Serbie, du Montenegro et de la Crète.

Plusieurs journaux autrichiens ont laissé entendre que le gouvernement austro-hongrois n'aurait pas une répugnance invincible à donner à la Turquie une compensation pécuniaire. On a même mis des chiffres en avant. Mais rien n'autorise à croire encore que cette disposition soit réelle. Il semble plutôt que le Cabinet de Vienne ait voulu séduire la Turquie et l'engager à mettre fin au boycottage. Comme la menace du départ du marquis Pallavicini n'a pas intimidé la Porte et n'a, d'ailleurs, pas été mise à exécution, on a pensé que les Turcs, qui ont un pressant besoin d'argent, se laisseraient allécher par l'espoir d'une indemnité. Il est sûr que l'offre d'une indemnité raisonnable serait de nature à faciliter grandement les négociations. Elle consacrerait le principe des compensations nécessaires et constituerait une satisfaction matérielle appréciable. Kiamil Pacha n'y serait sans doute pas insensible. Mais elle doit logiquement précéder et non suivre l'arrêt du boycottage des marchandises austro-hongroises. D'abord, il n'est pas au pouvoir de la Porte de supprimer une mesure de représailles provoquée par l'indignation de tout un peuple. Et le pourrait-elle, elle se garderait de se désarmer avant de négocier. Les

Ottomans ne cesseront le boycottage que quand ils auront l'assurance que leur pays recevra satisfaction.

Au début de la crise, le baron d'Aehrenthal a superbement déclaré que peu lui importait la reconnaissance des faits accomplis : l'Autriche s'en passerait, s'il le fallait ; le royaume d'Italie avait bien vécu, pendant des années, sans être officiellement reconnu. L'audacieux ministre s'aperçoit aujourd'hui que le consentement de l'Europe n'est pas négligeable. Il a refusé d'aller à une Conférence où l'on parlerait de la Bosnie et de l'Herzégovine. C'est pourtant la Conférence seule qui peut tirer de l'ornière où il les a jetés l'industrie et le commerce autrichiens. Les peuples ont aujourd'hui, pour défendre leurs droits, d'autres armes que les fusils et les canons. Les négociants de Vienne et de Budapest en savent quelque chose. Leur premier enthousiasme pour la grande politique a fait place à une sourde irritation. Le mécontentement gagne peu à peu toute la population, en dehors de l'armée et des cercles aristocratiques. Ce n'est pas la mobilisation qui le diminuera.



LE MONTENEGRO ET L'AUTRICHE

RECTIFICATION DE M. DE PILGRIM-BALTAZZI. — NOUVELLES INTRIGUES AUTRICHIENNES.

15 décembre 1908.

Après un long silence, M. de Pilgrim-Baltazzi s'est enfin décidé à répondre aux articles que nous avons publiés sur le rôle qu'il a joué à Cettigné dans la première quinzaine du mois de novembre. Après enquête, nous avions confirmé et complété une information du *Petit Parisien*, d'après laquelle le ministre d'Allemagne au Montenegro avait soumis au prince Nicolas des propositions ayant pour objet de placer la principauté sous le protectorat autrichien. Des avantages matériels divers devaient compenser cette abdication politique. M. de Pilgrim-Baltazzi avait même formulé ses propositions par écrit dans un mémoire resté entre les mains du prince. Il ne pouvait donc nier. Il n'en a pas moins été aussi surpris qu'ému par la publicité imprévue donnée à une démarche évidemment suggérée par Vienne. Le baron d'Aehrenthal sentant le terrain se dérober sous ses pieds avait voulu frapper un grand coup. Toujours dominé par l'idée que l'Autriche-Hongrie est appelée à faire le bonheur des peuples balkaniques, toujours guidé par la maxime dont se sont inspirés tant de ses prédécesseurs : diviser pour régner, il a prétendu transformer le Mon-

tenegro en pays de Cocagne, le séparer de la Serbie, et devenir ainsi le maître de la situation. L'Allemagne lui a prêté son loyal concours. Mais le prince Nicolas n'a pas fait à cette ingénieuse combinaison l'accueil espéré. Il a mis le plan dans sa poche en promettant de l'examiner avec soin. La mise en état de défense des points stratégiques de la Tchernagore et la demande de rétrocession de Spizza ont été sa réponse.

M. de Pilgrim-Baltazzi s'est trouvé fort ennuyé. Il a tenu à se justifier. Sur sa demande, le *Journal officiel* du Montenegro vient de publier une note explicative qui a l'intention d'être une rectification et qui est, en réalité, une confirmation. Après avoir mentionné la nouvelle, lancée par la presse parisienne, que le ministre d'Allemagne aurait soumis au prince Nicolas « un projet, suggéré par Vienne, d'une entente qui ferait du Montenegro une province privilégiée de l'Autriche-Hongrie », la Note ajoute : « Nous sommes en mesure de déclarer que M. de Pilgrim-Baltazzi, fort apprécié à notre Cour, a avancé en son nom personnel, et au cours d'une conversation tout à fait académique avec le Gospodar, l'idée que le Montenegro aurait tout profit politique et économique à s'entendre amicalement avec l'Autriche-Hongrie ». N'est-ce pas, en style officiel, ce que nous avons dit nous-même ? Est-il un seul homme politique qui puisse croire un instant que le ministre d'Allemagne à Cettigné, s'entretenant avec le chef de l'Etat des solutions de la crise orientale, lui ait parlé seulement en son nom personnel et à titre académique ? M. de Pilgrim-Baltazzi pouvait-il, sans autorisation de son gouvernement, promettre les « profits politiques et économiques » qui devaient être le prix de la tutelle autrichienne ? Le papier laissé entre les mains du prince Nicolas était-il un mémoire destiné à l'Académie de Cettigné ? La

note du *Journal officiel* du Montenegro n'est donc pas un démenti, mais une confirmation. D'ailleurs, elle est immédiatement suivie de l'observation suivante, qui prouve bien que le prince a pris au sérieux les propositions de son interlocuteur : « Cette idée ne saurait être admise à Cettigné, où, jusqu'à l'heure actuelle, on n'a jamais pu réussir à conclure même un traité de commerce avec la puissance voisine. » En effet, si les négociations sur cette question n'ont jamais abouti, c'est que le Cabinet de Vienne ne voulait pas un traité de commerce, mais une union commerciale, prélude de l'union politique.

Le Cabinet de Vienne renonce difficilement aux plans qu'il a conçus, même quand ils ont échoué. Il les reprend sous une autre forme. Depuis quelques jours il fait annoncer que, dans un esprit de conciliation auquel une partie de la presse européenne rend un hommage prématuré, il a résolu de faire aux Etats balkaniques des concessions de nature à les satisfaire. Il voudrait bien consentir à « discuter la concession d'un droit de passage à travers la Bosnie pour un chemin de fer mettant en communication la Serbie avec le Montenegro ». Seulement cette grande concession ne pourrait être discutée qu'après le rétablissement complet du calme dans ces régions. Ainsi, la Serbie et le Montenegro veulent absolument être reliées directement l'une à l'autre par une voie ferrée conduisant à un port sur l'Adriatique, afin d'échapper à la nécessité de faire passer leurs marchandises par le territoire autrichien, où elles sont arrêtées suivant le bon plaisir de Vienne, et le baron d'Aehrenthal fait miroiter à leurs yeux, comme une concession dont la simple promesse doit les faire tenir bien sages, l'ouverture d'une nouvelle voie passant sur le territoire récemment annexé. C'est dans le même esprit de conciliation que le marquis Pallavicini aurait proposé à

Kiamil Pacha de garantir à la Turquie l'intégrité du sandjak de Novi-Bazar et de lui avancer les fonds pour la construction de la ligne de jonction d'Uvac à Mitrovitza. Cette avance constituerait un des avantages financiers que la Porte recevrait en compensation de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Peut-être même, à titre de témoignage d'amitié à l'égard de la France, dont le concours dans les affaires d'Orient est si apprécié au Ballplatz, offrirait-on au Marché de Paris de faire des placements d'argent dans ces deux opérations. On attend avec impatience de savoir ce que pense M. Isvolsky des négociations en cours.



LE PARLEMENT OTTOMAN

LES ÉLECTIONS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — LES JEUNES-TURCS ET LES LIBÉRAUX. — QUELQUES NOMINATIONS.

17 décembre 1908.

Le Parlement ottoman s'ouvre aujourd'hui jeudi à Constantinople. Il se réunira au ministère de la justice, dans la salle où a siégé, en 1877, le Parlement convoqué par Midhat Pacha. On ne sait encore de combien de membres se composera la Chambre des députés, combien pourront assister à la séance d'ouverture, entre quels groupes ils se répartissent. Les élections générales viennent d'être terminées il y a quelques jours à peine et les nouveaux députés n'ont pas eu tous le temps matériel de se rendre à Constantinople. Quant au Sénat, il a été constitué hier seulement. Le sultan, usant de la prérogative que lui confère la Constitution, a désigné, pour siéger à la Chambre Haute, trente-neuf personnes parmi lesquelles se trouvent la plupart des ministres, de hauts fonctionnaires, quatre Grecs, quatre Arméniens, un Bulgare et un Roumain. Il faut y ajouter les trois sénateurs inamovibles survivants du premier Parlement : Saïd Pacha, l'ancien grand-vizir ; Aristarchi Effendi, grand logothète du patriarcat grec, et l'Arménien Abraham Pacha qui, paraît-il, n'a cessé de porter le titre de sénateur depuis 1877. Ces trois vénérables

personnages sont seuls à former le trait-d'union entre l'ancien et le nouveau Parlement.

Les élections à la Chambre des députés se sont faites dans des conditions anormales. La Constitution prescrit qu'il doit y avoir un député par 50.000 habitants mâles. Mais aucun recensement n'a jamais été fait dans l'empire. Il n'existe aucune statistique permettant d'évaluer à peu près exactement le nombre des habitants. Dans un grand nombre de villages, le dénombrement a pu se faire sans trop de difficultés. Dans les villes, on n'avait ni listes de recrutement, ni listes de contributions, pour dresser des listes d'électeurs. Les registres de l'impôt foncier n'ont même pas pu servir utilement, car l'impôt foncier était perçu jusqu'ici avec une irrégularité et une fantaisie déconcertantes. Les membres des communautés chrétiennes et israélites sont peut-être les seuls dont le nombre pouvait être établi avec une exactitude approximative. Encore a-t-il fallu que les chefs de ces communautés procédassent en toute bonne foi à la confection de leurs listes, et l'on sait quelle âpreté mettent certains d'entre eux à grossir artificiellement le chiffre de leurs ouailles. La tâche des municipalités était vraiment surhumaine. On a vu, affichées sur les murs de Constantinople, des listes de 25.000 noms parmi lesquels chacun devait se retrouver. Le suffrage à deux degrés a encore compliqué les opérations. Jusqu'au dernier moment, le gouvernement lui-même n'a pas su combien de députés se présenteraient aujourd'hui pour siéger. Il avait d'abord pensé à les réunir au palais de Dolma-Bagtché. On avait même un instant agité l'idée d'inaugurer les séances sous la coupole de Sainte-Sophie. Quel spectacle eût offert la basilique byzantine! On s'est finalement décidé pour le ministère de la justice, quoique l'ancienne salle des séances soit beaucoup trop exiguë.

D'après les renseignements parvenus jusqu'ici, les députés se composeraient, en majorité, de musulmans, divisés en deux fractions : celle des Jeunes-Turcs élus sous les auspices du comité Union et Progrès ; celle des libéraux, ou du parti « Osmanli Ahrar Firkaci ». Les Jeunes-Turcs seront de beaucoup les plus nombreux. Ils auront l'appui des députés arméniens. Les libéraux, qui ont échoué à Constantinople, ont pour chefs le prince Sabaheddine et Kemal-Bey, directeur de l'*Ikdam*, ancien élève diplômé de l'Ecole des sciences politiques de Paris. Ils sont moins nationalistes que les Jeunes-Turcs. Ils inscrivent sur leur programme la participation, l'étroite collaboration de toutes les races à la direction des affaires de l'empire. On leur a reproché des tendances fédéralistes, qui ne semblent pas justifiées. Les députés grecs, quelques Syriens et même certains Arabes ont manifesté l'intention de voter avec eux. Les Grecs ont gardé rancune aux Jeunes-Turcs de les avoir éliminés de certaines circonscriptions où ils comptaient sur la majorité. On ne peut pourtant pas raisonnablement reprocher au comité Union et Progrès d'avoir pris les précautions nécessaires, même avec un peu d'arbitraire, pour que les opérations électorales ne tournent pas, contre l'équité, en faveur des éléments les mieux préparés à faire valoir leurs droits électoraux. Et l'on sait si les Hellènes sont d'habiles gens en la matière. Somme toute, il semble que les divers éléments ethniques seront représentés dans une honnête proportion. Les Bulgares ont été probablement les moins favorisés ; ils ont eu contre eux tous les Grecs et ils ne se sont pas entendus avec les Turcs. Les Roumains auront un député élu à Monastir.

Pour qu'une Chambre aussi hétérogène, élue dans des conditions aussi exceptionnelles, puisse travailler utile-

ment à l'œuvre de régénération qui lui incombe, il lui faudra pour président un homme doué d'éminentes qualités. On avait pensé que ce grand rôle pourrait être honorablement tenu par Maniassi Zadé Refik Bey, avocat à Salonique, qui a joué un rôle prépondérant dans le comité Union et Progrès de Salonique. Mais il vient d'être nommé ministre de la justice, en même temps que son grand ami Hussein Hilmi Pacha, l'inspecteur général en Macédoine, a été chargé du ministère de l'intérieur. Hilmi Pacha et Refik Bey sont probablement destinés à devenir, avec Ahmed Riza Bey, les principaux personnages politiques du nouveau régime. Hilmi Pacha, qu'on désigne déjà comme le successeur de Kiamil Pacha au grand vizirat, deviendrait le chef du gouvernement. Refik Bey défendrait le ministère devant les Chambres et Ahmed Riza Bey serait le leader de la majorité. Tous trois sont des hommes du plus haut mérite. Ils ont une lourde tâche devant eux. Nous souhaitons qu'ils s'en acquittent à leur honneur et que, avec l'aide des représentants de la nation, ils ouvrent à l'empire ottoman une ère de concorde et de prospérité.



LE DISCOURS DU TRONE OTTOMAN

LA JOIE POPULAIRE ET L'OTTOMANISME. — EXPLICATION DISCRÈTE DE LA RÉVOLUTION. — EXPOSÉ DE LA SITUATION EXTÉRIEURE.

18 décembre 1908.

La cérémonie de l'ouverture du Parlement ottoman a été hier, à Constantinople, une fête nationale. Une foule immense, massée sur tout le parcours du cortège impérial et dans les environs du ministère de la justice, a salué de longues acclamations le sultan et les députés. Les luttes électorales de ces derniers jours semblaient n'avoir laissé aucune amertume dans la population. Unis dans un sentiment commun d'allégresse et de reconnaissance, tous les spectateurs de ce grand événement ne songeaient qu'à se féliciter de l'inauguration solennelle du nouveau régime. Le peuple turc attend beaucoup de son nouveau Parlement. Le mot « Constitution » a pour lui une signification pour ainsi dire magique. Il représente à ses yeux la fin de ses longues misères et le commencement d'une ère bénie. Pour ne pas trahir ces espérances, le Parlement devra s'imposer une rude discipline, morale et matérielle. Il lui faudra se livrer, avec méthode, à un labeur gigantesque, et mettre la nécessité de l'union de tous les éléments dont se compose l'empire au-dessus de toutes les autres préoccupations. « Tous Ottomans ! » écrivait l'autre jour un jour-

nal de Constantinople. Voilà, en effet, la devise que doivent prendre les députés, et dont doivent s'inspirer tous les hommes appelés à participer aux affaires publiques.

Le discours du trône, lu à la Chambre par le premier secrétaire du sultan, n'a rien de sensationnel. C'est un document officiel dont les rédacteurs se sont appliqués à commenter la révolution turque et ses diverses conséquences sans offenser personne. Il passe sous silence les événements qui ont provoqué le changement de régime. Il justifie la suspension de l'application de la Constitution en 1877 par le fait que la population n'avait pas encore à cette époque atteint le degré d'instruction voulu, et il explique la remise en vigueur de cette Constitution par l'élévation du niveau intellectuel et moral dans l'empire. En faisant ainsi parler le souverain dépouillé de son pouvoir absolu, les Jeunes-Turcs ont donné une nouvelle preuve de leur modération. Dès lors que les plus ardents adversaires de l'ancien régime et le fils de Midhat Pacha lui-même se sont réconciliés avec Abdul Hamid, il était superflu d'insister sur la chute de l'autocratie et l'avènement de la liberté. Evidemment, les historiens n'iront pas chercher dans le discours du trône prononcé hier des détails pouvant leur servir à reconstituer la révolution de juillet 1908. Mais ils y trouveront un exemple très rare de la parfaite dignité d'un parti victorieux.

Au point de vue extérieur, le discours du trône est empreint de la même réserve. La proclamation de l'indépendance de la Bulgarie et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie y sont signalées avec une tristesse accompagnée de vifs regrets. Le souverain proteste contre la violation des traités, contre l'atteinte portée au droit : il fait appel à l'assistance de la Chambre pour défendre les droits de l'Etat, mais il ajoute immédiatement

que ses relations avec tous les Etats sont excellentes. Il n'y a pas un seul mot dont puisse s'offusquer l'empereur François-Joseph ou le roi Ferdinand. Le discours se borne à exprimer l'espoir qu'avec l'assistance des grandes puissances amies les questions politiques en discussion seront résolues. Nous nous associons de grand cœur à ce vœu. Déjà les négociations entre la Porte et la Bulgarie ont fait des progrès sensibles. On a de sérieuses raisons de croire qu'elles pourront aboutir assez prochainement si des influences extérieures ne s'interposent pas entre les deux parties. Avec l'Autriche-Hongrie, les pourparlers viennent seulement de commencer. Ils sont encore enveloppés d'un certain mystère. Le marquis Pallavicini s'est déclaré prêt à négocier, sans se dire autorisé à formuler des propositions. Il sonde le terrain. Il voit venir. Il fait miroiter des concessions éventuelles que certaines contre-parties, soigneusement réservées, réduiraient facilement à zéro. Si le Cabinet de Vienne montrait autant de sens politique que celui de Constantinople, la paix ne courrait plus aucun risque d'être troublée.



LA CRISE ORIENTALE

LA RÉPONSE RUSSE A LA NOTE AUTRICHIENNE. — LE BOYCOTTAGE OTTOMAN. — LA QUESTION DE L'INDEMNITÉ A LA TURQUIE.

21 décembre 1908.

Le Gouvernement russe a expédié à Vienne, dans le courant de la semaine passée, sa réponse à la note autrichienne sur les affaires d'Orient. La réponse a été tenue aussi secrète que la note. Les Cabinets de Pétersbourg et de Vienne semblent aussi désireux l'un que l'autre de poursuivre leurs négociations dans une obscurité discrète. Ils ne mettent aucune hâte à communiquer à leurs amis et alliés le résultat de leurs conversations. Ils n'attendent plus rien de bon de la publicité. Ils reviennent aux vieilles méthodes. Les chancelleries échangent entre elles des papiers mystérieux. On ne sait encore si ce retour à la discrétion professionnelle, succédant à l'abondance de déclarations diplomatiques dans les premiers temps de la crise, est un signe de l'amélioration de la situation générale ou si elle dissimule simplement l'embarras des diplomates.

Malgré l'incertitude qui règne sur les véritables dispositions des gouvernements, il y a de bonnes raisons de croire que la crise orientale se trouve actuellement dans l'état que voici. Le baron d'Aehrenthal a bien proposé à M. Isvolsky, comme nous l'avions fait pressentir, que les

puissances signataires du traité de Berlin renoncent provisoirement à la réunion d'une Conférence et traitent séparément avec le Cabinet de Vienne la question de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il a exprimé le désir qu'il soit tout d'abord conclu avec lui des ententes séparées dont la Conférence serait ensuite appelée à prendre acte. Nous ne pouvons que renouveler les protestations contre cette procédure anormale. Autant il est utile et naturel que des pourparlers sérieux précèdent la Conférence, autant il est abusif de prétendre placer les plénipotentiaires en présence d'actes séparés déjà signés. Les décisions ainsi enregistrées n'auraient aucune autorité vis-à-vis des Etats non signataires du traité de Berlin, du sort desquels il s'agit précisément. Elles auraient plus de chances de déchaîner la guerre que de la prévenir. Les diplomates ne doivent plus se faire d'illusion sur la valeur intrinsèque de leurs protocoles. Ceux-ci pèseront juste autant que des feuilles de papier s'ils ne stipulent pas des condition équitables. Pour que la crise se dénoue pacifiquement, il faut qu'elle reçoive des solutions acceptées, non pas imposées. Or, il ne paraît pas que ce soit le but auquel tende le baron d'Aehrenthal. L'auteur responsable du bouleversement balkanique se préoccupe avant tout de faire cesser le boycottage des marchandises austro-hongroises en Turquie. Délivré de ce cauchemar, il compte ensuite avoir assez facilement raison des objections des grandes puissances. Quant aux petites, le sort qui leur est réservé apparaît clairement dans la déclaration d'une « haute personnalité » du monde politique viennois à l'un de nos confrères : « Quoi qu'il arrive, il est à peu près certain que, si l'Autriche est obligée de faire la guerre à la Serbie, le conflit restera localisé ». La localisation du conflit avec la Serbie, voilà bien, en effet, le dernier mot de la politique hardie

inaugurée par le baron d'Aehrenthal. Toutefois, cette localisation n'est pas aussi certaine qu'on se l'imagine au Ballplatz. En dépit des combinaisons des diplomates, les hostilités contre la Serbie isolée ne tarderaient pas à provoquer dans le monde slave, en Russie particulièrement, une telle émotion que les gouvernements les plus pacifiques devraient céder à la pression populaire.

L'attitude du peuple ottoman est une leçon pour les gouvernements. Les Jeunes-Turcs ont percé sans peine les plans de Vienne. Ils ont catégoriquement refusé de mettre fin au boycottage tant que leur pays n'aurait pas reçu satisfaction. La Porte a donné toutes les instructions nécessaires pour que les autorités ne participent sous aucune forme à ces représailles pacifiques. Mais, le voulût-elle, elle ne pourrait pas forcer la volonté de la population. Le marquis Pallavicini, qui ne parle plus de quitter les rives du Bosphore, a donc dû sortir des généralités, des protestations banales de bonne volonté, et aborder les questions sérieuses. Il reconnaît, en principe, le droit de la Turquie à une compensation pécuniaire pour la perte définitive de deux de ses provinces. On commence à parler de chiffres. On dit que Kiamil Pacha a demandé d'abord 125 millions, puis 75 seulement. Tout en refusant de prendre à sa charge une part quelconque de la Dette ottomane, l'Autriche se dit prête à faire un sacrifice de quelques dizaines de millions. S'il s'agit d'une somme nette, la conversation peut continuer utilement. S'il fallait en déduire le montant d'indemnités pour les frais occasionnés par les réfugiés bosniaques après 1876 et pour les dommages subis par le commerce austro-hongrois par suite du boycottage, les négociations de Constantinople ne seraient plus qu'un leurre, destiné à amuser la Porte pendant la session du Parlement ottoman.

LA CIRCULAIRE RUSSE

OPPOSITION DES VUES RUSSES ET AUSTRO-HONGROISES. — TRANSMISSION DU PROJET AEHRENTHAL.

24 décembre 1908.

Le Gouvernement russe vient enfin de faire connaître son opinion sur la crise orientale et le résultat des longues négociations engagées entre Vienne et Pétersbourg depuis le retour de M. Isvolsky. M. de Nélidof a communiqué hier au quai d'Orsay la dépêche circulaire adressée à ce sujet par le ministère des Affaires étrangères de Russie aux représentants du tsar près des puissances signataires du traité de Berlin. Le texte de ce document n'a pas encore été publié ; mais on peut tenir pour exact le résumé qui en a été publié.

La circulaire de M. Isvolsky a une importance historique. Elle expose en traits généraux la politique russe depuis que s'est rouverte la question d'Orient. Elle est incomplète en ce sens qu'elle passe sous silence les entrevues de cet automne et qu'elle glisse sur la première phase des négociations. Prenant pour point de départ la note du 7 octobre dernier, par laquelle le gouvernement austro-hongrois notifiait que l'empereur François-Joseph « reprenait sa liberté d'action » vis-à-vis de la Bosnie et de l'Herzégovine, M. Isvolsky déclare que la situation créée par le traité de Berlin ne peut pas être modifiée par un

acte unilatéral de l'un des signataires. Il n''admet pas non plus que la Conférence appelée à se prononcer sur cette modification se borne à en prendre acte. Fort du précédent de la Conférence de Londres, que nous avons déjà rappelé plusieurs fois, il exprime fermement l'avis que la Conférence doit examiner toutes les questions soulevées par la violation de l'article 25 du traité de Berlin et aboutir à la signature d'un nouvel instrument diplomatique où seraient consignées les décisions prises. Cette manière de voir est entièrement contraire à celle du Cabinet de Vienne qui a soutenu avec obstination que l'article 25 devait être supprimé purement et simplement. Le Cabinet de Pétersbourg a persisté dans son opinion, qui est également celle des puissances occidentales. L'Autriche, alors, a fait une concession. C'est l'objet même de la circulaire russe de la faire connaître et de la soumettre aux puissances. Le gouvernement austro-hongrois accepte ou propose, on ne sait pas très bien, que des pourparlers s'engagent entre les différents Cabinets au sujet de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine ; ces pourparlers seraient destinés à aboutir à l'adoption de formules conciliantes ou transactionnelles qui seraient ensuite présentées à la Conférence.

M. Isvolsky n'approuve ni ne critique cette procédure. Seulement il y voit un moyen de sortir des embarras actuels sans compromettre le principe du droit de l'Europe d'examiner toutes les questions se rattachant aux modifications du traité de Berlin. Il transmet donc, par esprit de conciliation, le projet du baron d'Aehrenthal aux autres puissances, et se réserve de faire connaître, par la suite, les vues du gouvernement russe plus en détail. Nous reviendrons demain sur cette circulaire qui soulève plusieurs questions annexes d'une grande importance.

LA QUESTION D'ORIENT

AJOURNEMENT INDÉFINI DES SOLUTIONS. — PROJET AUTRICHIEN D'EMPRUNT TURC EN FRANCE. — LA POLITIQUE FRANÇAISE.

25 décembre 1908.

L'ANNÉE s'achève tristement pour les diplomates. Ce Noël fait prévoir une Passion. Aucun des conflits soulevés par l'attentat autrichien n'a été réglé. Comme au lendemain de la proclamation de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, la question d'Orient reste posée tout entière devant l'Europe. Les détentes successives que l'on a signalées n'ont jamais existé que dans l'imagination de personnes trop promptes à prendre leurs désirs pour des réalités. On sait que nous n'y avons jamais cru. Les optimistes comptaient que les négociations spéciales engagées depuis plusieurs semaines entre Vienne et Pétersbourg étaient le prélude d'une réconciliation générale. C'était trop augurer de l'esprit de conciliation autrichien, du détachement russe, de la faiblesse turque. Le seul résultat acquis depuis près de trois mois que la pioche a été portée dans l'édifice compliqué construit, en 1878, à Berlin, c'est que les hostilités ne sont pas ouvertes. Comme chacun se trouve aujourd'hui un peu plus préparé à la guerre, il y a un peu moins de chance qu'elle éclate. Quant aux négociations proprement dites, elles ont tourné dans un cercle vicieux. Celles qui viennent d'aboutir à la circulaire russe

ne terminent rien. La circulaire constate plutôt que le désaccord subsiste. Elle recule la réunion de la Conférence à une époque indéterminée. L' « échange de vues préalable », proposé par l'Autriche et la Russie sera un simple recommencement, s'il n'a pas lieu dans de meilleures dispositions. Voyons donc quelles sont les dispositions actuelles.

On avait annoncé de divers côtés, de Vienne, de Pest, de Berlin et de Constantinople, que le Cabinet de Vienne, renonçant à son intransigeance initiale, était prêt à faire à la Turquie de sérieuses concessions. On avait mis en avant des chiffres d'indemnité. On avait parlé d'autonomie administrative bosniaque. Nous étions restés sceptiques. Le fait est que l'Autriche déclare maintenant qu'elle ne prendra à sa charge aucune part de la Dette publique ottomane, qu'elle ne versera aucune des sommes d'argent dont on a parlé, qu'elle ne permettra à personne de discuter le régime administratif des deux provinces annexées. Elle offre à la Porte le relèvement des droits de douane en Turquie, la conclusion d'une convention commerciale, le consentement à la création du monopole des allumettes, du papier à cigarettes, de l'alcool et du pétrole, l'abolition des capitulations et des services postaux étrangers. C'est-à-dire qu'elle propose de faire payer son acquisition de la Bosnie-Herzégovine par les Etats qui ont des relations commerciales, industrielles et politiques avec la Turquie. La semaine dernière, quand le grand-vizir, à qui l'on avait vanté le nouvel esprit régnant au Ballplatz, fit allusion devant l'ambassadeur de François-Joseph à l'autonomie bosniaque, le marquis Pallavicini répondit : « Je vois que Votre Altesse est de bonne humeur. » Malgré les préoccupations auxquelles le public le croyait en proie, le baron d'Aehrenthal est, à sa façon, d'une bonne humeur inalté-

rable. Jamais il ne s'est plus désagréablement moqué de l'Europe. Vis-à-vis de la France, la plaisanterie est particulièrement savoureuse. La presse viennoise précise aujourd'hui certains des moyens destinés à améliorer la condition financière de l'empire ottoman : l'un d'eux consiste dans l'émission d'un emprunt garanti par la France et l'Autriche. Plusieurs fois déjà, nous avions donné clairement à entendre que le baron d'Aehrenthal comptait sur les rentiers français pour le tirer d'affaire. Voilà l'affaire lancée. La présence à Paris du baron de Beck, l'ancien président du Conseil cisleithan, n'est probablement pas étrangère à la combinaison. On compte, à Vienne, faire appel à l'épargne française pour permettre à l'influence austro-hongroise de s'établir plus solidement dans les Balkans. Les banquiers viennois espèrent sans doute toucher de bonnes commissions sur un emprunt qui constituerait pour nous un si bon placement. Ceux de Berlin consentiront peut-être aussi à prêter leur concours aux banques parisiennes. Si un homme politique d'Autriche-Hongrie a perdu le sentiment de notre dignité au point de formuler de semblables propositions, M. Pichon n'hésitera certainement pas à le rappeler à la pudeur. Il n'y a de si bonne plaisanterie qui ne prenne fin.

La France, toujours animée du ferme désir de maintenir la paix, participera dans la plus large mesure au nouvel échange de vues dont il est question dans la circulaire de M. Isvolsky. M. Pichon a mis, pendant ces derniers mois un zèle inlassable à travailler à la pacification générale. Il est prêt à continuer. Mais il doit être bien entendu que les concessions doivent être faites par les seuls Etats qui ont violé à leur profit le traité de Berlin. On s'est formé, à Vienne et à Berlin, une idée singulière de la politique française. Est-ce un vestige de l'esprit féodal ? Est-ce simple

ignorance ?Dans ces deux capitales, on semble croire la République mûre pour toutes les défaillances. Les ministres dirigeants des deux empires agissent en grands seigneurs qui sont persuadés de faire beaucoup d'honneur à un bourgeois en lui demandant des services. Il va sans dire qu'ils se réservent de tourner le dos au bonhomme dès qu'ils n'auront plus besoin de lui. Le baron d'Aehrenthal aurait mieux reconnu les faveurs de son souverain en lui conseillant de ne pas se lancer dans une aventure. Il a mal calculé ses chances. Il a taillé ; c'est à lui de recoudre. M. Pichon consentira peut-être à l'aider dans l'intérêt général. Mais c'est au Cabinet de Vienne à fournir lui-même les moyens de transaction suffisants.

Dans l'échange de vues qui se prépare, la France n'a rien à demander pour elle-même, ni rien à offrir. Ses amis et alliés sont dans le même cas. Elle leur reste invinciblement attachée. Les puissances de la Triple Entente ne veulent pas supporter, ni matériellement, ni moralement, les frais de l'opération bosniaque. Elles ne peuvent pas admettre qu'on déchire les traités et qu'on dispose des populations sans leur consentement sous le premier prétexte venu. On connaît le sort qui attend les Ponce-Pilate. Le jugement de la postérité ne se trompe pas. Il est souvent d'ailleurs précédé de la condamnation des contemporains. M. Isvolsky, qui parle aujourd'hui même à la Douma, ne pourra pas atténuer devant les représentants du peuple russe les termes de sa circulaire. Il sera plutôt entraîné à les accentuer. Il y a, en ce moment, une opinion russe très décidée. Tôt ou tard, il faudra que le baron d'Aehrenthal en tienne compte.



LE DISCOURS DE M. ISVOLSKY

L'ACCORD RUSSO-ANGLAIS EN PERSE. — L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE. — LE RAPPROCHEMENT AVEC L'ITALIE. — LA QUESTION BOSNIAQUE. — LA SOLIDARITÉ DES ETATS BALKANIQUES.

26 décembre 1908.

Le ministre des Affaires étrangères de Russie a prononcé hier à la Douma un discours qui complète sa dépêche circulaire du 19 décembre. Il a commencé par dire que c'était avec l'autorisation spéciale du tsar qu'il allait parler de la politique extérieure du pays. Le discours emprunte à cette déclaration un caractère particulier. Ce n'est pas une œuvre de polémique, ni une défense personnelle, mais un exposé officiel, avec toutes les nuances et les réserves que comporte ce genre de littérature oratoire.

Avant d'aborder les questions balkaniques, M. Isvolsky a voulu préciser quelques points spéciaux de la politique russe. Il a tout d'abord exprimé l'avis qu'aucune complication n'était à craindre du côté du Pacifique. Puis il a dissipé tous les malentendus que, dans certains milieux, on s'attachait à créer au sujet de la Perse. Il a très nettement affirmé que, dans les affairés de Perse, l'action de la Russie était et resterait en complète harmonie avec celle de l'Angleterre. Trop de personnes étaient désireuses de voir la politique brouillonne du chah devenir une cause de mésintelligence entre Londres et Pétersbourg pour que cette constatation

ne fût pas superflue. M. Isvolsky a parlé ensuite de l'alliance franco-russe dans les meilleurs termes. En observant qu'elle n'était pas dirigée contre l'Allemagne, ni contre aucune autre puissance, il n'a fait que répéter ce que M. Pichon a dit lui-même à maintes reprises à la tribune. Il a tenu aussi à faire ressortir l'importance du rapprochement avec l'Italie, dans la conviction que ce rapprochement « facilitera beaucoup une solution pacifique et équitable des importantes questions actuellement en suspens ». Ce sont à peu près les mêmes expressions dont s'est servi M. Tittoni devant la Chambre des députés italienne. Ces explications préliminaires ont été suivies de la déclaration que la Russie, tout en ayant besoin de recueillement et de paix, constituait toujours un facteur important de l'équilibre européen et ne pouvait renoncer à son rôle de grande puissance européenne.

C'est de cet esprit que le Cabinet de Pétersbourg s'est inspiré dans la question d'Orient. M. Isvolsky n'a pas voulu cacher à la Douma que la Russie n'avait pas les mains entièrement libres dans les Balkans. Il a parlé « d'engagements préalablement assumés », des conventions de 1877 et de 1878 et d'une série de conventions diplomatiques ultérieures qui ne lui permettaient pas d'opposer à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine une protestation efficace. Mais, a-t-il aussitôt ajouté, dès lors qu'une des puissances signataires du traité de Berlin s'est décidée à provoquer la modification d'un de ses articles, la Russie a l'obligation morale de signaler les autres articles qui constituent une gêne, non seulement pour elle, mais surtout pour les Etats balkaniques et la Turquie. L'ancien état de droit a été détruit par des actes qui lui ont substitué un état de fait. Pas plus en Bosnie-Herzégovine qu'en Bulgarie, la Russie ne veut porter atteinte au nouvel état de fait. Mais elle juge

indispensable l'établissement d'un nouvel état de droit tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties. C'est une Conférence qui doit être chargée de cette mission. C'est à sa réunion que la Russie a travaillé pendant ces derniers mois, en parfait accord avec la France, l'Angleterre et l'Italie.

La situation générale est ainsi clairement définie. La Russie — pas plus que la France, d'ailleurs, ou toute autre puissance signataire du traité de Berlin — ne dispute la Bosnie et l'Herzégovine à l'Autriche-Hongrie. Seulement, l'annexion définitive de ces deux provinces implique le remaniement d'autres clauses du traité de Berlin, notamment de celles qui touchent la Bulgarie, la Serbie et le Montenegro. Pour la Bulgarie, M. Isvolsky a eu un mot un peu amer, preuve de la grande tristesse éprouvée par beaucoup de Russes à voir les Slaves émancipés en 1878 proclamer leur indépendance à l'insu de la puissance libératrice. Toutefois, il n'a pas hésité à promettre aux Bulgares toute sa sympathie, subordonnée à la condition qu'ils resteraient solidaires des autres Etats balkaniques. C'est là, en effet, le nœud de la situation. Depuis longtemps, la Russie a renoncé à tout agrandissement territorial dans les Balkans. Elle désire sincèrement se faire une amie de sa vieille ennemie la Turquie. Elle souhaite bonheur et prospérité aux Etats constitués avec les anciennes provinces ottomanes. Mais elle ne veut pas que son désintéressement se retourne contre elle. Grande puissance slave, elle nourrit pour les petits Etats slaves de chaudes sympathies qu'elle désire réciproques. Si la Bulgarie, cédant à des pressions extérieures ou à de mauvaises inspirations, séparait ses intérêts de ceux de la Serbie et du Montenegro, elle risquerait de trouver contre elle, à Constantinople, toute l'influence de Pétersbourg.

En somme, toute la politique orientale de la Russie apparaît dans la fin du discours de M. Isvolsky : c'est la solidarité des Etats balkaniques et leur entente étroite avec la Turquie. Si modéré au fond, si courtois dans la forme que soit ce discours, il n'en est pas moins une profession de foi très nette, et c'est pour cela que la Douma l'a salué d'applaudissements unanimes. Malgré son amour et son besoin de la paix, le gouvernement russe — et avec lui le peuple russe — ne tolèrera pas que l'indépendance des peuples slaves libérés grâce à lui soit violée. Il ne renie pas ses engagements antérieurs contractés à une époque troublée. Mais il n'ira pas au delà. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine doit être une conclusion et non pas une préface. C'est à stipuler des garanties en ce sens que doit servir l'échange de vues préalable auquel l'Europe est aujourd'hui conviée.



LA ROUMANIE, L'ORIENT ET LE DANUBE

L'OPINION ROUMAINE ET LA CRISE EUROPÉENNE. — LES RELATIONS AUSTRO-ROUMAINES. — DISCUSSION DE L'ADRESSE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ROUMAINE.

28 décembre 1908.

Depuis l'ouverture de la crise orientale, le gouvernement roumain n'avait pas eu l'occasion de faire connaître son opinion sur les grands événements qui ont jeté le trouble dans le sud-est de l'Europe. Tout ce qu'on connaissait de ses intentions présumées venait de source autrichienne. Dans son exposé politique devant les Délégations austro-hongroises, dans la première quinzaine d'octobre, le baron d'Aehrenthal avait dit qu'il se proposait, d'accord avec sa « grande amie » la Roumanie, de remanier les conventions relatives au Danube de manière à faire entrer la Serbie et la Bulgarie dans la Commission européenne du Danube. Aux termes des traités, les dispositions qui régissent cette Commission peuvent, en effet, être revisées tous les trois ans. On pouvait donc supposer que les Cabinets de Vienne et de Bucarest s'étaient mis d'accord sur cette question spéciale et qu'ils saisiraient de leurs propositions les autres Etats contractants avant l'expiration de la période triennale en cours.

Là encore le baron d'Aehrenthal s'est trompé. Malgré

sa connaissance approfondie des hommes et des choses d'un pays où il a représenté, avec activité, pendant plusieurs années l'empereur François-Joseph, il s'est mépris sur l'accueil réservé à ses avances. L'opinion roumaine a tout d'abord été déconcertée. Elle ne se rendait pas très bien compte de la portée des événements, de leurs causes et de leurs résultats. Mais, après quelques semaines, elle a pris nettement position. Dans les meetings populaires comme au Parlement, il s'est manifesté une tendance de plus en plus accentuée, sinon contre l'Autriche elle-même, du moins contre une politique qui entraînerait la Roumanie à se mettre à la remorque ou à se ranger aux côtés de l'Autriche. Il a même été question un instant, dans les milieux un peu échauffés, de faire du boycottage à l'imitation des Jeunes-Turcs. Si l'on a cru au Ballplatz que les relations très confiantes de l'empereur François-Joseph avec le roi Charles et les conversations périodiques entre les états-majors de leurs armées étaient un sûr garant de l'appui du jeune royaume, on s'est fait illusion. Si imprégnée de *deutsche Kultur* que soit une partie du personnel politique actuel roumain, le sentiment national est plus fort que tout le reste dans le pays. Le voulût-il, le gouvernement ne pourrait lui résister dans certaines circonstances. Or l'amitié autrichienne n'avait de valeur pour la Roumanie qu'à l'époque où la maladresse de certains agents russes, les procédés d'un Hitrowo qui se comportait comme un envoyé de Catherine II près des hospodars, faisaient craindre à Bucarest le réveil des vieilles ambitions russes. Du côté de la Bulgarie aussi, à de certains moments, il y a eu des préoccupations. Mais, aujourd'hui, les agents russes ont totalement renoncé à une politique d'un autre âge, et la Bulgarie entretient d'excellents rapports avec sa voisine de la rive gauche du Danube.

Charles Ier et son gouvernement conservent le désir naturel de vivre dans les meilleurs termes possibles avec l'Autriche-Hongrie. Seulement ni eux, ni la nation ne sont disposés à sacrifier à ces bonnes relations l'avenir même du pays. Ils l'avaient déjà prouvé en novembre, à propos des négociations commerciales engagées à Vienne. Après délibération en Conseil des ministres, les plénipotentiaires roumains avaient reçu l'ordre de suspendre les pourparlers plutôt que d'accepter les clauses relatives à l'exportation des bestiaux. Comme la guerre douanière qui avait précédé le traité de commerce expiré maintenant avait autrefois fait tomber l'exportation austro-hongroise en Roumanie de 135 à 50 millions, le Cabinet de Vienne a dû réfléchir. Dans les négociations qui sont sur le point de se rouvrir, il y a tout lieu de croire que la Roumanie obtiendra satisfaction.

La discussion de l'Adresse de la Chambre des députés en réponse au Message du roi, vient d'être l'occasion de nouvelles manifestations. Tous les orateurs qui ont pris la parole se sont nettement prononcés contre l'introduction de nouveaux Etats dans la Commission européenne du Danube. Et cela s'explique aisément, en dehors de toute idée de sympathie ou d'antipathie envers ces Etats. La Commission européenne du Danube qui exerce ses pouvoirs de Soulina, sur la mer Noire, à Braila, comprend seulement des représentants des Etats signataires des traités de Paris et de Berlin, et de la Roumanie, puissance territoriale. C'est dans la Commission riveraine, qui n'a jamais fonctionné, et dont les attributions devaient s'exercer en amont de Braila, que la Serbie — et la Bulgarie devenue indépendante — devraient être représentées. Les Etats non signataires du traité de Berlin et non riverains de la partie du Danube placée sous la juridiction

de la Commission européenne n'ont pas de place dans celle-ci. Il est donc bien compréhensible que la Roumanie s'oppose à l'introduction de nouveaux membres. Le président du Conseil actuel, M. Démètre Stourdza, est un chaud partisan du système germanique. Mais il a défendu avec trop d'opiniâtreté les intérêts roumains sur le Danube pour céder sur ce point à n'importe quelle suggestion.

C'est ce que vient de déclarer à la Chambre des députés M. J. Bratiano, ministre intérimaire des Affaires étrangères. « C'est un anachronisme, a-t-il dit, de croire à la possibilité de légiférer aujourd'hui sur le Danube sans notre participation ; ce n'est conforme ni à notre dignité ni à la réalité des choses. » Le 15 décembre, un autre, membre du Cabinet, M. Al. Djuvara, l'avait déjà dit en termes encore plus forts : « Tant que nous serons sur ces bancs, nous ne permettrons pas qu'on porte atteinte à nos droits sur le Danube. » Le chef de l'opposition, M. Take Ionesco, avait parlé dans le même sens à la séance du 21 décembre. Il avait opposé un *non possumus* énergique à toute tentative d'ingérence dans les affaires danubiennes. Qu'était donc l'accord dont avait parlé le baron d'Aehrenthal en octobre ? Il n'existait sans doute que dans son imagination.



LA NOTE AUTRICHIENNE

NOTE DE L'AUTRICHE AUX PUISSANCES SIGNATAIRES DU TRAITÉ DE BERLIN.

29 décembre 1908.

La note remise par le gouvernement austro-hongrois aux Etats signataires du traité de Berlin vient d'être publiée. Comme on le verra plus loin, c'est une analyse des *pro memoria* échangés entre les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg depuis le retour de M. Isvolsky en Russie. Elle ne dit rien de plus que la dépêche circulaire russe que nous avons commentée l'autre jour. Seulement elle expose, d'une façon plus précise, les points de vue des deux parties. On peut la résumer ainsi : après une conversation de plus d'un mois, les deux Cabinets ont constaté qu'ils n'étaient pas encore d'accord sur les diverses solutions que comporte la crise orientale et qu'ils ne pouvaient plus causer utilement : toutefois, comme ils sont également désireux de prévenir tout conflit, ils s'ont d'avis qu'un nouvel échange de vues avec les autres Etats serait de nature à faciliter la réunion et le succès de la Conférence.

La conversation a porté sur les neuf points du programme de la Conférence qui a été publiée après le retour de Londres de M. Isvolsky.

Elle a eu naturellement pour objet principal l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et les avantages qu'il convien-

drait d'accorder à la Serbie et au Montenegro. La Russie ne conteste pas le fait même de l'annexion ; mais elle y joint d'autres questions. C'est sur ces questions connues que le désaccord subsiste. Il importe à tout le monde qu'il cesse le plus tôt possible. Mais, puisque l'Autriche désire qu'un nouvel échange de vues précède la Conférence, c'est à elle de prendre l'initiative des nouvelles conversations. Elle a tout intérêt, nous semble-t-il, a le faire promptement, sans faux fuyant, dans un sincère esprit de conciliation. Elle a tout d'abord espéré qu'avec le temps l'émotion provoquée par son usurpation s'affaiblirait et qu'elle resterait paisiblement, gratuitement, en jouissance des provinces annexées. Au contraire, l'émotion est allée en croissant. Malgré les moyens de toute sorte employés à la calmer, elle a gagné peu à peu toute l'Europe. Le baron d'Aehrenthal ferait sagement de reconnaître que l'heure du sacrifice est venue. Plus il tardera plus les sacrifices seront considérables. Ils eussent sans doute été beaucoup plus légers s'il était entré de suite dans la voie des concessions nécessaires. Après avoir rejeté avec hauteur le principe des compensations, il s'est vu forcé de l'accepter. Ne serait-il pas plus digne, plus prudent, plus conforme aux véritables intérêts de la monarchie de s'incliner devant l'évidence ? Qu'il cesse donc de prendre en mauvaise part les commentaires des partisans désintéressés de l'équilibre européen et qu'il se résigne de bonne grâce à l'inévitable !

Malheureusement, rien ne permet encore d'espérer que le Cabinet de Vienne soit sur le point d'en venir là. Il semble en ce moment préoccupé de faire entrer la Bulgarie dans son jeu. Il s'associe indirectement aux plaintes formulées par le Cabinet Malinof-Paprikof dans sa note relative au passage du discours du trône ottoman sur la pro-

clamation d'indépendance de la principauté. Il demande à la Porte, sur un ton inquiétant, d'avoir plus d'égards pour la Bulgarie. En même temps, il se sert de la négociation du rachat des chemins de fer rouméliotes pour peser sur le roi Ferdinand. Il se fait le protecteur du nouveau tsar près de son ancien suzerain, tout en gardant barre sur lui. C'est toujours la diplomatie de la vieille école pratiquée par des hommes nouveaux. Elle conduit directement à la confusion générale. La monarchie dualiste peut-elle y gagner quelque chose ? Elle a, croyons-nous, tout à y perdre. Le meilleur vœu qu'on puisse lui adresser, au moment où finit cette année troublée, c'est de se l'avouer franchement.



L'AUTRICHE ET LA SERBIE

DISCOURS DE M. MILOVANOVITCH A LA SKOUPCHTINA. — RÉCLAMATIONS A L'AUTRICHE.

5 janvier 1909.

La *Wiener Allgemeine Zeitung*, organe officieux du gouvernement de Vienne, annonçait hier que, « les manifestations sans exemple dont la Skoupchtina serbe a été le théâtre pendant deux jours ayant épuisé la patience de l'Autriche-Hongrie, le chargé d'affaires austro-hongrois, comte Forgach, avait reçu l'ordre de se rendre immédiatement aurpès du ministre des Affaires étrangères de Serbie, M. Milovanovitch, et de lui demander si le texte de son discours publié par la presse était authentique. » La *Wiener Allgemeine Zeitung* ajoutait que, « si le ministre serbe répondait affirmativement, le comte Forgach lui demanderait de faire des excuses au Gouvernement austro-hongrois, et que, si M. Milovanovitch se refusait à donner cette satisfaction à l'Autriche-Hongrie, il fallait s'attendre à ce que ce refus amenât de graves complications diplomatiques ». Ce matin, les nouvelles de Vienne et de Belgrade nous apprennent, d'une part, que M. Milovanovitch aurait fait une réponse évasive au comte Forgach lequel aurait demandé une réponse plus précise dans les vingt-quatre heures et, de l'autre, que le Cabinet serbe aurait remis au Roi sa démission, mais que, cette démission n'ayant pas

été acceptée, on examinerait actuellement à Belgrade les conditions d'un remaniement ministériel. Il est inutile d'ajouter que, de l'un et l'autre côté, les journaux se montrent très excités et que le langage de la presse autrichienne est aussi agressif et belliqueux que celui de la presse serbe.

Nous ne connaissons pas encore le texte officiel de ce discours de M. Milovanovitch. Les diverses analyses qui en ont été données sont loin de concorder les unes avec les autres : c'est ainsi que la version du *Times*, la plus développée et très vraisemblablement la plus exacte, est plus modérée que les versions publiées à Vienne, à Berlin ou même à Paris. Deux passages, en effet, du discours de M. Milovanovitch, paraissent surtout avoir ému les esprits en Autriche. D'après les dépêches Havas, le ministre serbe aurait dit : « Il faut que l'Autriche-Hongrie cesse d'être un Etat balkanique », et il aurait ajouté : « Les frontières de droit entre l'Autriche-Hongrie et les Balkans doivent rester la Save et le Danube, autrement il reste au peuple serbe la guerre, une guerre d'exaspération qui décidera de la vie ou de la mort de la Serbie ! » Or, d'après le *Times*, M. Milovanovitch aurait simplement déclaré : « Les libertés des peuples balkaniques et l'équilibre européen ne sauraient être sauvegardés que si l'Autriche cessait d'être une puissance balkanique ; autrement elle demeurera toujours une menace pour les nations des Balkans et principalement pour sa voisine immédiate la Serbie » ; et il aurait conclu ainsi : « La Serbie doit attendre patiemment les résultats de la Conférence, où sa voix sera certainement entendue. Quant à l'Autriche, elle sait ce que demande la Serbie ; si elle veut l'amitié serbe, qu'elle considère la Save et le Danube comme les limites de sa souveraineté ; autrement, elle imposerait à la Serbie une lutte de vie et de mort (*a life and death struggle*) ... »

L'INCIDENT AUSTRO-SERBE

L'INCIDENT DU DISCOURS MILOVANOVITCH. — RECTIFICATION DE M. MILOVANOVITCH.

6 janvier 1909.

Il y a lieu de croire que l'incident créé entre l'Autriche et la Serbie par le discours de M. Milovanovitch est sur le point d'être clos. Le prétexte impatiemment attendu par les partisans de la grande politique autrichienne ne se présente plus assez bien. La lecture des dépêches de certaines agences leur avait donné un moment d'espoir. Certains des propos attribués au ministre des Affaires étrangères de Serbie leur semblaient propres à provoquer un conflit. L'organe du Ballplatz déclarait déjà que la patience de l'Autriche-Hongrie était à bout. Le comte Forgasch était chargé de demander des explications à Belgrade. Le Cabinet serbe, solidaire de M. Milovanovitch, était mis en demeure de se donner un démenti et de se courber devant les remontrances autrichiennes ou de refuser satisfaction et de fournir ainsi l'occasion tant désirée par certains.

Les explications demandées n'ont abouti à aucun de ces deux résultats. Comme nous le faisions prévoir dès hier, il paraît aujourd'hui bien établi que le résumé du discours incriminé, télégraphié en allemand à Vienne et de là aux autres capitales de l'Europe par une agence locale,

n'était pas exact. Cette traduction était une trahison. Il est caractéristique que, sans avoir entendu lui-même les déclarations de M. Milovanovitch et sans attendre d'en avoir le texte sous les yeux, le ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade ait immédiatement formulé une réclamation. Cet empressement, ou plutôt cette précipitation, à un moment où la moindre imprudence peut mettre le feu aux Balkans, donne la mesure de l'esprit de conciliation du baron d'Aehrenthal. L'opinion publique austro-hongroise, considérablement refroidie par les mécomptes qui ont suivi l'incorporation ostentatoire de la Bosnie et de l'Herzégovine, avait besoin d'être réchauffée. Les « insolences » serbes venaient à point pour cela. En même temps, elles détourneraient de la Serbie les sympathies de l'Europe. Le coup a failli réussir. Les télégrammes jouent aujourd'hui un tel rôle dans la politique, l'opinion publique se forme si rapidement, avec une telle absence de contrôle, qu'une dépêche tendancieuse, lancée au bon moment, peut produire des effets incalculables. Il y en a de sinistres exemples. Dans le cas particulier, la version du discours de M. Milovanovitch transmise par les premiers télégrammes a produit tout d'abord une impression pénible. Les personnes qui ne connaissaient pas personnellement la grande prudence de ce ministre pouvaient croire, en effet, qu'il avait cédé à l'exaltation irréfléchie des chauvins et que, repris par le courant populaire à son retour à Belgrade, il s'était laissé aller à prononcer devant la Skpouchtina des paroles dont les ennemis de son pays pouvaient faire des griefs.

Heureusement, il n'en était rien. M. Milovanovitch a déclaré au comte Forgasch que son discours avait été inexactement transmis par les agences et qu'il n'assumait de responsabilité que pour le texte officiel. Or, contraire-

ment à ce qui se passe dans la plupart des pays parlementaires, les discours prononcés à la Skoupchtina ne sont pas reproduits *in extenso* dès le lendemain des séances. M. Milovanovitch est complètement dans son droit en n'acceptant pas la responsabilité des résumés ou des comptes rendus publiés par des tiers. Il nie s'être servi des expressions jugées blessantes par le Cabinet de Vienne. Au lieu de la phrase : « La première démarche de l'Autriche dans les Balkans a consisté à transformer en esclaves deux provinces serbes », il prétend avoir dit : « L'Autriche-Hongrie a pris possession de deux provinces habitées par les Serbes. » Quant aux phrases : « Il faut que l'Autriche-Hongrie cesse d'être un Etat balkanique... autrement il ne reste au peuple serbe qu'une guerre d'exaspération qui décidera de sa vie ou de sa mort », elles auraient été travesties. Le ministre aurait simplement affirmé que la frontière de droit entre l'Autriche-Hongrie et les Balkans était constituée par la Save et le Danube et que la Bosnie-Herzégovine devait être appelée à jouir de l'autonomie. La première affirmation ne peut être incriminée ; elle est conforme aux stipulations du traité de Berlin qui, à notre connaissance, n'ont pas encore été abrogées. La seconde est une opinion sujette à discussion, mais qui n'a rien d'injurieux. Tant que les puissances signataires du traité de Berlin n'auront pas ratifié l'annexion des deux provinces occupées, il sera permis à tous les intéressés de proposer des solutions à leur sujet.

Il faut retirer une leçon de cet incident. C'est que, tant que la crise orientale restera à l'état aigu, les ministres responsables, dans tous les pays, devront soigneusement peser les paroles qu'ils prononcent en public, et se garder de toute expression pouvant être mal interprétée. Les hommes d'Etat serbes, en particulier, ne sauraient être trop pru-

dents. La sauvegarde de leur pays n'est pas dans l'enthousiasme populaire soulevé par des mouvements oratoires, mais dans les sympathies que leur cause inspire à l'Europe. Ils s'aliéneraient cette sympathie en quittant l'attitude qu'ils ont su garder jusqu'ici.



LES NÉGOCIATIONS AUSTRO-TURQUES

OFFRE D'INDEMNITÉ DE L'AUTRICHE A LA TURQUIE. — LA QUESTION DE LA DETTE OTTOMANE.

10 janvier 1909.

Pour la première fois depuis que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine a rouvert la question d'Orient, l'Autriche vient de faire un pas dans la voie des concessions effectives. Les prétendues satisfactions qu'elle avait offertes à la Turquie dans les derniers jours de 1908 étaient des attrape-nigauds. Elles étaient purement illusoires, comme l'abandon du protectorat sur les catholiques d'Albanie, protectorat que la Porte n'a jamais reconnu et qui ne s'est jamais manifesté que par le versement de subventions aux catholiques jugés par le Ballplatz aptes à soutenir l'influence austro-hongroise en Albanie. Ou bien, comme l'augmentation des droits de douane, elles dépendaient du consentement des autres puissances, dont le commerce devait faire les frais de l'opération. Cette fois, le Cabinet de Vienne s'est enfin décidé à consentir un sacrifice qu'il serait seul à supporter. Il a envoyé au marquis Pallavicini des instructions lui prescrivant d'offrir à la Sublime-Porte une somme de deux millions et demi de livres turques, soit de cinquante-sept millions de francs environ.

Cette somme, déclare le *Fremdenblatt* d'hier, serait nette. Il n'en serait rien déduit à titre d'indemnité aux négociants et industriels victimes du boycottage. Elle serait payée comptant. L'Autriche-Hongrie, il est vrai, persiste à refuser de prendre à sa charge une part quelconque de la Dette publique ottomane. Elle n'admet pas que la Bosnie et l'Herzégovine passent en sa possession grevées d'une part de cette dette. Ce refus, croyons-nous, est inique. En effet, l'incorporation des deux provinces occupées à la monarchie dualiste n'a pas eu lieu par droit de conquête, à la suite d'une guerre victorieuse, exploitée par le vainqueur en vertu du droit du plus fort. Exécutée en pleine paix, elle constitue une spoliation dans toute la force du terme. A défaut de tribunal en mesure de lui faire rendre justice, le propriétaire dépouillé peut, pour diverses raisons, ne pas recourir à la force. Mais il a le droit d'exiger du spoliateur, obligé par les circonstances à lui demander la reconnaissance des faits accomplis, le remboursement des charges dont était grevée sa propriété. Et, parmi ces charges, se trouve incontestablement une portion de la dette publique correspondant aux facultés contributives des pays détachés de l'empire. Le Cabinet de Vienne ne veut pas se placer à ce point de vue. Il consent uniquement à payer à la Turquie une indemnité pour l'ancien domaine public, pour les anciennes propriétés d'Etat en Bosnie et en Herzégovine. En vérité, ce n'est pas là une compensation, mais seulement une restitution. Toutefois, la proposition du marquis Pallavicini a une importance qu'il ne faut pas déprécier. Elle constitue au moins une base de discussion.

Si l'on s'en tenait aux termes de la note publiée par le *Fremdenblatt*, la discussion risquerait fort de ne pas aboutir à une entente. L'organe de la chancellerie du Ballplatz

déclare que le chiffre proposé est définitif, qu'il doit être accepté tel quel ou refusé net. Cela semble être une sorte d'ultimatum. Nous pensons plutôt que c'est un langage de circonstance. Il appartient aux Turcs de décider s'ils peuvent renoncer au principe de la participation de l'Autriche-Hongrie à leur dette publique, et nous croyons que leur esprit de conciliation peut aller jusque-là si leur adversaire leur donne des preuves indiscutables de sa loyauté. Mais, s'ils abandonnent ce terrain, le Cabinet de Vienne ne pourra pas, de son côté, se refuser sérieusement à discuter les chiffres. Il existe donc une possibilité d'accord. Avec de la bonne foi et de la bonne volonté, le conflit austro-turc, comme les autres différends orientaux, pourrait être résolu sans trop de difficultés. Malheureusement, de nombreuses influences agissent en sens contraire. Les choses en sont arrivées au point que nous ne pouvons plus rester longtemps sans connaître les véritables intentions des gouvernements.



LES NÉGOCIATIONS AUSTRO-TURQUES

L'OFFRE D'INDEMNITÉ AUTRICHIENNE. — LES CONDITIONS DU BALLPLATZ.

12 janvier 1909.

Une dépêche de Constantinople annonçait hier, d'après le *Tanin* et la *Yeni-Gazetta*, que le gouvernement ottoman, après délibération en Conseil des ministres, avait refusé l'offre de l'Autriche-Hongrie consistant à offrir à la Turquie une indemnité de 57 millions de francs en compensation de l'abandon des droits de souveraineté du sultan sur la Bosnie et l'Herzégovine. Ces deux journaux, qui défendent les idées du comité Union et Progrès, étaient mal informés. Suivant les dernières nouvelles de Constantinople, le Cabinet ottoman n'aurait pas encore pris de décision définitive hier au soir. Nous sommes heureux de constater que les négociations n'ont pas été rompues et nous souhaitons qu'elles finissent par aboutir à un arrangement équitable. Mais on aurait tort, croyons-nous, d'ajouter entièrement foi aux dépêches de Vienne qui font prévoir une entente pour aujourd'hui ou demain. Les organes officieux de la chancellerie du Ballplatz déclarent que la proposition autrichienne est tellement magnanime que Kiamil-Pacha doit se hâter de saisir cette occasion inespérée. Le fait est que, si le baron d'Aehrenthal avait offert

une indemnité raisonnable dès le début de l'affaire, le différend austro-turc n'aurait probablement jamais pris une tournure menaçante. Maintenant, après l'attitude comminatoire du Cabinet de Vienne, la réunion du Parlement ottoman, l'application du boycottage dans presque toutes les parties de l'empire, les difficultés sont infiniment plus grandes. En outre, la proposition soumise à la Porte par le marquis Pallavicini est loin d'être aussi claire qu'on l'a cru tout d'abord.

Elle comporte une restriction, conçue en termes sybillins, dont nous avons aujourd'hui le texte sous les yeux. Après avoir énoncé que la somme de deux millions et demi de livres turques est offerte en compensation des anciens domaines d'Etat turcs en Bosnie et en Herzégovine, la Note ajoute : « Mais, comme il n'est pas tout à fait clair s'il s'agit de propriétés de l'Etat ottoman ou de propriétés des deux provinces, le gouvernement austro-hongrois subordonne son offre à la condition que cette question de droit soit tranchée d'une manière authentique, éventuellement au moyen d'un arbitrage. » Que peut bien signifier exactement cette phrase entortillée ? L'indemnité proposée serait-elle versée seulement après qu'il aurait été établi qu'il existe dans les deux provinces des domaines d'Etat pour une valeur de deux millions et demi de livres ? Serait-elle sujette à réduction dans le cas où ces domaines ne représenteraient pas cette valeur ? Ou bien le débiteur serait-il simplement différent, l'Etat austro-hongrois pour les domaines d'Etat, la Bosnie et l'Herzégovine pour les domaines provinciaux ? On se demande quelle arrière-pensée peut bien recéler ce dernier paragraphe. En effet, ou bien il ne modifie pas le paragraphe précédent, et il est absolument inutile, ou bien il le modifie, et alors il l'annule. Car si la Turquie devait attendre que la question de droit pu-

blic ottoman relevée par les juristes du Ballplatz fût tranchée en sa faveur et que la valeur du domaine reconnu d'Etat fût fixée par des experts, autant dire qu'elle ne toucherait jamais rien. Seulement, si elle acceptait dès maintenant en principe la proposition telle qu'elle a été formulée par le marquis Pallavicini, elle aurait les mains liées. Le baron d'Aehrenthal aurait trouvé là une ingénieuse combinaison pour triompher des résistances de la Porte sans bourse délier.

On comprend très bien que, par amour-propre, pour ménager les susceptibilités de l'opinion, pour faciliter le vote des crédits par les Parlements de Vienne et de Pest, le gouvernement austro-hongrois offre, au lieu d'une indemnité pure et simple, une somme qui est censée représenter la valeur de l'ancien domaine de l'Etat ottoman en Bosnie-Herzégovine. Encore faut-il pourtant que cette offre soit sérieuse. Elle ne peut être prise en considération à Constantinople que si elle est ferme, que si le versement intégral de la somme stipulée est certain. Par esprit de conciliation, malgré de graves objections, le Cabinet ottoman peut faire abstraction du principe de la participation de ses deux anciennes provinces à la dette publique et accepter la discussion sur le terrain sur lequel s'est refugié le baron d'Aehrenthal. Mais il serait bien étonnant qu'il cédât sur l'autre point. Il y a donc bien des probabilités pour que les négociations durent quelque temps. Les dépêches de diverses provenances publiées à ce sujet doivent être accueillies avec un certain scepticisme.

Si l'entente se conclut entre Vienne et Constantinople sur la base d'une indemnité, il faudra s'en réjouir sincèrement, car elle constituera un précieux précédent pour la solution d'autres difficultés orientales. Toutefois, il ne faudrait pas se laisser aller à croire que la question d'Orient

n'est qu'une question d'argent. Cette opinion est trop répandue dans le monde des financiers et des amis de la paix à tout prix. On y prend trop facilement ses désirs pour des réalités, et l'on y suppose aux peuples la mentalité dominante à la Bourse. On s'exposerait à de douloureux réveils. Il est extrêmement désirable qu'on commence par régler avec de l'argent les différends qui se prêtent à une solution pécuniaire. Mais il est essentiel de ne pas perdre de vue les autres conflits en germe dans la crise actuelle. On commettrait une lourde erreur — qu'on payerait très cher — et une mauvaise action en ne se préoccupant que des questions d'argent.



LES NÉGOCIATIONS ORIENTALES

ACCEPTATION PAR LA TURQUIE DU PRINCIPE DE L'INDEMNITÉ. — POURPARLERS TURCO-BULGARES. — LA TURQUIE ET LES ETATS BALKANIQUES.

13 janvier 1909.

Les dépêches de Constantinople et de Vienne parvenues hier soir à Paris ont annoncé que le Cabinet ottoman avait accepté l'offre de l'Autriche-Hongrie. Sous cette forme, la nouvelle n'est pas tout à fait exacte, ou du moins elle donne une fausse idée de l'état réel de la négociation. Ce qui paraît établi, c'est que Kiamil Pacha a informé le marquis Pallavicini que le gouvernement turc acceptait en principe le règlement du conflit existant entre les deux pays au moyen d'une indemnité. Tout le monde, eneffet, prévoyait cette réponse. Mais le grand-vizir n'a pas déclaré qu'il était d'accord sur le montant de la somme proposée et qu'il consentait à ce que le versement fût subordonné à la solution de la question juridique relative à la propriété des anciens biens d'Etat turcs dans les deux provinces annexées. C'est donc la base des négociations et non la proposition elle-même qui a été acceptée. Kiamil Pacha doit faire aujourd'hui même devant le Parlement un exposé général de la politique étrangère. On ne tardera donc pas à être fixé d'une manière précise sur l'état de la question.

Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu d'espérer dès maintenant que le conflit austro-turc sera réglé à l'amiable. Le baron d'Aehrenthal ne peut pas songer sérieusement à maintenir l'étrange réserve contenue dans le dernier paragraphe de sa note. On doit également, après quelques tiraillements, finir par s'entendre sur le chiffre de l'indemnité. Des pourparlers de même genre sont engagés entre Constantinople et Sofia et aboutiront vraisemblement aussi à un heureux résultat. Deux gros points noirs disparaîtront ainsi de l'horizon politique. Mais il en est d'autres, plus menaçants peut-être. En premier lieu, le conflit austro-serbe. On affecte de dire à Vienne et dans les différents journaux qui puisent leurs inspirations au Ballplatz, qu'il n'y a pas de question austro-serbe, que la situation de la Serbie n'a pas été modifiée par la proclamation de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, que le Cabinet de Belgrade n'est en droit d'émettre aucune prétention et que l'agitation serbe, si elle devient un danger pour le repos de l'Europe, devra être réduite par la force. Il semble même que l'un des principaux motifs qui ont déterminé le Cabinet de Vienne à faire des offres pécuniaires à la Porte soit le désir de prévenir une entente serbo-turque et de se retrouver en tête à tête avec le Cabinet de Belgrade. « A nous deux maintenant ! » Telle est l'exclamation que l'on devine entre les lignes de certains journaux autrichiens et hongrois. D'après le *Czas*, les troupes autrichiennes, cantonnées en Bosnie, auraient ou recevraient incessamment l'ordre de pénétrer en Serbie dès qu'une bande serbe ferait une incursion de l'autre côté de la frontière. Le journal polonais a la bonté d'ajouter qu'au cas où l'Autriche serait amenée à occuper le territoire serbe, elle ne chercherait aucune acquisition territoriale. Une occupation suffirait en effet, nous en croyons facilement le

Czas. La *Danzer's Armee Zeitung* est plus franche. Dans son dernier numéro, elle exprime carrément l'avis qu'il est superflu d'attendre l'irruption des bandes serbes. Elle propose un plan méthodique d'invasion. On voit si l'émotion serbe est justifiée.

Le règlement du conflit austro-turc n'implique nullement l'abandon du projet d'établir des liens plus étroits entre la Turquie et les autres Etats balkaniques. Bien au contraire. La meilleure garantie de l'indépendance de la Serbie et du Montenegro consistera, sinon dans une alliance formelle, du moins dans une entente amicale avec l'empire ottoman. Tout le monde y gagnera. Tranquille sur ses frontières d'Europe, réconciliée avec les Etats auxquels elle soupçonnait des ambitions territoriales en Macédoine, la Turquie pourra procéder à sa régénération sans être troublée par des préoccupations extérieures. Appuyés sur leur grande voisine, elle-même assurée du concours éventuel des Etats occidentaux, les Etats balkaniques n'auraient rien à redouter de l'Autriche qui n'oserait jamais s'exposer à une grande guerre européenne pour remporter en Orient des succès d'une utilité douteuse. Enfin, en raison des risques à courir, l'Autriche-Hongrie renoncerait sans doute à toute velléité de poursuivre en Serbie et au Montenegro une politique anti-nationale, aussi fatale à elle-même qu'à l'équilibre européen. Elle pourrait se consacrer entièrement à son développement intérieur et au rôle — qui ne manque pas de grandeur — de puissance modératrice en Europe. Elle retrouverait immédiatement les sympathies générales, celles de la France en particulier. Tous les amis de la paix et de l'équilibre feront donc œuvre de sagesse et de prévoyance en facilitant dans la plus large mesure possible l'établissement de rapports intimes et confiants entre l'empire

ottoman et les Etats balkaniques. Ce résultat une fois obtenu, les différends austro-serbe et austro-monténégrin perdront immédiatement leur acuité. Les solutions équitables et satisfaisantes se trouveront alors sans difficulté.



LES DÉCLARATIONS DE KIAMIL PACHA

LE NOUVEAU RÉGIME ET LES NÉGOCIATIONS EN COURS. — LA QUESTION DES BOSNIAQUES MUSULMANS.

14 janvier 1909.

Le grand-vizir a fait, hier mercredi, devant le Parlement ottoman, un exposé général de la politique intérieure et extérieure de l'empire. Ces déclarations constituent en quelque sorte l'inauguration du régime parlementaire en Turquie. Pour la première fois depuis la révolution, le Cabinet se présentait devant les députés de la nation, leur rendait compte de son administration, leur demandait l'approbation de ses actes et leur confiance. Il n'avait plus à répondre de sa politique devant une puissance occulte, comme le comité Union et Progrès. Il s'adressait au pays tout entier. Le discours, très long, a été lu par Fuad-Bey au nom de Kiamil Pacha, qui s'est contenté, en raison de son grand âge, de prononcer une courte allocution préalable. C'est un historique de l'introduction du nouveau régime et un récit des négociations qui sont sur le point d'aboutir à une solution pacifique des difficultés orientales. C'est cette dernière partie qui présente aujourd'hui un intérêt particulier pour nous.

Si le texte transmis par les dépêches est fidèle, il convient de constater tout d'abord que les déclarations de

Kiamil Pacha sont conçues dans des termes encore plus modérés que celles du discours du trône. La Bulgarie, qui avait témoigné au sujet de quelques expressions contenues dans ce dernier, des susceptibilités un peu exagérées, n'aura cette fois aucune raison de s'émouvoir. Le grand-vizir n'a plus parlé du vali de la Roumélie orientale et n'a plus donné à entendre que la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie avait provoqué l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il s'est contenté de dire que l'Autriche-Hongrie avait notifié son intention d'annexer les deux provinces occupées, immédiatement après la proclamation de l'indépendance bulgare. Il n'avait pas à dire si c'est l'intention de l'empereur François-Joseph, connue du prince Ferdinand, qui avait influé sur les décisions du gouvernement bulgare. Mais il a ajouté un peu plus loin que la coïncidence de ces deux événements, survenus simultanément, avait fait présumer une alliance secrète entre leurs auteurs. Cette présomption est sans doute plus voisine que l'autre de la vérité. Elle n'a rien dont puisse s'offusquer le Cabinet de Sofia.

Quant aux négociations elles-mêmes, Kiamil Pacha a exprimé le ferme espoir qu'elles seraient couronnées de succès. Mais il n'a pas donné de certitude. En ce qui regarde l'Autriche-Hongrie, il a dit : « J'espère qu'avec l'indemnisation des droits du gouvernement, la garantie pour l'avenir et le respect des droits religieux et civils de la Bosnie et de l'Herzégovine, la question sera réglée prochainement. » Il faut conclure de ce langage que, malgré les informations venues de Vienne, la question litigieuse n'est pas encore réglée à l'heure actuelle et qu'elle concerne non seulement les dédommagements pécuniaires dus à la Turquie, mais encore l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine. Ce dernier point est très important. Il est

peu probable que Kiamil Pacha, dans son dernier entretien avec le marquis Pallavicini, ait insisté sur l'octroi de l'autonomie aux deux provinces annexées. Autrement, l'accord de principe, qu'on s'est hâté d'annoncer, n'aurait pas été si vite conclu. Mais il est vraisemblable, logique et naturel, que Kiamil Pacha, d'accord avec le sentiment dominant chez les Jeunes-Turcs, chez les musulmans et dans le monde slave tout entier, s'est préoccupé du sort des populations qui allaient être cédées définitivement à l'Autriche-Hongrie. Le baron d'Aehrenthal a toujours opposé une fin de non-recevoir absolue à toute tentative d'immixtion dans l'administration de la Bosnie-Herzégovine. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que des garanties, ne compromettant en rien les droits du nouveau souverain, soient accordés aux populations bosniaques. Kiamil Pacha songe surtout aux musulmans. La Russie pense aux Slaves. La Serbie et le Montenegro se sentent solidaires de leurs frères de l'autre côté de la Drina. Tous les peuples civilisés se demandent si l'on en est toujours au temps où les Etats trafiquaient des populations. Le Cabinet de Vienne ferait sagement de tenir compte de cet état d'esprit en prenant l'initiative de garanties raisonnables. Si ce n'est pour donner satisfaction à la morale internationale, qui ne semble pas être sa principale préoccupation, que ce soit du moins pour s'assurer la tranquille possession de ses nouvelles acquisitions. La morale et l'intérêt se trouvent d'accord dans cette affaire. Il serait habile et prudent de le reconnaître.



LE MAROC A LA CHAMBRE

DISCOURS DE M. JAURÈS. — LE RAPPORT DU GÉNÉRAL LYAUTEY. — DISCOURS DE M. DELAFOSSE. — LA FRANCE AU MAROC.

16 janvier 1909.

LA Chambre des députés a commencé hier la discussion des interpellations sur la politique du gouvernement français au Maroc. Elle aurait pu liquider le débat en une séance. Mais M. Jaurès, fatigué, n'a pas terminé son discours et le gouvernement n'a pas exposé son programme. La discussion continuera lundi. On ne peut donc, dès aujourd'hui, porter un jugement sur la politique que la Chambre sera appelée à approuver. Toutefois, l'une des questions posées par les interpellateurs a été vidée, incidemment, à la séance d'hier. La polémique qui s'était engagée à ce sujet dans la presse se trouve désormais sans objet.

Depuis plusieurs jours, M. Jaurès demandait avec insistance dans l'*Humanité* que le gouvernement publiât un rapport soumis récemment à son examen par le général Lyautey. Il prétendait connaître la teneur de ce rapport, il en citait des expressions, il en condamnait les conclusions. C'était, d'après lui, un plan d'occupation du Maroc d'une telle envergure que notre ministre à Tanger, dans une note à M. Pichon, aurait exprimé la conviction qu'il nous mettrait dans l'impossibilité d'engager des négociations

utiles avec Moulaï Hafid. Quand M. Jaurès a repris l'argument à la tribune, le ministre des Affaires étrangères l'a immédiatement interrompu. M. Pichon n'a pas voulu laisser subsister un instant un malentendu à cet égard. Il a déclaré que les renseignements fournis au député socialiste sur le rapport Lyautey étaient « complètement inexacts », qu'on ne pouvait en conséquence en faire état, mais que le rapport lui-même était un document confidentiel qu'il ne communiquerait pas tant qu'il serait ministre. La thèse de M. Pichon était inattaquable. Les ministres, en effet, sont chargés de prendre des décisions dont ils sont responsables devant le Parlement. Les rapports de leurs subordonnés contribuent à former leur opinion. Mais ce ne sont pas ces rapports, ce sont les actes des ministres qui relèvent du contrôle du Parlement. Il n'y aurait plus de sécurité pour aucun fonctionnaire, pour aucun ministre, pour aucun gouvernement, si les éléments d'appréciation de toute nature soumis aux ministres par leurs chefs de service devaient être divulgués. Il est déjà déplorable qu'on livre à la publicité, sur la foi de vagues indiscrétions, de prétendus fragments de documents confidentiels relatifs aux grands intérêts de l'Etat. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu prendre part à une polémique dont les journaux allemands, comme on devait s'y attendre, se sont hâtés de tirer parti pour reprendre contre la France leurs vieilles accusations. La Chambre a parfaitement compris les raisons de M. Pichon. Elle les a accueillies par de si vifs applaudissements que M. Jaurès a reconnu qu'il aurait mauvaise grâce à insister davantage. L'incident est donc clos.

Quant à la politique elle-même du gouvernement, elle a été attaquée avec autant de force par M. Delafosse que par M. Jaurès. M. Delafosse reproche au Cabinet d'avoir abandonné Abd el Aziz. M. Jaurès l'accuse de porter un

coup mortel au prestige de Moulaï Hafid. MM. Clémenceau et Pichon répondront. Suivant nous, la question est ainsi mal posée. Il ne doit pas y avoir au Maroc de sultan français, allemand, espagnol ou anglais. Le souverain de l'empire chérifien ne doit être la créature de personne, sa fortune ne doit être associée à celle d'aucun Etat européen. La manie de vouloir exercer une influence prétendue prépondérante hante trop certains cerveaux ici et là. Comme nous l'avons dit au moment où l'Allemagne demandait avec un empressement déplacé la reconnaissance hâtive de Moulaï Hafid, la France n'avait pas à prendre parti dans les querelles intérieures du Maroc. Elle n'a, ne peut avoir, à ce sujet, qu'un désir et une volonté. Le désir, c'est que le Maroc soit bien gouverné. La volonté, c'est que le gouvernement marocain respecte scrupuleusement ses engagements vis-à-vis de nous. Si le mauvais gouvernement dans l'empire voisin de l'Algérie dépasse certaines limites, nous avons le droit et le devoir de nous prémunir contre ses conséquences. Si les engagements ne sont pas tenus, si les traités sont violés, nous devons exiger les réparations nécessaires. Tout le monde doit donc souhaiter, dans un intérêt commun, que le nouveau sultan mette fin à l'anarchie traditionnelle au Maroc.



LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A LA CHAMBRE

FIN DU DISCOURS JAURÈS. — DISCOURS DE M. PICHON ET DE M. DENYS COCHIN. — LA MISSION DE M. REGNAULT.

19 janvier 1909.

A entendre les députés qui interpellaient hier le gouvernement sur sa politique au Maroc, on aurait cru qu'il s'agissait plutôt d'une discussion sur la politique extérieure en général. Toute la première partie du discours de M. Jaurès, — la plus grande — a été consacrée aux relations de la France et de l'Allemagne. Depuis la séance de vendredi, l'orateur socialiste ne se sentait plus aussi solide sur le terrain marocain. L'énergie avec laquelle M. Pichon lui avait refusé communication du rapport du général Lyautey et l'approbation à peu près unanime qui avait accueilli ce refus lui faisaient mal augurer du succès de son interpellation. Il conservait si peu d'illusions sur le sentiment de ses collègues à cet égard que le Maroc n'était visiblement pour lui qu'un prétexte. En réalité, son discours a été une longue harangue en faveur d'un rapprochement franco-allemand au moyen de l'arbitrage intégral.

M. Jaurès voit l'Europe sous un aspect particulier. Il a montré hier, dans un avenir qu'il espère prochain, l'Allemagne et la Russie unies par la Pologne prussienne, l'Allemagne et la France réconciliées par l'Alsace. Il a demandé

à M. Pichon de proposer à l'Europe, à l'Allemagne elle-même, « la paix certaine, définitive et profonde ». Ainsi, après trente-huit ans, la France devrait demander une seconde fois la paix. C'est là que devraient aboutir les efforts de deux générations pour réparer un désastre. C'est là, en effet, que les héritiers de Bismarck prétendaient nous conduire. Jamais ils n'ont pris l'initiative d'une démarche confiante, loyale, généreuse. Toutes les fois que, pour des raisons diverses, ils ont désiré notre concours, ils nous ont fait savoir qu'ils étaient prêts à nous écouter. Mais, une fois en tête à tête, ils voulaient nous laisser prendre la responsabilité des avances. Imprégnés jusque dans les moelles de l'esprit du premier chancelier, ils tentaient de nous amener une seconde fois à leurs pieds, non plus par le fer et le feu, mais par de savantes manœuvres. C'eût été le grand triomphe. M. Jaurès a reconnu lui-même que l'Allemagne dirigeante n'avait pas pris son parti de l'inévitable décomposition de l'hégémonie bismarckienne et qu'elle ne s'accommodait pas encore d'une Europe mieux équilibrée, « d'une société plus libre et plus égale des nations ». Qu'il commence donc par convaincre les partisans de l'hégémonie ! En attendant, l'Alsace, dont il a évoqué l'image, reste un immense camp retranché sur le front duquel l'empereur allemand galope, sabre haut, en criant à ses troupes : « Ce que nous avons gagné par l'épée, nous le garderons par l'épée. » L'Alsace ne serait un trait-d'union que si elle était libre.

M. Pichon ne pouvait pas suivre son interpellateur sur ce terrain. Laissant de côté les souvenirs douloureux et les espoirs chimériques, il a mis très nettement la Chambre en présence des réalités. Il lui a suffi de rappeler qu'à la dernière Conférence de La Haye les plénipotentiaires français ont préconisé, avec énergie, un projet d'arbitrage obliga-

toire, également soutenu par les délégations d'Angleterre et de Russie, et que ce sont précisément les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie qui l'ont repoussé. Comment, dès lors, le gouvernement français pourrait-il s'adresser aux gouvernements de ces trois puissances pour leur demander d'étendre encore un projet qu'ils ont rejeté quand il était réduit aux stipulations restreintes soumises à la Conférence de La Haye? Ce raisonnement irréfutable a convaincu la Chambre qui a justement applaudi les paroles du ministre. M. Pichon devait se borner là. M. Denys Cochin, qui n'était pas tenu à la même réserve, a répondu éloquemment à M. Jaurès que le jour où l'Alsace et la Pologne deviendraient l'un des éléments d'une réconciliation générale dans la liberté était bien lointain encore, que pour le moment elles en sont à la période d'asservissement.

M. Pichon a saisi très heureusement une allusion de M. Jaurès aux tendances belliqueuses attribuées à l'Angleterre pour répondre comme il convenait aux insinuations malveillantes répandues, dans une certaine presse, contre la politique britannique à propos des affaires d'Orient. A en croire les amis de l'Autriche, le Cabinet de Londres ne cherchait qu'une occasion de déchaîner la guerre en Europe ; il s'opposait à toutes les tentatives de conciliation ; il encourageait la Porte aux représailles ; il se mettait en travers des négociations austro-turques. On sentait un grand effort tenté de nouveau, du même côté qu'autrefois, pour séparer la France de l'Angleterre. Notre ministre des Affaires étrangères a fait justice de ces accusations. Il a déclaré, avec une fermeté qui a été très remarquée, qu'il avait constamment rencontré, dans la pratique quotidienne de l'Entente cordiale, le désir et la volonté d'éviter des complications. En associant publiquement la Russie

à cet hommage, il a tenu à montrer que la politique française restait inébranlablement attachée à celle de nos amis et alliés.

Il fallait revenir au Maroc. M. Jaurès ne se préoccupait plus de la Chaouia. Il demandait au gouvernement des comptes sur nos opérations militaires au delà de la frontière algéro-marocaine et des explications sur de prétendus empiètements projetés par le général Lyautey. M. Denys Cochin regrettait patriotiquement que la victoire eût été interdite à nos troupes quand Moulaï Hafid se trouvait à leur merci. Sur ces deux points, M. Pichon a répété à la Chambre que le gouvernement s'en était tenu et s'en tiendrait aux engagements pris par lui. Dans la Chaouia, il procéderait à une évacuation progressive au fur et à mesure de l'organisation et du fonctionnement d'une police locale capable d'assurer le maintien de l'ordre et de prévenir des événements analogues à ceux qui nous ont mis dans la nécessité d'opérer un débarquement à Casablanca. Sur la frontière algéro-marocaine, il veillera à la stricte application des traités. M. Regnault est chargé d'aller à Fez s'entretenir avec le sultan « des questions qui intéressent à la fois la France et le Maroc, afin d'établir l'entente entre les deux pays ». Ce sont les expressions mêmes dont s'est servi Moulaï Hafid en nous demandant de causer avec nous. La mission de M. Regnault n'a donc rien de suspect. Elle ne vise rien qui soit contraire à l'Acte d'Algésiras. Dans la limite de cet Acte qui reste la règle générale de notre politique, nous défendons les droits que nous possédons en vertu des arrangements directs conclus entre le Makhzen et nous. La politique du gouvernement, ainsi définie, exposée avec une parfaite clarté par M. Pichon, a rencontré l'approbation de l'immense majorité de la Chambre. Il est juste d'en féliciter le ministre des Affaire

étrangères. Ses explications loyales ont eu facilement raison des apostrophes de M. Jaurès. Elles convaincront également l'Europe et la France. Il suffit désormais au gouvernement de suivre sans dévier la ligne qu'il a tracée hier.



L'EMPEREUR ET LE CHANCELIER

DISCOURS DU PRINCE DE BULOW AU LANDTAG PRUSSIEN. — L'INTERVIEW DU « DAILY TELEGRAPH ». — PLAIDOYER POUR LA COURONNE.

20 janvier 1909.

Le prince de Bülow a pris hier la parole au Landtag prussien au cours de la discussion générale du budget. Il a commencé par parler, assez longuement, du projet de loi relatif à l'établissement de nouveaux impôts, de la réforme électorale et de diverses questions d'administration provinciale. Il convient de retenir surtout deux points. En premier lieu, d'après le chancelier, l'Allemagne ne peut sortir de sa mauvaise situation actuelle qu'en acceptant un impôt sur les successions ; il y aurait de trop graves inconvénients à voter des impôts directs d'empire, car ils impliqueraient en quelque sorte la médiatisation des Etats confédérés. En second lieu, la réforme électorale, dont le gouvernement admet le principe, est toujours en préparation ; on ne prévoit pas encore le moment où le Parlement pourra en être saisi. Mais, pour l'étranger, la partie la plus intéressante du discours est celle où le prince de Bülow, revenant sur l'incident de l'interview publiée dans le *Daily Telegraph*, s'est expliqué sur le rôle de l'empereur.

En commentant ces explications, le *Berliner Tageblatt* dit ce matin que le chancelier excelle dans l'art de se cou-

vrir lui-même en faisant mine de couvrir les autres. Rien de plus exact que cette appréciation. Les mémorables séances du mois de novembre au Reichstag, la campagne inouïe de la presse allemande tout entière contre Guillaume II n'auraient pas été possibles si le prince de Bülow lui-même n'avait donné le branle. La presse officieuse, tout d'abord pleine d'éloges pour l'interview impériale publiée avec le visa du ministre responsable, s'était retournée brusquement le jour où il avait été constaté que les confidences de l'empereur, jugées naturelles et habiles à l'Office impérial des affaires étrangères, étaient considérées par toute l'Allemagne et toute l'Europe comme une sorte de monstruosité. Et l'on vit ce spectacle surprenant du chancelier de l'Empire, dont le visa devait couvrir l'empereur, déclarant solennellement au Reichstag « que ça ne pouvait plus aller comme cela », qu'il fallait adopter un contrôle plus efficace des actes et des paroles de l'empereur. Et toute la presse officieuse de faire chorus avec lui. Le prince de Bülow avait évolué avec une telle habileté dans ces conjonctures délicates que son prestige, loin d'être affaibli, sortait grandi de l'épreuve. Il devenait l'homme nécessaire. Tout de même, après l'entrevue du 17 novembre à Potsdam, il fallut changer de ton. Sur un nouveau mot d'ordre, la presse officieuse arrêta la campagne. Discrètement, mais avec persévérance, elle s'efforça de remettre les choses au point, de ménager les justes susceptibilités de Guillaume II.

Depuis ces jours troublés, beaucoup d'esprits se sont ressaisis. On s'est mieux rendu compte des responsabilités réciproques dans l'affaire qui avait bouleversé l'empire. De divers côtés, des coups ont été portés contre l'autorité du prince de Bülow. C'est à eux que le chancelier a voulu riposter hier. Il a fait allusion « à de perfides articles de

journaux, à des cancans, à des intrigues de camarilla. » C'est donc qu'il a senti leur pointe. Aussi, son discours au Landtag prussien a-t-il été bien différent de celui du mois de novembre au Reichstag. C'est un hommage rendu aux rares qualités de Guillaume II, à ses généreuses intentions, aux grands services rendus par lui au pays depuis son couronnement, aux glorieuses traditions de la Maison royale de Prusse, à la nécessité d'un accord harmonieux entre le peuple et son roi. Visiblement, le prince de Bülow a senti qu'il ne pouvait pas, sans danger pour la monarchie et pour lui-même, laisser prendre racine dans les cerveaux allemands aux idées qui ont fermenté dans l'imagination du public pendant « les douloureuses journées de novembre ». Il a donc prononcé un plaidoyer pour la Couronne. Et finalement ,ce sont les social-démocrates qu'il a accusés de saper les principes de la monarchie et la puissance de l'Allemagne. Il n'est plus question de réformes constitutionnelles ; si un péril point à l'horizon, le prince de Bülow demandera le vote d'une nouvelle loi d'exception contre les socialistes.



LA CRISE SERBE

DÉMISSION ET MAINTIEN DU CABINET VELIMIROVITCH. — RIVALITÉS INTÉRIEURES EN SERBIE.

22 janvier 1909.

La conclusion de l'accord austro-turc, quoiqu'elle ne soit pas encore définitive, a provoqué en Serbie une recrudescence de tristesse, d'irritation, de découragement. Une crise ministérielle s'est ouverte. Le Cabinet Velimirovitch s'est demandé s'il était assez fort pour faire face aux difficultés présentes ; il a remis sa démission au roi Pierre. On comprend que, devant une nouvelle situation, il ait voulu s'assurer de nouveau de la confiance du souverain et de l'Assemblée nationale. On ne se serait pas expliqué, à l'étranger du moins, que sa démission fût acceptée ou qu'il y persistât malgré les instances du roi pour le retenir au pouvoir.

Le ministère présidé par M. Velimirovitch, et dans lequel M. Milovanovitch est chargé de la direction des affaires étrangères, s'est acquitté jusqu'ici de sa très lourde tâche de manière à justifier la sympathie de l'Europe. Nous ne savons s'il représente plus ou moins exactement la majorité de la Chambre, ni s'il donne entièrement satisfaction aux partis. Mais nous sommes certains que ce n'est pas le moment pour les Serbes de retomber dans les divisions intestines, les compétitions ministérielles, les partages

d'influences, les rivalités de personnes. Dans les circonstances actuelles, une lutte autour du pouvoir aurait quelque chose d'odieux. On dit, il est vrai, que la constitution d'un nouveau ministère aurait eu précisément pour but d'y faire entrer les chefs de tous les partis et de le mettre au-dessus des partis. Aux yeux de beaucoup de patriotes, la gravité de la situation exigeait cette solution héroïque. Il nous semble plutôt que celle-ci était moins indiquée que jamais. Un Cabinet de coalition patriotique se forme naturellement aux moments de crise aiguë où des résolutions immédiates, d'une importance capitale, doivent être prises, pour conjurer une révolution ou sauvegarder l'indépendance nationale. Tel a été le cas après l'assassinat du roi Alexandre et de la reine Draga. Une fois le danger passé, une fois le roi Pierre assis sur son trône, le Cabinet de concentration, né des circonstances, s'est reconstitué conformément aux traditions parlementaires.

Aujourd'hui, il n'en est pas de même. C'est bien l'indépendance du peuple serbe qui est en jeu. Seulement, il ne s'agit pas de la défendre par des actes immédiats, de prendre et d'exécuter sans délai des décisions urgentes. Jamais, au contraire, il n'a fallu plus de réflexion, de prudence, de patience, d'esprit de suite chez des ministres responsables. Comment un gouvernement, composé des chefs de parti, dont la seule raison d'être apparente serait l'action, pourrait-il suivre avec le sang-froid nécessaire les longues et délicates négociations qui se préparent ? Il serait fort à craindre qu'il n'eût pas, vis-à-vis des Etats étrangers, l'autorité indispensable pour défendre les grands intérêts nationaux. On serait tenté de lui prêter des intentions peu propres à lui concilier les bonnes volontés. Quel que soit le résultat des négociations austro-turques, la Serbie n'a rien à gagner à des actes précipités. Seule, elle

est, elle se reconnaît impuissante. Or, en prenant l'initiative de mesures qui pourraient être considérées comme un *casus belli*, elle s'aliénerait du même coup les sympathies des puissances occidentales. Elle ferait le jeu de son adversaire. M. Milovanovitch le sait sans doute mieux que personne.

Nous sommes donc heureux d'apprendre que le Cabinet Velimirovitch reste au pouvoir. Son programme a été approuvé à l'unanimité par la Skoupchtina. Il va jusqu'à l'extrême limite de ce que l'on peut proposer. Aucun Cabinet n'aurait pu aller plus loin. Il n'existe donc aucune raison pour les patriotes exaltés de désirer un changement. Les Etats étrangers, au contraire, souhaitent vivement que la Serbie, dans son propre intérêt, n'émette que des prétentions effectivement réalisables. On ne voit pas encore très bien comment on pourra lui donner satisfaction sans compromettre la paix. Les esprits sont encore trop excités ou trop prévenus pour que les solutions les plus avantageuses et les plus équitables soient adoptées. Mais l'avenir leur est ouvert. Peut-être même, avant la réunion de la Conférence, les idées auront-elles fait un progrès sensible dans ce sens. En attendant, la Serbie doit s'attacher à maintenir les rapports les plus cordiaux, les plus confiants, les plus étroits, avec la Turquie et ses voisins des Balkans. Ce qu'elle ferait sans eux ou contre eux tournerait certainement contre elle.



LE DISCOURS DE SIR EDOUARD GREY

DISCOURS DE SIR E. GREY A COLDSTREAM. — LES RELATIONS AVEC LA FRANCE ET LA RUSSIE. — LA RÉVOLUTION TURQUE ET LA QUESTION D'ORIENT. — LA QUESTION MILITAIRE

23 janvier 1909.

Le ministre des Affaires étrangères britanniques a prononcé hier, devant ses électeurs de Coldstream, en Ecosse, un important discours qui vient à son heure. La politique du Cabinet de Londres dans les affaires orientales a été l'objet de commentaires si désobligeants dans une certaine presse, elle a été attaquée par les journaux qui prennent leur mot d'ordre au Ballplatz avec une telle acrimonie, qu'il importait que la vérité fût rétablie par un personnage autorisé. Déjà, lundi dernier, à la Chambre des députés, M. Pichon avait rendu justice, dans la mesure qui convenait au ministre des Affaires étrangères d'un pays étranger, à la parfaite loyauté, à l'esprit sincère de conciliation du gouvernement britannique. Mais Sir Edouard Grey devait tenir à dissiper lui-même les malentendus artificiellement créés par les ouvriers de la dislocation de l'Entente cordiale. Il ne pouvait pas laisser s'accréditer la légende qu'il poursuivait une œuvre de guerre alors que tous ses efforts avaient constamment tendu au rétablissement de l'ordre et de la légalité en Orient. Pendant trop longtemps les

perturbateurs de cet ordre, les auteurs directs de la crise actuelle, avaient trop cyniquement cherché à déplacer les responsabilités.

Sir Edouard Grey a commencé par se féliciter de voir l'horizon politique rasséréné du côté de l'Orient à la suite de l'accord, conclu en principe, entre l'Autriche et la Turquie. Il a exprimé l'espoir que cet accord devienne définitif, qu'il facilite une entente générale entre les puissances signataires du traité de Berlin, et que la confiance mutuelle entre les gouvernements sorte accrue de cette dure épreuve. Sous ce dernier rapport, a-t-il ajouté, les derniers événements n'ont pas été sans avoir, par certains côtés, un résultat favorable :

Nos pourparlers avec la France et la Russie ont contribué à faire régner la confiance, l'amitié et la paix en Orient ; il en avait été de même auparavant, il en sera de même à l'avenir à propos des questions auxquelles nous sommes plus directement intéressés et au sujet desquelles nous avons conclu des ententes directes. Le fait qu'au cours des difficultés récentes, l'Allemagne et l'Italie, alliées de l'Autriche, ont continuellement travaillé à la paix, a fait s'évanouir, au sujet de ces affaires, tout risque de conflit entre nous et cette nation. J'espère que la prochaine visite du roi à l'empereur allemand suscitera à Berlin la confiance dans nos bonnes intentions et notre bienveillance.

Parlant ensuite de la révolution turque, Sir Edouard Grey a signalé « la forte et unanime sympathie » que le nouveau régime inspire à tous les sujets britanniques. C'est pour défendre ce régime, exposé aux pires dangers dès son avènement en conséquence de l'initiative inopportune prise par l'Autriche-Hongrie, que le Cabinet de Londres a prêté à celui de Constantinople tout son appui :

Cependant, en Autriche, nous avons été injustement et publiquement accusés de poursuivre une politique délibérément malveillante. Je n'attache pas beaucoup d'importance à ces accusations, l'atmosphère politique a été surchargée d'électricité, et on a peut-être cru apercevoir que la Grande-Bretagne, dépourvue de frontières continentales, était le plus sûr des paratonnerres.

Mais je ne puis laisser passer l'occasion de déclarer qu'appeler imputations tendancieuses les grossières accusations portées contre nous, c'est faire preuve de modération. Ces accusations sont entièrement inventées ; le mal qu'elles font ne réside pas tant dans le ressentiment éprouvé en Angleterre que dans la créance que leur pays d'origine leur a accordée. Ces accusations ont créé ici un état sentimental qui fait obstacle aux relations cordiales entre l'opinion publique des deux pays. Elles forment une barrière qu'il n'est pas de notre pouvoir seul, mais qu'il est seulement du pouvoir de la partie adverse de supprimer.

Cette barrière supprimée, on verra que, chez nous, aucune barrière correspondante n'a été dressée ; car, autant que j'ai pu en juger, les journaux anglais, tout au moins ceux qui sont connus et dont les opinions ont du poids, n'ont nullement manifesté la tendance de dépasser les bornes des commentaires équitables, d'envenimer les pourparlers que la question d'Orient a occasionnés entre l'Autriche et nous ; s'il en était autrement, je le regretterais.

Ce langage est suffisamment clair. Il sera sans doute compris à Vienne. Sir Edouard Grey l'a encore accentué en insistant sur l'obligation d'observer « honorablement » les obligations dérivant des traités, sur la « conservation intégrale des amitiés particulières actuelles, sur leur renforcement et sur leur coopération dans l'intérêt de la paix.

La dernière partie du discours a été consacrée aux affaires intérieures, notamment à l'armée et à la marine. Quant à celle-ci, d'après l'orateur, le gouvernement libéral, comme tous ceux qui l'ont précédé et le suivront, doit la maintenir ou la porter à un état tel qu'elle garantisse l'Angleterre contre tout risque d'invasion, contre n'importe quelle coalition. C'est sur elle que doivent être concentrés les efforts. L'armée de terre, tout en étant l'objet des soins vigilants des ministres, vient seulement au second plan. Il n'est pas nécessaire de recourir à la conscription forcée pour lui assurer une force suffisante. Cette déclaration semble répondre au discours sensationnel prononcé récemment à la Chambre des Lords par Lord Roberts. Contrairement à l'avis exprimé par le vieux maréchal, le Cabinet Asquith estime qu'il n'y a pas lieu de modifier le système Haldane actuellement en voie d'organisation.



LE PRINCE DE BULOW
ET L'OPINION ALLEMANDE

SUJETS DE MÉCONTENTEMENT CHEZ LES CONSERVATEURS, LES AGRARIENS ET LES SOCIALISTES. — L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS. — LE BULLETIN DU MARÉCHALAT DE LA COUR.

24 janvier 1909.

Le discours prononcé mardi dernier au Landtag prussien par le chancelier de l'empire provoque en Allemagne les commentaires les plus contradictoires. Au lendemain de la séance, les journaux qui vont chercher leurs inspirations à la Wilhelmstrasse se sont hâtés de déclarer que ce discours était un coup de maître, qu'il avait consolidé le bloc ministériel, que le prince de Bülow avait su plaire également au Landtag et au souverain et qu'il était plus sûr que jamais de la confiance de Guillaume II. Dans le reste de la presse, au contraire, une note toute différente s'est fait entendre. Le plaidoyer en faveur de l'impôt sur les successions a indisposé les conservateurs et les agrariens qui voudraient voir demander aux seuls impôts indirects les nouvelles ressources devenues nécessaires. La nouvelle qu'une loi d'exception contre les socialistes pourrait être présentée dans le cas où l'ordre viendrait à être sérieusement menacé a produit autant de surprise que de mécontentement dans presque tous les groupes. En effet, suivant toute vraisemblance, le premier effet d'une loi de

ce genre serait de faire cesser immédiatement tous les dissentiments, tous les tiraillements, entre les divers éléments du parti contre lequel serait dirigée une mesure aussi brutale. Les socialistes, qui ont perdu environ la moitié de leurs sièges aux dernières élections au Reichstag, auraient de grandes chances de les regagner. Enfin, les nationaux-libéraux et les radicaux se sont demandé ce que pouvait bien signifier l'hymne à la Couronne chanté par le chancelier et si les réformes constitutionnelles promises solennellement en novembre étaient abandonnées. De sorte que les membres du Bloc ont été presque unanimes à dire que le prince de Bülow avait perdu une belle occasion de se taire.

Les amis du chancelier ont si bien senti le danger de la situation qu'ils se sont empressés de donner à son discours une interprétation rassurante. Ils disent partout aujourd'hui que les déclarations contre les socialistes étaient purement théoriques, que le prince de Bülow songe uniquement à appliquer avec une méthode rigoureuse les moyens de répression mis à sa disposition par les lois en vigueur et qu'il aimerait mieux se retirer que de proposer une nouvelle loi contre les socialistes. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* elle-même est entrée en lice. Dans un article publié hier soir, elle adresse aux conservateurs un pressant appel en faveur de l'adoption de l'impôt sur les successions. Elle va jusqu'à dire que « dans la situation critique actuelle de l'empire » le vote du projet du gouvernement est un devoir patriotique. D'autre part, de nouvelles dispositions ont été prises au sujet de la publication du bulletin quotidien du maréchalat de la Cour sur les faits et gestes de l'empereur. Ce bulletin, autrefois détaillé, puis ramené à de plus modestes proportions depuis les incidents du mois de novembre, ne paraîtra plus, en

principe, que deux fois par semaine dans le *Moniteur de l'Empire*. Il enregistrera seulement les actes du souverain ayant un caractère officiel ou politique. On ne sait pas encore très bien à qui revient l'initiative de cette modification.

Les *Berliner Neueste Nachrichten* disaient hier soir : « Jamais la situation intérieure de l'empire n'a paru aussi embrouillée et l'horizon aussi sombre que depuis le dernier discours du prince de Bülow au Landtag ; ce discours n'a rien éclairci et n'a malheureusement convaincu personne. » Peut-être cette note est-elle un peu trop pessimiste. Toutefois il semble certain que dans le gouvernement comme à la Cour, dans les partis comme dans le pays, règne une certaine confusion mêlée d'inquiétude. Pour l'empereur, le prince de Bülow n'est plus le « cher Bernard » ; il reste seulement le chancelier de l'empire et le ministre-président prussien. Pour les vieux conservateurs, il n'est plus ni le soutien de la monarchie absolue, ni le défenseur des intérêts traditionnels. Pour les socialistes et le Centre, il est l'ennemi. Pour les libéraux et les radicaux, il est une énigme. Il est donc naturel que, voyant son influence minée dans les cercles de la Cour et combattue dans les milieux parlementaires, il ait tenté de rallier autour de lui ses troupes déconcertées. A lire les journaux allemands, on ne peut pas affirmer qu'il y a réussi.



LES NÉGOCIATIONS TURCO-BULGARES

MOBILISATION DE DEUX DIVISIONS BULGARES. — LA QUESTION D'ARGENT ET LA QUESTION DE FRONTIÈRES. — VOTE DE CONFIANCE DU SOBRANIÉ.

26 janvier 1909.

Les négociations turco-bulgares, interrompues après le retour de la mission Liaptcheff à Sofia, devaient être reprises dans le courant de ce mois. Dans son exposé politique devant le Parlement ottoman, Kiamil Pacha avait déclaré que les deux pays étaient tombés d'accord sur le principe d'une indemnité pécuniaire et qu'une solution définitive ne tarderait pas à intervenir. Il avait même prescrit au commissaire de Turquie à Sofia de prier le gouvernement bulgare de renvoyer son plénipotentiaire spécial à Constantinople pour terminer l'affaire. Et pourtant, voici qu'on parle de nouveau de mobilisation, d'appels de réservistes, de concentration de troupes sur la frontière D'après les dernières dépêches, deux divisions bulgares, la deuxième et la huitième, auraient été mobilisées ; l'armée tout entière serait prête à être mise sur le pied de guerre. On serait ainsi revenu aux moments critiques qui ont immédiatement suivi la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie.

La population du nouveau royaume a toujours été foncièrement hostile à la solution financière. Très peu idéaliste et très attachée aux intérêts matériels, elle ne voulait

pas, disait-elle, payer son indépendance avec de l'argent, mais avec son sang. Méthodiquement préparée à une grande action militaire depuis plusieurs années, elle se disait avide de combats. C'est à grand'peine qu'on parvint à lui faire comprendre que le versement de sang n'irait pas sans grandes dépenses et qu'il était plus pratique d'économiser à la fois le sang et les frais de guerre. Grâce à la courageuse intervention du roi Ferdinand, à l'heureuse intervention de M. Pichon, au grand esprit de conciliation de la Porte, les hostilités furent provisoirement conjurées. Des deux côtés de la frontière on démobilisa. Dans les deux pays, les protestations cessèrent contre le règlement du différend au moyen d'une indemnité. Ici, en effet, la question ne se posait pas comme en Bosnie et en Herzégovine. Dans les deux provinces occupées, il s'agissait de vendre le droit de souveraineté du sultan sur des populations dont on ne demandait pas l'avis et dont la plus grande partie répugnait à être incorporée dans la monarchie austro-hongroise. En Bulgarie, au contraire, il s'agissait de céder un droit de souveraineté sur un peuple unanime à réclamer sa liberté. Dans les deux cas, les droits de la Turquie étaient incontestables. Mais, dans le second, les deux parties pouvaient débattre librement leurs intérêts. Dès lors qu'ils étaient convenus de conclure le marché, ce n'était plus qu'une question de chiffres.

Malgré la différence entre les chiffres proposés de part et d'autre, la négociation aurait sans doute suivi son cours pacifique s'il n'était venu s'y mêler d'autres préoccupations. Le bruit a couru dernièrement, et M. Paprikoff s'en est fait hier l'écho à la tribune du Sobranié, que la question d'argent se compliquait d'une question de frontières. On aurait eu vent à Sofia de combinaisons d'après lesquelles la Porte se serait proposé de céder sur les chiffres

moyennant une rectification de frontières sur divers points stratégiques. Or, sur la question territoriale, les Bulgares sont irréductibles. Leur amour-propre et leur patriotisme pointilleux, difficilement contenus depuis l'origine de la crise, se sont exaltés de nouveau. Le ministère Malinoff-Paprikoff leur a donné satisfaction en prenant des mesures militaires qu'il qualifie de simples précautions, mais qui semblent tout à fait disproportionnées avec le péril qui leur sert de prétexte. Tout en protestant de son intention persistante de régler à l'amiable le conflit avec la Porte, il affirme la nécessité de se tenir en garde. Le Sobranié lui a voté, par acclamation, un ordre du jour de confiance.

Nous ne pensons pas que cette manifestation, superflue et inopportune, ait des conséquences inquiétantes. Les combinaisons qui ont provoqué l'émotion bulgare ont pu naître dans des imaginations échauffées. Elles n'ont certainement pas été élaborées par le Cabinet de Constantinople. Kiamil Pacha et les Jeunes-Turcs poursuivent en toute bonne foi l'œuvre de réconciliation avec les nations balkaniques. Ils savent très bien que la meilleure garantie de la paix dans la péninsule consiste dans l'établissement et dans l'entretien de bons rapports réciproques. L'occupation de quelques points stratégiques, obtenue ou imposée, serait une satisfaction militaire sans efficacité réelle et qui laisserait dans le pays aux dépens duquel elle serait donnée un ressentiment gros de périls. Comme l'a dit Naoum Pacha à l'un de nos confrères, la Turquie a donné trop de preuves de son ferme désir de ne pas troubler la paix pour qu'on puisse un instant supposer qu'elle ait l'intention de s'emparer de positions stratégiques sur la frontière bulgare. La mobilisation partielle bulgare peut donc être considérée comme une simple démonstration destinée à hâter la conclusion de négociations qui traînent en lon-

gueur. Mais les démonstrations de ce genre comportent toujours de graves inconvénients. C'est une raison de plus de souhaiter que M. Liaptcheff retourne le plus tôt possible à Constantinople muni des instructions nécessaires pour signer l'accord définitif.



LA CRISE ORIENTALE

NOTE BULGARE AUX GRANDES PUISSANCES. — DEMANDE DE CRÉDITS MILITAIRES EN SERBIE. — EMOTION AU MONTENEGRO. — LE PROJET DE CONFÉRENCE RELÉGUÉ AU SECOND PLAN.

28 janvier 1909.

SUIVANT toute probabilité, la mobilisation partielle de l'armée bulgare n'aura pas de conséquences graves. Devant l'impression déplorable causée en Europe par cette mesure inattendue, le gouvernement du roi Ferdinand s'est empressé d'adresser aux grandes puissances une note rassurante. Il affirme qu'il n'est animé d'aucune intention agressive, et que les précautions prises ont un caractère tout provisoire. D'autre part, le grand-vizir a chargé le commissaire ottoman à Sofia de démentir formellement les nouvelles d'après lesquelles la Turquie aurait le dessein d'occuper quelques points stratégiques sur la frontière. Une communication analogue a été envoyée aux différents Cabinets. Comme le corps d'armée turc d'Andrinople s'est contenté de se mettre en état de défense, sans faire de mouvements de troupes sur la frontière, il n'est pas à craindre qu'un choc se produise entre les deux armées à la suite d'un incident.

Néanmoins, il subsiste à Sofia, Belgrade, Vienne et Constantinople, pour des raisons diverses et avec des nuances différentes, un état d'excitation, de malaise,

auquel on ne saurait trop tôt mettre un terme. Si les gouvernements paraissent conserver leur sang-froid, la presse se livre à des écarts regrettables. L'opinion publique s'énerve. Elle demande qu'on fasse quelque chose et certains gouvernements deviennent incapables de résister à la poussée patriotique des masses. En Serbie, de nouveaux crédits militaires ont été demandés à la Skoupchtina. Ils sont parfaitement justifiés à un certain point de vue, si l'on considère l'état dans lequel se trouvait l'armée serbe au moment de la proclamation de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Mais leur vote n'en constitue pas moins un fait grave si l'on songe à la situation financière du pays et aux commentaires qu'il ne peut manquer de provoquer. Les invitations au calme adressées à Belgrade par les meilleurs amis des Slaves sont mal reçues. Elles sont, pour certains journalistes dont l'excitation semble aller jusqu'à la démence, l'objet de critiques aussi maladroites qu'injustes. Au Montenegro, la prolongation de l'incertitude devient insupportable. Les Cabinets de Belgrade et de Cettigné ont dû se concerter pour arrêter en commun les propositions, qu'ils croient indispensable de soumettre sans retard aux puissances signataires du traité de Berlin. D'après une dépêche d'hier, le prince Nicolas a jugé la situation si tendue que, sans attendre le résultat de ses pourparlers avec le roi Pierre, il a demandé la réunion immédiate d'une Conférence.

On ne saurait donc agir trop rapidement pour faire prévaloir les solutions équitables qui s'imposent. Il importe de ne pas laisser se répandre dans le public des projets sortis des cerveaux de personnes irresponsables et de nature à créer la confusion, sinon l'exaspération. N'avait-on imaginé dernièrement, dans certains milieux, de créer entre la Turquie et la Bulgarie une zone frontière, une

sorte d'Etat-tampon, destiné soi-disant à amortir les chocs entre les deux voisins? On devine l'effet produit chez les intéressés par des combinaisons aussi extravagantes. Les négociations austro-turques progressent plus lentement que le supposaient les personnes sans expérience qui ont cru tout terminé le jour où Kiamil Pacha a accepté en principe l'offre du marquis Pallavicini. Elles avancent pourtant et ce conflit sera sans doute réglé prochainement. Les négociations turco-bulgares sont en moins bonne voie. Elles sont scabreuses et compliquées. Elles ne peuvent, sans danger réel, se prolonger au delà de l'hiver. Au moment où l'on espérait que la Conférence pourrait se réunir avant la fin de 1908 ou tout au commencement de 1909, on avait cru qu'il suffirait que la Turquie et la Bulgarie tombassent d'accord sur le principe de la solution financière et que le montant exact de l'indemnité pourrait être fixé par la Conférence constituée en tribunal arbitral. Aujourd'hui, cette procédure n'est plus admissible. La réunion de la Conférence est problématique. A plus forte raison ne sait-on pas à quelle date, même approximative, la sentence arbitrale pourrait être rendue. Il appartient aux puissances signataires du traité de Berlin de prendre, sans autre délai, l'initiative à cet égard. Déjà, sans doute, elles ont fait entendre où il fallait des conseils de prudence et de modération. Mais elles doivent faire davantage. Dès lors qu'est admis le principe d'une indemnité globale pour la proclamation de l'indépendance bulgare et le rachat des chemins de fer rouméliotes, et que l'écart entre les chiffres proposés par les gouvernements turc et bulgare n'est plus très considérable, elles doivent engager ceux-ci à adopter un chiffre transactionnel. Elles pourraient même, après s'être concertées, proposer un chiffre. Le Cabinet de Constantinople a montré jusqu'ici trop

d'esprit de conciliation, et le Cabinet de Sofia sent trop bien le péril de la situation pour que, des deux côtés, une proposition présentée dans ces conditions n'ait pas les chances les plus sérieuses d'être accueillie favorablement.



LES NÉGOCIATIONS ORIENTALES

LE POINT DE VUE TURC. — NOTE DU CABINET DE SAINT-PÉTERSBOURG AUX GRANDES PUISSANCES. — PROPOSITIONS TRANSACTIONNELLES.

29 janvier 1909.

Les grandes puissances semblent toutes avoir reconnu la nécessité d'intervenir à Constantinople et à Sofia. Leurs démarches sont d'autant plus opportunes que le commissaire ottoman à Sofia a communiqué hier soir au président du Conseil bulgare un télégramme du grand-vizir qui prouve que les projets de rectification de frontière, qui ont servi de prétexte à la mobilisation partielle de l'armée bulgare, avaient bien un caractère officiel. En effet, tout en déclarant que la Turquie n'a aucune intention agressive contre la Bulgarie, Kiamil Pacha exprime dans ce télégramme le désir qu'il soit procédé à une rectification de frontière : dans le cas où le Cabinet de Sofia adhérerait à cette manière de voir, les négociations pourraient reprendre tout de suite et la Porte serait disposée à réduire le montant de l'indemnité qu'elle réclame ; en cas de désaccord entre les deux gouvernements, le différend pourrait être tranché par une Conférence européenne. Sans être le moins du monde comminatoire, cette communication ne posait pas moins la question sur un terrain dangereux. M. Malinof a répondu que le gouvernement bulgare ne pourrait pas entamer de pourpar-

lers avec la Turquie tant que celle-ci songerait à une compensation territoriale.

Les négociations turco-bulgares viennent donc de se heurter à un obstacle sérieux. Au point de vue militaire, un choc ne semble pas plus à craindre que ces jours derniers. Les troupes ottomanes ont, en effet, réçu l'ordre d'éviter tout engagement, et l'on ne peut pas douter de la sincérité de Kiamil Pacha quand il affirme que la Turquie désire se consacrer entièrement à sa rénovation intérieure. Mais on ne saurait laisser se prolonger indéfiniment une situation aussi tendue. Il faut donc applaudir à l'initiative que vient de prendre le Cabinet de Pétersbourg en adressant aux grandes puissances une note à ce sujet. Voici, d'après les agences, le texte de ce document :

A la suite des informations relatives à des mesures militaires prises par le gouvernement bulgare sur la frontière de la Roumélie orientale, le gouvernement russe a adressé aux gouvernements français, anglais, italien, autrichien et allemand une dépêche circulaire dans laquelle il déclare que la Russie, tout en prenant note de l'assurance donnée par le gouvernement bulgare de son intention de conclure aussitôt que possible un accord définitif avec la Turquie, ne peut cependant s'empêcher d'exprimer ses craintes que des mesures militaires sur la frontière turco-bulgare ne soient de nature à compromettre les relations des deux pays et à constituer une menace pour la paix.

Le gouvernement russe propose donc aux grandes puissances susnommées d'adresser des représentations à Sofia et à Constantinople dans le sens suivant :

Des mesures militaires sur la frontière turco-bulgare ne peuvent que compromettre les efforts des puissances tendant à amener la conclusion d'un accord amical entre la Turquie

et la Bulgarie. Les puissances donneront volontiers leur approbation à tout arrangement susceptible de provoquer le résultat désiré ; mais elles estiment que toute idée d'une modification de frontière au profit de l'une ou de l'autre partie doit être écartée, car si cette question était soulevée, elle ne pourrait qu'avoir une influence fâcheuse sur les relations turco-bulgares, et, par conséquent, sur la situation européenne tout entière.

Enfin il est nécessaire, pour la conclusion satisfaisante des négociations, que la Turquie et la Bulgarie évitent tout ce qui pourrait être considéré comme une menace ou comme un défi.

Il n'est pas douteux que cette proposition sera chaudement appuyée par toutes les puissances qui l'ont reçue, par la France notamment. Elle est entièrement conforme aux idées que M. Pichon s'est constamment efforcé de faire prévaloir. Elle n'a, du reste, de caractère désobligeant pour personne et répond, au fond, aux pensées intimes des deux gouvernements en cause dont le plus ardent désir doit être de sortir honorablement de leurs difficultés actuelles. Le Cabinet de Londres, que la presse austro-allemande a bien gratuitement accusé de verser de l'huile sur le feu oriental, agira certainement dans le même sens que ceux de Pétersbourg et de Paris. Dès ce matin, le *Times* approuve dans les termes les plus nets la proposition russe et fait des vœux chaleureux pour qu'elle aboutisse au résultat désiré par tous les amis de la paix. D'après une dépêche de Constantinople, Sir Gerald Lowther aurait déjà reçu l'ordre de conseiller à Kiamil Pacha de ne pas insister sur la rectification de frontière et de réclamer une indemnité modérée. Si la Bulgarie portait son offre de 82 à 100 millions, les négociations seraient vraisemblablement renouées dans un bref délai avec de grandes chances

de succès. Or, il y a des motifs de croire que le Cabinet de Sofia n'est pas irréductible à cet égard. Malgré les déclamations des chauvins, le peuple bulgare est trop pratique pour courir les risques d'une guerre, en tout cas ruineuse. Le moment de l'entreprendre dans des conditions relativement favorables est passé. L'armée turque est prête aujourd'hui. Ce n'est pas une raison pour la Porte d'élever ses prétentions. Mais, à défaut d'autres, c'en est une pour la Bulgarie de se résigner aux sacrifices nécessaires.



LA CRISE TURCO-BULGARE

TENSION TURCO-BULGARE. — LES INDEMNITÉS, LES CHEMINS DE FER ORIENTAUX ET LES FRONTIÈRES.

31 janvier 1909.

Les rapports entre Constantinople et Sofia sont redevenus aussi tendus qu'au lendemain de la proclamation de l'indépendance bulgare. Les dépêches de ces derniers jours étaient confuses, sinon contradictoires. L'optimisme de certaines allait jusqu'à faire prévoir un accord très prochain. Aujourd'hui, l'optimisme n'est plus permis. Il ne faut sans doute pas désespérer du règlement pacifique du conflit. Il ne faut pas non plus se dissimuler que les négociations seront très dures.

D'après les informations publiées ces jours-ci, on pouvait supposer que les Cabinets de Constantinople et de Sofia n'étaient pas loin de s'entendre sur le montant de l'indemnité en échange de laquelle la Bulgarie obtiendrait la reconnaissance de son indépendance par la Turquie. On annonçait, en effet, que la Porte, après avoir baissé ses prétentions jusqu'à 145, puis à 120 millions, serait finalement disposée à se contenter de 100 millions. Comme la Bulgarie, au moment des pourparlers de M. Liaptchef à Constantinople à la fin de décembre, avait offert 82 millions et qu'il existait de sérieuses raisons de croire que ce

n'était pas son dernier mot, l'entente paraissaitassurée. Mais on ne voyait pas, on ne voulait pas voir ce qu'il y avait derrière ces chiffres. L'offre bulgare se décomposait ainsi : 36 à 40 millions pour la capitalisation du tribut rouméliote qui s'élevait à 2.459.00 francs ; 42 à 46 millions pour le rachat des droits de propriété et d'exploitation des chemins de fer orientaux. La demande turque de 145 millions s'appliquait également à ces trois objets. En la faisant descendre à 100 millions, Kiamil Pacha posait une alternative : ou bien il serait procédé à une rectification de frontière dans la région de Kirdjali (environ quarante-deux villages) et dans le territoire contigu de Bistéré, ou bien l'indemnité serait afférente exclusivement à la reconnaissance de l'indépendance et la Bulgarie aurait à racheter plus tard les droits relatifs aux chemins de fer rouméliotes. Dans le cas où cette dernière combinaison serait agréée, la Porte donnait à entendre qu'elle ne presserait pas, en ce qui la concernait, le gouvernement bulgare au sujet du règlement de l'indemnité supplémentaire à fixer pour la propriété des chemins de fer. Seulement le Cabinet de Sofia aurait eu à s'entendre directement avec la Société des chemins de fer orientaux pour la fixation et le payement des dommages-intérêts afférents au droit d'exploitation.

La note bulgare, que nous avons analysée hier, est une réponse à ces propositions, formulées officieusement ou officiellement. Elle rejette les deux termes de l'alternative. Le Cabinet de Sofia déclare qu'il ne veut pas entrer en discussion sur la question de rectification de frontière et que son offre de 82 millions est globale, comprenant toutes indemnités à la Turquie et à la Société des chemins de fer orientaux.

Les puissances signataires du traité de Berlin sont una-

nimes à conseiller au Cabinet ottoman de ne pas insister sur la question de frontière. Il est fort possible qu'une rectification, n'impliquant pas forcément d'agrandissement pour l'une des parties, soit désirable dans l'intérêt des relations futures des deux pays, si la frontière est effectivement indécise sur quelques points. Toutefois, le moment est trop critique pour qu'on procède maintenant à une opération aussi délicate. Une discussion sur la possession d'un seul village pourrait mettre le feu aux poudres. La conclusion d'un accord risquerait d'être indéfiniment ajournée. Reste la question d'argent. Les grandes puissances semblent aussi toutes d'avis qu'une transaction s'impose. Elles diffèrent seulement d'opinion sur la manière d'intervenir. Comment ne pas froisser les intérêts très légitimes des Turcs et ne pas surexciter le chauvinisme bulgare? Tout le monde insistera pour que le Cabinet de Sofia se décide à pousser son offre jusqu'à 100 millions. Une charge supplémentaire de 18 millions n'alourdira pas sensiblement la dette bulgare. D'autre part, les Etats où doit être émis l'emprunt destiné à payer la Turquie tiendront certainement compte à l'emprunteur de sa concession, de sorte que, tout compte fait, l'annuité d'intérêts ne serait probablement pas beaucoup plus forte que pour 82 millions. De son côté, la Turquie donnerait une nouvelle preuve d'esprit de conciliation et de magnanimité en abaissant le montant de ses justes réclamations. Quelques millions de plus ou de moins ne valent pas le risque d'une guerre au moment où toutes les énergies ottomanes doivent être consacrées à l'œuvre de la rénovation. Elle aussi, en se prêtant à une honorable transaction, pourrait recueillir, sur un autre terrain, des avantages financiers au moins équivalents à ce qu'elle abandonnerait. Plusieurs combinaisons sont à l'étude

en ce moment. Les diplomates doivent ne pas perdre un instant pour les mettre sur pied, et user de toute leur force de persuasion pour faire accepter aux deux gouvernements en conflit la solution qui paraîtra la plus équitable.



LA QUESTION DE BOSNIE EN AUTRICHE-HONGRIE

DIFFÉREND ENTRE VIENNE ET PEST AU SUJET DE L'ATTRIBUTION DE LA BOSNIE HERZÉGOVINE. — DISCUSSION AU REICHSRATH AUTRICHIEN.

1er février 1909.

L'ENTENTE n'est pas encore conclue entre Vienne et Constantinople au sujet de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine que l'Autriche et la Hongrie se disputent entre elles la possession de ces deux provinces. Cette querelle existait, à l'état latent, depuis le traité de Berlin. On a toujours prétendu à Budapest que la Bosnie faisait autrefois partie des domaines de la Couronne de Saint-Etienne, et que, si elle venait à être reprise aux Turcs, elle devait être réincorporée dans le royaume de Hongrie. Lors de son couronnement à Budapest, François-Joseph a prêté le serment traditionnel par lequel le nouveau souverain s'engage à faire en sorte de restituer à la monarchie les territoires qui lui ont été enlevés. Les Hongrois soutiennent aujourd'hui que le moment est venu pour le roi de tenir son serment. Toutefois, comme l'incorporation des provinces occupées dans la Transleithanie soulèverait en ce moment de graves difficultés intérieures, ils consentent à ne pas faire immédiatement usage de leurs droits. Ils acceptent le projet de loi qui sanctionne la proclamation de l'extension des droits de souveraineté de l'empereur-roi sur les

deux provinces. Seulement, ils ont introduit dans le texte rédigé au Ballplatz des modifications qui, à leurs yeux, réservent leurs droits pour l'avenir.

En premier lieu, le projet de loi soumis au Parlement de Pest prend simplement acte de l'extension des droits de souveraineté, tandis que le projet autrichien l'approuve. Ensuite l'article 1er du projet hongrois se réfère expressément aux liens historiques entre les pays annexés et les ancêtres du monarque, tandis qu'il n'est fait aucune allusion à ces liens dans le projet autrichien. Enfin les deux rédactions diffèrent dans le paragraphe relatif à l'application de la Pragmatique Sanction qui règle l'ordre de succession au trône. La Commission du Reichsrath cisleithan chargée d'examiner le projet de loi d'annexion a été frappée de ces différences et a demandé des explications au gouvernement. Elle avait convoqué à cet effet les ministres communs austro-hongrois en même temps que le président du Conseil autrichien. Mais le baron d'Aehrenthal et le baron Burian n'ont pas cru devoir se rendre à l'invitation. Ils estiment qu'ils n'ont de comptes à rendre qu'aux Délégations. Le baron Bienerth (1) a donc seul répondu. Ses explications ont semblé embarrassées et peu convaincantes. Il s'est efforcé de prouver que prendre acte et approuver signifiaient la même chose et que l'allusion aux droits historiques constituait un motif et non une disposition ; quant à la différence dans le paragraphe relatif à la Pragmatique Sanction, elle tenait uniquement à ce que la Pragmatique Sanction autrichienne est une loi de famille qui règle automatiquement l'ordre de succession chez les Habsbourg pour toutes les possessions souveraines de cette famille, tandis que la Pragmatique Sanction hongroise rentre dans

(1) Président du Conseil autrichien.

les lois constitutionnelles. Cela dit, le baron Bienerth n'a pas pu s'empêcher de donner satisfaction dans une certaine mesure aux députés cisleithans. Tout en déclarant qu'il serait prématuré de régler définitivement dès maintenant le statut des deux provinces annexées, il a fait ressortir qu'elles avaient été acquises et conservées grâce aux ressources des deux Etats de la monarchie, et qu'il y avait entre ceux-ci une indéniable communauté de droit à cet égard.

Ces explications ont été fraîchement accueillies par les journaux viennois. Ils n'ont pas eu de peine à démontrer que les différences de rédaction entre les deux projets pouvaient devenir la source de graves ennuis. Mais c'est à Pest surtout que le baron Bienerth a eu une mauvaise presse. Les Magyars ne lui savent aucun gré de son plaidoyer en faveur du projet de loi présenté par le Cabinet Weckerlé et ils le blâment énergiquement d'avoir osé mettre en question les droits exclusifs de la Hongrie. Une demande d'interpellation a déjà été déposée à la Chambre des députés. La discussion ne manquera pas d'être intéressante. M. Weckerlé revendiquera-t-il publiquement les droits historiques de Saint-Etienne ? Ce serait une théorie bien dangereuse. Si chaque Etat se met à revendiquer les pays qui lui ont appartenu à un certain moment de l'histoire, que deviendra la paix entre les nations ? A ce compte-là, les Serbes ont le beau rôle. Eux aussi ont autrefois possédé la Bosnie. Et ils ont pour eux cet autre argument que les Bosniaques sont restés Serbes de langue et de mœurs et qu'ils n'ont jamais manifesté le désir de revenir sous la domination des successeurs de Saint-Etienne. En cette affaire, Autrichiens et Hongrois feraient mieux de moins parler de droit.

LA SOLUTION RUSSE

UNE NOUVELLE COMBINAISON POUR L'INDEMNITÉ DE LA BULGARIE A LA TURQUIE.

2 février 1909.

GRACE à l'heureuse initiative du gouvernement russe, on peut maintenant espérer que le conflit turco-bulgare sera prochainement réglé. En présence du refus du Cabinet Malinof d'élever au-dessus de 82 millions l'indemnité réclamée par la Turquie, M. Isvolsky s'est décidé à proposer une solution indirecte qui présente le grand avantage de donner satisfaction à la fois à Constantinople et à Sofia. Depuis plusieurs jours, il était question de la combinaison, mais les détails n'en avaient pas été divulgués. Il importait que les gouvernements intéressés l'eussent tout d'abord étudiée avec l'attention qu'elle comportait. Comme elle est assez compliquée, nous reproduisons intégralement la dépêche de Pétersbourg qui nous donne, ce matin, des explications à ce sujet :

L'Agence télégraphique de Saint-Pétersbourg tient de source autorisée qu'étant donné les différends qui se sont élevés dernièrement entre la Turquie et la Bulgarie et les mesures d'ordre prises sur la frontière turco-bulgare, le gouvernement russe a jugé qu'il était impérieusement nécessaire de faire des

propositions spéciales aux deux gouvernements. La situation s'est aggravée de ce fait que les négociations entre la Turquie et la Bulgarie n'ont pas abouti à une entente, relativement au montant de l'indemnité que le gouvernement bulgare doit s'engager à verser à la Turquie pour la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie.

Considérant cet état de choses qui met la paix en danger, l'impossibilité où se trouvent les deux pays d'arriver à un accord immédiat et les périls qu'offriraient de nouveaux retards, le gouvernement russe a décidé de proposer sa médiation, afin de trouver une issue à la difficulté pour les deux parties.

Cette proposition est formulée de la façon suivante :

On sait que, depuis de nombreuses années, la Turquie a à verser, en vertu de la convention de 1882, *une indemnité de guerre à la Russie. D'autre part, la Bulgarie est prête à verser à la Turquie une indemnité de* 82 *millions de francs. Or, la Russie, à qui la Turquie doit une somme beaucoup plus considérable, propose de liquider cette indemnité.*

La Bulgarie contracterait un emprunt remboursable, n'excédant pas 82 *millions de francs à intérêts modérés, la Turquie ne demanderait pour cet emprunt ni le contrôle, ni la garantie spéciale sans lesquels la Bulgarie ne pourrait guère obtenir cette somme sur les marchés européens, dans les circonstances actuelles.*

D'un autre coté, et comme la Turquie évalue le dommage à elle causé à plus de 82 *millions de francs, la Russie propose la conclusion d'un accord tendant à satisfaire complètement cette puissance, accord par lequel la Russie s'engagerait à lui payer, soit par versements annuels, soit par capitalisation proportionnelle de ces versements, les intérêts que la Bulgarie aurait à lui verser à elle-même pour l'emprunt de* 82 *millions ; l'état des rentes impériales russes permet à la Russie de faire*

cette opération financière sans aucun inconvénient pour elle-même.

Actuellement, le gouvernement bulgare a donné en principe son assentiment à cette proposition et, quoiqu'on n'ait pas encore reçu de réponse du Sultan, il y a des raisons de croire que la proposition de la Russie sera également accueillie avec sympathie par la Turquie.

En même temps, le gouvernement russe a communiqué sa proposition à toutes les autres puissances signataires du traité de Berlin.

La combinaison russe demande quelques éclaircissements. L'article 19 du traité de San-Stefano stipulait en faveur de la Russie une indemnité de guerre de 1.410 millions de roubles. En raison des embarras financiers de la Turquie, la Russie déclarait accepter pour 1.100 millions de roubles certains territoires spécifiés dans le même article ; le payement du reste de l'indemnité devait être l'objet d'arrangements spéciaux. Au Congrès de Berlin, les remaniements territoriaux furent revisés et précisés, mais aucune disposition relative à l'indemnité de guerre due à la Russie ne fut insérée dans le traité. Seulement, à la séance du 2 juillet 1878, lord Salisbury et le prince Gortschakof échangèrent des explications confirmant les termes de l'article 7 du memorandum signé à Londres le 30 mai précédent par le comte Schouvalof. Il en résultait que la Russie s'engageait à ne pas prélever l'indemnité de guerre en territoires autres que ceux dont l'acquisition lui était reconnue par le traité de Berlin, et qu'elle prendrait des arrangements directs avec le gouvernement ottoman au sujet du payement de la somme convenue. Cet accord spécial a été signé en 1882. Il porte que la Turquie devra verser à la Russie soixante-dix annuités

de 8 millions de francs. Jusqu'ici, le versement de ces annuités a été très irrégulier et la Turquie reste encore débitrice d'une forte somme.

Si nous ne nous trompons, la proposition de M. Isvolsky peut se ramener à ceci : La Turquie ne touchera rien directement de la Bulgarie ; la Russie lui fera remise d'un nombre d'annuités suffisant pour lui permettre de contracter un emprunt de 125 millions de francs, montant final de l'indemnité globale réclamée à la Bulgarie. Cet emprunt serait gagé sur les annuités de 8 millions déposées à la Banque ottomane ; il pourrait ainsi être conclu à des conditions particulièrement favorables. La Russie serait remboursée par la Bulgarie au moyen de dix-huit annuités de 5 millions. Elle ne toucherait donc que 90 millions, en capital et intérêts, au lieu des 125 millions dont elle donnerait quittance à la Porte. Par contre, elle serait assurée du payement de 90 millions à des termes réguliers. Les deux parties intéressées auraient donc avantage à se rallier à la combinaison. La Turquie pourrait se procurer à bref délai les 125 millions qu'elle réclame. La Bulgarie n'aurait à débourser en capital que les 82 millions qu'elle a déjà offerts et elle pourrait contracter dans de meilleures conditions l'emprunt de consolidation, de 100 millions au moins, qu'exige l'état de ses finances.

D'après les dépêches de Pétersbourg, la Bulgarie aurait déjà accepté. Il y a tout lieu de croire que la Turquie acceptera de même, si les conditions sont bien celles que nous venons de dire. Toutefois, il se passera probablement quelques jours avant qu'une décision ferme intervienne. Les opérations financières en jeu sont très délicates ; il faut laisser aux gouvernements le temps d'en mesurer toute la portée. Il suffit, pour l'instant, que le principe soit adopté. En tout cas, la Russie doit être cha-

leureusement remerciée pour sa généreuse initiative. Elle a trouvé un moyen extrêmement ingénieux de sortir l'Orient d'embarras inextricables. M. Isvolsky avait une revanche à prendre. Il l'a prise de manière à mériter les applaudissements de toute l'Europe.



LA COMBINAISON RUSSO-TURCO-BULGARE

PRÉCISIONS SUR LA COMBINAISON RUSSE. — HÉSITATIONS DE LA TURQUIE.

3 février 1909.

Les informations publiées hier au sujet de la solution proposée par le gouvernement russe pour régler le conflit turco-bulgare étaient vagues et incomplètes. Leur imprécision tenait probablement à ce que la combinaison financière imaginée par M. Isvolsky comportait des variantes et qu'il était difficile d'exposer celles-ci en détail dans les dépêches. Toutefois, nous croyons pouvoir dire que le mécanisme de l'opération est bien celui dont nous avons essayé hier de montrer les rouages. Mais les renseignements complémentaires qui nous sont parvenus depuis nous permettent de préciser davantage.

En ce qui concerne la première partie de l'opération, elle consiste bien en ce que nous avons dit. La Russie, ferait remise à la Turquie d'un nombre d'annuités d'indemnité de guerre suffisant pour permettre à la Porte de contracter un emprunt dont elle retirerait une somme liquide de 120 ou 125 millions de francs. Le total de ces annuités abandonnées comprendrait donc tout d'abord 120 ou 125 millions, plus la somme nécessaire pour l'amortissement. On calcule que le total s'élèverait à environ

200 millions. La Turquie toucherait donc à bref délai la somme qu'elle réclame à la Bulgarie. Seulement, il lui faut s'assurer tout d'abord des conditions exactes auxquelles les banques s'engageraient à lui verser le montant net de l'emprunt. Cela exige des pourparlers préalables assez longs. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la Porte n'a pas encore accepté la proposition de M. Isvolsky. Une autre raison pour elle d'hésiter est la perspective de la nécessité de verser régulièrement à partir de cette année les annuités de l'indemnité de guerre russe, puisque ces annuités constitueraient en quelque sorte le gage de l'emprunt. Mais ce versement était inéluctable. Dès lors que la Jeune-Turquie est résolue à clarifier ses finances, il est naturel qu'elle inscrive désormais à son budget toutes les dettes dont est grevé son passé.

Quant à la Bulgarie, elle ne payerait rien directement à la Turquie. M. Isvolsky lui demanderait seulement de verser au trésor russe pendant cinquante ans l'intérêt à 5 o/o de 82 millions, après quoi, elle serait entièrement libérée. Comme il lui faudrait contracter un emprunt pour payer la Turquie et qu'elle ne pourrait guère emprunter à moins de 6 o/o net sans compter l'amortissement, l'avantage est évident. Après avoir payé pendant cinquante ans les intérêts simples, relativement très modérés, de la somme qu'elle est disposée à donner aujourd'hui en capital, elle verrait sa dette complètement éteinte. Aussi a-t-elle accepté d'ores et déjà la proposition russe.

Il ne convient pas de trop s'alarmer des nouvelles qui nous arrivent de Constantinople. Il fallait s'attendre à ce que la combinaison de M. Isvolsky fût froidement accueillie dans le public. C'est même en prévision de cela, sans doute, qu'on a pris grand soin de ne pas la divulguer

prématurément. On se méfie peut-être à Stamboul ; on craint que la Porte ne soit bernée. Mais la combinaison semble parfaitement loyale. Kiamil Pacha doit être tout à fait rassuré à ce sujet. D'ailleurs, il lui faut prendre des précautions. Malgré les bruits pessimistes transmis par quelques journaux qui croient volontiers que des affaires de cette nature peuvent se bâcler en deux heures, il y a tout lieu de croire que l'accord s'établira.



LES NÉGOCIATIONS ORIENTALES

DISCUSSIONS EN TURQUIE. — OBJECTIONS FINANCIÈRES ET POLITIQUES CONTRE LA PROPOSITION RUSSE. — LE PROJET D'ACCORD AUSTRO-TURC.

5 février 1909.

Comme il était facile de le prévoir, le gouvernement ottoman n'a pas encore pris de décision ferme au sujet de la proposition russe. Au Conseil des ministres qui s'est réuni hier chez Kiamil Pacha, les divers éléments de la combinaison Isvolsky ont été examinés dans leurs détails. A s'en rapporter aux dépêches arrivées ce matin de Constantinople, l'impression n'aurait pas été bonne. Au point de vue financier, plusieurs membres du Conseil auraient exprimé la crainte que l'opération comportât pour la Porte des frais accessoires qui réduiraient notablement la somme fixée, ou des garanties supplémentaires très gênantes pour l'avenir. Mais ce seraient les objections politiques qui auraient été les plus fortes. Les vieilles défiances contre la Russie se seraient réveillées. Soit qu'elles restent très vivaces chez certains hommes d'Etat ottomans, soit qu'elles soient habilement entretenues par des agents étrangers, soit encore que la teneur de la proposition russe ne soit pas suffisamment claire, celle-ci n'aurait pas rencontré de prime abord un accueil favorable. La *Yeni Gazetta*, qui passe pour recevoir des communications du grand-vizir, traduit cette impression en disant

que la Porte préférerait à la combinaison Isvolsky un accord direct avec la Bulgarie.

Nous continuons de croire que ces informations de provenances diverses sont trop pessimistes. La Porte n'a aucun intérêt à se prononcer d'emblée en faveur de la proposition russe. Il est certain que, matériellement et moralement, elle trouverait plus avantageux de recevoir directement de sa vassale émancipée l'indemnité qu'elle réclame. Mais, si la Bulgarie s'entête à refuser d'augmenter son offre, il faut choisir entre la rupture avec ses conséquences ou une combinaison indirecte. Or, tous les hommes d'Etat turcs sont d'accord avec ceux de l'Occident pour déclarer qu'une guerre, dont les conséquences seraient incalculables, ne peut être déchaînée pour une différence de quelques millions. La combinaison du Cabinet de Pétersbourg vient à point pour donner en fait satisfaction à tout le monde. Peut-être est-elle un peu confuse et compliquée. On n'en connaît pas exactement les termes et nous ne pouvons la discuter avec précision. Mais elle comporte des variantes, et l'une de celles-ci peut certainement être rédigée de façon à faire tomber les objections financières de la Porte. Il suffit qu'il soit pris avec une banque ou avec un consortium de banques des arrangements fermes.

Quant aux objections politiques, elles ne sont pas sérieuses. Elles s'inspirent de vieux préjugés. La crainte que la Russie s'assure en Bulgarie une influence prépondérante est chimérique. Les rapports entre créancier et débiteur ne sont pas de ceux qui, d'ordinaire, entretiennent l'amitié. La reconnaissance ne pèse pas non plus d'un poids bien lourd dans la balance politique. Si la Russie était limitrophe d'une Bulgarie encore ottomane, les appréhensions seraient justifiées. Depuis le traité de Berlin

on peut être entièrement rassuré. Personne n'est assez fou à Pétersbourg pour nourrir encore des convoitises de ce côté. Les Anglais eux-mêmes ne mettent pas en doute la bonne foi russe. Comme le dit très justement le *Times* ce matin, l'approbation sans réserve que l'Angleterre, la France et l'Italie ont donnée au projet russe est de nature à exercer une influence très puissante à Constantinople. « Si les Turcs, ajoute notre confrère de Londres, rejettent définitivement cette offre, qui a l'appui de toutes les puissances qui les ont aidés depuis le début de la crise, ils risqueront de s'aliéner des sympathies indispensables pour le triomphe de leur cause. » Les sympathies françaises resteront toujours acquises à la Turquie, qui s'est trouvée jetée dans une crise vitale par la faute de voisins ambitieux sans scrupules. Nous comprenons très bien que le Cabinet ottoman prenne tout le temps de la réflexion et négocie afin de tirer de la transaction proposée tous les avantages sur lesquels il est en droit de compter. Mais nous le verrions avec un vif regret rejeter purement et simplement une proposition très honorable, présentée dans un grand esprit de conciliation par un gouvernement ami — à moins qu'il ne soit assuré de s'entendre directement avec la Bulgarie.

Le Conseil des ministres a délibéré également sur le projet d'accord avec l'Autriche-Hongrie, qui venait d'arriver de Vienne. On nous informe qu'il l'a approuvé et que le boycottage des marchandises austro-hongroises va cesser. Quelques modifications ont été introduites dans le projet primitif. Le versement de l'indemnité de 57 millions de francs sera effectué dans les quinze jours qui suivront la ratification de l'accord. Cette solution a été facilitée par la sentence arbitrale rendue ces jours-ci au sujet des biens domaniaux de Bosnie et d'Herzégovine. M. Testa,

l'arbitre désigné, a jugé que les propriétés en question étaient des biens d'Etat. Cette sentence, prévue et de pure forme, permettra au baron d'Aehrenthal de justifier devant les Chambres et devant le pays le payement de l'indemnité convenue ; il la présentera comme une simple restitution. C'est un artifice qui ne trompera personne. Mais peu importe le moyen. L'essentiel est que le résultat soit acquis.



LA CRISE PARLEMENTAIRE AUTRICHIENNE

LA NOUVELLE CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — LA QUESTION DES LANGUES EN BOHÊME. — CLÔTURE DE LA SESSION.

6 février 1909.

La première Chambre des députés autrichienne élue au suffrage universel ressemble fort à ses devancières élues au suffrage restreint. Le travail parlementaire y est aussi stérile. Le soin qu'a pris le gouvernement, pour faire passer la réforme électorale, de découper le pays en circonscriptions correspondant aux exigences des partis et des nationalités et non au chiffre de la population, a produit les résultats attendus. La nouvelle Chambre contient des représentants de toutes les anciennes influences, de tous les partis, de toutes les nationalités suivant un dosage savamment combiné. Seulement elle ne peut prendre aucune décision sur les questions qui la divisent le plus, c'est-à-dire les plus importantes. L'antagonisme y est si vif entre les différents groupes qu'il suffit de la résistance de l'un d'eux pour arrêter le fonctionnement de la machine parlementaire. Hier vendredi, le gouvernement s'est vu dans l'obligation de prononcer la clôture de la session.

C'est la question des langues en Bohême qui a encore une fois déchaîné le conflit. Depuis plus de trente ans, elle paralyse la vie parlementaire, suscite des troubles,

entrave le progrès général, provoque la chute des ministères. Les Tchèques ont là-dessus des idées irréductibles. Ils constituent presque les deux tiers de la population du royaume de Bohême. Ils veulent que la langue de la grande majorité de la population soit traitée comme langue nationale dans toute l'étendue du pays. Ils considèrent que la Diète de Bohême est seule compétente pour légiférer à ce sujet. Ils invoquent enfin l'ordre de Cabinet du 8 avril 1848 qui stipule formellement que la langue tchèque doit avoir les mêmes droits que la langue allemande dans toutes les branches de l'administration et de l'instruction, et que, dorénavant, tous les emplois officiels devront être remplis par des personnes possédant les deux langues. Si cet ordre avait été respecté, il y a longtemps sans doute que la question aurait perdu son acuité et que la population aurait pris son parti d'un état de choses équitable, quoique un peu gênant. Mais, en fait, il n'a pas été appliqué. C'est plutôt la langue allemande, celle de la minorité, qui a été traitée en langue officielle, même dans les districts purement tchèques. Les habitants des districts allemands ont toujours été exaspérés à l'idée que les fonctionnaires résidant chez eux devraient savoir le tchèque et qu'on aurait le droit de s'adresser à eux en tchèque. Comme ils ne veulent pas apprendre le tchèque, ils redoutent qu'avec ce système les fonctions officielles passent peu à peu entre les mains de Tchèques connaissant l'allemand. Tout dernièrement encore. ils se sont plaints que, dans le service intérieur, les employés de la poste de Prague se servissent du tchèque concurremment avec l'allemand. Et ils ont obtenu une ordonnance qui institue l'allemand comme langue exclusive dans le service intérieur des postes en Bohême, à l'exception des petits bureaux de province. Les députés tchèques, la

municipalité de Prague et des autres villes tchèques, les fonctionnaires tchèques de l'administration des postes, ont protesté avec véhémence contre cette ordonnance. Ils la qualifient d'illégale et refusent de la tenir pour valable,

C'est dans ces circonstances que, le 3 février, le président du Conseil autrichien a présenté au Reichsrath un projet de loi sur l'emploi des langues en Bohême. Le projet est très long, très touffu, très compliqué. Il divise la Bohême en 115 districts politiques répartis en 20 cercles. Des 115 districts, 66 sont habités par au moins 90 0/0 de Tchèques, 42 par au moins 90 0/0 d'Allemands, 7 (dont Prague et Budweiss) par une population mixte. Des 20 cercles, 10 sont tchèques, 6 allemands et 4 mixtes. La langue officielle doit être l'allemand dans les districts allemands, le tchèque dans les districts tchèques ; les deux langues seront officielles dans les districts mixtes. Toutefois, tous les fonctionnaires de tous les districts indistinctement devront connaître les deux langues, et chaque habitant pourra s'adresser dans sa langue à tout fonctionnaire, dans n'importe quel bureau administratif et devant les tribunaux.

Les deux nationalités ont été mécontentes. Les Allemands combattaient surtout l'obligation de savoir le tchèque et de répondre en tchèque imposée aux fonctionnaires des districts allemands. Mais ils ne s'opposaient pas à la discussion du projet. Les Tchèques, au contraire, ont immédiatement décidé de faire l'obstruction. A aucun prix, ils n'admettent la division de la Bohême en districts allemands et tchèques. Tout au plus finiraient-ils par y adhérer si la loi, au lieu de fixer une fois pour toutes la répartition, permettait de la modifier au fur et à mesure des changements survenus dans la population. En principe, ils ne reconnaissent pas non plus la compétence du

Reichsrath en la matière. On a vu, dans les dépêches d'hier, quel accueil ils ont fait au baron Bienerth. Devant le charivari mené par les énergumènes du parti, le président du Conseil a dû lire un décret de clôture. Quand la Chambre pourra-t-elle reprendre utilement ses travaux ? Il est bien difficile de le dire. Elle a pourtant à son ordre du jour des questions urgentes, d'un intérêt capital, général : par exemple l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, l'indemnité à la Turquie, le recrutement, le rachat des chemins de fer, le traité de commerce avec la Serbie. Le gouvernement devra abandonner son projet de loi sur les langues, ou dissoudre la Chambre des députés, ou recourir à la quasi-dictature autorisée par le fameux paragraphe 14. En toute hypothèse le ministère Bienerth a devant lui une tâche bien ingrate.



M. REGNAULT A FEZ

PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE DE M. REGNAULT. — OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS AVEC MOULAÏ-HAFID.

7 février 1909.

MERCREDI, à Fez, M. Regnault a présenté à Moulaï Hafid la lettre par laquelle le gouvernement de la République l'accrédite en qualité de ministre plénipotentiaire près du nouveau sultan. Cette cérémonie officielle, accomplie suivant les rites d'usage, avec toute la pompe chérifienne, mettait en présence deux anciens adversaires qui n'ignoraient rien de leurs desseins réciproques. Il y a quelques mois encore. Moulaï Hafid lançait ses méhallas contre les troupes françaises cantonnées dans la Chaouïa et le long de la frontière oranaise. Derrière nos troupes, il croyait frapper son frère, le sultan régnant, qu'il mettait au ban de l'Islam comme vendu aux roumis. Il savait qu'en France un parti influent voulait confondre la cause française avec la cause d'Abd el Aziz. Et, à la tête de ce parti, il s'imaginait voir M. Regnault. Aussi, quand il se vit vaincu au milieu de ses méhallas en débandade, à portée des troupes françaises maîtresses de son destin, il se crut perdu. Il connut alors son erreur.

L'armée française n'avait pas à imposer de sultan au Maroc. Venue dans la Chaouïa pour venger ses nationaux et rétablir l'ordre dans l'intérêt commun de tous les Euro-

péens, elle ne cherchait ni à couvrir Abd el Aziz de son drapeau, ni à écraser Moulaï Hafid, ni à introniser dans une des capitales chérifiennes un prétendant qui serait son client. Par les armes, elle poursuivait une œuvre de paix. Or, la paix véritable, autant qu'elle peut exister au Maroc, ne pouvait s'obtenir qu'avec un sultan accepté librement par les Marocains. Quand il devint évident qu'Abd el Aziz avait perdu toute autorité et tout prestige, et que Moulaï Hafid était porté au pouvoir suprême par un mouvement, sinon unanime, du moins assez général des populations makhzen, la France ne fit en principe aucune objection contre la reconnaissance de l'homme qui l'avait combattue. Elle se contenta de le forcer à reconnaître lui-même les obligations dérivant de la guerre qu'il nous avait faite et de la qualité de sultan qu'il réclamait. Ceci obtenu, elle s'est associée à toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras pour donner l'investiture européenne à Moulaï Hafid. Elle n'a pas à le regretter. Moulaï Hafid a senti le poids de nos armes. Il a mesuré nos forces et notre influence. Il connaît la valeur des encouragements antifrançais. Il sait maintenant où est son intérêt, de quoi dépend la solidité de son trône. Nous n'hésitons pas à dire que, tout bien considéré, pour nous et pour l'avenir des relations marocaines, il vaut mieux avoir pour sultan Moulaï Hafid, sauvé par notre générosité, qu'un prétendant installé par la force, sans cesse combattu par ses sujets, toujours cramponné à notre drapeau.

Aussi augurons-nous bien des négociations qui viennent de s'engager à Fez. C'est à la demande de Moulaï Hafid que M. Regnault s'est rendu dans sa capitale. L'autorité de notre ministre est accrue et non diminuée par les souvenirs de la Chaouïa. Il ne l'emploiera, d'ailleurs,

que pour faire prévaloir les droits les plus légitimes. Ses instructions sont précises et claires. M. Pichon les a exposées à la Chambre, le 18 septembre, avec une entière loyauté qui a convaincu tout le monde. Du côté de la Chaouïa, il s'agit de préparer l'évacuation en pernant des précautions telles que nous ne soyons pas exposés à recommencer une expédition pour venir à bout de la turbulence des tribus. Du côté de la frontière algérienne, il s'agit d'établir « un état de sécurité entre les deux gouvernements », d'organiser une police pour la surveillance des marchés et des routes, de créer de nouveaux marchés. Quant à la région frontière où des mesures doivent être prises, elle comprend « les territoires où résident, campent et se meuvent traditionnellement les tribus marocaines, sédentaires ou nomades, en contact ou en relations habituelles avec les tribus algériennes ». Au Maroc même, la France donnera au sultan le concours convenu pour l'instruction de ses troupes. Il faudra enfin régler la question de l'indemnité. C'eût été une duperie incompréhensible de notre part de renoncer à recouvrer nos frais d'occupation militaire. Mais nous n'avons l'intention ni de surcharger le Maroc, ni de compliquer la tâche du nouveau sultan. L'entente ne doit donc pas être difficile à établir entre M. Regnault et Moulaï Hafid. Il suffira qu'aucune influence extérieure ne vienne se mettre à la traverse. Mais le temps où ces influences désiraient s'exercer et pouvaient le faire efficacement est passé. Nous avons accepté l'Acte d'Algésiras. Dans cette limite nous exercerons tous nos droits, suivant nos propres convenances. Il n'est besoin, pour cela, ni de conclure de nouveaux accords, ni de consentir des sacrifices, n'importe où, à n'importe qui.

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND SUR LE MAROC

CONCLUSION D'UN ACCORD SPÉCIAL AVEC L'ALLEMAGNE SUR LE MAROC. — LES NÉGOCIATIONS ET LES RÉSULTATS.

9 février 1909.

La journée du 9 février 1909 fera époque dans l'histoire des relations de la France et de l'Allemagne. Séparés par un profond dissentiment depuis le voyage de Guillaume II à Tanger, les deux gouvernements viennent de se mettre d'accord sur la question qui était demeurée pour eux la source de difficultés sans cesse renaissantes et d'où pouvait, à chaque instant, surgir un conflit général. Ce matin même, M. Jules Cambon, revenu à Berlin, après un très court séjour à Paris, a signé avec M. de Schœn, au palais de la Wilhelmstrasse, une déclaration qui précise la portée de l'Acte d'Algésiras « en vue d'éviter toute cause de malentendus dans l'avenir » entre les deux pays.

Les négociations qui viennent d'aboutir à cet heureux résultat duraient en réalité depuis longtemps. Engagées dès l'été de 1907, à la suite de la visite de notre ambassadeur à Berlin chez le chancelier de l'empire allemand à Norderney, elles avaient continué sous la forme de conversations régulières entre les chargés d'affaires des deux Etats à Tanger, M. de Saint-Aulaire et le baron de Lang-

werth. Les événements de Casablanca les avaient interrompues. La rivalité d'Abd el Aziz et de Moulaï Hafid, l'occupation de Casablanca, nos opérations militaires dans la Chaouïa, l'incident des légionnaires déserteurs créèrent ensuite entre les Cabinets de Paris et de Berlin une tension telle qu'il ne pouvait plus être question d'accord. Le ton de la presse allemande, des organes officieux comme des journaux pangermanistes, était monté à un tel diapason qu'il fallut, de notre côté, un sang-froid imperturbable pour empêcher la discussion de dégénérer en querelle. La paix même fut en jeu. Il y eut des jours critiques. La mise en demeure de reconnaître Moulaï Hafid, la demande d'excuses pour la bagarre de Casablanca, sont encore présentes à tous les esprits. Nous recueillons aujourd'hui les bénéfices de notre fermeté, de notre patience. Après cette expérience, le gouvernement allemand s'est rendu compte que nous nous étions ressaisis depuis 1905, que nous ne céderions plus à l'intimidation, que nous nous maintiendrions inébranlablement sur le terrain des traités où il avait voulu lui-même nous placer. Les affaires d'Orient ont achevé d'éclairer l'empereur et son chancelier. Un instant, à Vienne et à Berlin, on s'est bercé de l'espoir qu'on pouvait acheter notre concours en Orient. Si nous avions consenti à entrer dans les vues du baron d'Aehrenthal, à exercer une pression sur la Turquie pour lui faire accepter sans compensation l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, si nous nous étions séparés de l'Angleterre sur le terrain oriental, nous eussions pu obtenir notre liberté d'action au Maroc. Ces combinaisons ont échoué. Avec autant de clairvoyance que d'énergie, M. Pichon les a déjouées. Fidèle à nos alliés et amis, conscient de nos grands intérêts nationaux, il n'a pas voulu payer d'un prix honteux la tranquillité

qu'on lui promettait. Il comptait seulement sur notre bon droit, sur le sentiment que nous avions su donner de notre force et de notre loyauté pour venir à bout de résistances injustifiées, également préjudiciables à la France et à l'Allemagne. Les événements lui ont donné raison.

La déclaration du 9 février est très simple. Les deux gouvernements s'assurent réciproquement de leur intention de ne pas porter atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de l'empire chérifien, d'y sauvegarder la liberté économique, de ne poursuivre et de n'encourager, ni en leur faveur, ni en faveur d'une puissance quelconque, un privilège économique. Spécialement, la France s'engage à ne pas entraver au Maroc les intérêts commerciaux et industriels allemands. De son côté, l'Allemagne s'oblige à n'y poursuivre que des intérêts économiques et « à ne pas entraver les intérêts politiques particuliers de la France ». Les deux pays « chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise ».

Cet accord se suffit à lui-même et ne dissimule rien. Il n'implique, d'aucune des parties, aucune concession clandestine. De la part de l'Allemagne, c'est l'abandon de la politique de chicanes, l'inauguration d'une politique de conciliation. Ce n'est pas le consentement à une mainmise, directe ou détournée, de la France sur le Maroc. Pas un instant, il n'a été question de cela. Nous n'avons jamais réclamé de protectorat, effectif ou déguisé. Nous ne le désirions pas. A plus forte raison, n'étions-nous pas disposés à le payer un prix qui, de toute façon, eût été hors de proportion avec les avantages de l'opération. Ce que nous venons d'obtenir, c'est la mise en vigueur de l'Acte d'Algésiras dans un esprit conciliant, bienveillant, c'est la reconnaissance « de nos intérêts politiques, parti-

culiers, étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure ». Il ne s'agit plus seulement des « droits spéciaux » spécifiés dans l'accord négocié, en juillet 1905, par MM. Révoil et Rosen et signé par M. Rouvier et le prince Radolin. Il s'agit des intérêts politiques particuliers. Sous ce rapport, la déclaration du 9 février correspond à peu près, entre la France et l'Allemagne, à ce que l'accord d'octobre 1904 est entre la France et l'Espagne. Nous ne demandions pas, nous n'avions pas intérêt à demander davantage.

En retour, nous ne cédons rien que nous n'ayons déjà donné, rien que M. Delcassé lui-même n'ait formellement concédé. Dès le 23 mars 1904, quand M. Delcassé fit part au prince Radolin de la prochaine conclusion de l'accord général franco-anglais qui devait être signé le 8 avril suivant, il lui fournit l'assurance catégorique que la liberté commerciale et l'égalité économique seraient respectées au Maroc. Il le lui répéta le 13 avril 1905, dans les termes les plus explicites, au dîner diplomatique offert par l'ambassadeur d'Allemagne, à l'instant le plus critique de la crise, quand notre ministre des Affaires étrangères était accusé de n'avoir pas voulu, de ne pas vouloir « causer » avec l'Allemagne. Aujourd'hui, nous adhérons donc simplement à ce qui était expressément convenu en 1904 et en 1905. M. Pichon n'a consenti, nulle part, aucune nouvelle concession. Aussi le félicitons-nous sans hésitation, sans réserve, du succès qu'il vient d'obtenir. Autant nous étions opposés à toute négocation marocaine quand l'Allemagne voulait y mêler les affaires d'Orient, autant nous nous réjouissons de l'établissement de l'entente à un moment où l'Autriche-Hongrie s'est résignée vis-à-vis de la Turquie aux sacrifices nécessaires, où nos amis et alliés ne peuvent pas

nous soupçonner de les trahir. Les chancelleries européennes sont au courant de la situation. Elles accueilleront toutes, avec la même satisfaction que nous, l'événement qui délivre l'Europe d'un cauchemar.

Notre correspondant de Berlin nous le télégraphiait hier : l'Allemagne reconnaît franchement le fait de l'Entente cordiale, elle ne veut plus songer à nous brouiller avec l'Angleterre. Devant la résolution de notre gouvernement, elle finit par s'incliner de bonne grâce. C'est l'autre signification de la déclaration du 9 février, et ce n'est pas la moins importante. Le système des alliances et des ententes n'est pas modifié. Nous restons aussi fermement attachés que par le passé à la Russie et à l'Angleterre. Nous continuerons de poursuivre avec elles, dans un esprit de mutuelle confiance, avec plus de sécurité, une politique de paix et de progrès général. M. Pichon vient de rendre à son pays un service digne d'un homme d'Etat. Avec M. Jules Cambon, qui a donné une nouvelle preuve de sa très grande habileté, il mérite toute notre reconnaissance. Il n'est que juste aussi de rendre hommage à l'empereur Guillaume II, au prince de Bülow et à M. de Schœn. Ils se sont certainement inspirés avant tout des intérêts bien entendus de l'Allemagne, mais ils ont admis aussi la légitimité des nôtres. C'est un grand résultat.

DÈCLARATION DU 9 FÉVRIER 1909 ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

Le gouvernement de la République française et le gouvernement impérial allemand, animés d'un égal désir de faciliter l'exécution de l'Acte d'Algésiras, sont convenus de préciser la portée qu'ils attachent à ses clauses, en vue d'éviter toute cause de malentendus entre eux dans l'avenir.

En conséquence,

Le gouvernement de la République française, entièrement attaché

au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien, résolu à y sauvegarder l'égalité économique et, par suite, à ne pas y entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands.

Et le gouvernement impérial allemand ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc, reconnaissant d'autre part que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure, et décidé à ne pas entraver ces intérêts.

Déclarent qu'ils ne poursuivront et n'encourageront aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique et qu'ils chercheront à associer leurs nationaux dans les aflaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise.



LES SOUVERAINS ANGLAIS A BERLIN

VISITE D'EDOUARD VII ET DE LA REINE ALEXANDRA A BERLIN. — LES PRÉCÉDENTS. — LES APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE. — LES TOASTS.

10 février 1909.

Edouard VII et la reine Alexandra rendent en ce moment à Berlin la visite que Guillaume II et l'impératrice Augusta-Victoria leur ont faite au mois de novembre 1907. A la vérité, depuis cette époque, le roi d'Angleterre s'était déjà rencontré avec l'empereur Guillaume sur le territoire allemand. Se rendant à Marienbad au mois d'août dernier pour y faire sa cure habituelle, il s'était arrêté à Cronberg et, le 11 août, avait eu une entrevue avec son neveu au château de Friedrichshof. Mais cette entrevue, tout en étant officielle, n'avait rien d'une réception solennelle. Le fait qu'elle se passait dans la résidence préférée de la défunte impératrice Frédéric lui donnait un caractère familial. Aucun toast n'avait été prononcé. Edouard VII voyageait sans la reine. Il n'était accompagné d'aucun ministre. Le seul personnage officiel de sa suite était Sir Charles Hardinge, sous-secrétaire d'Etat permanent au Foreign Office. La courtoisie et l'intérêt des bons rapports entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne exigeaient donc que les souverains anglais rendissent au couple impérial allemand, dans leur capitale,

une visite entourée de toute la pompe d'usage dans ces circonstances solennelles. Ils ont fait connaître leur intention à cet égard, il y a longtemps déjà. Contrairement aux bruits répandus par certains journaux, les polémiques provoquées par la publication de l'interview du *Daily Telegraph* n'ont rien changé à leurs projets. Leur voyage à Berlin ne pouvait, sans grave inconvénient, être remis indéfiniment. Il n'a pas en lui-même d'importance politique particulière : c'est son ajournement qui eût été significatif.

Le langage de la presse britannique et allemande est entièrement conforme à cette impression. Les organes les plus qualifiés de l'opinion dans les deux pays s'accordent à dire qu'il ne se passera rien de sensationnel à Berlin, qu'aucune convention ne sera conclue; ni même préparée, que les conversations politiques tenues à cette occasion n'aboutiront à aucune conclusion pratique, qu'on évitera les entretiens sur les questions délicates. L'accueil fait par Guillaume II l'an dernier, lors de l'entrevue de Friedrichshof, aux suggestions de Sir Charles Hardinge relatives à la limitation des armements maritimes, a découragé les hommes d'Etat britanniques de renouveler cette timide tentative. Le prince de Bülow n'a-t-il pas déclaré, récemment encore, que l'Allemagne s'inspirerait de ses seuls intérêts et de ses seuls besoins pour son organisation navale et que les économies sur le budget de la marine seraient les dernières qu'il se résignerait à faire ? Aussi le *Times* et le *Standard* disent-ils tous deux aujourd'hui que la conversation de Friedrichshof ne sera pas reprise. A leur avis, l'Angleterre, elle aussi, ne doit se préoccuper, pour ses armements, que de ses propres convenances. « Sur ce terrain, dit le *Times*, il n'y a pas lieu à discussion. »

En ce qui concerne la politique générale, tous les amis des solutions pacifiques trouveront dans le voyage d'aujourd'hui un nouveau motif de satisfaction. Ils ne doivent pas toutefois fonder de vastes espoirs sur ses résultats. S'ils s'abandonnaient à cette illusion, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* les ramènerait à la réalité. Pour atteindre le but qu'on se propose, disait hier l'organe de la chancellerie impériale, pour resserrer entre les deux peuples une amitié fondée sur une appréciation exacte de leur valeur réciproque, « il faudra encore un courageux travail d'éclaircissement ». Ce travail vient de commencer. Mais il demande du temps. Les toasts prononcés hier au château royal de Berlin ne disent guère autre chose. Guillaume II a exprimé à ses hôtes la conviction que leur visite « contribuera à réaliser les vœux » que forme le peuple allemand. Edouard VII a répondu que son voyage « a pour objet de resserrer les liens qui unissent les deux pays et de contribuer à maintenir la paix universelle vers laquelle tendent tous ses efforts ». Tout le reste n'est que phrases de circonstances sans aucune portée politique.

Une seule conclusion certaine se dégage donc du séjour des souverains anglais chez les souverains allemands : leur volonté commune de maintenir la paix. On ne pouvait guère douter de cette intention chez Guillaume II, dont l'intérêt le plus évident est de ne pas jeter l'Allemagne dans une aventure. Mais les détracteurs professionnels d'Edouard VII avaient mis tout leur art, depuis l'ouverture de la crise orientale, à le représenter fomentant la discorde, préparant sournoisement la guerre. Sous peine d'achever de se couvrir de ridicule, ils devront maintenant, même à Vienne, cesser leur campagne. La sincérité des intentions d'Edouard VII ne peut pas décemment être mise en doute. Celle de son gouvernement

saute aux yeux ; le Cabinet libéral au pouvoir pourrait plutôt être taxé de pacifisme. Enfin la satisfaction témoignée à Londres à la nouvelle de la conclusion de l'accord franco-allemand sur le Maroc est un autre gage des sentiments de la nation britannique. Il est inexact qu'Edouard VII et ses ministres se soient entremis entre Paris et Berlin pour faire aboutir la négociation marocaine, mais ils la suivaient avec un intérêt sympathique, et ils ont accueilli son succès avec joie. La signature de la déclaration du 9 février contribuera certainement, dans une large mesure, à rehausser le caractère pacifique et conciliant des entretiens actuels d'Edouard VII avec Guillaume II.



L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE. — LA PORTÉE DE L'ACCORD. — SON INFLUENCE EN ANGLETERRE.

11 février 1909.

A très peu d'exceptions près, la presse étrangère manifeste une sincère satisfaction de la conclusion de l'accord franco-allemand. Les journaux anglais, qui commentent en même temps le voyage des souverains anglais à Berlin, saluent l'événement comme le signe d'une détente générale. Les organes les plus importants de l'opinion des grands pays expriment une opinion analogue. Plusieurs donnent même un peu trop carrière à leur imagination. Ils croient devoir signaler la déclaration du 9 février comme l'introduction de conventions ou d'arrangements d'une plus vaste portée. Il importe de prévenir des erreurs à ce sujet. Comme nous l'avons dit avant-hier, l'accord est exclusivement marocain. Il n'a été précédé, il n'est accompagné d'aucun engagement d'aucune sorte sur un autre terrain. Il laisse à la France, comme à l'Allemagne, une entière liberté d'action dans toutes les autres questions sans exception. Il met fin à un conflit spécial gros de périls. Il transforme en émulation amicale en matière économique la rivalité politique des deux pays dans l'empire chérifien. C'est beaucoup. Mais c'est tout.

Dans l'ordre international, l'importance de l'accord

réside surtout dans sa répercussion sur les relations anglo-allemandes. Le ministre actuel des Affaires étrangères d'Angleterre, Sir E. Grey, alors dans l'opposition, disait en octobre 1905, dans un discours prononcé à la Cité : « La condition de l'amélioration des rapports publics entre l'Allemagne et nous est que les rapports de l'Allemagne avec la France soient loyaux et bons aussi dans toutes les matières qui sont l'objet de l'entente franco-anglaise. » Le *Times* rappelle que, devenu chef du Foreign-Office, sir E. Grey s'est conformé à cette ligne de conduite et a toujours parlé dans le même sens. La loyauté et la fermeté du gouvernement britannique dans l'application de l'Entente cordiale ont certainement contribué à l'heureux résultat qui vient d'être obtenu. La stérilité de la politique de chicane au Maroc est apparue aux yeux des Allemands les plus férus de patriotisme. Maintenant que le Cabinet de Berlin a renoncé à cette politique aussi dangereuse que vaine, un des principaux sujets de désaccord entre l'Allemagne et l'Angleterre est également supprimé. C'est le second résultat de la déclaration du 9 février. Il n'en faut pas chercher d'autres.



LA CRISE ORIENTALE

CONTRE-PROPOSITION TURQUE. — RÉPONSE RUSSE. — DÉCLARATIONS DE M. PICHON A UN JOURNALISTE ITALIEN.

12 février 1909.

La combinaison russe se présente aujourd'hui sous une nouvelle forme. Quand elle a été soumise pour la première fois au Cabinet ottoman, nous avions supposé qu'elle consistait à offrir à la Porte, en guise de l'indemnité bulgare, un nombre d'annuités de l'indemnité de guerre russe suffisant pour permettre à la Turquie de contracter un emprunt destiné à lui fournir immédiatement les 120 ou 125 millions réclamés finalement à la Bulgarie. On a su plus tard que la proposition russe originale n'allait pas jusque-là, et c'est ce qui expliquait l'hésitation de la Porte. Elle se bornait à offrir à celle-ci les 82 millions que la Bulgarie se résignait à payer, plus un certain nombre d'annuités pour parfaire la différence avec 100 millions, somme dont on supposait que le Cabinet de Constantinople finirait par se contenter.

On sait que Kiamil Pacha a répondu à M. Isvolsky par une contre-proposition ayant pour objet la liquidation totale de l'indemnité de guerre russe. Il évaluait à moins de 200 millions, payés comptant, les 74 annuités de 8 millions à verser, en déduisait l'indemnité réclamée à la Bulgarie, et proposait de payer le reste au gouverne-

ment russe. Les revenus affectés au payement des annuités devenant ainsi libres, la Porte aurait pu les donner comme gages d'un grand emprunt qui eût fourni les disponibilités nécessaires au Trésor ottoman. Le ministre des Affaires étrangères russe a remis, avant-hier, à l'ambassadeur de Turquie à Pétersbourg, la réponse de son Gouvernement. Il en a fait publier une analyse dont voici le texte :

Le gouvernement russe a fait bon accueil à la proposition turque dans laquelle il voit l'expression de son assentiment en principe au projet russe, préparant ainsi le terrain pour le règlement définitif de la question.

Le gouvernement russe, animé de sentiments cordiaux envers la Turquie, se déclare disposé en principe à accepter l'idée turque de la simultanéité de la liquidation de l'indemnité de guerre due par la Turquie à la Russie, pourvu naturellement que les droits de la Russie et ses intérêts soient adéquatement garantis.

Mais, ajoute la note, la nécessité pressante du moment est de trouver les moyens immédiats de contenter la Turquie pour les pertes qu'elle a subies du fait de la Bulgarie.

Toutes les puissances expriment leurs sympathies pour le projet russe, et il leur serait difficile d'admettre qu'on fixât à plus de 120 *ou* 125 *millions le chiffre de la compensation pécuniaire.*

D'un autre coté, étant donné l'état actuel du marché financier, un emprunt bulgare ne saurait être effectué qu'à des conditions très onéreuses, et entraînerait de longs délais.

Or, la proposition russe donne satisfaction aux deux parties, et permet à la Turquie de réaliser immédiatement l'indemnité qui lui est due.

Le gouvernement russe, en conséquence, sans rejeter le

principe de la liquidation totale de l'indemnité de guerre, propose une fois de plus au gouvernement turc d'examiner le projet financier russe sur la base d'une somme de 120 *à* 125 *millions de francs, somme comprenant l'indemnité à payer par la Bulgarie du fait de la cession rouméliote des chemins de fer orientaux, et d'étudier sans délai, de concert avec la Russie, les moyens de l'exécution immédiate de l'opération financière en question.*

Cette réponse est empreinte du plus grand esprit de conciliation. Elle préconise, en somme, la combinaison que nous avions exposée au début. Comme l'a déclaré M. Zinovief (1) à l'un de nos confrères de Constantinople, la Russie s'inspire en cette affaire de l'unique souci de consolider la paix dans les Balkans. Elle ne nourrit aucune arrière-pensée, ne fait aucun calcul d'intérêt personnel. Elle est, d'ailleurs, en la circonstance, appuyée par la France, l'Angleterre et l'Italie. Dans le conflit turco-bulgare, comme dans la crise orientale en général, le Cabinet de Rome a toujours marché d'accord avec ceux de Paris, de Londres et de Pétersbourg. Contrairement aux bruits de dissentiments qu'a fait naître une polémique de presse, cet accord n'a jamais cessé de subsister, notamment entre Paris et Rome. Les deux gouvernements ont préconisé les mêmes solutions, ont fait les mêmes démarches, ont eu le même objectif, se sont concertés en vue de la même action. M. Pichon lui-même l'a déclaré dans les termes les plus précis au correspondant d'un journal italien. En se félicitant de cette entente, notre ministre des Affaires étrangères, dont l'amitié pour l'Italie ne peut être suspectée de tiédeur, a tenu à ajouter qu'il serait le dernier

(1) Ambassadeur de Russie à Constantinople.

à vouloir dissocier la politique française de la politique italienne, qu'il considérerait cette éventualité comme un des plus grands malheurs qui pussent se produire dans la politique européenne et qu'en aucun cas il ne voudrait assumer la responsabilité d'une pareille folie. Cette déclaration doit pleinement rassurer les personnes qui auraient pu craindre de voir la France et l'Italie se séparer sur le terrain oriental.

Toutes les puissances, du reste, celles de la Triple Alliance comme celles de la Triple Entente, sont actuellement d'avis qu'il convient d'unir leurs efforts pour rétablir le calme en Orient et faire prévaloir des solutions équitables pour tous les intéressés. La nouvelle note russe a donc toutes les chances d'être bien accueillie par tous les Cabinets. Le nouvel examen qu'elle propose ne peut manquer d'aboutir à un arrangement satisfaisant.



LA CRISE TURQUE

REMANIEMENT MINISTÉRIEL A CONSTANTINOPLE. — DÉMISSION D'HILMI PACHA. — SITUATION TROUBLÉE.

13 février 1909.

L'HORIZON politique en Orient est à peine éclairci d'un côté qu'il s'assombrit de l'autre. Alors que les négociations austro-hongroises et turco-bulgares, tout en rencontrant encore des difficultés, semblent en bonne voie, c'est à Constantinople même que le péril renaît. Une crise ministérielle, dont les conséquences peuvent être extrêmement graves, vient d'y éclater. De sa propre autorité, sans consulter ses collègues, le grand-vizir a remplacé les ministres de la guerre et de la marine. Abdurrhaman Effendi, ministre de l'instruction publique, est également parti. Mais il avait donné sa démission et la nomination de Zia Pacha, ancien ambassadeur à Rome, au poste qu'il quitte n'a pas d'importance particulière. Au contraire, dans les circonstances actuelles, la destitution déguisée des titulaires des portefeuilles de la guerre et de la marine, sans l'assentiment du Conseil des ministres, contrairement aux vœux évidents du comité Union et Progrès et d'autres groupes politiques, a un caractère vraiment inquiétant. Les dépêches de Constantinople sont assez confuses. Il est encore difficile de se faire une opinion exacte sur la situation. On ne peut s'empêcher, tou-

tefois, de concevoir des craintes sur l'issue de la crise.

Le procédé de Kiamil Pacha a été sévèrement critiqué par les plus considérables de ses collègues. Le plus important des membres du Cabinet, Hussein Hilmi Pacha l'ancien inspecteur général ottoman en Macédoine, homme de grand talent et de caractère éprouvé, en qui presque tout le monde voyait un futur grand-vizir, a donné sa démission. Il a été suivi dans sa retraite par les ministres de la justice et des finances et le président du Conseil d'Etat. Un homme comme lui n'a pas pris une pareille décision sans les plus sérieux motifs. On parle bien d'un complot contre le sultan qui devait être exécuté vendredi pendant le sélamlik, et qu'il fallait déjouer. Mais rien n'empêchait Kiamil Pacha de se concerter avec ses collègues, notamment avec le ministre de l'intérieur. Supposait-il donc celui-ci d'accord avec les conjurés ? Ou bien a-t-il saisi le premier prétexte venu pour se débarrasser de la tutelle des hommes du comité Union et Progrès ? Il sera interpellé aujourd'hui même à ce sujet, à la Chambre des Députés. Le bruit court qu'il refusera d'assister à la séance. Il aurait le plus grand tort. S'il avait de bonnes raisons de remanier son Cabinet, s'il a voulu effectivement concentrer dans ses mains le gouvernement dont un comité occulte désirait peut-être s'emparer, il faut qu'il s'explique nettement. S'il se tait et prétend gouverner sans présenter de justification de ses actes les plus graves, c'est le retour pur et simple à l'ancien régime. Quand Saïd Pacha, à l'aurore du nouveau régime, a prétendu retenir pour le sultan le droit de nommer directement les ministres de la guerre et de la marine, il a dû céder immédiatement la place. Tous les Jeunes-Turcs avaient compris qu'un gouvernement où les détenteurs de la force armée ne dépendraient ni du président du

Conseil, ni du Parlement, serait un gouvernement absolu pur et simple, qui n'aurait de constitutionnel que le nom. Il y a donc en jeu une question constitutionnelle capitale. Il est fort possible que le changement de plusieurs ministres s'imposait, nous ne le savons pas. Mais pourquoi ne s'est-il pas effectué normalement ? Il ne s'agit pas ici de formalités protocolaires, mais de l'existence même du régime constitutionnel. Tous les amis de la Turquie regretteraient profondément que sa révolution, accomplie jusqu'ici dans des conditions uniques, qui ont provoqué l'admiration universelle, fût compromise à son début par de fausses manœuvres.



LA CHUTE DE KIAMIL PACHA

ECHEC ET DÉMISSION DE KIAMIL PACHA. — RÉSISTANCE CONTRE LA TENTATIVE DE COUP D'ETAT.

14 février 1909.

Les procédés inconstitutionnels de Kiamil Pacha ont entraîné sa chute. Il était inévitable que le brusque renvoi des ministres de la guerre et de la marine, sans explication préalable avec eux, sans consultation de leurs collègues, de la seule autorité du grand-vizir, soulevât une profonde émotion parmi tous les auteurs de la révolution. On eût compris que Kiamil Pacha, vieilli dans l'exercice du pouvoir absolu, appelé par les événements, à un âge très avancé, à diriger un gouvernement constitutionnel naissant, ne se fût pas enfermé strictement dans les règles des vieux pays parlementaires. On le considérait précisément comme l'un des hommes les plus propres à présider à la transition entre l'ancien et le nouveau régime, et personne ne lui eût tenu rigueur pour de simples infractions aux privilèges du Parlement. Mais les conditions dans lesquelles il a cru devoir remanier son Cabinet équivalaient à un coup d'Etat. Il savait pertinemment que les ministres qu'il destituait possédaient la confiance de la majorité de la Chambre. Il n'invoquait contre eux aucun grief, il ne formulait aucune accusation de nature à justifier cette mesure. Il laissait seulement courir des

bruits de complot. C'était insuffisant. La meilleure preuve qu'il se trouvait dans l'impossibilité de donner de sa conduite une explication satisfaisante, c'est qu'il a refusé de se présenter devant la Chambre des députés. Invité hier, à plusieurs reprises, dans les termes les plus pressants, à venir à la Chambre fournir les explications attendues, il s'est dérobé. Il s'est contenté de s'excuser par écrit. Et sa lettre contenait, sur les causes du départ des ministres, des affirmations qui ont été catégoriquement démenties. Kiamil Pacha prétendait qu'ils avaient donné volontairement leur démission. Ils ont déclaré par écrit au président de la Chambre qu'ils avaient été simplement congédiés. A en croire même le correspondant de la *Gazette de Francfort*, ils n'auraient appris leur remplacement que plusieurs heures après l'installation de leurs successeurs. Enfin le fait que les membres les plus considérables du Cabinet se solidarisaient avec leurs collègues destitués achevait de caractériser la situation.

C'était donc bien un véritable coup d'Etat. Est-ce Kiamil Pacha lui-même qui en a conçu l'idée ? A-t-il été, au contraire, poussé dans cette voie, sur de vagues rumeurs d'un complot ayant pour objet le changement d'ordre de succession au trône ? Il circule à ce sujet des informations dont nous ne sommes pas à même de contrôler l'exactitude. Toujours est-il que cette initiative a été désastreuse. Elle a réveillé les suspicions. Elle a provoqué l'intervention des éléments militaires. L'armée et la marine, attachées aux ministres renvoyés, n'ont pas eu, il est vrai, à recourir à la force. Mais elles ont manifesté leur intention de le faire, si la Constitution était violée. On risquait ainsi d'aller à la guerre civile, à la dictature militaire. En ces circonstances critiques, l'armée a donné une nouvelle preuve de sa modération, de son sang-froid.

Ses chefs ont déclaré qu'ils s'en remettaient absolument à l'autorité de la Chambre. Devant le refus répété du grand-vizir de se présenter devant eux, les députés ont pris immédiatement une décision. Par 198 voix contre 8, ils ont voté un ordre du jour de blâme contre Kiamil Pacha. Le président de la Chambre, Achmet Riza Bey, accompagné d'une compagnie d'un bataillon de chasseurs de Salonique, est allé aussitôt à Yildiz-Kiosk communiquer ce vote au sultan. Kiamil Pacha s'est incliné. Il a remis sa démission à Abdul Hamid, qui l'a acceptée, paraît-il. L'attitude des officiers de terre et de mer ne laissait subsister aucun doute sur les conséquences d'un retour à l'absolutisme.

Kiamil Pacha a commis une lourde faute. Au lieu de rester l'arbitre respecté des partis, il s'est appuyé sur le groupe de l'Union libérale, qui contient des membres très distingués et dont le programme est parfaitement défendable, mais qui est en minorité à la Chambre. Il a pris nettement position contre la majorité, qui avait pourtant approuvé à la presque unanimité ses déclarations après l'ouverture de la session. S'il a cru que les sentiments de la population étaient changés depuis la victoire pacifique de la révolution, que l'impuissance relative du Parlement avait causé de graves désillusions, qu'il obtiendrait sans trop de peine un blanc-seing pour gouverner, il s'est totalement trompé sur la situation. Il était inévitable qu'il se produisît, tôt ou tard, de sérieux dissentiments entre ce vieux serviteur de l'ancien régime et les Jeunes-Turcs. Ses devoirs envers son pays, à un moment où des négociations capitales étaient engagées avec plusieurs autres Etats, lui commandaient de ne pas précipiter le choc. Investi provisoirement de la confiance de tous les partis, comme autrefois M. Thiers en France, en

vertu d'un pacte tacite, il devait attendre que les affaires extérieures fussent réglées pour dénouer la crise intérieure. Il a mal servi son pays et son souverain en cédant à une mauvaise tentation. Toutefois; on ne peut le laisser quitter définitivement le pouvoir sans lui rendre cette justice que, pendant son ministère, il a su maintenir la paix avec dignité et conduire des négociations extrêmement délicates avec une grande habileté. A ce point de vue, l'Europe le verra tomber avec regret.

D'après les dernières nouvelles, le sultan a fait appeler Hussein Hilmi Pacha. Le ministre de l'intérieur démissionnaire du Cabinet Kiamil semble, en effet, désigné par son talent et son caractère pour la direction du gouvernement. Mais l'Orient réserve tant de surprises qu'il convient d'attendre des informations sûres.



HILMI PACHA GRAND VIZIR

L'AVÈNEMENT D'HILMI PACHA. — SA CARRIÈRE. — SON RÔLE EN MACÉDOINE.

15 février 1909.

La crise turque s'est dénouée logiquement. Comme les dépêches d'hier le faisaient prévoir, le sultan a chargé Hussein Hilmi Pacha de constituer un nouveau Cabinet. Dans la soirée de dimanche, on a lu devant la Sublime Porte le hatti-houmayoun contenant la décision impériale. La lecture de ce document a été saluée par les acclamations de la foule. La composition authentique du nouveau ministère n'est pas encore connue. Toutefois il paraît certain qu'Ali Riza Pacha, le ministre de la guerre nommé malgré lui commissaire ottoman en Egypte par Kiamil Pacha, reprendra son portefeuille. Rifaat Pacha, ambassadeur à Londres, serait appelé à la direction des Affaires étrangères. Dérogeant aux traditions anciennes, et se conformant plutôt aux habitudes parlementaires européennes, le nouveau grand-vizir ne se contentera pas de recevoir le sceau de l'Etat et de présider le Cabinet. Il prendra pour lui-même un portefeuille, celui de l'Intérieur, le plus important de beaucoup pendant cette période de réorganisation de l'empire.

Hilmi Pacha est une des personnalités les plus intéressantes de la Turquie contemporaine. Fonctionnaire intel-

ligent, laborieux, fidèle, intègre, il a conquis rapidement tous les grades. Il était gouverneur du Yémen, où il avait déployé une grande énergie, quand il fut désigné par son souverain, à la fin de 1902, pour remplir les très importantes fonctions d' « inspecteur général des trois vilayets de la Turquie d'Europe ». Il n'avait alors que quarante-six ans. C'était le moment où les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg préparaient un programme de réformes en Macédoine. Le programme, assez anodin, moins radical que le programme recommandé par M. Delcassé, fut appuyé à Constantinople par les ambassadeurs de toutes les grandes puissances et accepté par la Porte. Hilmi Pacha fut chargé de veiller à son application. Sa tâche, déjà rude, se compliqua quand le comte Lamsdorf et le comte Goluchowski, réunis le 2 octobre 1903 à Mürzsteg, furent tombés d'accord sur un nouveau programme en neuf points et l'eurent imposé, après de longues négociations, au gouvernement ottoman. L'inspecteur général eut désormais à ses côtés, pour le surveiller ou le stimuler, des agents civils spéciaux des « deux puissances les plus directement intéressées » et un général italien chargé de la réorganisation de la gendarmerie. Plus tard, à la suite de l'accord du 9 mai 1905 entre les six grandes puissances et de la démonstration navale devant Metelin et Lemnos, il eut en outre à traiter avec quatre délégués financiers européens. Sa position était vraiment délicate. Dévoué au sultan, animé d'un vif patriotisme, navré de la détresse macédonienne, irrité des concessions qu'on voulait lui imposer en faveur des chrétiens alors qu'il voyait souffrir aussi cruellement les populations musulmanes confiées à ses soins, il était plein de bonne volonté, de bonne foi, d'énergie. Mais il se débattait dans des difficultés inextricables et devait éprouver le sentiment de son impuis-

sance à réaliser des améliorations pratiques durables. En paraissant céder à la pression des agents étrangers, il risquait d'éveiller les suspicions du sultan. En se conformant trop strictement aux instructions du souverain, il se discréditait près des représentants de l'Europe. Il eut l'art de conserver la confiance d'Abdul Hamid et de gagner celle des délégués des puissances. Il a, parmi ceux-ci, plusieurs amis qui éprouvent pour lui autant d'estime que d'admiration.

Son arrivée au pouvoir ne doit pas être considérée comme le triomphe d'un parti jacobin. Hilmi Pacha n'était pas affilié aux Jeunes-Turcs qui ont fait la révolution. Il n'a ni conspiré, ni trahi son maître. Il n'est la créature de personne. Il n'est entre les mains d'aucun comité. Jusqu'au dernier moment, il a consciencieusement informé le sultan de la situation. Quand il s'est rendu compte que le maintien de l'ancien régime était impossible, que l'armée passait tout entière à la révolution, que le recours à la force contre les officiers mutinés était inadmissible, il a conseillé le retour à la Constitution de Midhat-Pacha, il s'est rallié franchement, sans réserve, au mouvement qui emportait irrésistiblement tout l'empire. Loin de lui tenir rigueur de sa longue fidélité au sultan, les Jeunes-Turcs reconnaissent en lui l'homme de bonne foi capable de rénover l'empire. Aussi le comité Union et Progrès n'a-t-il pas recommandé l'élévation de son propre chef, Achmed Riza Bey, publiciste, orateur, organisateur occulte du parti victorieux. Il sait très bien qu'il faut en ce moment à la Turquie un administrateur éprouvé, inspirant autant de confiance à ses compatriotes qu'à l'Europe, et non un agitateur, un homme de meetings. En cela, il se trouve entièrement d'accord avec le parti adverse, l'Union libérale, auquel Kiamil Pacha avait dernièrement

donné des gages trop ostensibles. Le fait est qu'au vote de samedi, à la Chambre des députés, les voix des membres des deux partis se sont réunies dans l'ordre du jour de blâme contre Kiamil Pacha. De tous les orateurs qui prirent part à la discussion, un seul Turc parla en faveur de Kiamil Pacha, Le vote à la suite duquel Hussein Hilmi Pacha a été chargé de constituer un Cabinet n'est donc pas l'œuvre d'un groupe de violents. On a eu tort de parler de jacobinisme en la circonstance. Ces analogies superficielles ne correspondent à aucune réalité. Toutes les personnes qui ont pu voir à l'œuvre Hilmi Pacha voient en lui plutôt un homme d'Etat qu'un homme des clubs. Dès le mois de décembre, nous avions annoncé qu'il succèderait probablement à Kiamil Pacha. La transmission de pouvoir s'est faite dans des conditions anormales. Mais le nouveau grand-vizir en est absolument innocent. Nous lui souhaitons de grand cœur une longue carrière, digne de ses talents, de son courage et des destinées de son pays.



UN DISCOURS DU PRINCE DE BULOW

DISCUSSIONS RÉTROSPECTIVES SUR L'ACCORD MAROCAIN. — DISCOURS DU PRINCE DE BULOW AU BANQUET DES AGRARIENS.

18 février 1909.

La conclusion de l'accord franco-allemand a provoqué à l'étranger des commentaires de toute sorte. En général, elle a surpris, et cette surprise s'est traduite parfois en observations inexactes. Nous avons déjà rectifié quelques-unes des interprétations du premier moment de nos confrères de divers pays. Nous avons précisé la portée de l'accord, strictement limité au Maroc, sans lien d'aucun genre avec les affaires orientales. De son côté, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a défini nettement la situation en disant que, désormais, la question marocaine n'exercerait plus d'influence défavorable sur les relations franco-allemandes. Sous ce rapport, l'opinion publique est suffisamment éclairée et l'on a dû se convaincre partout que l'accord se suffisait logiquement à lui-même.

Les controverses renaissent aujourd'hui sur les négociations préliminaires, sur les volontés qui ont agi dans le sens de la conciliation, sur la part qui revient à telle ou telle personne dans le succès final. Ces discussions rétrospectives nous semblent tout à fait superflues. Que ce soit l'empereur Guillaume ou le prince de Bülow qui ait le premier ressenti ou manifesté le désir de mettre fin à un

conflit regrettable, qu'il ait ou non fallu une intervention souveraine pour supprimer les dernières résistances, peu importe maintenant. C'est avec le gouvernement allemand que la France a traité, c'est à lui qu'appartiennent le mérite et la responsabilité de la solution intervenue. C'est affaire aux Allemands de distinguer entre les personnes qui constituent leur gouvernement et de rechercher, si cela leur plaît, celles d'entr'elles qui ont fait prévaloir leur politique. Nous n'avons pas à entrer dans ces distinctions. Au moment de la reconnaissance de Moulaï Hafid, et plus tard, quand l'incident des légionnaires déserteurs de Casablanca a fait surgir entre les Cabinets de Paris et de Berlin un conflit aigu, nous avons déploré que les méthodes bismarckiennes fussent restées en honneur à la chancellerie de la Wilhelmstrasse, et c'est au chancelier responsable, fidèle disciple de Bismarck, que nous nous en sommes pris. Il serait difficile aujourd'hui de renverser les rôles et d'attribuer tout l'honneur de la dernière négociation marocaine à l'empereur irresponsable. Nous croyons très volontiers que Guillaume II, reconnaissant les dangers d'une politique qui ne lui a valu que des embarras sans compensation, tenait à mettre le point final à l'histoire du voyage de Tanger. Nous pensons aussi que, jusqu'au dernier moment, les partisans de l'ancien système ont eu recours à leurs manœuvres ordinaires pour s'assurer s'il n'était plus possible de nous intimider. Mais nous devons constater que, l'inutilité de leurs tentatives une fois démontrée, ils sont franchement entrés dans l'autre voie. Il a dû leur en coûter beaucoup. Ce n'est pas une raison, bien au contraire, de rabaisser leur mérite en cette circonstance. Nous nous plaisons à espérer que leur conversion est complète et que les chicanes, évanouies au Maroc, ne réapparaîtront pas ailleurs.

Cet espoir est confirmé par les paroles prononcées hier par le prince de Bülow à un banquet organisé par les agrariens. Après avoir exposé son programme agricole et défendu son projet de réformes financières, le chancelier a fait allusion aux services rendus par l'empereur à la cause de la paix. Puis, il s'est exprimé en ces termes :

C'est avec une satisfaction sans mélange que je tiens à rappeler ici, et avant tout, la visite que viennent de nous faire le roi et la reine d'Angleterre. Cet événement n'a pas seulement démontré combien le roi et notre empereur ont à cœur les bonnes relations entre les deux pays, il a encore fourni l'occasion aux deux souverains d'affirmer qu'ils entendaient maintenir et fortifier l'amitié qui unit l'Allemagne et l'Angleterre.

Cette visite et l'accord conclu avec la France au sujet du Maroc, accord auquel, de concert avec l'éminent représentant de la République à Berlin, M. Cambon, je suis parvenu à donner une forme pratique et honorable pour les deux parties, cette visite et cet accord, dis-je, ont éclairci l'horizon du coté de l'Occident.

D'autre part, nous avons des raisons de croire que l'esprit pacifique qui anime toutes les puissances, et les efforts qu'elles font en Orient, auront pour conséquence de dissiper aussi les nuages accumulés de ce coté.

Suivons donc l'exemple de l'éminent orateur. Comme nous l'avons fait dès le jour de la signature de l'accord, associons dans nos remerciements l'empereur et ses ministres aux représentants de la France. Il serait oiseux, sinon discourtois, de prétendre faire la part de chacun.



L'AUTRICHE ET LA SERBIE

SOMMATIONS DE LA PRESSE VIENNOISE A LA SERBIE. — LE PROJET DES « ETATS-UNIS DU DANUBE ».

19 février 1909.

Au lendemain de la proclamation de « l'extension des droits de souveraineté » de Sa Majesté impériale et royale apostolique sur la Bosnie et l'Herzégovine, nous avons signalé l'indignation de l'Autriche contre la protestation serbe. Prise au dépourvu, sans canons ni munitions, ni approvisionnements de guerre, la Serbie était dénoncée par la presse viennoise comme perturbatrice de la paix de l'Europe. « Tu la troubles », disait à Pierre Ier le baron d'Aehrenthal. Et la morale de la fable allait encore une fois être mise en action. Cette fois, pourtant, le loup dut se contenter de montrer les dents. On l'observait. Il rentra dans le bois. Le voici qui se prépare à en sortir. Après avoir égaré les spectateurs importuns sur de fausses pistes, il retourne au bord du ruisseau où sa proie donne les signes d'une grande agitation depuis le premier dialoque qui faillit si mal tourner. « Cet agneau est enragé, dit le loup à ses congénères. Je vais vous rendre le service de vous en débarrasser. »

Voilà, très exactement, où en sont aujourd'hui les rapports actuels de l'Autriche avec la Serbie. Depuis une

semaine, depuis que la signature de l'accord austro-turc paraît assurée, les journaux de Vienne les plus qualifiés pour exprimer les vues supposées du gouvernement tiennent un langage menaçant. A un jour d'intervalle, la *Nouvelle Presse Libre* a publié deux articles dont la signification ne peut échapper à personne. Dans le premier, le 11 février, elle sommait la Serbie de désarmer sous peine d'invasion. Dans le second, le 13 février, elle sollicitait pour l'Autriche-Hongrie « un mandat de l'Europe pour occuper provisoirement la Serbie ». Le 16 février, le même journal analysait avec complaisance un article de l'*Oesterreichische Rundschau* paru le 15 février, dans lequel cette revue proposait la constitution d'une confédération des « Etats-Unis du Danube », sous la présidence de l'Autriche-Hongrie. D'après l'auteur de cette ingénieuse combinaison, dont la *Nouvelle Presse Libre* exposait la thèse sans la faire suivre d'aucune réserve, la monarchie dualiste devait assumer la tâche d'initier les pays du Danube à la civilisation (*das kulturelle Lehramt*) ; avec la Serbie, la Bulgarie et la Roumanie, elle formerait une confédération ayant un Parlement douanier commun et une banque commune. Il est vrai, dit toujours l'auteur, que les agrariens autrichiens et hongrois pourraient élever des objections, mais leurs intérêts particuliers fléchiraient devant leur patriotisme ; ils imiteraient la résignation de leur gouvernement, ils se sacrifieraient pour la grande mission civilisatrice qui incomberait à leur pays. Quant aux Etats balkaniques, leurs avantages seraient évidents : leur crédit serait relevé et ils pourraient emprunter à un taux plus favorable ; n'étant plus menacés par personne, ils n'auraient plus de charges militaires. Dans la combinaison, il n'est pas question du Montenegro. Serait-ce qu'on le suppose plus irréductible que les

trois Etats danubiens, ou qu'on ait la certitude de le tenir plus tard, ou qu'on reviendrait au programme développé cet automne devant le prince Nicolas par M. de Pilgrim-Baltazzi ?

On dira peut-être que ce sont là de simples ballons d'essai. Devant l'effet produit, la chancellerie du Ballplatz a traité ces projets d'élucubrations dénuées du toute importance. On croit rêver, en effet, quand on voit un écrivain parlant gravement de choses sérieuses, dans une revue très répandue, préconiser un système politique qui ferait de souverains indépendants de pays libres, des gouverneurs couronnés de S. M. Apostolique. Ces projets, pourtant, répondent à un état d'esprit très réel dans certains milieux politiques austro-hongrois. Admettons, par politesse, qu'ils n'aient jamais fermenté dans les cerveaux d'hommes responsables, aux heures de pleine lucidité. Il n'en est pas moins vrai qu'ils ont été formulés dans une revue honorable et reproduits, sans protestation, dans le journal le plus considérable de la monarchie, le plus officieux après le *Fremdenblatt*. Délivrés de la menace d'une guerre avec la Turquie, les partisans de la manière forte se persuadent que le moment est venu de mettre à la raison ces petits Etats qui ont échappé à l'assujettissement, qu'ils ne se consolent pas de voir poursuivre des destinées indépendantes. De la Roumanie et de la Bulgarie, il ne peut être question maintenant. Pour la Serbie, l'occasion peut sembler propice. Mais les autres puissances veillent. Aucune d'elles ne voudrait se déshonorer en donnant à l'Autriche-Hongrie un mandat d'occupation, provisoire ou non. On sait assez comment on entend le provisoire au Ballplatz. L'agitation des Serbes, excessive peut-être, très compréhensible en tout cas, a été très exagérée. Quant à leurs armements, ils ont un carac-

tère strictement défensif. Ils sont encore bien au-dessous des nécessités. Leur plus grand défaut, c'est d'être hors de proportion avec les ressources du budget. Aussi, ce ne sont pas les Austro-Hongrois, mais les porteurs de titres serbes qui auraient sujet de s'inquiéter.



LA RECONNAISSANCE DE L'INDÉPENDANCE BULGARE

VOYAGE DU TSAR FERDINAND A PÉTERSBOURG. — LA QUESTION DE LA RECONNAISSANCE.

20 février 1909.

Le tsar Ferdinand vient de prendre une décision imprévue. Après être resté deux jours à Vienne, en revenant de Cobourg, où il était allé assister à un service religieux pour l'anniversaire de la mort de sa mère, la princesse Clémentine, il a pris le train pour Pétersbourg, alors qu'on le croyait déjà reparti pour Sofia. Il veut, paraît-il, assister aux obsèques du grand-duc Vladimir. Ses liens de parenté avec le défunt n'étaient pas si étroits qu'il fût tenu de faire ce long voyage à un moment où sa présence en Bulgarie semblait particulièrement utile. En effet, son gouvernement venait précisément d'adresser aux puissances une note les invitant à reconnaître l'indépendance de la Bulgarie et leur proposant de fixer la date de cette reconnaissance au 27 février, jour anniversaire de la naissance du nouveau tsar. Mais on sait que les grands événements qui se sont passés dans la principauté depuis l'avènement de Ferdinand Ier ont toujours coïncidé avec des voyages du prince. Cet automne même, avant que le Cabinet de Vienne eût laissé percer ses intentions, c'est à la burg royale de Buda-

pest que Ferdinand Ier est allé chercher et a reçu, pour la première fois, les honneurs rendus aux souverains. Aujourd'hui, il va faire consacrer à Pétersbourg la royauté que le peuple bulgare lui a décernée.

Les dépêches de Pétersbourg annoncent qu'il sera reçu avec les honneurs royaux. Nicolas II lui aurait envoyé le train impérial à la frontière prussienne. Devançant les événements, le gouvernement bulgare aurait même fait afficher à Sofia la nouvelle de la reconnaissance de l'indépendance par les puissances de la Triple Entente. C'est aller un peu vite. Nous ne sommes pas à même de connaître les intentions du gouvernement russe, enveloppées de mystère depuis l'origine de la crise. Mais celles de la France et de l'Angleterre ne sont pas douteuses. Ni à Paris, ni à Londres, on n'est disposé à reconnaître officiellement l'indépendance de la Bulgarie avant que le conflit turco-bulgare soit réglé. Le gouvernement français s'est prononcé à ce sujet de la façon la plus explicite. Nous ne croyons pas qu'il ait changé d'opinion. Sans doute, il s'empressera de s'associer à la Turquie, dès que celle-ci aura conclu avec le Cabinet de Sofia un accord définitif ; il ne manquera pas non plus de saisir cette occasion de souhaiter au nouveau royaume paix et prospérité. En attendant, toutefois, il se tiendra sur la réserve. Le Cabinet de Londres continuera très probablement d'observer la même attitude, dictée par le souci de ne porter aucune atteinte au traité de Berlin sans le consentement de tous les intéressés. Les informations contraires venant d'Orient sont fausses. Comme tant d'autres, lancées périodiquement depuis six mois, elles expriment des désirs plutôt que des réalités.

Il n'en sera pas moins curieux de suivre les événements

de Pétersbourg. La façon dont Nicolas II traitera Ferdinand Ier jetera sur la politique russe une lumière qui sera la bienvenue. C'est de Pétersbourg, en grande partie, que dépend aujourd'hui le dénouement de la crise orientale.



LE TSAR FERDINAND A PÉTERSBOURG

LE PRÉTEXTE DES OBSÈQUES DU GRAND-DUC VLADIMIR. — LA RÉCEPTION A LA GARE DE PÉTERSBOURG.

21 février 1909.

On est mieux renseigné aujourd'hui sur les circonstances dans lesquelles Ferdinand Ier de Bulgarie a décidé d'aller à Pétersbourg assister aux obsèques du grand duc Vladimir. Il importe de constater tout d'abord que le gouvernement russe n'a pris aucune initiative à cet égard. On ne peut donc, en aucune façon, le rendre responsable des conséquences de ce voyage imprévu. Voici comment les choses se sont passées. En apprenant, à Vienne, la nouvelle de la mort du grand-duc avec lequel il entretenait depuis longtemps des relations personnelles très amicales, Ferdinand Ier conçut l'idée de saisir cette occasion de poser en fait la question de sa reconnaissance immédiate par la Russie. Après s'être mis d'accord avec son gouvernement, il télégraphia à Nicolas II qu'il avait résolu de se rendre à Pétersbourg pour rendre les derniers devoirs à son parent et ami. Il n'exprimait pas un désir, il faisait part d'une intention formelle.

Mis ainsi en présence d'un projet bien arrêté, Nicolas II était placé dans l'alternative de déconseiller formellement le voyage ou d'accueillir honorablement le visiteur. La première solution eût produit en Bulgarie un effet déplo-

rable. Elle eût certainement détruit la bonne impression résultant de l'ingénieuse combinaison financière de M. Isvolsky qui substituait la Russie à la Bulgarie dans les obligations de celle-ci vis-à-vis de la Porte pour le payement de l'indemnité turque. La nation libératrice eût immédiatement reperdu tout ce qu'elle avait si péniblement regagné ces dernières semaines. Les conseillers de Ferdinand Ier comptaient bien que M. Isvolsky ne s'exposerait pas à cet échec. Ils avaient bien calculé. Nicolas II répondit à Ferdinand Ier qu'il serait le bienvenu. En même temps, M. Isvolsky télégraphia à toutes les chancelleries que le tsar Ferdinand, venant à Pétersbourg assister aux obsèques du grand-duc Vladimir, serait reçu avec les honneurs royaux. Mais il se préoccupa aussitôt de rassurer la Turquie dont les susceptibilités pouvaient légitimement s'éveiller. Sur son ordre, l'ambassadeur de Russie à Constantinople remit au grand-vizir une déclaration conçue à peu près en ces termes :

Sur les instances de la grande-duchesse Vladimir, l'empereur, prenant en considération l'amitié qui unissait le roi Ferdinand au grand-duc Vladimir, a consenti à ce que le roi assistât aux obsèques solennelles du grand-duc. Le roi sera reçu avec les honneurs dus à son rang. *Mais cette concession est toute personnelle et ne doit, en aucune façon, faire préjuger de la décision que prendra la Russie au sujet de sa reconnaissance comme tsar des Bulgares ou au sujet de l'indépendance de la Bulgarie. Le gouvernement russe est convaincu que la Turquie considérera la présence du roi Ferdinand à Saint-Pétersbourg comme la conséquence d'une étiquette inévitable et sans aucune intention agressive à l'égard du gouvernement ottoman.*

Enfin, le Cabinet de Pétersbourg fait donner dans la presse russe des explications rassurantes de sa conduite en cette affaire. D'une part, dit-il, Ferdinand Ier venant à Pétersbourg comme chef de la nation bulgare doit être reçu avec les honneurs royaux ; d'autre part, cette réception, toute de courtoisie, ne change rien à la question de la reconnaissance de l'indépendance bulgare ; c'est toujours à l'Europe, à l'Europe seule, de procéder, dans les formes régulières, conformément aux traités, à la reconnaissance du nouvel état de choses en Bulgarie.

Ferdinand Ier est arrivé ce matin, à neuf heures, à Pétersbourg. Depuis Varsovie, il voyageait dans le train impérial mis à sa disposition par Nicolas II. D'après les dépêches parvenues à l'heure où nous écrivons, il a été reçu, suivant le programme convenu, avec les honneurs royaux. Mais il y a des nuances dans ces honneurs. Quand le prince Ferdinand a été reçu cet automne à Budapest par François-Joseph, il lui a été rendu aussi les honneurs souverains. Et pourtant l'empereur-roi n'est pas allé l'attendre à la gare, comme il aurait dû le faire pour un souverain indiscuté. C'est l'archiduc Joseph qui se trouvait sur le quai. A cette époque, il n'était pas encore question d'indépendance bulgare. François-Joseph avait concilié les convenances internationales avec ses convenances politiques. C'est ce qui vient d'avoir lieu à Pétersbourg. Nicolas II n'est pas allé à la gare. Il n'a donc pas traité Ferdinand Ier d'égal à égal. Il n'a pas préjugé la question de la reconnaissance officielle, qui reste entière. Ce ne sont là que des nuances ; mais, dans les circonstances particulièrement délicates où se trouvait le Gouvernement russe, elles ont leur importance.



LA QUESTION SERBE

TENSION DES RELATIONS AUSTRO-SERBES. — MOUVEMENTS DE TROUPES. — MENACES DE PRESSE.

23 février 1909.

Des nouvelles de plus en plus alarmantes arrivent de divers côtés au sujet des relations entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie. Ce n'est pas qu'il se soit produit de fait nouveau de nature à provoquer une rupture entre les deux voisines. A l'exception d'incidents locaux d'importance très secondaire, on n'a signalé dans ces derniers temps aucun événement pouvant servir de prétexte à des hostilités. Si les Serbes se sont laissés aller quelquefois à des exagérations de langage, ils se sont gardés de tout acte compromettant. Dans tous les cas, leur gouvernement a observé une attitude absolument correcte. Malgré les difficultés de la situation intérieure, malgré l'excitation des esprits, il est resté calme. M. Milovanovitch n'a fourni aucun grief au Cabinet de Vienne. Personnellement désireux de régler à l'amiable un conflit gros de dangers pour son pays, il a cherché, il cherche encore un terrain de conciliation. Si la presse officieuse austro-hongroise, certainement d'accord avec le baron d'Aehrenthal, tient aujourd'hui un langage comminatoire, c'est donc qu'on se prépare à Vienne à prendre une initiative, à expliquer des résolutions déjà arrêtées. Posée devant l'Eu-

rope depuis les premiers jours d'octobre, reléguée ensuite au second plan par les conflits austro-turc et turco-bulgare, elle revient au premier plan. Mais les termes en sont restés les mêmes. Les journaux du Ballplatz ne réussiront pas à donner le change à l'opinion, à déplacer les responsabilités.

Dès le premier jour, il était facile de prévoir ce qui arriverait. En procédant, contre tout droit, à l'incorporation définitive des deux provinces occupées dans la monarchie dualiste, l'empereur François-Joseph a déchaîné sciemment, sans nécessité, une crise européenne dont les conséquences redoutables ne pouvaient lui échapper. Il est puéril de soutenir que, n'ayant rien pris aux Serbes, il n'a aucun tort envers eux. Il leur a pris leur idéal. Ce n'est peut-être qu'un mot ; mais c'est un de ces mots dont vivent les peuples. Ensuite, il leur a coupé toute communication avec l'Adriatique. Il ne laisse d'issue à leurs produits que par les voies austro-hongroises, c'est-à-dire qu'il reste maître de leur fermer ces voies à tout instant. On sait qu'il ne s'est pas fait faute jusqu'ici d'user de cette faculté. Le passé justifie toutes les craintes pour l'avenir. Présentée comme une grande concession, la proposition de raccorder les chemins de fer de Serbie à ceux de Bosnie et d'Herzégovine est au plus haut point fallacieuse. Quand ils sont en bons termes avec leurs voisins d'au-delà de la Save, les Serbes n'ont pas besoin d'une nouvelle voie vers l'Europe occidentale. Ils en éprouvent la nécessité seulement en cas de brouille avec Vienne, et, dans ce cas, le débouché bosniaque leur serait fermé dans les mêmes conditions que ceux de Hongrie et de Croatie. Il est donc vain d'imaginer d'ingénieux tracés pour relier les réseaux serbes à l'Adriatique par la Bosnie. Le Cabinet de Belgrade ne déboursera certaine-

ment pas un centime pour cette opération. Ce qu'il désire, ce qu'il considère comme la condition même de son existence, c'est une communication libre avec le Montenegro et l'Adriatique.

Dans la première période de la crise, il avait préconisé une solution que nous n'avons pu approuver. Il demandait la cession d'une bande du territoire bosniaque, le long de la Drina, pour relier les territoires de Montenegro et de Serbie. Il était certain que le Cabinet de Vienne ne consentirait pas à ce sacrifice, et, pour notre part, nous n'avons jamais recommandé de solution dont la chancellerie du Ballplatz eût sujet de s'offusquer. Mais, aujourd'hui, cette prétention n'existe plus qu'à titre de simple désir. M. Milovanovitch ne l'a pas formulée dans une note au baron d'Aehrenthal. Il l'a exposée dans un discours en laissant aux puissances signataires du traité de Berlin le soin de trouver une combinaison satisfaisante pour les deux parties. Il semblait tacitement convenu que, sitôt les différends austro-turc et turco-bulgare aplanis, on se préoccuperait sérieusement de régler celui qui menace de mettre aux prises Vienne et Belgrade. Sans doute, il eût été préférable de les régler tous à la fois. Mais la critique est aisée. On reproche ses lenteurs à la diplomatie. L'approche du printemps énerve les gouvernements et les écrivains. Or, on ne saurait trop le répéter : le danger actuel ne vient ni de la saison, ni de faits nouveaux, mais des intentions du gouvernement de Vienne. A en croire la presse austro-hongroise, l'incertitude ne peut pas durer plus longtemps, il faut en finir avec la Serbie. Mais ce n'est pas la Serbie qui a créé cette incertitude, ce n'est pas elle qui menace. Elle complète ses armements, très normaux, décidés bien avant l'ouverture de la crise. Elle n'a pas sous les armes 10.000 hommes de plus qu'en

temps ordinaire. Elle n'a pas mobilisé. L'Autriche-Hongrie, au contraire, a mobilisé sur sa frontière un corps d'armée au grand complet et effectué d'autres mouvements de troupes très considérables. Qu'elle propose à la Serbie de revenir avec elle, simultanément, à l'état militaire normal. Si elle éprouve un refus, elle aura un grief. En attendant, elle n'invoque que de mauvais prétextes.

La vérité se trouve dans un article de la *Wiener Allgemeine Zeitung* que nous avons reproduit avant-hier. « Nous voulons, dit cet organe officieux, que la Serbie reconnaisse définitivement que l'annexion de la Bosnie-Herzégovine n'a lésé aucun droit de la Serbie, n'a donné à la Serbie aucun droit à une compensation d'aucune sorte... Nous voulons qu'elle renonce d'une façon définitive à son attitude. » C'est-à-dire que l'on demande à la Serbie de n'avoir plus de politique indépendante, plus d'armée capable d'offrir une résistance. Si c'est bien cela, on peut s'attendre à tout. Toutefois, si la Serbie ne se laisse pas impressionner, si elle ne commet pas d'imprudence et ne se met pas dans son tort, le Cabinet de Vienne n'osera pas passer outre. Il risquerait trop. Les autres puissances auront le temps d'intervenir. Il n'est pas impossible de trouver des solutions équitables ; si nous sommes bien informés, on en examine plusieurs en ce moment. Elles sont complexes. Il faut un peu de temps pour en calculer la portée. L'Europe a le droit d'exiger qu'on lui laisse ce temps. La puissance qui brusquerait les événements, au moyen d'un ultimatum ou par des mesures militaires, encourrait une terrible responsabilité.



LA QUESTION SERBE

POSITION DE LA QUESTION. — MENACES DE L'AUTRICHE. — DEMANDES DE PRESSION SUR LA SERBIE.

24 février 1909.

Les efforts de la presse autrichienne pour jeter la confusion dans les esprits à propos de la question serbe, n'ont pas été vains. Jamais la question n'a paru plus embrouillée. Jamais elle n'a été plus mal posée. A en croire les journaux de Vienne et leurs alliés, la Serbie menace en ce moment la paix de l'Europe. Il faut la mettre à la raison. L'Autriche est là pour se charger de la besogne : qu'on en profite! Il importe de rétablir la vérité.

Au commencement du mois de février, les relations entre l'Autriche et la Serbie étaient exactement les mêmes qu'en janvier et en décembre. Le baron d'Aehrenthal protestait de ses intentions pacifiques, M. Milovanovitch s'en remettait à la future Conférence du soin de défendre les intérêts serbes. Evidemment, ce calme était superficiel ; il pouvait dégénérer rapidement en tempête. Mais le gouvernement serbe n'a rien fait pour déchaîner l'orage ; aucun de ses membres n'a commis le moindre écart de langage ; aucune mesure militaire extraordinaire n'a été prise. Cette réserve a-t-elle déjoué les combinaisons de Vienne ? A défaut d'un prétexte de rupture, les

journaux austrophiles se sont mis à incriminer les intentions supposées du Cabinet de Belgrade. Puis ils ont feint de considérer ces intentions comme des résolutions déjà prises. Aujourd'hui, ils demandent raison à la Serbie de ces résolutions hypothétiques. « Si étrange que cela paraisse, ils ont réussi à convaincre une partie de l'opinion européenne. Et les organes de cette opinion nous disent : « Si la guerre éclate entre l'Autriche et la Serbie, si la Russie prend fait et cause pour la Serbie, l'Allemagne est tenue de donner tout son appui militaire à l'Autriche. Alors, c'est la guerre générale. Prenez garde! » C'est le même raisonnement que l'on tenait aux mois d'octobre et de novembre, quand le baron d'Aehrenthal demandait à M. Pichon d'exercer une pression à Constantinople pour faire accepter à la Porte l'annexion pure et simple, sans compensation, de la Bosnie-Herzégovine. Aujourd'hui, c'est à Belgrade qu'on nous demande d'exercer la pression. Dans l'intervalle, l'affaire marocaine s'est arrangée. On compte, à Vienne, que, désormais, nous nous prêterons à toutes les combinaisons orientales destinées à transformer les pays balkaniques en protectorats austro-hongrois. En réalité, sous une autre forme, on en revient à la vieille idée de séparer la France de la Russie et de l'Angleterre.

Dans l'affaire turque, M. Pichon a très habilement concilié nos grands intérêts nationaux avec les nécessités de la paix. Dans l'affaire serbe, où les mêmes pièges lui sont tendus, il saura manœuvrer, nous en sommes certains, avec la même prudence. Dans les circonstances critiques actuelles, il eût désiré, avec ses collègues de Londres et de Rome, que l'on s'informât exactement, à Vienne et à Belgrade, des réclamations des deux gouvernements. Ce désir était bien naturel. Tant qu'on discute sur des

articles de journaux, on crée seulement de nouvelles sources de confusion. Pressenti à ce sujet, le Cabinet de Berlin a répondu que, dans son opinion, il convenait d'interroger seulement Belgrade. Tirant aussitôt son épée du fourreau, le Cabinet de Vienne a déclaré qu'il n'accepterait l'intervention d'aucune puissance. Or il n'a été proposé ni médiation, ni intervention. Il a seulement été question de préciser les sujets de désaccord entre Vienne et Belgrade et de provoquer une conversation amicale sur les moyens de mettre équitablement fin au conflit. Le baron d'Aehrenthal refuse de préciser ses griefs. Tout en continuant de protester de ses intentions pacifiques, il exige que la Serbie renonce « à son attitude ». Il faudrait pourtant définir cette attitude, formuler des réclamations nettes comportant des satisfactions correspondantes. Mais Vienne s'obstine dans un silence calculé.

Puisqu'on n'obtient aucun éclaircissement de ce côté, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que les puissances se tournent aujourd'hui vers Belgrade et y posent toutes questions utiles : non pas pour intimider, mais pour se renseigner. Nous ne combattrons jamais un projet pouvant servir la cause de la paix. Notre entier concours est acquis aux hommes de bonne foi désireux d'aplanir les différends entre Etats. Mais nous ne conseillerons jamais à un peuple, petit ou grand, de s'incliner devant des sommations injustes. Nous flétririons tous les actes de pression destinés à imposer à un peuple des conditions de paix équivalant à la servitude. Les Serbes peuvent donc avoir une entière confiance dans nos bons sentiments à leur égard si nous engageons leur gouvernement à accepter la conversation avec les puissances qui croiront devoir s'enquérir de ses intentions. Dans le nouveau Cabinet qui vient de se constituer à Belgrade, M. Milovano-

vitch conserve le portefeuille des Affaires étrangères. C'est l'occasion pour lui d'exposer, soit dans le programme ministériel, soit aux représentants des puissances près du roi Pierre, la politique extérieure de la Serbie. Il détruira ainsi les légendes. On lui reproche d'exiger de l'Autriche la cession d'une partie de la Bosnie. S'il était fondé, ce reproche, à l'heure actuelle, serait, en effet, très grave. Que M. Milovanovitch n'hésite pas à le repousser et à confier aux puissances signataires du traité de Berlin les intérêts de son pays. Il enlèvera ainsi à Vienne tout prétexte d'intervention. Alors, l'opinion européenne sera en mesure de juger.



LA SERBIE, LA RUSSIE ET LES ALLIANCES

MANŒUVRES AUSTRO-ALLEMANDES. — L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE. — LA POLITIQUE DE L'ANGLETERRE.

25 février 1909.

La presse autrichienne commence à battre en retraite. Elle était entrée en campagne de deux côtés à la fois. Jugeant le moment favorable pour l'exécution du grand dessein du baron d'Aehrenthal, elle avait voulu préparer l'opinion à l'occupation — provisoire — de la Serbie par les troupes austro-hongroises et persuader l'Europe de laisser tranquillement s'effectuer cette opération de police. Une série de fausses nouvelles avait été répandue par des agences complaisantes. D'habiles agents stimulaient le zèle des patriotes serbes. Il fallait à tout prix montrer à l'Europe une Serbie en feu, menaçant d'incendier le monde. Mais, jusqu'ici du moins, le gouvernement serbe a conservé tout son sang-froid. Des témoins impartiaux ont constaté sur place que l'excitation des esprits dans le petit royaume slave n'avait rien d'anormal, rien qui mît la paix en danger. Alors que les journaux austrophiles représentaient le pays déchiré par les dissensions intérieures, il s'est constitué un nouveau Cabinet, où figurent les chefs des quatre grands partis, sous la présidence d'un homme d'expérience, à l'esprit pondéré, historien apprécié, qui s'est acquis l'estime des gouver-

nements étrangers au cours des différentes missions qu'il a remplies, à Paris notamment. Le peuple serbe, uni dans le péril, monte la garde le long de ses frontières. Il ne se livre à aucune provocation.

De ce côté la campagne était manquée. Restait l'opération occidentale. Elle consistait à dire aux puissances : « Que vous importe la Serbie ? Nos affaires sur la Save et la Drina ne vous regardent point. D'ailleurs, l'Allemagne est derrière nous. Vous n'allez pas risquer une guerre pour les beaux yeux des Serbes. » Et ce mouvement stratégique a été appuyé par Berlin. Fidèle à l'alliance, le gouvernement allemand a déclaré, comme il l'avait déjà fait à l'origine du conflit austro-turc, qu'il marcherait avec l'Autriche. « Vous voyez bien ! » s'est-on hâté de nous dire. En effet, nous avons vu. Seulement, comme cet automne, le résultat n'a pas été celui qu'on espérait au Ballplatz. La Russie a déclaré qu'elle se porterait au secours de la Serbie attaquée. Elle continue de recommander à Belgrade la réserve et la modération ; elle n'encourage aucune revendication déraisonnable, mais elle ne permettra pas que, sous un prétexte malhonnête, on asservisse un Etat slave. En 1876, elle s'est désintéressée de la Bosnie et de l'Herzégovine. Quoi qu'il lui en coûte, elle tient aujourd'hui la parole donnée à l'empereur François-Joseph dans un moment d'aberration. Elle a payé très cher la politique paradoxale des hommes qui la dirigeaient alors. Elle ne veut pas aller au-delà. Elle sent aussi qu'elle ne le pourrait pas. Excédé par la malheureuse aventure japonaise, le sentiment patriotique russe s'est réveillé, à propos des affaires d'Orient, avec une vivacité dont le gouvernement ne peut pas ne pas tenir compte. Energiquement soutenu par l'opinion publique, le Cabinet de Pétersbourg reste donc ferme sur ses positions ; il désire

la paix ; il engage énergiquement ses amis à ne pas la troubler ; par contre, il ne permettra pas à d'autres de faire ce qu'il s'interdit à lui-même.

Nous touchons ici au point délicat. « Soit, dit-on à Vienne. Nous ne reculons pas devant le risque d'une guerre avec la Russie. Mais l'Allemagne sera derrière nous et la Russie n'aura personne derrière elle. » C'est une grave erreur. Il convient de la dissiper. Si l'Autriche prend l'initiative d'une agression contre la Serbie, si la Russie prend la défense de la Serbie et si l'Allemagne se croit tenue par son traité d'alliance de se porter au secours de l'Autriche, la France considèrera certainement qu'elle est également engagée vis-à-vis de la Russie, avec toutes ses forces. Quand nous avons été menacés par l'Allemagne au Maroc, où la Russie n'avait aucun intérêt propre, nous avons bénéficié de l'entier concours du Cabinet de Pétersbourg. Si la Russie vient à être attaquée par l'Allemagne, pour la Serbie ou pour autre chose, elle peut compter sur notre appui illimité. Nous déplorerions qu'un conflit ensanglantât l'Europe, nous mettrons tout en œuvre pour qu'il n'éclate pas. Mais aucune suggestion ne nous fera manquer à un devoir élémentaire. Du reste, le devoir concorderait avec l'intérêt. La France risquerait sa propre indépendance en laissant écraser la Russie isolée. Les destinées des deux pays alliés sont solidaires.

L'Angleterre aussi ferait front avec la Double-Alliance. Ce ne serait pas son devoir strict. Mais ce serait son intérêt, l'intérêt de la communauté européenne menacée par d'ambitieux brouillons, de l'équilibre nécessaire. Comme nous, avec persévérance, elle conseillera la patience et la réserve à Belgrade. Comme nous, elle ne tolèrera pas la destruction de l'équilibre. Il vaut mieux que ces choses soient dites dès maintenant. Il importe que les situations

soient nettes, que l'on sache où l'on va. La Triple-Entente est une combinaison essentiellement pacifique. Mais ce serait un pacte dérisoire si elle n'entrait pas en jeu quand la paix est compromise par d'autres. Il faut qu'on le sache à Vienne. Les appels à la lâcheté resteront sans écho.



LA QUESTION SERBE

COMMUNICATION RUSSE. — DÉCLARATION DE M. NOVAKOVITCH A LA SKOUPTCHINA.

26 février 1909.

La situation se présente aujourd'hui sous un meilleur aspect. Les nouvelles de Saint-Pétersbourg et de Belgrade sont aussi rassurantes qu'il était permis de l'espérer. M. Isvolsky a fait connaître aux Cabinets qui avaient exprimé le désir qu'une démarche commune fût faite à Belgrade dans un esprit amical, que le gouvernement russe était disposé, en principe, à s'associer à cette démarche. D'autre part, le chef du nouveau ministère serbe a lu hier à la Skoupchtina une déclaration où ne se trouve formulée aucune revendication pouvant être considérée comme une provocation par l'Autriche-Hongrie.

Il eût été préférable que la démarche fût effectuée simultanément à Vienne et à Belgrade. Uniquement inspirée par le désir d'éclaircir la situation, de dissiper les malentendus, de prévenir tout conflit, elle ne devait blesser la susceptibilité de personne. Elle n'eût constitué ni une intervention ni une pression. Il semblait donc que le représentant de l'Allemagne pouvait, sans inconvénient, se joindre à ses collègues de France, d'Angleterre, d'Italie et de Russie pour demander amicalement, à Vienne comme à Belgrade, les éclaircissements nécessaires. On ne l'a pas

pensé à Berlin. Le prince de Bülow a cru que sa qualité d'allié lui commandait de s'abstenir à Vienne de tout ce qui pourrait froisser, si légèrement que ce fût, les susceptibilités autrichiennes. Il a exprimé l'avis qu'il y avait lieu d'agir seulement à Belgrade. Dès lors que les autres gouvernements étaient exclusivement guidés par l'esprit de conciliation, ils ne pouvaient pas songer à passer outre. Toutefois, toujours résolus à ne négliger aucune chance d'assurer le maintien de la paix, ils ont persisté dans leur entreprise pacifique. Ils ont décidé de chercher à Belgrade les informations qu'on leur refusait à Vienne. Mais, comme la démarche risquait alors de prendre un autre caractère, ils ont demandé à la Russie si elle ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'elle fût faite dans ces nouvelles conditions. M. Isvolsky a répondu favorablement, sous la seule réserve que les quatre Cabinets intéressés s'entendraient préalablement sur la nature et la portée de la démarche. Comme les quatre Cabinets n'éprouvent que de la sympathie pour les Serbes, on peut être assuré que leurs représentants à Belgrade tiendront aux ministres du roi Pierre un langage dont ils ne pourront être blessés. On est donc en droit d'attendre de MM. Novakovitch et Milovanovitch une réponse conciliante.

Les déclarations de M. Novakovitch à la Skoupchtina n'interdisent nullement cet espoir. Elles respirent, il est vrai, un patriotisme ardent ; elles montrent le peuple serbe disposé à sacrifier jusqu'au dernier homme à la cause nationale. Il n'en pouvait pas être autrement. Mais, sous une forme émue, éloquente, elles reconnaissent formellement aux puissances signataires du traité de Berlin le droit d'apprécier la légitimité des « aspirations » contenues dans le programme serbe « et du droit qui en fait le fond ». Le président du Conseil s'est gardé de préciser

ces aspirations. « Le gouvernement royal, a-t-il dit, a assumé la tâche d'intervenir entre le peuple serbe et les grandes puissances afin de leur faire comprendre la situation dans laquelle la Serbie est placée par les derniers changements dans le problème balkanique. » Cette tâche est ardue. Elle n'est pas au-dessus des forces de ministres patriotes conscients des véritables destinées de leur pays. Mais il faudra qu'elle soit facilitée par les hommes de bonne volonté et de bonne foi de tous les pays. Si la Serbie remet ses intérêts vitaux entre les mains des puissances, celles-ci doivent faire honneur à cette confiance. La justice et l'intérêt de la paix universelle l'exigent.



LA CONVENTION AUSTRO-TURQUE

SIGNATURE DE LA CONVENTION RÉGLANT LE DIFFÉREND AUSTRO-TURC.

27 février 9909.

La convention qui met fin au conflit entre la Turquie et l'Autriche-Hongrie a été signée vendredi à Constantinople par Hilmi Pacha et le marquis Pallavicini. Depuis plusieurs semaines, l'accord était établi en principe. Dès lors que le Cabinet de Vienne s'était résigné à proposer à la Porte une indemnité en compensation de l'abandon des droits de souveraineté du sultan sur la Bosnie et l'Herzégovine, on pouvait considérer l'entente comme certaine. Ce n'est pas, comme on l'a dit, que la Turquie voulût vendre à tant par tête les habitants des deux provinces occupées restés ses sujets en droit. Elle n'eût jamais accepté ce troc si elle ne s'était trouvée placée devant des faits accomplis. La question n'était plus entière. Il fallait opter entre un arrangement à l'amiable ou la guerre à un instant critique où l'existence même de l'empire ottoman était en jeu, où les Jeunes-Turcs, tout à l'installation du nouveau régime, étaient militairement financièrement hors d'état de soutenir une lutte décisive. Le baron d'Aehrenthal avait bien choisi son moment. Mais le soulèvement de l'opinion ne lui a pas permis d'effectuer l'opération sans dommage. Après une résistance obstinée, il a dû

consentir un sacrifice. Le Cabinet de Constantinople n'a presque pas discuté les chiffres. Il s'est également rallié sans difficulté au subterfuge grâce auquel les 57 millions qui devaient lui être versés étaient censés représenter non une indemnité pour la cession des droits de souveraineté sur la Bosnie et l'Herzégovine, mais la valeur des biens domaniaux situés dans ces deux provinces. Officiellement, cette combinaison ménage l'amour-propre des deux Etats. En fait, elle ne change rien à la triste réalité. Il est déplorables que des provinces entières soient cédées par leur souverain légitime sans le consentement des populations. Dans le cas particulier, on peut dire : malgré les populations, car, depuis 1876, quand les Bosniaques et les Herzégoviniens votaient à une immense majorité leur réunion à la Serbie, leurs sentiments n'ont pas varié. C'est même là le principal intérêt et la véritable raison du procès panserbe qui va se dérouler dans quelques jours à Agram. Si douloureux que cela soit pour tous les partisans de la justice internationale, il faut pourtant reconnaître que, dans la circonstance, la Turquie a obéi à une impérieuse nécessité. Ce n'est pas elle qui portera devant l'histoire la responsabilité de cet attentat au droit des gens.

La convention du 26 février ne contient aucune disposition qui ne soit déjà connue. L'indemnité stipulée sera versée, en or, dans les quinze jours de l'échange des ratifications. La liberté religieuse est assurée aux musulmans des provinces annexées. Il n'est pas question du protectorat catholique de l'Autriche-Hongrie en Albanie. Un traité de commerce doit être conclu dans le délai de deux ans entre les deux pays. Le Cabinet de Vienne accepte d'avance, éventuellement, l'élévation de 11 à 15 0/0 des droits de douane *ad valorem* en Turquie, l'établissement de nouveaux monopoles, la suppression progressive

de ses bureaux de poste, la substitution de la juridiction ottomane au régime des capitulations. Le bruit court que des articles secrets sont joints à la convention. Ils concerneraient le sandjak de Novi-Bazar. A en croire les dépêches, l'Autriche aurait garanti l'intégrité du sandjak. On ne se rend pas bien compte de la nature et de la valeur de cette garantie. Si la Turquie l'a demandée comme on le prétend, elle a commis une faute. Elle donnerait par là, sous une forme indirecte, un droit spécial d'intervention à l'Autriche-Hongrie dans une partie de son territoire. Et cette intervention pourrait se produire dans des conditions bien gênantes pour le propriétaire. Si la Turquie désirait une garantie, elle pouvait la demander à l'ensemble des puissances signataires du traité de Berlin. Si, au contraire, Vienne a voulu la lui imposer, elle n'en est que plus inquiétante. Nous voulons encore croire que la convention n'est pas doublée de clauses secrètes. Dans la nouvelle voie où vient heureusement de s'engager la Turquie, il serait préférable, pour elle et pour l'Europe, qu'elle ne reprît pas le système de la diplomatie occulte.



LA CRISE ORIENTALE

LES INTRIGUES AUTRICHIENNES FONT ÉCHOUER LE PROJET DE DÉMARCHE COMMUNE A BELGRADE. — ARTICLE PROVOCATEUR DE LA « DANGER'S ARMEEZEITUNG ».

28 février 1909.

Le nouveaux nuages viennent obscurcir l'horizon politique. Ce ne sont pas les derniers. On se ferait de grandes illusions en s'imaginant que la question d'Orient sera résolue par la signature de quelques protocoles. Il faudra s'habituer à la voir réapparaître périodiquement, même après la clôture des travaux de cette Conférence qu'il est si difficile de réunir. On peut bien déterminer des hommes politiques à signer, à contre-cœur, certains papiers. Cela ne supprime pas les difficultés qui ont leur source dans les choses elles-mêmes. La nouvelle d'aujourd'hui, c'est que le gouvernement russe ne veut plus s'associer à la démarche commune projetée à Belgrade. Il n'avait donné son assentiment qu'en principe, sous réserve. Après réflexion, il préfère s'abstenir, provisoirement du moins. Ce n'est pas un revirement, c'est plutôt un avertissement. Il n'est pas très difficile d'en découvrir les raisons.

Les Cabinets de Paris et de Londres avaient cru que le meilleur moyen de sortir d'une confusion pleine de périls était de s'adresser à la fois aux deux gouvernements en conflit. Il ne s'agissait pas d'exercer une pression dé-

sobligeante, mais de se renseigner. La dignité des Cabinets de Vienne et de Belgrade n'était pas en jeu. Néanmoins, le Ballplatz a pris de très haut la proposition et la Wilhelmstrasse a suivi. Dans l'opinion de ces deux chancelleries, tous les torts venant de Belgrade, c'était à Belgrade seulement qu'il convenait de s'adresser. Malgré le vice évident de ce raisonnement, qui supposait établi ce qu'il fallait précisément démontrer, M. Pichon et Sir Edward Grey ont poussé l'esprit de conciliation jusqu'à se prêter à cette procédure. Ils n'ont posé qu'une condition : la coopération de la Russie. Celle-ci aussi, par égard pour ses amis et pour la paix, a cédé sur ce point. Seulement, elle s'est réservé la faculté de discuter les modalités de la démarche. Or, à peine son consentement était-il connu qu'on entonnait à Vienne un hosanna de triomphe : grâce à l'accord franco-allemand, à la fidélité de Berlin, à la complaisance de Paris, la Serbie allait être réduite à la raison. Ces commentaires prématurés ont tout compromis. Le Cabinet de Pétersbourg a donné une douche à cet enthousiasme. Autant que personne, il veut résolument la paix. Mais il ne veut pas qu'on interprète sa bonne volonté comme une marque de faiblesse. Il aurait volontiers pris part à une conversation amicale, qui n'eût rien préjugé ; il ne s'associera pas à une demande d'explications ressemblant à une sommation. La démarche n'aura donc pas lieu.

Il n'en faut pas conclure que la paix est plus compromise qu'auparavant. M. Isvolsky ne songe point à la troubler. Il continuera de donner à Belgrade des conseils de modération. Ces conseils, d'ailleurs, identiques à ceux de notre ministre près du roi Pierre, ont été pris en très sérieuse considération. En informant les représentants de la Serbie à l'étranger de la constitution du Cabinet No-

vakovitch, M. Milovanovitch a fait ressortir les tendances conciliantes du nouveau ministère : des instructions très strictes ont été envoyées à tous les fonctionnaires civils et militaires pour leur prescrire d'observer la plus grande réserve. Il est aujourd'hui probable que les explications que les puissances se proposaient de demander au gouvernement serbe seront données spontanément par lui. Il faut donc lui faire crédit de quelques jours.

En attendant, le public ne doit pas être induit en erreur sur la mentalité des deux peuples menacés d'en venir aux prises. Les personnes qui ne lisent que les déclarations officielles du gouvernement de Vienne ne se doutent pas de l'état d'esprit créé dans certains cercles — très influents — de la monarchie dualiste par l'inauguration de la grande politique du baron d'Aehrenthal. Qu'elles en jugent! Voici, textuellement, la fin de l'article de tête du numéro du 25 février de la *Danzer's Armeezeitung*, revue militaire très répandue, rédigée, porte son titre, par un groupe d'officiers supérieurs :

La Serbie, dès que nous estimerons le moment venu, devra être combattue d'après les principes que nos esprits militaires dirigeants ont inculqués à l'armée par le travail d'une longue période de paix : avec toute notre puissance, rapidement et sans ménagement. L'armée impériale et royale devra se ruer de toutes parts, comme un ouragan, à l'assaut de l'insolent drôle et se déverser dans son pays comme un torrent. Accablée sous nos coups, la Serbie ne devra point reprendre le souffle. Alors, on n'aura pas grand'chose à craindre de la guérilla serbe, si redoutée.

Pour une guerre de cette sorte, des troupes nombreuses sont nécessaires. Sans nul égard à d'autres circonstances, ces troupes doivent être mises sur pied sur-le-champ. Disposer

d'une puissance supérieure bien organisée et ne pas s'en servir, voilà qui ne viendrait aujourd'hui à l'idée d'aucun de nos généraux.

Si le peuple serbe tentait de se soulever contre nous, nous saurions alors ce que nous avons à faire. Ce n'est pas pour rien que notre génération militaire d'aujourd'hui est pénétrée des principes de l'absence de tous ménagements guerriers. Si les insurgés serbes veulent mourir, ils peuvent être expédiés dans l'autre monde par hécatombes, jusqu'au dernier de la race. Ce monde-ci n'y perdra rien. Ce sera une guerre d'extermination. Nous saurons la faire si besoin en est.

Puisqu'il y a des gens derrière la Serbie, nous ferons la conquête de la Serbie et nous la garderons, afin que dans l'avenir des velléités semblables ne puissent se manifester. La création artificielle qui s'appelle royaume de Serbie représente aujourd'hui un abcès purulent qui menace de tout infester. Il doit être opéré.

Quiconque cherche à soutenir la Serbie est notre ennemi. Nous sommes assez forts pour repousser de telles attaques et de tels protecteurs.

Nous châtierons la Serbie, nous la conquerrons, nous la garderons... Si cela déplaît à quelqu'un, qu'il vienne donc !

Il y a encore une opinion européenne. Nous lui livrons l'homme de proie qui a écrit ça.



LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

DÉMARCHE DE LA RUSSIE A BELGRADE. — PERSISTANCE DE L'AUTRICHE A RÉCLAMER A LA SERBIE UNE SÉRIE D'ASSURANCES.

1er mars 1909.

Comme nous l'avons annoncé hier en Dernière Heure, le gouvernement russe a pris à Belgrade l'initiative de la démarche qu'il n'a pas cru devoir faire conjointement avec d'autres puissances, pour les raisons que nous avons exposées. Il a saisi pour cela une occasion toute naturelle. M. Milovanovitch avait fait part au Cabinet de Pétersbourg, comme à tous les autres, de la constitution du ministère Novakovitch. En son nom, le représentant de Pierre Ier près de Nicolas II avait affirmé le sincère amour de la paix des nouveaux ministres, l'absence chez eux de toute intention agressive, leur ferme résolution de s'abstenir de tout acte de provocation et de laisser aux grandes puissances le soin de discuter les besoins et les intérêts mis en cause par la crise actuelle. En réponse à cette communication, M. Isvolsky a chargé le ministre de Russie à Belgrade de donner au gouvernement serbe le conseil amical de maintenir sa résolution, accueillie avec une sincère satisfaction par le gouvernement russe, et d'observer une attitude pacifique. « Le Cabinet de Saint-Pétersbourg, dit une note officieuse publiée à ce sujet, est convaincu qu'une telle résolution répond aux

intérêts vitaux de la Serbie dans la situation politique actuelle. Il sait, de plus, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne rencontrerait auprès des puissances ni sympathie, ni appui, et que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans les susdites revendications qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui conseille de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales, et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances. »

Cette déclaration est aussi nette que possible. Personne ne pourra plus accuser le gouvernement russe de pousser secrètement la Serbie à la résistance. Du reste, sauf à Vienne, on n'avait nulle part cette idée. Si, comme il faut l'espérer et comme les dispositions personnelles de M. Milovanovitch le font prévoir, le gouvernement serbe défère aux conseils de la Russie, certainement appuyés par le représentant de la France et très probablement aussi par celui de l'Angleterre, le Cabinet de Vienne n'aura plus de prétexte d'adresser un ultimatum à Belgrade. D'après les dépêches de Vienne, il est vrai, il ne se contenterait pas de la renonciation de la Serbie à des compensations territoriales. Avant de discuter la question des avantages économiques au profit du royaume, il demanderait : 1° que la Serbie cessât de mobiliser ; 2° qu'elle renonçât à réclamer l'autonomie pour la Bosnie et l'Herzégovine ; 3° qu'elle fournît des garanties pour la cessation de la propagande pan-serbe en Bosnie-Herzégovine et en Serbie.

Ces exigences seraient inadmissibles. Elles prouveraient

seulement que le gouvernement austro-hongrois est résolu, comme beaucoup de personnes l'ont supposé depuis l'origine de la crise, à pousser la Serbie à bout, à la provoquer à une guerre de destruction ou à la réduire au vasselage. Les mesures militaires prises en Serbie sont le minimum de ce que pouvait faire un Etat menacé dans son existence ; il n'y a pas de troupes mobilisées sur la frontière. L'établissement dans les provinces annexées d'un régime autonome, conforme à la justice et aux vœux de l'immense majorité de la population, rentre dans les aspirations permises. Le gouvernement serbe n'a pas le droit strict de le demander ; mais il ne lui est pas interdit de formuler un désir auquel s'associeront toutes les personnes qui ne professent pas sur l'administration des peuples les idées de Metternich et de la Sainte-Alliance. Quant à la propagande pan-serbe, il dépend de l'Autriche-Hongrie elle-même de la faire cesser en donnant aux populations serbes de la monarchie les satisfactions nécessaires. Cette prétendue propagande est la manifestation inévitable des mécontentements locaux. Sous une forme ou sous une autre, elle durera tant que les Serbes austro-hongrois seront traités en sujets de second ordre. Comment le gouvernement serbe pourrait-il garantir qu'elle disparaîtra ? Il n'a pas d'action de l'autre côté de sa frontière. En Serbie même, il peut bien réprimer les actes matériels de propagande. Il ne peut pas empêcher les cœurs de battre.

En somme, la situation semble maintenant se présenter ainsi : D'après la Russie, il y aura lieu de soumettre à la Conférence la question serbe dès que le Cabinet de Belgrade aura fait connaître l'abandon de ses prétentions territoriales. D'après l'Autriche-Hongrie, cet abandon ne suffirait pas ; la Serbie devrait encore se plier à certaines

autres conditions ; en outre, ces conditions remplies, la conversation sur les avantages économiques devrait se tenir entre Vienne et Belgrade, non à la Conférence. La différence entre les deux points de vue saute aux yeux.



LA CRISE ORIENTALE

MENACES DE LA PRESSE VIENNOISE ET EXIGENCES AUTRICHIENNES — CONCLUSION DE L'ACCORD RUSSO-TURCO-BULGARE.

2 mars 1909.

On ne connaît pas encore la réponse authentique du gouvernement serbe à la note de M. Isvolsky. Toutefois, il y a tout lieu de croire qu'elle est favorable. Les déclarations de M. Milovanovitch au correspondant d'un journal parisien du matin le font espérer. Le Cabinet de Belgrade répondrait qu'il ne formule aucune exigence et remet entièrement les intérêts de la Serbie entre les mains des puissances. Il est à craindre pourtant, comme nous le disions hier, que Vienne stipule d'autres conditions. Le *Neues Wiener Tagblatt* disait hier que le devoir de la Serbie était d'informer directement l'Autriche qu'elle se propose de tenir une conduite pacifique et correcte, et de présenter directement à la monarchie sa requête relative aux concessions économiques. Le *Fremdenblatt* d'aujourd'hui est plus catégorique encore. Après avoir énuméré les conditions de soumission que nous avons signalées hier, l'organe de la chancellerie du Ballplatz ajoute :

La Serbie doit déclarer définitivement, et sans aucune restriction, qu'elle renonce pour jamais à ses prétentions sur les provinces annexées. Précisément, pour bien assurer la

paix dans l'avenir, on ne saurait rien lui passer en ce qui touche la forme de la déclaration par laquelle sa renonciation deviendra absolue et irrévocable.

Ce serait une erreur de croire que la communication du Cabinet serbe à Saint-Pétersbourg et la réponse de la Russie tranchent l'affaire de façon définitive.

Il faut d'abord attendre pour voir si la Serbie se décide à faire réellement la déclaration que lui a conseillé de faire la Russie.

L'endroit où elle aurait à la faire est Vienne.

Alors seulement le moment sera venu d'entamer la conversation au sujet des avantages économiques à accorder à la Serbie.

D'ailleurs, c'est à nous seulement de déterminer l'étendue des facilités économiques qu'il y aurait alors lieu de lui offrir, car ce n'est pas là une question européenne, mais bien une affaire « intérieure » de l'Autriche-Hongrie.

Il y a deux parties dans cet article officieux. La première est une invitation au vassal de venir faire amende honorable et rendre hommage au suzerain. C'est puéril et méchant. La seconde soulève une question infiniment délicate. Depuis l'origine de la crise, les hommes d'Etat et les publicistes se mettent le cerveau à la torture pour découvrir les concessions économiques que la Serbie peut raisonnablement attendre de l'Autriche. Nous avons déjà montré la vanité de quelques-unes des combinaisons imaginées. Nous irons plus loin aujourd'hui. Nous avons la conviction que la Serbie ne doit pas implorer ces concessions — plus ou moins illusoires — mises à si haut prix. Elle s'humilierait en vain. Le langage du *Fremdenblatt* est d'une clarté qui ne laisse rien à désirer. Le baron d'Aehrenthal veut rester en tête à tête avec les représentants du roi Pierre et, par force ou par persuasion, leur arracher le

serment d'obéissance autrefois prêté par le roi Milan. Si les ministres de Pierre Ier croient s'en tirer à meilleur compte, quelle erreur ! Il est donc plus sage et plus expéditif de renoncer à cette conversation dangereuse. Que la Serbie s'en tienne purement et simplement au traité de commerce déjà signé, qui remplace le traité provisoire expirant le 31 mars, et qui attend la ratification des Parlements cisleithan et transleithan! Qu'elle ne sollicite pas de sa puissante voisine d'autres avantages économiques que ceux qu'un Etat indépendant peut librement demander à un autre Etat! Qu'elle ne perde pas, pour vivre, ses raisons de vivre! Nous nous sommes déjà permis de le lui dire : c'est du côté de la Turquie qu'elle doit se tourner. C'est avec la Turquie rénovée, débarrassée de préjugés antiques, résolue à traiter sur le même pied ses sujets de toute race et à vivre en relations confiantes avec les nouveaux Etats constitués avec ses anciennes possessions, que la Serbie doit chercher à s'entendre. C'est sur le territoire turc qu'elle doit se faire ouvrir, à l'amiable et à l'avantage des deux parties, un passage vers l'Adriatique.

Précisément, on annonce aujourd'hui la conclusion de l'accord turco-bulgare, ou plutôt russo-turc. Rifaat-Pacha, le nouveau ministre des Affaires étrangères ottoman, doit le signer aujourd'hui même à Pétersbourg. La Russie règle à la fois l'indemnité réclamée à la Bulgarie pour la proclamation de son indépendance et les chemins de fer rouméliotes, et son propre compte avec la Porte pour l'indemnité de guerre de 1878. Comme nous l'avons indiqué au moment où M. Isvolsky a proposé de lier les deux questions, la combinaison sera réalisée au moyen d'une opération de banque qui sera effectuée probablement à Paris. Le terrain oriental une fois déblayé de ces obstacles, on va pouvoir aborder plus franchement la question serbe.

LA CRISE ORIENTALE

CONTINUATION DE LA TENSION. — LES NÉGOCIATIONS A BELGRADE. — ALLOCUTION DU ROI PIERRE A UN DÎNER DE COUR.

3 mars 1909.

La situation ne s'est pas modifiée depuis hier. Mais il se confirme que le Cabinet de Vienne s'obstine à vouloir le tête-à-tête avec Belgrade. Il n'a pas encore, à notre connaissance, formulé officiellement ses exigences. Il s'est contenté de les faire publier dans ses journaux. Son jeu est facile à percer. Il pense exaspérer les Serbes et les pousser à une imprudence ou bien les intimider et leur imposer la conversation privée d'où sortirait, plus ou moins déguisé, le vasselage serbe : les avantages économiques seraient le prix de la subordination politique.

A en croire les dépêches qu'on lira plus loin ([1]), l'Alle-

([1]) Le ministre de Russie à Belgrade s'est rendu hier matin, à onze heures, chez le ministre des Affaires étrangères, M. Milovanovitch, et lui a fait, de la part du gouvernement russe, la communication verbale déjà annoncée : il a, au nom de la Russie, engagé la Serbie à abandonner des revendications que l'Autriche-Hongrie était décidée à rejeter sans examen, et dont le maintien serait susceptible de déterminer un conflit ; il est d'ailleurs resté dans les généralités, se bornant à préconiser des résolutions pacifiques, mais sans préciser autrement quelles devaient être ces résolutions.

Dans l'après-midi, le Conseil des ministres s'est réuni au Palais sous la présidence du roi Pierre. La délibération a été très longue, elle s'est prolongée jusqu'à huit heures et aucune note officielle n'a été publiée au sujet des décisions ministérielles. Toutefois, dans les milieux politiques de Belgrade, on assure que le gouvernement adoptera, en raison

magne adopterait aussi le point de vue viennois ; il faudrait qu'une entente austro-hongroise précédât la réunion de la Conférence ; les plénipotentiaires des puissances solennellement réunis seraient appelés à ratifier purement et simplement les accords particuliers déjà conclus, et

du conseil que lui donne la Russie de renoncer à ses revendications territoriales, le point de vue suivant : il déclarera être forcé de s'en remettre aux puissances du soin de décider en dernier ressort de ses revendications territoriales et avoir la plus entière confiance dans leur justice, d'autant plus que la solution de plusieurs questions non encore résolues en dépend ; il exprimera en même temps la conviction que, si la décision de l'Europe passait sous silence la situation matérielle dans les Balkans, elle ne contribuerait nullement à consolider la paix que tout le monde désire.

On attend pour aujourd'hui à Belgrade l'arrivée du comte Forgach, ministre d'Autriche-Hongrie, qui, d'après les dépêches de Vienne, a dû quitter Budapest hier. Mais, dans les cercles diplomatiques, on n'envisage pas ce retour sans une certaine appréhension : on craint que le comte Forgach n'ait reçu à Vienne des instructions formelles qui pourraient spécialiser d'une façon critique le caractère de sa mission.

DÉCLARATIONS DU ROI PIERRE Ier

Au dîner de Cour donné le 1er mars en l'honneur des nouveaux ministres, le roi a annoncé que tous les délinquants politiques seraient grâciés. Dans son discours, le souverain s'est tout d'abord félicité, comme Serbe, du rapprochement qui s'est effectué entre les partis politiques de la Serbie, rapprochement d'où est sorti le gouvernement actuel.

Les circonstances, a-t-il ajouté, sont, sans doute, difficiles, mais le souverain et le peuple entier envisagent l'avenir avec confiance parce qu'ils voient les chefs du peuple réunis assumer la conduite des affaires de l'Etat. De même que tous les Serbes condamnent à l'oubli, dans le moment actuel si décisif pour les destins de la patrie, toutes les injures et toutes les attaques, de même le Roi pardonne toutes les injures lancées contre lui et contre sa Maison.

Le roi a dit en terminant :

Puisse à partir de maintenant disparaître toute désunion entre nous ; puissent nos poitrines n'être plus jamais remplies de haine et de désirs égoïstes, afin que tous, remplis du même ardent amour pour la patrie, nous nous portions comme un seul homme à la défense de son avenir menacé. Le roi est convaincu que le gouvernement, formé par la réunion de patriotes reconnus, prendra à honneur et sera à même de justifier les espérances qu'il suscite.

Le roi a conclu son discours par des vivats à la Serbie et à la cause serbe. M. Novakovitch a répondu par un discours de remerciements et par des vivats en l'honneur du roi et de la Maison royale, vivats qui ont été accueillis avec enthousiasme.

non à délibérer. Autant dire que le traité de Berlin peut être violé par n'importe qui pourvu qu'un groupe de puissances s'entende pour couvrir ces violations. On ne peut pas établir de comparaison entre les différends austro-turc et turco-bulgare et le conflit austro-serbe. L'Autriche et la Bulgarie avaient avec la Turquie un compte à régler. Il était indispensable que ce règlement intervînt avant la réunion de la Conférence. Dès lors que la Serbie ne réclame à l'Autriche-Hongrie aucune cession de territoire, aucune indemnité, elle n'a pas d'accord à conclure avec elle. Elle demande seulement des garanties pour son existence politique et économique. C'est aux puissances signataires du traité de Berlin à les lui donner.

Des publicistes d'ordinaire très bien renseignés croient savoir que le gouvernement austro-hongrois a l'intention d'imposer à Belgrade, à titre de satisfaction, le raccordement des voies ferrées serbes avec les chemins de fer bosniaques. Cette prétendue compensation ne serait qu'un nouvel instrument d'assujettissement. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons avec l'assurance de n'être pas démentis : la Serbie ne déboursera pas un centime pour cette opération. Elle veut s'ouvrir vers l'Adriatique un chemin libre. Avant l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, l'Europe le lui a déjà promis : elle doit tenir sa parole.

LA RÉPONSE SERBE
LE PROCÈS D'AGRAM

RÉPONSE DE M. MILOVANOVITCH A LA NOTE ISVOLSKY. — OUVERTURE DU PROCÈS D'AGRAM CONTRE CINQUANTE-TROIS PERSONNES ACCUSÉES DE PROPAGANDE PAN-SERBE.

4 mars 1909.

M. Milovanovitch a remis hier à M. Serguéief la réponse du gouvernement serbe à la note de M. Isvolsky. Elle est entièrement conforme à ce que nous avons fait prévoir ces jours derniers. Le ministre des Affaires étrangères du Cabinet Novakovitch déclare que la Serbie ne formule aucune demande, qu'elle confie ses intérêts aux puissances signataires du traité de Berlin et qu'elle considère l'annexion de la Bosnie-Herzégovine comme une question internationale dont la solution appartient à l'Europe.

Cette réponse ne satisfera peut-être pas le baron d'Aehrenthal. Elle satisfera les honnêtes gens, ceux qui conservent le respect du droit international, qui veulent la paix avec dignité, qui ne sacrifient pas à une tranquillité temporaire et illusoire les destinées des petits Etats, membres solidaires de la grande communauté européenne. La Serbie ne *retire* pas des revendications territoriales qu'elle n'a jamais adressées à l'Autriche-Hongrie, et dont celle-ci, allant au-devant des événements, lui faisait un grief. Elle avait des aspirations qu'elle a franchement pro-

clamées. Elle ne les désavoue pas, elle ne s'engage pas à les réprimer, comme l'exigeait le *Fremdenblatt* : aucun gouvernement n'a qualité pour abolir, dans un traité, les aspirations d'un peuple. Mais elle affirme solennellement son intention de rester absolument pacifique, elle remet ses intérêts entre les mains des puissances. Elle veut résolument la paix, mais elle ne consent pas à réduire ses forces militaires actuelles, insignifiantes en comparaison avec les troupes austro-hongroises massées sur sa frontière. Un désarmement qui ne serait pas simultané serait une soumission. Le baron d'Aehrenthal prétendait contraindre M. Milovanovitch à reconnaître que l'annexion de la Bosnie-Herzégovine ne touchait pas la Serbie. M. Milovanovitch répond à bon droit que la question de Bosnie-Herzégovine est une question internationale qui relève des puissances signataires du traité de Berlin. C'est la thèse que nous avons constamment soutenue. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* le disait elle-même au lendemain de la signature de l'accord austro-turc : la reconnaissance de la souveraineté de François-Joseph sur les deux provinces par le sultan laisse intact le droit de ratification de l'Europe. M. Milovanovitch ne considère pas la forme insultante de la sommation des officieux viennois. Quand on l'invite à déclarer que la main-mise définitive sur deux provinces sœurs ne concerne pas la Serbie, il se contente d'user du droit de tout justiciable, il porte sa cause devant le tribunal compétent, c'est-à-dire devant les puissances signataires du traité de Berlin. Celles-ci peuvent-elles se récuser, sous prétexte que plusieurs des juges ont déjà leur siège fait ? Non. Elles sont décidées par avance, il est vrai, à authentifier les titres de propriété de l'audacieux usufruitier qui prétendait que possession vaut titre, et qui a réussi, en cours d'instance, à obtenir la renonciation

du propriétaire. Cela n'empêchera pas les Etats garants d'examiner les recours des voisins. Ces recours ne sont pas dirigés spécialement contre le nouveau propriétaire. Ils sont généraux. Le tribunal appréciera.

La question reste donc ouverte. Le baron d'Aehrenthal voulait qu'elle fût fermée. Mais il n'appartient ni à la Turquie, ni à la Serbie, de la fermer à elles seules. L'Autriche-Hongrie ne doit s'en prendre qu'à elle-même des lenteurs du procès qu'elle a engagé. Elle ne peut repousser à sa guise l'action des tiers intéressés. Parmi ces derniers, au premier rang, se trouve la Russie. Derrière elle, se trouve la France. Il n'est pas permis de l'oublier. En vain la presse austrophile a-t-elle mis tout en œuvre pour jeter la confusion, sinon la peur, dans les esprits français. En vain a-t-elle répandu, ces derniers jours encore, les fausses nouvelles. Elle a échoué dans son entreprise répugnante. En cette affaire, comme dans toutes les autres, la France fidèle ne se laissera ébranler par aucune menace, séduire par aucun appât.

Attentive maintenant à tout ce qui vient de l'Orient, l'Europe va se rendre compte des procédés de gouvernement de l'Autriche-Hongrie dans les provinces dont le traité de Berlin lui avait confié l'administration. Hier mercredi s'est ouvert devant le tribunal d'Agram le procès de haute trahison intenté à cinquante-trois personnes pour propagande pan-serbe. Les chefs d'accusation sont misérables. C'est un procès d'intentions. Il s'agit de rétablir l'ordre dans les esprits par la terreur. On jugera des libertés bosniaques, de la mentalité des juges, par l'attitude du président du tribunal à l'audience d'hier. Comme il demandait à l'un des accusés quelle était sa religion, l'accusé répondit : « Orthodoxe serbe ». Le président l'a rappelé à l'ordre : « Il n'y a pas de religion orthodoxe serbe !

Il n'y a qu'une Eglise gréco-orientale. » Les fonctionnaires de Vienne ne peuvent pas encore supprimer les religions, ils les débaptisent. Non seulement le baron d'Aehrenthal ne veut pas que l'Europe entende pleurer les sujets serbes de Sa Majesté apostolique, il leur refuse le droit d'invoquer le Dieu des Serbes. Il n'y a qu'un Dieu : celui du Ballplatz.

Le *Journal des Débats* a tenu à être informé très exactement sur les débats de ce procès. Il a envoyé à Agram, pour les suivre, un de ses collaborateurs, M. Georges Gaulis, dont la compétence et l'impartialité ne sont mises en doute par personne. Nos lecteurs seront renseignés.



LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

LES OPÉRATIONS DE LA PRESSE AUSTRO-ALLEMANDE. — TRAITÉ DE COMMERCE TURCO-MONTENEGRIN.

6 mars 1909.

La démarche russe à Belgrade et la décision du gouvernement serbe de remettre ses intérêts entre les mains des puissances ont complètement déconcerté la presse austro-hongroise. Le dépit éclate dans tous les articles des journaux de Vienne. On voit échapper l'occasion de mater la Serbie. On comptait sur une exécution ou sur une soumission : le prétexte de l'exécution disparaît, l'invitation à la soumission reste sans réponse. Si soigneusement qu'ait été préparée la manœuvre destinée à faire capituler le roi Pierre, elle a manqué le but. Alors, on revient aux vieilles opérations stratégiques familières aux bons élèves de l'école bismarckienne.

Hier et aujourd'hui, datés d'endroits différents, sont arrivés dans les capitales européennes des télégrammes inquiétants sur l'état des esprits en Serbie. A en croire ces informations, les ministres étaient en désaccord, le parti de la guerre avait failli triompher, les journaux jetaient feu et flamme contre la note de M. Milovanovitch, l'opinion publique était surexcitée au plus haut point, l'Autriche était outragée, etc. Ces nouvelles sont fausses. Des renseignements très sûrs nous permettent de les dé-

mentir. Il n'y a pas d'agitation à Belgrade, le public accueille avec satisfaction les perspectives de paix, le gouvernement est unanime dans sa volonté de déférer aux conseils de la Russie appuyés par les représentants de l'Angleterre, de la France et de l'Italie ; l'ordre n'a été troublé nulle part dans le royaume. Le trouble n'existe que dans les imaginations d'agents intéressés à le faire naître.

Seconde opération, effectuée de concert entre les feuilles de Vienne et de Berlin mobilisées, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Gazette de Cologne* en tête : La Serbie et les puissances qui la conseillent portent atteinte à la dignité, aux droits souverains de l'Autriche. Elles veulent la faire comparaître devant un tribunal. Elles prétendent lui imposer une discussion sur des sujets d'ordre intérieur. Elles sont en train « d'allumer le flambeau de la guerre à propos de la légalisation juridique d'une situation existant depuis des dizaines d'années ». L'Autriche ne se laissera pas intimider par une Russie mal préparée et menacée d'un mouvement révolutionnaire. — C'est toujours le même système, consistant à intervertir les rôles et à reprocher à autrui ce dont on est soi-même coupable. La Serbie et l'Europe n'ont pris aucune initiative. Elles ont été brusquement mises en présence d'une violation flagrante du traité de Berlin. Elles n'en ont pas fait un *casus belli*. Elles cherchent à remettre de l'ordre dans le désordre provoqué par l'Autriche-Hongrie. Touchée au cœur, craignant pour son existence, la Serbie fait appel aux puissances signataires du traité violé. Comment celles-ci se déroberaient-elles ? Il y a quelques jours encore, le gouvernement austro-hongrois, par l'organe de ses journaux officieux, par la bouche du président du Conseil transleithan, annonçait l'intention d'adresser un ulti-

matum à Belgrade. Le Cabinet de Belgrade n'a pas relevé ces provocations. Il a joint sa cause à celle de l'Europe. Aujourd'hui, une partie de l'Europe se dispose à proposer à l'autre de régler en commun les affaires de la communauté, parmi lesquelles se trouvent les affaires serbes qui ont été l'objet de stipulations précises dans le traité de Berlin. Ni la Russie, ni la France, ni l'Angleterre ne songent à s'ingérer dans les questions économiques, financières, administratives de l'Autriche-Hongrie. Elles pensent qu'il y a lieu d'assurer l'existence politique et économique de la Serbie et, par suite, d'en causer entre signataires du traité qui a constitué la Serbie actuelle. Il n'y a là rien d'injurieux pour l'Autriche, rien d'attentatoire à ses droits souverains. En ce qui nous concerne, on ne peut nous soupçonner de mauvais desseins contre l'Autriche : nous avons déjà exprimé, à plusieurs reprises, l'opinion que l'intérêt bien entendu et la dignité de la Serbie lui commandaient de s'abstenir de rien solliciter de l'Autriche, et de s'arranger à l'amiable avec la Turquie.

C'est ici que se dessine la troisième opération. Vienne cherche à mettre en défiance les Turcs contre les Serbes. On aperçoit dans la presse ottomane les traces de ce travail sournois. Nous espérons que le Cabinet de Constantinople ne se laissera pas induire en erreur. Aucune puissance n'a l'intention de demander à la Porte de sacrifice quelconque en faveur de la Serbie. Mais il serait naturel et désirable que le gouvernement ottoman comprît les grands avantages d'un accord amical avec la Serbie et qu'il fût encouragé dans cette voie par les Etats qui ont les mains nettes dans l'affaire orientale. Il ne doit pas se laisser détourner d'une combinaison honorable et profitable à la fois par les cris de gens furieux de voir leur proie glisser entre leurs mains. Une bonne nouvelle, arri-

vée aujourd'hui, nous affermît dans cette confiance. La Turquie vient de signer un traité de commerce avec le Montenegro. C'est une bonne riposte.

Il faut enfin combattre les effets d'une quatrième opération, engagée depuis le mois d'octobre. Elle a échoué contre la Turquie. Mais Vienne croit encore dans son efficacité contre la Serbie. On dit que la transformation du droit d'occupation de la Bosnie-Herzégovine en droit de souveraineté n'a rien changé à la réalité des choses. Ce raisonnement fait trop d'impression sur trop d'esprits. Nous le détruirons en posant une simple question à tous les gens de cœur. Si le traité de Francfort avait conféré à l'Allemagne le droit « d'occuper et d'administrer » l'Alsace-Lorraine, et si, l'an dernier, l'empereur Guillaume II avait proclamé qu'il « étendait ses droits de souveraineté » sur ces deux provinces, n'y aurait-il rien eu de changé ?



LA DÉMARCHE AUTRICHIENNE

LE BRIDGE AUSTRO-SERBE. — UN ARTICLE DU « FREMDENBLATT ».

7 mars 1909.

La partie engagée en Orient par l'Autriche-Hongrie touche à sa fin. Le jeu devient très serré. Tous les atouts sont tombés. Le baron d'Aehrenthal, qui est un excellent joueur de bridge, voudrait maintenant passer sa longue couleur. Plusieurs de ses cartes maîtresses ont été coupées. Il ne peut plus gagner la levée que s'il affranchit la couleur serbe. Pour cela, il faut qu'il donne la main à l'adversaire et l'oblige à jouer dans sa fourchette. C'est le coup qu'il vient d'essayer. La démarche faite hier à Belgrade par le comte Forgach est la carte destinée à faire prendre la main à M. Milovanovitch. La carte a été jetée avec un sourire : le comte Khevenhuller est allé rendre visite à M. Pichon pour l'assurer des bonnes intentions du Ballplatz.

C'est bien joué. M. Milovanovitch, lui aussi, est un whisteur de belle force. Durant son long séjour à Rome, il s'est familiarisé avec les finesses de ce jeu pour lequel il avait de remarquables dispositions naturelles. Après quelques instants de réflexion, il ne manquera pas de rendre au comte Forgach sa politesse accompagnée d'un sourire également gracieux : il serait désolé d'enlever la

main à un adversaire aussi prévenant, il se gardera de prendre une carte lancée d'un geste aussi élégant.

Le gouvernement serbe, en effet, n'a aucun intérêt à quitter le terrain sur lequel il s'est habilement placé. Il a répondu à des mises en demeure brutales en se mettant sous la sauvegarde de l'Europe. Il serait bien imprudent de sortir de cet abri. La communication du comte Forgach, dont nous avons analysé la teneur hier en Dernière Heure, peut se résumer ainsi : « Vous avez déclaré aux puissances votre désir de vivre en bons voisins avec nous et votre intention de ne rien nous réclamer ; eh bien! donnez-nous directement ces assurances et nous serons gentils pour vous. » M. Milovanovitch peut facilement répondre : « Nous n'oublions pas que l'Autriche-Hongrie est une des puissances signataires du traité de Berlin et nous nous empresserons de lui faire part, en même temps qu'aux autres Etats, de nos intentions formelles, dès que sera arrêté le texte définitif de la note que nous préparons et dont vous connaissez déjà le sens. Nous espérons que vous jugerez cette communication suffisante. Cela fait, nous nous croirons en droit de compter que rien ne retardera plus la mise en vigueur du traité de commerce que nous avons signé l'an dernier avec vous, que la Skoupchtina serbe a déjà ratifié, et qui attend encore la ratification des Parlements de Vienne et de Pest. En ce qui concerne la question de Bosnie-Herzégovine qui semble vous préoccuper plus particulièrement, nous ne nous reconnaissons plus le droit de la traiter en tête à tête avec vous : ce sont les puissances signataires du traité de Berlin qui en sont saisies. »

Cette réponse s'impose. En vain le *Fremdenblatt*, et avec lui les autres officieux de Vienne et de Berlin, cherche-t-il encore aujourd'hui à déplacer la question. D'après

l'organe de la chancellerie autrichienne, il est indispensable qu'un accord austro-serbe soit conclu avant la réunion de la Conférence projetée. Rien ne montre mieux que l'Autriche se sent dans son tort ; car, si elle éprouve le besoin de signer un accord avec la Serbie, qui ne lui réclame rien, c'est qu'elle reconnaît lui devoir quelque chose. Il y a une nuance, pourra dire le *Fremdenblatt* : la Serbie, il est vrai, ne nous réclame rien aujourd'hui, directement ; mais elle réserve ses aspirations pour l'avenir ; nous voulons qu'elle renonce explicitement à ces aspirations et nous sommes disposés à payer un bon prix cette renonciation. Mais ni le Cabinet Novakovitch, ni aucun autre gouvernement serbe, ne signera jamais de convention aux termes de laquelle la Serbie renierait ses aspirations. Le roi Milan, qui vendait au détail les droits de son pays et ses prérogatives de chef de maison souveraine, a bien pu trouver, en 1881, un ministre assez faible pour signer, à l'insu de ses collègues, un pacte secret avec Vienne. Il n'en trouverait plus aujourd'hui. Le roi Pierre est certainement prêt à négocier avec l'empereur François-Joseph une convention additionnelle au traité de commerce déjà signé, ou une convention spéciale sur des questions économiques spéciales, mais c'est à condition qu'aucune clause, publique ou secrète, visant les « aspirations serbes » n'y soit insérée. Si le baron d'Aehrenthal n'avait pas la conscience aussi lourde, il n'insisterait pas dans des prétentions injurieuses pour tout peuple libre. Il possède un excellent moyen de rendre inoffensives, et sans qu'il lui en coûte rien, les aspirations de ses voisins : c'est de donner à tous les sujets de l'empereur-roi, de l'un et l'autre côté de la Leitha, sans distinction de race ni de religion, des droits égaux en fait et non seulement sur le papier.

LA CRISE ORIENTALE

LE PROJET DE NOTE SERBE REMANIÉ A PÉTERSBOURG. — LA TACTIQUE AUSTRO-HONGROISE. — NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AUSTRO-ROUMAINES.

10 mars 1909.

Le projet de note serbe aux puissances, qui avait été soumis par M. Milovanovitch au gouvernement russe, est revenu, avant-hier lundi, à Belgrade. Il n'a subi que de légères modifications à Pétersbourg. Il reste conforme à la communication officieuse de la semaine dernière. Il ne contient aucun détail sur la question du désarmement, sur le renvoi des réservistes, et se borne, sous ce rapport, à confirmer les intentions résolument pacifiques de la Serbie. Quelques phrases auraient été légèrement remaniées de manière à devenir plus précises. Le Conseil des ministres serbe s'est réuni hier pour examiner le projet ainsi modifié et pour en arrêter la rédaction définitive. Il est probable que la note sera adressée, aujourd'hui même, à toutes les puissances signataires du traité de Berlin, y compris l'Autriche.

Il faut donc attendre, pour la commenter, que le texte officiel en soit connu. Mais on peut, dès aujourd'hui, se rendre compte des dispositions avec lesquelles on accueillera ce document dans les différentes chancelleries. A Vienne et à Berlin, on affecte le pessimisme. On y déclare, plus haut que jamais, que l'Autriche n'ira pas à la

Conférence tant qu'elle n'aura pas conclu un accord spécial avec la Serbie. Dans les cercles militaires, on dit que la lutte pour la prépondérance dans les Balkans entre la monarchie dualiste et la Russie est inévitable, que l'armée austro-hongroise est en excellent état et que le moment est favorable pour trancher dans sa racine la rivalité séculaire entre les deux Etats. C'est la théorie de la *Danzer's Armeezeitung* qui s'est déjà exprimée plusieurs fois à ce sujet avec un cynisme sans restriction. Elle n'impressionnera personne. L'armée austro-hongroise semble actuellement, en effet, bien préparée à la guerre. Depuis plusieurs mois, elle est dans un état de demi-mobilisation. Il est naturel que les officiers, dont c'est le métier et le rêve de faire la guerre, brûlent du désir d'en venir aux coups. Mais les risques de la lutte sont beaucoup trop considérables pour que l'empereur François-Joseph partage cette belle ardeur. En dehors même de la Triple Entente, il y a d'autres garanties du maintien de la paix. La Bulgarie qui n'est pas un facteur négligeable du problème militaire, pourrait entrer en ligne, non pour marcher avec sa complice du mois d'octobre, mais pour faire cause commune avec les Serbes. La presse officieuse bulgare vient de publier des articles significatifs à cet égard. Dans son numéro de lundi, le *Vreme* déclare que la renonciation de la Serbie à des revendications territoriales a retourné l'opinion en sa faveur et que les sympathies du gouvernement et de l'opinion bulgares sont maintenant acquises à ce pays.

D'autre part, les négociations du traité de commerce austro-roumain, qui avaient été reprises il y a quelques semaines après une longue interruption et dont plusieurs journaux avaient annoncé ces jours derniers l'heureux résultat, se sont heurtées finalement à des obstacles diffi-

cilement surmontables. D'après la *Nouvelle Presse libre*, le Cabinet de Bucarest se propose de faire usage de l'article 8 du traité de commerce actuellement en vigueur pour dénoncer celui-ci. A en croire les informations de Bucarest, le Cabinet présidé par M. Jean Bratiano n'a pas les tendances nettement austrophiles de M. Démètre Stourdza. Il semble bien décidé à ne pas permettre que la crise orientale se dénoue par un accroissement de l'influence austro-allemande sur le Bas-Danube. Par exemple, il s'opposerait à la modification des traités relatifs au Danube dans le sens indiqué par le baron d'Aehrenthal au mois d'octobre. Il n'accepterait jamais, sous aucun prétexte, à aucun prix, une Confédération balkanique présidée par l'Autriche. Enfin, il n'est pas douteux que la Turquie, dont le conflit avec la Bulgarie va être réglé grâce à la généreuse intervention de la Russie, ne prêtera d'appui d'aucune sorte à l'Autriche. La presse viennoise prend ses désirs pour des réalités quand elle signale l'irritation des Turcs contre les Serbes.

La tactique diplomatique austro-hongroise consiste à fuir le terrain international. Bon gré mal gré, pourtant, le baron d'Aehrenthal sera contraint d'y venir. La France, la Russie, l'Angleterre et l'Italie n'ont pas la moindre intention de porter atteinte à son amour-propre. Elles ne prétendent lui arracher aucune concession incompatible avec les intérêts bien entendus de la monarchie. Mais elles ne peuvent pas se dérober à la tâche qui incombe à l'Europe d'examiner en commun la cause des Serbes et des Monténégrins. Le baron d'Aehrenthal ferait œuvre de sagesse et figure d'homme d'Etat en le reconnaissant franchement, sans plus tarder.



LA NOTE SERBE

PUBLICATION DE LA NOTE SERBE.

11 mars 1909.

M. Milovanovitch a télégraphié hier soir aux ministres de Serbie à Paris, Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Berlin, Vienne et Constantinople, et a remis aux représentants des puissances à Belgrade le texte de la note qu'on attendait avec tant de curiosité depuis une semaine. Voici la teneur de cet important document :

Répondant aux conseils amicaux du gouvernement impérial russe, le gouvernement royal serbe a l'honneur de vous transmettre la déclaration suivante avec prière de la faire connaître au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité ;

Partant de l'opinion que la situation juridique de la Serbie vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, après la proclamation de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, est restée normale, la Serbie n'a ni l'intention de provoquer la guerre avec la monarchie voisine, ni le désir de changer ses relations juridiques avec elle, en continuant sur la base de la réciprocité à remplir ses devoirs de voisinage et à entretenir avec elle, comme par le passé, des relations provenant d'intérêts

matériels réciproques dans un esprit de droiture auquel la Serbie s'est toujours conformée ;

Considérant que la question de la Bosnie et de l'Herzégovine étant une question européenne, il appartient aux puissances signataires du traité de Berlin de prendre une décision concernant non seulement l'annexion, mais aussi la nouvelle rédaction de l'article 25 du traité de Berlin, la Serbie, ayant confiance dans la sagesse et la justice des puissances, remet sa cause sans réserve aux puissances comme au tribunal compétent et ne demande en conséquence, à cette occasion, de l'Autriche-Hongrie aucune compensation, ni territoriale, ni politique, ni économique.

Il résulte de là les constatations suivantes :

La Serbie déclare que la proclamation de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine ne modifie pas son intention de continuer avec l'Autriche-Hongrie des relations normales et amicales. Comme elle n'a pris, de son côté, aucune disposition militaire qui dépasse la mesure des précautions indispensables, le Cabinet de Vienne ne saurait plus lui faire un grief d'intentions hypothétiques solennellement désavouées. S'il donnait suite maintenant aux sommations de sa presse officieuse et du président du Conseil hongrois, il provoquerait dans toute l'Europe une émotion qui ne s'exprimerait pas seulement dans des articles de journaux.

La Serbie ne réclame à l'Autriche-Hongrie aucune compensation ni territoriale, ni politique, ni économique. Il n'existe donc pas, officiellement, de conflit austro-serbe pouvant donner lieu à un accord spécial entre les deux Etats. L'obstination du baron d'Aehrenthal à presser M. Milovanovitch d'engager avec lui des négociations spéciales avant la réunion de la Conférence est donc de moins en moins justifiable. Il est absolument extraordi-

naire qu'un Etat invite, sous peine de rupture et de guerre, un autre Etat qui ne lui réclame rien à négocier avec lui. La presse austro-hongroise s'est constamment efforcée de déplacer la question et de jeter la confusion dans les esprits. Elle raisonnait comme si la Serbie posait des conditions à Vienne, émettait des revendications injurieuses, et menaçait la paix de l'Europe. Avec la même constance, nous avons rétabli la vérité des faits. Le public est aujourd'hui à même de juger. Il devient évident pour les personnes les moins clairvoyantes que la négociation séparée désirée avec tant d'âpreté au Ballplatz avait uniquement pour but d'arracher au roi Pierre des concessions d'ordre politique dont des avantages économiques — réels ou illusoires — auraient été le prix. Puisque la Serbie ne demande pas même ces avantages économiques dont on a fait si grand bruit, il n'y a plus de prétexte de négociations. Pressentant ce qui allait arriver après la remise de la note serbe, le baron d'Aehrenthal a voulu prendre les devants en chargeant le comte Forgach de la mission que l'on sait. Il a fait savoir que le traité de commerce austro-serbe déjà ratifié à Belgrade ne serait pas présenté à la ratification des Parlements de Vienne et de Pest, et que le *modus vivendi* actuel cesserait le 31 mars si de nouvelles conversations n'avaient pas lieu auparavant entre Vienne et Belgrade. En même temps il a donné à entendre qu'il se montrerait très facile en matière économique. Mais la ratification du traité de commerce signé entre les deux pays avant l'ouverture de la crise orientale est une question purement austro-serbe, qui ne doit pas être mêlée à la question internationale soulevée par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Le gouvernement serbe est entièrement maître de la traiter à part, s'il le juge convenable. En cette affaire, il n'a aucun tort de son côté puisqu'il a

fait ratifier, en temps opportun, le traité par la Skoupchtina. Dès lors que l'autre partie contractante lui déclare que ce traité sera considéré comme nul et non avenu, il reprend sa liberté d'action. Il faudrait une rare impudence pour l'incriminer de ne pas mordre à l'hameçon du comte Forgach.

Enfin, la Serbie considère que la question de Bosnie-Herzégovine est européenne et qu'il appartient aux puissances signataires du traité de Berlin de régler tout ce qui concerne la nouvelle rédaction de l'article 25 de ce traité, relatif au régime des deux provinces annexées. Elle confie sa cause, sans réserve, à la sagesse et à la justice des puissances. Cette confiance ne doit pas être trompée. La Serbie vient de donner un exemple mémorable de modération. Aux pires menaces, malgré l'émotion légitime d'un peuple poussé systématiquement à l'exaspération, elle répond par un geste d'une correction et d'une dignité parfaites. La parole est maintenant au baron d'Aehrenthal.



LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

MÉCONTENTEMENT DU BARON D'AEHRENTHAL. — L'APPRÉCIATION DU « FREMDENBLATT ».

12 mars 1909.

La note serbe a été accueillie à Vienne avec mauvaise humeur. Le baron d'Aehrenthal, en recevant le document des mains de M. Simitch, n'a pas caché au ministre de Serbie qu'il n'était pas satisfait. Il a insisté, paraît-il, pour que le Cabinet de Belgrade fît une prompte réponse à la démarche du comte Forgach. C'est donc qu'il ne considère pas la note du 10 mars comme une réponse et qu'il persiste dans son désir d'explications directes. On pouvait s'y attendre. Il s'est mis en tête de faire céder la Serbie. Il s'exaspère à l'idée que ce petit Etat peut tenir en échec sa politique. Il est encouragé dans son obstination par les officiers, une partie du monde de la Cour, les fonctionnaires et la société féodale. Le monde des affaires, au contraire, la bourgeoisie, le grand public, n'ont pas été galvanisés par la grande politique. Ils se montrent très tièdes et appellent de tous leurs vœux une solution pacifique. Il n'est pas possible qu'à la longue la partie saine, tranquille, laborieuse de la population ne fasse pas prévaloir ses désirs sur ceux des ambitieux.

Si le baron d'Aehrenthal exige absolument une réponse à la démarche du comte Forgach, on aurait tort de lui

refuser cette satisfaction. M. Milovanovitch trouvera sans peine les formules commandées par les circonstances. Il n'hésitera pas à renouveler les assurances pacifiques contenues dans sa note du 10 février. Il se déclarera prêt à un désarmement simultané. En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, il pourra se référer purement et simplement à la note, en employant peut-être des expressions légèrement adoucies. Quant aux négociations directes relatives aux questions économiques, il dira que ce n'est pas à lui à en prendre l'initiative : il regrettera que le traité de commerce signé l'an dernier n'ait pas été ratifié en Autriche-Hongrie et attendra, pour reprendre la conversation, que le Cabinet de Vienne lui ait fait connaître les nouvelles bases sur lesquelles il entend traiter. Si le baron d'Aehrenthal est vraiment disposé à faire à sa voisine des concessions économiques qui n'aient pas de contre-partie politique inadmissible, ce sera l'occasion de le dire. Mais la prétention d'obliger la Serbie à solliciter des concessions est exorbitante. Le retrait du projet de traité de commerce austro-serbe de l'ordre du jour des Chambres autrichienne et hongroise est un procédé d'intimidation auquel un pays soucieux de sa dignité ne peut pas répondre par de nouvelles avances.

Parmi les longs extraits des journaux étrangers, nous ne signalerons ici que le passage où le *Fremdenblatt*, après une critique plutôt sévère de la note du 10 mars, consent pourtant à y voir « une trace de la bonne volonté du gouvernement serbe ». Que le baron d'Aehrenthal montre aussi de son côté un peu de cette bonne volonté, et le conflit déplorable qui énerve l'Europe depuis six mois pourra enfin s'acheminer vers une solution équitable.

LA CRISE ORIENTALE

DÉSARROI DE LA PRESSE. — GRAVITÉ DE LA SITUATION.

14 mars 1909.

Un ancien ministre des Affaires étrangères, qui est aussi académicien, résume ce matin la situation extérieure dans les deux phrases suivantes : « Quand aura-t-on fini de nous tympaniser avec cette affaire des Balkans... Pourquoi réunir les diplomates si on n'a d'autres intentions que de les voir se manger le nez ? » On ne saurait traduire de façon plus saisissante l'opinion de la foule, troublée dans ses petites habitudes par des événements qui se passent loin d'elle et qui ne semblent pas la toucher directement. L'agneau se débat dans la gueule du loup ? Que le loup se hâte donc de le manger et qu'on n'entende plus ces cris ! La curée finie, on ira remercier le loup d'avoir fait enfin cesser ce tapage qui nous assourdissait.

Voilà bien, en effet, les dispositions d'esprit sur lesquelles le baron d'Aehrenthal a compté pour mener à bien son opération balkanique. Il essaye d'étouffer un peuple qui cherche seulement à vivre, le peuple échappe à l'étreinte et appelle au secours, les voisins s'assemblent et regardent. En présence de ces spectateurs, l'étranglement devient une affaire délicate. « Rentrez donc chez vous, chers

voisins, dit l'exécuteur. Je ne veux aucun mal à ce bon ami. Je l'ai embrassé un peu trop fort, voilà tout. Laissez-nous à nos effusions. » Mais la plupart des spectateurs ne veulent pas être persuadés. Le baron d'Aehrenthal fait le geste de les chasser. S'en iront-ils ? Quoiqu'en pense l'éminent écrivain que nous venons de citer, la question mérite réflexion. Les voisins qui ne sont pas décidés à tout sacrifier à leur tranquillité du moment, et qui pensent aussi à la tranquillité du lendemain, se disent que, s'ils laissent s'accomplir l'opération, le jour du fâcheux tête à tête viendra peut-être pour eux. Et ce jour-là, il n'y aura plus personne pour accourir à leurs cris. Le plus prudent serait donc d'empêcher l'exécution quand on est encore assez nombreux pour réussir. Nous n'avons jamais pensé « que le sort du monde peut se régler par des échanges de paroles et un flux de salive ». Mais nous croyons fermement qu'une parole dite à propos, du ton qui convient, peut être efficace.

Jusqu'ici, personne n'a dit cette parole. Si elle avait été prononcée comme il fallait au début de la crise, les gens amoureux de leur repos n'auraient probablement plus de sujet d'inquiétude. On a préféré biaiser, tâtonner. Certaines consciences étaient lourdes. On ne s'est pas senti le courage de prendre nettement position. C'était reculer pour mieux sauter. Il faut maintenant se décider. Le baron d'Aehrenthal pose clairement la question : le laissera-t-on mater la Serbie à laquelle il offre, en manière de cadeau, le lacet destiné à la faire tenir tranquille, ou bien les puissances signataires du traité de Berlin couvriront-elles de leur protection la Serbie, qui leur confie ses intérêts sans réserve ? Si certaines puissances sont liées par des pactes secrets, qu'elles ne jouent pas plus longtemps une comédie indécente. Si elles ont les mains

libres, qu'elles le fassent voir. Le succès appartient à ceux qui savent prendre parti. Le moment des décisions est venu. L'Autriche-Hongrie annonce qu'elle va mobiliser à la fin de ce mois. Ce n'est vraisemblablement qu'une menace. Mais si la mobilisation générale avait réellement lieu, les difficultés d'une solution pacifique seraient décuplées. On recommence à parler d'incidents de frontière. En dépit des ordres extrêmement stricts donnés aux troupes serbes d'éviter toute collision avec les troupes austro-hongroises massées sur la frontière, il sera impossible d'empêcher un accident si les patrouilles austro-hongroises poussent, comme elles l'ont déjà fait, des pointes sur le territoire serbe. Si des soldats de Sa Majesté apostolique sont tués dans une de ces rencontres, qu'arrivera-t-il ? Le prétexte de la « correction » réclamée depuis si longtemps par les journaux militaires de Vienne sera trouvé. On ne se battra plus à coups de notes et de protocoles. Les flots de sang succéderont aux « flux de salive ». On peut maintenant les empêcher de couler en déclarant que la Serbie, tant qu'elle reste pacifique et correcte, est sous la protection des puissances. L'envoi d'un ultimatum à Belgrade en ce moment serait une provocation. Personne n'est en droit d'exiger du gouvernement serbe qu'il reconnaisse l'accord austro-turc — non encore ratifié à Constantinople, d'ailleurs — conclu en dehors de lui, et que les autres puissances se sont formellement réservé d'approuver en Conférence.

Les historiens oublient l'histoire. L'Europe, « tympanisée » par l'affaire des duchés, laissa faire M. de Bismarck. Après le Schleswig-Holstein, il y eut Sadowa ; après Sadowa, il y eut Sedan.

LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

RÉPONSE DE LA SERBIE A LA NOTE FORGACH. — LA GRANDE POLITIQUE ET LE PARTI MILITAIRE A VIENNE.

15 mars 1909.

La réponse du gouvernement serbe à la note du comte Forgach a dû être remise aujourd'hui au baron d'Aehrenthal par M. Simitch. Le texte en a été rédigé, après délibération en Conseil des ministres, par M. Protitch, ministre des finances. Le comte Forgach en a déjà reçu copie. Aucune communication n'a encore été faite aux gouvernements étrangers et à la presse ; mais, d'après des informations de source digne de foi, voici quel serait le sens de la réponse :

Le gouvernement serbe sépare nettement la question de la Bosnie-Herzégovine des questions économiques. En ce qui concerne la première, il se réfère seulement aux déclarations contenues dans sa note du 10 mars. Quant aux secondes il exprime le désir que le traité de commerce déjà ratifié par la Skoupchtina soit soumis aux Parlements de Vienne et de Pest, ou que le gouvernement austro-hongrois lui fasse part des modifications qu'il aurait l'intention d'y introduire. Dans le cas où ni l'une ni l'autre de ces alternatives ne serait acceptée, la Serbie serait dis-

posée à régler les rapports commerciaux entre les deux pays conformément au traitement de la nation la plus favorisée. Toute la réponse est conçue dans les termes les plus conciliants ; elle affirme de nouveau l'intention du gouvernement du roi Pierre d'entretenir des relations normales et amicales avec la grande monarchie voisine.

Il est naturellement impossible de dire aujourd'hui quel accueil ce document a reçu à Vienne. Mais tout fait supposer, malheureusement, que le gouvernement austro-hongrois est d'avance décidé à trouver insuffisante toute réponse qui ne constituerait pas une soumission. Les dépêches que nous publions plus loin ne laissent guère de doute à ce sujet. On exige, à Vienne, que la Serbie déclare reconnaître les faits accomplis en Bosnie-Herzégovine sans faire aucune allusion à la Conférence européenne. Non seulement on lui dénie le droit de demander des compensations à la puissance annexante — ce qu'elle s'est bien gardée de faire, — mais on considérerait comme un *casus belli* l'acceptation de concessions territoriales consenties à l'amiable par une tierce puissance. Le baron d'Aehrenthal vise par là l'hypothèse où la Turquie croirait devoir, dans son intérêt bien entendu, donner des facilités spéciales à la Serbie dans une partie du sandjak de Novi-Bazar Si l'on ajoute à cela qu'il prétend empêcher que des transports d'armes et de munitions à destination de la Serbie passent par le territoire ottoman, on peut se rendre compte de la façon dont on entend au Ballplatz respecter l'indépendance serbe. Il serait interdit à la Serbie de communiquer avec l'Adriatique autrement que par le territoire austro-hongrois et de recevoir, en tout temps, d'autres canons, fusils, approvisionnements de guerre de toute sorte, que ceux qu'il plairait à Vienne de lui fournir. Avec ou sans traité secret, on voit où le

baron d'Aehrenthal veut en venir. Si le roi Pierre et ses ministres refusent de se plier à l'obéissance dégradante autrefois acceptée d'un cœur léger par le roi Milan, on les ligottera. Les négociations qui se poursuivent depuis plusieurs mois auront au moins eu pour effet de faire apparaître en plein jour la véritable politique inaugurée au mois d'octobre. A Vienne et à Pest, on ne parle que de mobilisation, le bruit circule qu'on imprime déjà les affiches de convocation des réserves. Les militaires veulent leur guerre, et, avec eux, tous les fervents de la grande politique. Ils croient la Russie affaiblie, l'Europe lâche et divisée. Ils tiennent à profiter de l'occasion.

L'occasion ? Ne serait-ce pas plutôt celle de bouleverser l'Autriche-Hongrie, de la jeter dans des aventures d'où elle sortirait disloquée, démembrée ? Dans l'intérêt de l'Autriche-Hongrie elle-même, de l'équilibre européen, de la paix générale et de la justice, il importe que les puissances fassent sans retard comprendre amicalement aux ministres de l'empereur-roi que c'est Vienne maintenant qui doit entrer dans la voie de la conciliation.



LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

LA PRESSE AUTRICHIENNE AMEUTÉE CONTRE LA SERBIE. — MOBILISATION PARTIELLE AUTRICHIENNE. — LA SOLIDARITÉ ALLEMANDE.

17 mars 1909.

PLUS la Serbie se montre conciliante, plus l'Autriche-Hongrie est intransigeante. C'est l'application du système inauguré par le baron d'Aehrenthal au mois d'octobre. Nous en voyons aujourd'hui le développement logique. Les nouvelles de Vienne et de Pest confirmées par celles de Berlin ne laissent plus aucun doute à ce sujet. Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée à l'origine de la crise déchaînée par lui, le gouvernement austro-hongrois observe officiellement une attitude correcte ; il affecte une modération apparente. Mais, en fait, il prend toutes les mesures pour envahir brusquement le petit royaume voisin le jour qui lui paraîtra favorable. En attendant, il ameute toute sa presse contre la Serbie. Il stimule l'indignation publique contre la conduite « éhontée » du Cabinet de Belgrade : décidément, l'agneau est devenu enragé, il faut en finir.

Il semble certain que la mobilisation de plusieurs corps d'armée austro-hongrois, en dehors de ceux qui occupent déjà les provinces annexées et les régions frontières, a commencé ces jours-ci. Les réservistes ont reçu les feuilles

d'appel individuelles, les affiches sont imprimées, tout le matériel de transport est prêt. Sur la côte monténégrine, on a même passé aux actes. Depuis le 13 mars, des bâtiments de guerre légers, torpilleurs et avisos, font des manœuvres en rade et des exercices de débarquement sur le territoire de Spizza, à quelques centaines de mètres de la frontière de la principauté, devant la population d'Antivari, dont l'émotion va naturellement en croissant. Le prince Nicolas a dû procéder d'urgence à la mobilisation d'une demi-division pour parer à un coup de main ; il en a aussitôt avisé l'empereur François Joseph. Ainsi, sans que ni la Serbie, ni le Montenegro aient fourni le moindre prétexte, au moment même où le gouvernement serbe affirme de nouveau son intention d'entretenir des relations amicales avec la monarchie dualiste et proteste qu'il ne lui réclame rien, l'Autriche se dispose ostensiblement à se ruer sur ces deux Etats. Comme ils se sont gardés de commettre les imprudences qu'elle escomptait, elle renouvelle ses provocations. Pour la galerie, toutefois, on continue les négociations. Un Conseil de la Couronne s'est réuni hier, à Vienne, sous la présidence de l'empereur-roi. On y a pris des résolutions décisives. Elles ne sont pas encore connues. Mais il y a lieu de supposer, comme nous le disions hier et avant-hier, que le Cabinet de Vienne va envoyer à celui de Belgrade une nouvelle note le sommant de déclarer catégoriquement que la Serbie ne présentera, ni ne fera présenter, directement ou indirectement, aucune réclamation relative à la Bosnie-Herzégovine, et qu'elle ouvrira sans retard, à Vienne, des négociations séparées sur les questions économiques. La note exigerait également le renvoi immédiat des réservistes.

La Serbie a fait preuve jusqu'ici de trop de modération

pour céder à la tentation de répondre comme un grand Etat serait moralement tenu de le faire. Elle puisera, dans la volonté de réserver ses destinées pour un meilleur avenir la patience nécessaire. D'accord, sans doute, avec les représentants des puissances occidentales et de la Russie à Belgrade, elle donnera de nouvelles assurances de ses intentions pacifiques. Peut-être même, avec l'assentiment de ces puissances — qui serait une garantie — ira-t-elle jusqu'à consentir à un désarmement partiel. Mais elle ne peut, ni ne doit prendre d'engagement qui touche aux droits de l'Europe de sanctionner les modifications apportées au traité de Berlin. Une sommation qui porterait sur ces droits viserait non seulement la Serbie, mais toutes les puissances signataires du traité. Celles-ci oublient trop, depuis l'ouverture de la crise, qu'il s'agit aussi d'elles dans toute cette affaire.

L'Allemagne ne l'oublie pas. On s'est beaucoup demandé dans ces derniers temps à quels mobiles elle obéissait en appuyant l'Autriche-Hongrie. L'explication est aussi simple que naturelle. Elle soutient son alliée. Peu importe que le pacte d'alliance ne l'oblige pas strictement à marcher. Elle sent, elle sait que, dans cette sorte de circonstances, les alliés sont solidaires. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Post* le disent clairement aujourd'hui. En prêtant tout son concours officiel au baron d'Aehrenthal, le prince de Bülow se comporte, non seulement en brillant second ; il fait sentir aussi à son ambitieux collègue que, sans l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie serait impuissante. Il renoue l'alliance en y attachant plus solidement l'allié. Il est bien fâcheux que tout le monde n'ait pas eu, en France, une vision aussi nette de nos intérêts nationaux, et qu'on ait pris pour une affaire purement serbe un conflit essentiellement européen. Tant que les

hostilités ne sont pas déclarées, il est encore possible de se concerter pour prévenir une catastrophe. Si ardents, si dénués de scrupules que soient les partisans de la grande politique autrichienne, ils reculeront devant les responsabilités d'une agression absolument injustifiée. Mais il faut leur faire apparaître ces responsabilités dans toute leur étendue. L'empereur François-Joseph sait très bien qu'il n'entre dans l'intention d'aucune puissance de froisser son amour-propre, de porter atteinte au prestige et aux intérêts de la monarchie, de revenir sur les faits accomplis. Il peut, sans le moindre inconvénient, se montrer équitable vis-à-vis de la Serbie. Qu'il retienne donc ses ministres sur une pente fatale! En ce moment, on en est réduit à se demander si l'Autriche-Hongrie est gouvernée par des hommes civilisés.



LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

LA MOBILISATION AUTRICHIENNE. — UN ARTICLE DU COMTE KOLOWRAT DANS LE « NEUES WIENER TAGBLATT ».

18 mars 1909.

La mobilisation autrichienne continue. Quoique les journaux de Vienne et de Pest observent à ce sujet la consigne du silence, les préparatifs d'une opération aussi complexe ne peuvent passer inaperçus. On suppose que la mobilisation portera sur quatre ou cinq corps d'armée et qu'elle sera achevée le 23 mars. Ce serait précisément la date où la Serbie serait mise en demeure de céder. En effet, d'après les dernières nouvelles, le comte Forgach remettrait lundi prochain à M. Milovanovitch la nouvelle note austro-hongroise. Cette note serait presque immédiatement suivie d'une circulaire aux puissances, dans laquelle le baron d'Aehrenthal exposerait se politique orientale. La Serbie et l'Europe se trouveraient ainsi en face d'une sommation, appuyée par une armée prête à marcher.

Si l'on s'en tenait aux explications officielles du Ballplatz, il y aurait des motifs de croire à une solution pacifique. En effet, on y assure que l'Autriche-Hongrie est disposée à prendre part à la Conférence projetée, si celle-ci délibère seulement sur les avantages d'ordre international qu'il y aurait lieu d'accorder à la Serbie, tels que

le chemin de fer Danube-Adriatique et la représentation de la Serbie à la Commission du Danube, à l'exclusion des questions économiques austro-serbes. Or, le Cabinet de Belgrade a déjà déclaré qu'il ne sollicitait, ni directement, ni indirectement, aucune concession économique de la grande monarchie voisine. Il s'est borné à exprimer le désir que les relations économiques entre les deux pays soient établies sur la base du projet de traité de commerce déjà signé par les deux parties et ratifié par la Skoupchtina. Il est certainement prêt à renouveler ces déclarations, d'une façon plus explicite encore, s'il en est prié. Les représentants de la France, de la Russie et de l'Angleterre viennent, paraît-il, d'être chargés par leurs gouvernements d'insister près de M. Milovanovitch pour qu'il entre autant que possible dans les vues de son impitoyable adversaire et qu'il donne, dans sa réponse à la nouvelle note qui va lui être remise par le comte Forgach, des explications allant jusqu'aux extrêmes limites de la conciliation. Par déférence pour les puissances et par souci de ses grandes responsabilités, le Cabinet Novakovitch ira très probablement jusque-là. Mais, si l'Autriche est décidée d'avance à considérer comme insuffisantes toutes les explications, toutes les assurances, ces tentatives de conciliation sont vouées à l'insuccès si elles n'ont pas pour contre-partie la garantie des puissances contre une agression.

On ne saurait envisager cette hypothèse trop tôt ni trop sérieusement. Bien des fois déjà nous avons relevé les marques des véritables desseins des partisans de la grande politique autrichienne. Nous en indiquerons une nouvelle aujourd'hui. Elle est prise, non dans une feuille technique ou dans un journal de second ordre, mais dans un des principaux organes de la presse politique viennoise. Dans

son numéro du 12 mars, le *Neues Wiener Tagblatt* a publié un article du comte Léopold Kolowrat, député au Reichsrath, qui jette sur la question austro-serbe un jour caractéristique. D'après l'auteur, la Bosnie, l'Herzégovine, la Dalmatie, la Croatie et la Serbie, tout en appartenant encore à des Etats différents, sont destinées à former tôt ou tard un tout coordonné.

La Transleithanie, pas plus que la Cisleithanie, ne peut souffrir à ses portes une puissance slave qui lui soit égale ou supérieure. Les provinces serbo-croates doivent, au contraire, constituer un territoire économique commun. Nous désirons tous jouer un role prépondérant dans ces pays ; nous y parviendrons en préparant d'un commun accord l'incorporation du nouveau royaume serbo-croate — c'est-à-dire de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Dalmatie et de la Serbie — en cherchant à l'incorporer dans le domaine douanier commun de la monarchie et sous un monarque commun. Nous tirerons la conséquence directe de cette incorporation en accordant à cette nouvelle partie constituante de la monarchie une représentation autonome, un organisme constitutionnel et législatif qui agira d'une manière indépendante dans son domaine propre, et d'accord avec l'Autriche et avec la Hongrie en ce qui regardera la question de l'armée et celle de la représentation à l'étranger. Le dualisme fêtera ainsi son triomphe dans le trialisme.

Aujourd'hui la Hongrie et l'Autriche ont une dernière fois l'occasion de ne pas se laisser surprendre par les événements, mais de les devancer, au contraire. Les événements leur imposent le trialisme. Une main et une volonté fermes nous sont nécessaires pour accomplir cette œuvre. Espérons que nous les possédons.

Nous accusera-t-on encore de parti-pris ? Niera-t-on plus longtemps la réalité du plan que nous avons signalé dès le mois d'octobre ? Il s'agit seulement de savoir si ce plan doit être exécuté par le fer et par le feu, ou si l'énergie des puissances intéressées à l'équilibre européen le fera rentrer dans les cartons du Ballplatz. Le trialisme rêvé par les ambitieux de Vienne et de Pest n'est, au fond, qu'un plan de démembrement de la monarchie austro-hongroise. Les Autrichiens clairvoyants animés d'un patriotisme vraiment national devraient enfin le reconnaître. En assurant la paix aujourd'hui, ils assureraient en même temps l'avenir de leur propre pays.



LES NÉGOCIATIONS ORIENTALES

ÉMOTION GÉNÉRALE EN EUROPE. — LES CONVENTIONS EN COURS DE NÉGOCIATION.

20 mars 1909.

L'IMMINENCE du danger a mis en branle toutes les chancelleries. Depuis quelques jours, il y a un enchevêtrement de négociations d'une extrême complication. En dehors du conflit austro-serbe proprement dit, les diplomates ont à s'occuper de la reconnaissance de l'accord austro-turc et du triple accord russo-turc, russo-bulgare et turco-bulgare sur le règlement de l'indemnité réclamée par la Porte à la Bulgarie. En ce qui concerne cette dernière affaire, Rifaat Pacha a bien signé avec M. Isvolsky, avant de quitter Pétersbourg, un projet de convention aux termes duquel le gouvernement russe assure à la Turquie le payement de 125 millions réalisables au moyen de la cession à un établissement financier — la Banque ottomane, paraît-il — d'environ quarante annuités de l'indemnité de guerre russe. Mais il reste à spécifier dans quelles conditions et jusqu'à concurrence de quelle somme cette avance de 125 millions sera remboursée au Trésor russe, et comment sera indemnisée la Société des chemins de fer orientaux. Ce sont là des questions délicates dont la solution rencontrera certainement de grosses difficultés.

Quant à la reconnaissance de l'accord austro-turc, elle est intimement liée au conflit austro-serbe. Elle devrait dépendre, en premier lieu, de la ratification du Parlement ottoman. On ne conçoit pas, en effet, que les puissances puissent donner à Vienne une réponse officielle avant que cet accord soit parfait, c'est-à-dire ratifié, et que le Cabinet de Constantinople l'ait notifié. La réserve est d'autant plus nécessaire en la circonstance qu'une assez vive opposition à la ratification s'est manifestée à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés turque. Toutefois, les grandes puissances sont animées d'un tel désir de donner satisfaction à l'Autriche que la plupart se sont empressées de donner acte à Vienne de la communication du protocole austro-turc. Elles sont allées plus loin. Elles discutent en ce moment sur l'opportunité de déclarer de suite à l'Autriche, sans attendre la Conférence, qu'elles approuvent d'ores et déjà, en principe, l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Elles espèrent que l'Autriche, rassurée sur ce point capital pour elle, ne formulerait plus d'objection contre la réunion de la Conférence, et que la Serbie, qui a déjà déclaré s'en remettre à leur jugement, s'inclinerait devant cette décision. De cette façon, tout prétexte de guerre disparaîtrait, le désarmement pourrait s'effectuer de l'un et l'autre côté de la Save, et l'on pourrait songer sérieusement à la Conférence. D'après certaines dépêches, le Cabinet de Vienne, informé de ces dispositions conciliantes, aurait déjà donné l'ordre au comte Forgach d'ajourner la remise de sa seconde note à M. Milovanovitch.

Sur ces bonnes nouvelles, la presse croit pouvoir parler de détente. C'est aller un peu vite. Nul ne se réjouirait plus que nous de voir enfin récompensés les longs efforts

des ministres de la Triple Entente en faveur du maintien de la paix. Pourtant, nous apercevons dans les négociations en cours une part d'imprudence. Il semble qu'on veuille renverser les rôles. Après la réponse, parfaitement correcte, du gouvernement serbe à la première note Forgach, c'était à l'Autriche de faire connaître ses intentions ou ses désirs, soit aux grandes puissances, soit à la Serbie. Jusqu'ici, elle a pris grand soin de formuler ses prétentions de telle manière qu'elle pût toujours se dire non satisfaite. Elle exigeait de la Serbie « un changement d'attitude » en accumulant elle-même des troupes sur la frontière, et en procédant à la mobilisation de plusieurs corps d'armée. Il n'eût pas été mauvais qu'elle fût amenée à parler clairement. Si les demandes contenues dans la seconde note Forgach avaient été raisonnables, les puissances auraient persuadé le gouvernement serbe d'y faire droit. Si elles avaient été inadmissibles, l'Autriche en aurait assumé la responsabilité. Dans la combinaison actuelle, au contraire, il paraît que les puissances recherchent elles-mêmes les formules de nature à plaire au baron d'Aehrenthal. Elles vont au devant de ses désirs. Ce serait très bien s'il partageait au même degré qu'elles l'amour de la paix, la volonté d'aboutir à une solution équitable. Malheureusement, les plus grands doutes sont permis à cet égard. Il se pourrait que, dans sa forme actuelle, la bienveillante entremise des puissances eût seulement pour effet d'énerver leur action : en cas d'échec, l'Autriche pourrait se retourner du côté de la Serbie et se prévaloir d'une sorte de mandat international tacite pour procéder à l'exécution désirée. Cela ne tromperait personne à l'étranger. Mais cela suffirait pour entraîner l'empereur François-Joseph, l'opinion publique austro-hongroise, et l'opinion allemande.

Le baron d'Aehrenthal n'en demande pas davantage. Il se croit assez fort pour se passer du reste. Le tour serait joué. Les négociations ne sont pas encore assez avancées pour qu'il soit trop tard de prévenir ce danger.



LA CRISE ORIENTALE

L'AUTRICHE REJETTE LA FORMULE DES PUISSANCES ET EN PRÉSENTE UNE AUTRE. — UNE CORRESPONDANCE DU « DAILY TELEGRAPH ».

22 mars 1909.

L'ÉVÉNEMENT semble justifier les appréhensions que nous exprimions hier. Le baron d'Aehrenthal n'accepte pas la formule rédigée de concert par les Cabinets de Londres, de Paris et de Pétersbourg. Il en propose lui-même une autre conçue en termes beaucoup plus durs. Il n'est pas douteux qu'il veut profiter de la situation, qui lui semble favorable, pour soumettre la Serbie. Toutes les assurances pacifiques, toutes les renonciations seront insuffisantes à ses yeux si elles n'impliquent pas l'ouverture ultérieure de négociations directes entre Vienne et Belgrade. Dès qu'il voit les résistances faiblir et l'esprit de conciliation prendre le dessus, il augmente ses prétentions. C'est pourquoi nous pensions qu'il eût mieux valu le laisser préciser enfin ses exigences dans cette fameuse seconde note dont on s'est fait un épouvantail. Les puissances conciliatrices auraient alors été en mesure de donner un bon conseil à la Serbie, tandis qu'en ce moment elles s'épuisent dans des tentatives de conciliation où elles sont seules disposées à faire des concessions.

C'est à peine, d'ailleurs, si la chancellerie du Ballplatz

désirs, rien ne prouve que l'Autriche accueillera leur démarche dans le même esprit. Nous comprenons très bien que le baron d'Aehrenthal ne presse plus le comte Forgach de remettre sa seconde note à Belgrade. Il attend, pour en rédiger définitivement le texte, qu'on lui ait communiqué la formule élaborée par les trois puissances intervenantes. Tout en paraissant faire grand accueil à cette formule, il ne se croira sans doute pas lié par elle ; il pourra toujours demander au gouvernement serbe des explications plus précises ou d'ordre différent que celui-ci, s'en tenant à la formule convenue, ne voudra pas donner. Que feraient alors les puissances ? Il est indispensable, pour que la démarche projetée réussisse, que la proposition ait été formellement agréée à Vienne quand elle sera présentée à Belgrade. Si elle n'excluait pas des négociations séparées ultérieures entre ces deux capitales, elle serait inutile et dangereuse. Elle compromettrait à la fois la Serbie et les puissances.

Ces appréhensions sont justifiées par les mesures militaires prises en Autriche-Hongrie. Au moment où le gouvernement serbe se déclare prêt à désarmer, la mobilisation est plus active que jamais dans les deux parties de la monarchie. Les réservistes résidant dans la Pologne russe ont été appelés sous les drapeaux ; plus de 120.000 hommes ont été convoqués en Cisleithanie. En Hongrie, le gouvernement vient d'interdire aux journaux, sous peine de cinq ans de prison et d'énormes amendes, de publier des informations quelconques sur les mouvements de troupes, les transports de matériel de guerre, etc. Tout cela n'indique certes pas une grande bonne volonté à l'égard d'un adversaire comme la Serbie, dont la force agressive est nulle. Nous sommes en droit de conclure que, si le Cabinet de Vienne négocie encore, afin de se

donner l'apparence de la modération, il prépare méthodiquement une invasion. Il est inadmissible qu'il fasse de tels préparatifs, comportant de telles dépenses et une telle perturbation de la vie sociale, dans la seule idée de se prémunir contre le danger serbe. Il est fort possible que l'empereur François-Joseph et l'archiduc héritier soient sincèrement animés d'intentions pacifiques. Mais, s'ils laissent l'élément militaire prendre, sous prétexte de précautions, toutes les mesures préparatoires d'une grande guerre, celle-ci deviendra presque inévitable. C'est bien là-dessus que comptent les partisans de la grande politique. Il est grand temps que l'élaboration de formules de conciliation soit renforcée de propositions de désarmement simultané.



LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

APPARENCE DE DÉTENTE OFFICIELLE. — LA MOBILISATION CONTINUE EN AUTRICHE.

21 mars 1909.

Les rares dépêches parvenues à Paris, ce matin, sont relativement rassurantes. Tout d'abord le Cabinet de Pétersbourg s'est rallié à la formule de conciliation que Sir Edward Grey, d'accord avec M. Pichon, propose de soumettre à Vienne et à Belgrade. Ensuite le Cabinet de Belgrade a télégraphié à ses représentants à l'étranger que la Russie, la France et l'Angleterre lui ayant recommandé de désarmer, la Serbie allait suivre ce conseil dans lequel elle voyait une garantie qu'elle ne serait pas attaquée. On assure aussi que le comte Forgach a reçu l'ordre d'ajourner la remise de la seconde note autrichienne à M. Milovanovitch. Enfin, M. Simitch, ministre de Serbie à Vienne, a assisté hier au dîner offert à Schœnbrunn au corps diplomatique par l'empereur François-Joseph.

Ces nouvelles sont bonnes en ce sens qu'elles permettent de croire que la rupture redoutée entre l'Autriche et la Serbie n'est pas imminente. Mais elles sont loin d'être entièrement satisfaisantes. En effet, si les puissances de la Triple Entente se sont encore une fois mises d'accord pour tenter un nouvel essai de conciliation et si la Serbie se montre de nouveau prête à déférer à leurs

dissimule maintenant ses projets. A mesure que s'achèvent les préparatifs militaires, elle découvre ses véritables intentions. Le correspondant du *Daily Telegraph* à Vienne, qui est son fidèle écho, expose ce matin la situation avec crudité :

Le baron d'Aehrenthal désire donner aux puissances le temps de préparer la Serbie à une acceptation nécessaire des conditions qu'il entend lui imposer. Disons incidemment que le gouvernement de Vienne, en dépit de cette opération indirecte avec les nations signataires du traité de Berlin, et malgré son désir d'un arrangement aimable, n'entend abandonner aucune de ses exigences. La Serbie, suivant ses volontés, devra s'incorporer avec le temps à l'union douanière austro-hongroise ; si les puissances se font une idée différente des volontés de l'Autriche-Hongrie, elles bâtissent actuellement un château dans les nuages.

Ces Cabinets se sont peut-être représenté de façon très incomplète — radicalement incomplète, — l'aspect autrichien du problème.

Sans doute, il est très difficile de se rendre un compte exact du point de vue des deux parties, mais y a-t-il quelque chose à gagner à nier aujourd'hui qu'une divergence essentielle existe entre le but réel que poursuit l'Autriche-Hongrie et le but que se sont donné les puissances de l'Europe occidentale dans leurs efforts de paix ? Voiler le fait ne sert de rien et plus tôt on s'en rendra compte, mieux cela vaudra.

L'Autriche-Hongrie regarde les aspirations politiques de la Serbie comme une maladie et elle veut les extirper.

La Serbie doit dire adieu à la politique et adieu pour toujours ; l'ère des menées politiques doit être close pour les Slaves du Sud qui devront se contenter désormais de figurer dans l'histoire grâce à un dur labeur économique.

C'est pour ces raisons que je ne puis partager les sentiments optimistes de ceux qui regardent l'accalmie présente comme la fin de la crise.

Les jeunes Allemands résidant en Autriche-Hongrie ont reçu l'ordre de se tenir prêts à joindre leur régiment dans les cinq jours qui suivront la déclaration de guerre.

Le langage du *Fremdenblatt*, avec plus de circonlocutions, n'est guère différent. Cet organe officieux déclare que la Serbie devra affirmer par des faits sa volonté sérieuse « de suivre une politique entièrement opposée à celle suivie jusqu'à ce jour ». Il faut que les puissances intervenantes, dans leurs efforts pacifiques, ne se fassent pas d'illusions sur les intentions réelles de l'Autriche.



LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

ECHEC DES TENTATIVES DE CONCILIATION. — VEILLE DE RUPTURE.

24 mars 1909.

L'INÉVITABLE est sur le point de s'accomplir. En vain les puissances occidentales et la Russie s'ingénient-elles à découvrir la formule introuvable qui satisfera l'Autriche tout en étant acceptable par la Serbie. Les désillusions successives qu'elles ont éprouvées, et qu'elles auraient pu s'épargner si elles avaient eu, dès l'origine de la crise, une vue nette de la situation, ne les ont pas complètement découragées. Elles luttent encore. Mais il est visible que leurs efforts ne peuvent plus se prolonger longtemps. Dans le courant de la semaine prochaine, très probablement, le sort en sera jeté : ou bien la Serbie aura capitulé devant l'Autriche, ou bien elle sera envahie par les troupes austro-hongroises depuis longtemps entraînées pour cette opération.

C'est évidemment le dernier terme de cette alternative qui a toutes les préférences des partisans de la grande politique. Les journaux de Vienne et de Pest ne cessent de répéter que la Serbie doit cesser à tout jamais d'être un obstacle pour la monarchie dualiste, qu'elle doit donner des gages de sa résignation définitive, qu'il faut la mettre dans l'impossibilité de se recueillir pendant quel-

ques années et de tenter la chance à un moment plus favorable, c'est-à-dire à une époque où les forces militaires de la Russie seraient reconstituées. Aucune formule diplomatique ne peut donner à cet égard de garanties suffisantes. Aussi croyons-nous pouvoir dire sans crainte de nous tromper que l'acceptation par la Serbie d'une formule rédigée de concert par les ambassadeurs des puissances conciliatrices et le baron d'Aehrenthal causerait à celui-ci une grosse déception. C'est pourquoi l'audacieux ministre rend ses formules d'autant plus dures qu'il devine plus de résignation chez son adversaire. Le chef-d'œuvre, pour lui, consisterait à faire accepter par le Cabinet de Belgrade, désireux enfin de sortir d'une crise angoissante et épuisante, une formule telle que le peuple serbe se soulèverait de dégoût. Alors, il irait rétablir l'ordre à Belgrade. Il serait le Pacificateur. Quel rôle!

Il faut au moins que les puissances empêchent cela. Certaines ne semblent pas voir où l'on veut les mener. On veut leur faire assumer une responsabilité qui incombe tout entière au Cabinet de Vienne. On veut faire retomber sur elles l'odieux des machinations élaborées au Ballplatz. On cherche à les rendre peu à peu complices de l'exécution projetée. Nous comptons que, pour sa part, M. Pichon ne tombera pas dans ce piège. Il ne dépend peut-être pas du gouvernement de la République de prévenir l'iniquité qui se prépare. Mais il lui est interdit de se prêter à l'étranglement prémédité d'un petit peuple libre. Sous aucun prétexte, il ne doit s'associer à une démarche destinée à provoquer la juste indignation des Serbes. Si le gouvernement autrichien, cédant au mauvais génie qui le pousse à bouleverser l'équilibre oriental, s'obstine à exiger le suicide du roi Pierre, et si aucune main ne se sent assez forte pour l'arrêter, il importe que le poids du crime pèse

tout entier sur lui. La génération actuelle semble céder à un accès de lâcheté. Mais, après elle, viendront des générations vengeresses. Alors l'Autriche-Hongrie apprendra ce que lui coûte le misérable succès auquel elle s'acharne aujourd'hui.



LE DISCOURS DU TRONE ITALIEN

LE CINQUANTENAIRE DU « RISORGIMENTO ». — PRÉTÉRITION DE LA FRANCE. — DISCRÉTION DES DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE.

25 mars 1909.

La nouvelle Chambre des députés italienne a été ouverte hier. C'est la vingt-troisième « législature » du Parlement italien. Elle coïncide avec le cinquantenaire du triomphe du *risorgimento*. Ce n'est qu'au mois de mars 1861 que les députés des anciens Etats de la péninsule, à l'exception de la Vénétie et des Etats pontificaux, se sont constitués en Parlement national et ont décerné au roi de Sardaigne le titre de roi d'Italie. Mais c'est en 1859, en réalité, qu'a été fondée l'unité sur les champs de bataille de Lombardie. Dans le discours du trône qu'il a prononcé hier, le roi Victor-Emmanuel a rappelé ce grand anniversaire. Il a célébré l'œuvre héroïque de la résurrection et les bienfaits de l'union pendant le demi-siècle écoulé. Il n'a fait aucune mention des circonstances dans lesquelles s'est accomplie la libération. Est-ce parce qu'il est aujourd'hui l'allié de l'ancien détenteur de la couronne de fer ? Est-ce que les souvenirs sont obscurcis par le temps ? Est-ce que la gravité de la crise européenne lui a paru interdire toute allusion à une ancienne confraternité d'armes ? Est-ce encore que l'état des esprits dans le royaume, depuis la mémorable séance où

M. Giolitti se jeta dans les bras de M. Fortis, impose une prudence particulière? Toujours est-il que le nom de la France n'est pas venu sur les lèvres du roi quand il a évoqué les journées historiques de 1859. Nous voulons croire qu'il le garde néanmoins dans son cœur.

La partie du discours du trône relative à la politique extérieure est empreinte de la même discrétion. On y remarque surtout le désir de maintenir la paix. Quant aux alliances et aux amitiés, elles sont brièvement rappelées sans commentaires : « L'Italie est restée constamment fidèle à son système d'alliances, qui a été le facteur essentiel de l'équilibre pacifique européen. Sincèrement cordiale dans ses amitiés avec les autres puissances, elle peut affirmer qu'elle a contribué à assurer la concorde internationale ; elle reste fermement décidée à maintenir cette résolution. » Ce passage du discours a été salué par de maigres applaudissements partis de la droite. C'était évidemment le plus faible. Mais il ne pouvait guère être différent. On ne pouvait, dans les conjonctures actuelles, attendre de M. Giolitti des déclarations plus nettes. S'il est interpellé sur la politique extérieure du Cabinet, il ne pourra guère que paraphraser les phrases que nous venons de citer. Seulement, il ne manquera pas de les compléter, de les corriger, pour ainsi dire, en exposant, avec la chaleur nécessaire, les mesures militaires et maritimes indispensables pour garantir la défense du pays. Ce sera une répétition de la scène Fortis. Les Italiens comprendront. La seule question est de savoir si M. Tittoni gardera le portefeuille des Affaires étrangères. Les élections finies, sa collaboration devient plus inquiétante qu'utile. Mais rien ne prouve qu'il ne possède plus la confiance du roi.

L'EUROPE ET L'AUTRICHE

LA RUSSIE CÈDE DEVANT LA SOMMATION DE L'AUSTRO-ALLEMAGNE. — LA DÉMARCHE DU COMTE POURTALÈS A PÉTERSBOURG.

26 mars 1909.

La Russie vient de donner un grand exemple de modération. Depuis la semaine dernière, l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne discutait avec le baron d'Aehrenthal les termes de la seconde note que la Serbie devrait envoyer au Ballplatz pour satisfaire aux exigences autrichiennes. Nous avons dit combien cette tâche nous paraissait ingrate. Décidé à ne se montrer satisfait que par la capitulation de la Serbie et à trouver l'emploi glorieux des troupes de terre et de mer mobilisées dans toute la partie orientale et méridionale de la monarchie, M. d'Aehrenthal augmentait ses prétentions à mesure que Sir Fairfax Cartwright faisait des concessions. Il nese contentait même plus de ce qu'il avait proposé lui-même il y a quelques semaines. Nous ne ferons pas le compte des projets et contre-projets échangés entre les deux hommes d'Etat. On risquerait de s'y perdre. D'ailleurs, ce petit jeu continue encore. Dans l'espoir d'y mettre fin, M. Isvolsky s'est résolu à donner sur la politique russe des explications tellement claires que ses adversaires les plus malintentionnés fussent obligés de reconnaître son entière bonne foi.

Il s'agissait de la reconnaissance de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Depuis le mois d'octobre, tout en appréciant comme elle le méritait l'initiative déplorable du Cabinet de Vienne, nous n'avons cessé de dire qu'aucune des puissances signataires du traité de Berlin ne disputerait à l'Autriche-Hongrie le bénéfice des faits accomplis, pourvu que celle-ci se mît d'accord avec la Turquie et qu'une Conférence européenne sanctionnât les modifications apportées au traité, comme avait fait la Conférence de Londres pour la neutralité de la mer Noire. La Russie ne se plaçait pas à un point de vue différent. Elle ne posait pas de condition spéciale à la reconnaissance de l'annexion. Seulement elle proposait, d'accord avec la France et l'Angleterre, que la Conférence réunie à cette occasion délibérât en même temps sur les compensations qu'il pourrait y avoir lieu d'accorder à la Serbie. Ces compensations ne devaient pas être octroyées aux dépens de l'Autriche. En dernier lieu, le Cabinet de Belgrade lui-même avait solennellement déclaré qu'il n'en réclamait d'aucune sorte à sa puissante voisine, ni territoriales, ni économiques. Le gouvernement austro-hongrois devait donc être parfaitement rassuré sur l'issue de la Conférence désirée par tous les amis de la paix. On lui demandait uniquement, conformément à tous les précédents, de se prêter à une régularisation honorable des faits accomplis. Néanmoins, il affectait de se croire menacé. Il procédait à une mobilisation presque générale. On se demandait à qui il en voulait, si ces forces réunies à grands frais étaient exclusivement destinées à réduire les milices serbes. Le gouvernement allemand a pris sur lui d'éclaircir la situation. Il a posé à M. Isvolsky la question qui semblait préoccuper si fort le Cabinet de Vienne. M. Isvolsky a déclaré au comte Pourtalès que la Russie reconnaissait

sans conditions l'annexion de la Bosnie-Herzégovine comme un fait accompli, tout en réservant la sanction de ce fait. En ce moment, cette déclaration a pu coûter à l'amour-propre russe. Elle était superflue. Mais le Cabinet de Pétersbourg a tenu à donner une nouvelle preuve de son esprit de conciliation et à prévenir tout malentendu, Les circonstances étaient si graves qu'il faut le remercier de cette démarche.

La situation se trouve ainsi bien nette. Il ne reste plus au gouvernement austro-hongrois le moindre prétexte pour provoquer un conflit. Il est garanti contre toute surprise. Se résoudra-t-il enfin à se rallier à la formule conciliante que lui présente Sir F. Carwright ? On le saura très prochainement. S'il persiste dans un refus hautain, l'Europe sera édifiée. Il s'agira non plus de la reconnaissance des faits accomplis en Bosnie et en Herzégovine, mais de nouvelles conquêtes.



LA CRISE EUROPÉENNE

LA RECONNAISSANCE DE L'ANNEXION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE. — LES CONDITIONS DE CETTE RECONNAISSANCE.

27 mars 1909.

Les graves événements de ces derniers jours ont fait évanouir les illusions des personnes qui se refusaient à voir dans la crise orientale une crise européenne. On s'était imaginé que le conflit pouvait être localisé et qu'en appliquant des cautères ici et là dans les régions des Balkans les plus atteintes, on aurait raison du mal dont souffre périodiquement l'Orient. Après un long traitement local avec les méthodes ordinaires, il a fallu constater que c'était le corps tout entier de la vieille Europe qui était menacé. On a perdu un mois en soins inutiles. Il a fallu en venir au traitement énergique. Seulement l'organisme du patient est affaibli. On se demande s'il résistera.

C'est Sir Fairfax Cartwright qui a pris en mains les négociations avec le baron d'Aehrenthal. Il y déploie autant de fermeté que d'esprit de modération. Mais ses efforts pour établir l'accord sur une formule conciliante se heurtent à une résistance de principe. Les discussions sur les phrases, les mots et les virgules sont de simples escarmouches. La partie capitale se joue à côté. D'après la thèse austro-hongroise, exposée enfin sans voiles dans l'article du *Fremdenblatt* que nous avons reproduit hier

en Dernière Heure, la reconnaissance de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par toutes les puissances ne mettrait pas fin à la crise ; il resterait à régler la question austro-serbe. Nos lecteurs savent depuis longtemps comment on entend ce règlement au Ballplatz. Il s'agit de savoir si la Serbie restera un Etat indépendant ou si, comme on commence à en exprimer ouvertement le désir dans les cercles officiels de Vienne, elle constituera un Hinterland dans la sphère d'influence de la monarchie dualiste. L'ambassadeur d'Angleterre à Vienne se rend nettement compte de la situation. Aussi ne veut-il point céder sur la question de l'annexion tant que la question austro-serbe sera en suspens. Fidèle à l'une de ses traditions politiques les plus solidement établies, le Cabinet de Londres a toujours soutenu que le traité de Berlin ne pouvait être modifié que du consentement unanime des contractants. Le Cabinet de Vienne lui demande aujourd'hui de donner ce consentement avant la réunion de la Conférence projetée. Londres répond que, par amour de la paix, il pourra peut-être se départir de son principe, mais seulement après avoir reçu l'assurance que, de son côté, Vienne ne touchera pas à la Serbie. On en est là.

En ce qui concerne la France, la même demande lui a été ou lui sera prochainement adressée. Il n'y a pas de doute que M. Pichon répondra dans le même sens que Sir Edward Grey. La reconnaissance officielle de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine en dehors de toute Conférence est un bon procédé dont la France usera volontiers à l'égard d'une Autriche amie et loyale. Mais deux conditions sont indispensables. Il est essentiel tout d'abord que la convention austro-turque ait été ratifiée à Constantinople. Il faut ensuite que cette reconnaissance, jointe à celle de la Bulgarie, mette fin au conflit oriental

et ne puisse être suivie d'aucun acte d'hostilité contre la Serbie ou le Montenegro. Avec ou sans Conférence, les diverses questions soulevées en Orient par la proclamation du mois d'octobre doivent être réglées en même temps. Elles sont intimement liées. Il n'est pas permis d'en trancher une en faveur de l'un des intéressés en laissant le procès pendant pour les autres. Pour les principales, du moins. On peut, sans grand inconvénient, laisser à des négociations ultérieures l'établissement d'accords spéciaux sur des points de détail. La question serbe n'est point de ceux-ci. Elle est de première importance. Elle se pose maintenant très simplement. Rien — si ce n'est la mauvaise volonté de Vienne — ne s'oppose à ce qu'elle soit résolue.

Cette mauvaise volonté cédera-t-elle ? On devrait l'espérer si un vent d'orgueilleuse folie ne soufflait depuis quelque temps sur l'Autriche-Hongrie. La mobilisation continue. Des correspondants de guerre sont déjà partis pour Belgrade.



LA CRISE ORIENTALE

LIQUIDATION DE L'AFFAIRE BOSNIAQUE. — UN ARTICLE DU « TIMES ».

28 mars 1909.

SUIVANT toutes les probabilités, la grande décision sera prise aujourd'hui. Hier soir, Sir Fairfax Cartwright a reçu de Sir Edward Grey des instructions définitives. Ce matin, il a dû avoir avec le baron d'Aehrenthal l'entretien d'où sortira la paix ou la guerre. Le Cabinet de Londres, d'accord avec celui de Paris, est allé jusqu'à l'extrême limite des concessions. On ne connaît pas encore la teneur exacte de la formule proposée au Cabinet de Vienne. Mais nous pouvons assurer qu'elle est de nature à donner entièrement satisfaction à celui-ci, s'il n'a pas pour seuls guides l'ambition et la mauvaise foi. La reconnaissance de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine — qui n'était plus contestée en fait par personne depuis la conclusion de l'accord austro-turc — est garantie dans des conditions normales. Il est stipulé que la Serbie déclarera s'abstenir de tout acte de nature à troubler la domination austro-hongroise dans les deux provinces annexées. Quant au désarmement, la Serbie ne fera aucune difficulté d'y procéder dès qu'elle sera rassurée sur les intentions du gouvernement de Vienne. D'après les dernières dépêches, elle aurait même déjà

décidé de renvoyer la plupart des réservistes dans leurs foyers. On se demande ce que le baron d'Aehrenthal pourrait exiger de plus. S'il s'obstine à maintenir dans la formule en discussion les expressions humiliantes qu'il y avait insérées, ce sera évidemment soit pour rendre l'entente impossible, soit pour provoquer en Serbie une révolution qui lui procurerait un nouveau prétexte d'intervention. Il faut attendre jusqu'à demain pour être fixé [1].

---

[1] Le *Times* consacre à ce qu'il appelle « le coup de main diplomatique de l'Allemagne » un article dans lequel on croit voir une inspiration officielle.

« *Ce que la Russie a été forcée de faire n'est pas une raison suffisante pour que l'Angleterre ou la France qui est toujours, nous le voyons avec satisfaction, résolue à agir d'accord avec nous, donnent un blanc-seing à l'Autriche-Hongrie. Il y a longtemps que la Grande-Bretagne a fait part de son intention de reconnaître le nouvel état de choses en Bosnie-Herzégovine comme un des éléments d'un règlement général des affaires d'Orient donnant une sanction internationale aux modifications apportées au traité de Berlin. Mais cette reconnaissance doit évidemment suivre et non précéder un arrangement entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie destiné à protéger cette dernière contre une violence inutile. Quoi qu'il puisse en être, en ce qui concerne la Russie, un refus de la Grande-Bretagne et de la France de consentir, par implication, aux demandes austro-hongroises qui, dans leur opinion, dépassent les bornes de l'équité et de l'opportunité, ne saurait donner lieu à des malentendus ou à des espérances exagérées à Belgrade ; car les Serbes savent très bien que les puissances occidentales ne veulent ni ne peuvent leur donner d'aide matérielle. Ce que les gouvernements français et anglais ont à considérer en ce moment, c'est ce qu'ils doivent, dans les circonstances actuelles, à leur dignité aussi bien qu'aux droits du plus petit, comme peut-être au moins méritant des Etats indépendants, à un traitement international convenable. Rien de ce que nous pourrons faire ou ne pas faire ne changera le fait que pour éviter un sort pire encore (s'il en est temps), la Serbie devra passer sous les fourches caudines.*

» *La situation qu'a à envisager l'Europe affecte bien d'autres choses que le sort de la Serbie. Nous espérons qu'elle ne signifie pas la destruction permanente de l'équilibre européen ; mais elle signifie que, pour le moment, l'Allemagne l'a mis en danger en jetant dans la balance le poids de son épée, et cela non dans une querelle où elle est directement intéressée, mais afin de prouver au monde en général et à la Russie en particulier, qu'avec son assentiment et son appui les traités peuvent être violés impunément et les petits Etats écrasés et que, sans son assentiment et son appui, la diplomatie pacifique des autres Etats est condamnée à l'impuissance stérile.*

» *L'attitude qu'il lui a plu de prendre peut momentanément donner une apparence extérieure de paix, mais elle ne peut contribuer à une paix permanente. En effet, l'histoire enseigne qu'aucune puissance qui s'est arrogé*

le droit de dominer l'Europe et d'imposer sa volonté çar la force seule n'a jamais amené et assuré la paix. La Russie a été forcée pur la nécessité de se soumettre pour le moment à la volonté de l'Allemagne, et nous ne discuterons pas la sagesse du lourd sacrifice qu'elle a fait et qu'elle peut encore avoir à faire pour éviter l'effusion de sang. Mais une puissance fière, avec les ressources dont dispose la Russie, n'oublie pas facilement ses traditions, pas plus qu'elle ne pardonne à ceux qui l'ont forcée à y renoncer momentanément. Le monde slave non plus n'oubliera ni ne pardonnera. Même les puissances qui ne sont pas directement intéressées ne peuvent ignorer l'affron- qui leur est infligé au moment où, par les méthodes ordinaires de la diplomatie, elles poursuivaient le même but que l'Allemagne se vantait d'avoir atteint en montrant le gantelet de fer. »

Le *Times* termine en disant que, pour les Anglais au moins, la morale de cet incident est qu'il ne faut pas laisser affaiblir la marine anglaise qui, plus d'une fois, est intervenue entre l'Europe et des puissances continentales qui voulaient lui imposer leur volonté.



LA PAIX PROBABLE

CONCLUSION DES NÉGOCIATIONS ANGLAISES A VIENNE. — L'ABROGATION DE L'ARTICLE 25 DU TRAITÉ DE BERLIN.

29 mars 1909.

Les chances de paix semblent enfin prévaloir sur celles de guerre. A la suite des entretiens qui ont eu lieu hier entre Sir Fairfax Cartwright et le baron d'Aehrenthal, puis entre ce dernier et l'empereur François-Joseph, l'entente s'est établie sur les termes de la note que les puissances conseilleront à la Serbie d'adresser à l'Autriche. Dès hier, les ministres de France et d'Angleterre à Belgrade ont communiqué à M. Milovanovitch la teneur du projet de note élaboré par Sir Edward Grey, d'accord avec M. Pichon. Mais c'est aujourd'hui seulement, après l'acceptation formelle du gouvernement autrichien, que la démarche officielle sera faite à Belgrade. Il en a été ainsi décidé hier soir, après que le baron d'Aehrenthal eut rendu compte à l'empereur-roi des résultats de son dernier entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre. La chancellerie du Ballplatz a fait publier à ce sujet le communiqué suivant :

A la suite des ouvertures faites par l'ambassadeur d'Angleterre au baron d'Aehrenthal relativement à la démarche des puissances à Belgrade, une entente parfaite s'est établie

entre l'Autriche-Hongrie et les puissances qui donneront demain lundi à la Serbie, par leurs représentants à Belgrade, le conseil de faire à Vienne des déclarations arrêtées par l'Autriche-Hongrie et les autres puissances, en réponse à la note envoyée par le gouvernement impérial et royal le 14 *mars.*

De plus, une entente parfaite a été conclue avec les puissances pour l'abrogation de l'article 25 *du traité de Berlin. Une demande, dans ce sens, du Cabinet de Vienne aux autres puissances aura lieu ces jours prochains.*

On le voit, la reconnaissance de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et le différend austro-serbe n'ont pas été séparés. Conformément aux désirs très nets des Cabinets de Londres et de Paris, les deux questions restent liées. L'Autriche reçoit satisfaction en ce sens que la Serbie devra lui renouveler, dans des termes excluant toute équivoque, son intention de reconnaître les faits accomplis, de ne pas s'immiscer dans les affaires bosniaques et de remettre son armée sur le pied normal du temps de paix. Cela fait, le gouvernement austro-hongrois demandera aux puissances signataires du traité de Berlin d'adhérer à l'abrogation de l'article 25 du traité. L'apaisement du conflit austro-serbe précèdera donc la reconnaissance de l'annexion. On peut craindre, il est vrai, que les relations entre Vienne et Belgrade recommencent à se tendre quand la reconnaissance sera un fait acquis. Mais, quoique rien n'ait été spécifié à cet égard, il y a tout lieu de croire que Sir Fairfax Cartwright s'est assuré, dans ses entretiens d'hier, de la bonne foi du Cabinet de Vienne. Si, par déférence pour les puissances et dans l'intérêt de la paix, la Serbie consent à la démarche extrêmement pénible qu'on lui recommande aujourd'hui, elle sera en droit de

compter sur l'appui de ces mêmes puissances pour faire respecter son indépendance. A défaut d'engagement précis, l'obligation morale ne saurait se discuter.

En ce qui concerne l'article 25 du traité de Berlin, nous ne comprenons pas bien l'expression contenue dans le communiqué du Ballplatz. Cet article confère à l'Autriche-Hongrie le droit d'occuper et d'administrer les provinces ottomanes de Bosnie et d'Herzégovine, ainsi que de tenir garnison et d'avoir des routes militaires et commerciales dans le sandjak de Novi-Bazar. Le communiqué porte qu'il sera abrogé. On aurait plutôt pensé qu'il devait être modifié conformément aux clauses du nouvel accord austro-turc, de façon qu'il conservât le caractère de titre européen. Mais, sans doute de peur que la rédaction du texte modifié devienne l'occasion de nouvelles difficultés, le Cabinet de Vienne préfère substituer au titre européen incorporé dans le traité un titre turc approuvé séparément par les autres parties contractantes. C'est un nouveau signe que le baron d'Aehrenthal est hostile en principe à la réunion d'une Conférence.

Les grandes puissances sont donc aujourd'hui d'accord sur le point capital des négociations orientales. Cela ne veut pas dire que tout danger a disparu. La question serbe proprement dite reste posée. Elle se présente sous différents aspects. En premier lieu, le gouvernement serbe doit prendre, aujourd'hui même, une résolution capitale. Il doit décider s'il peut, sans forfaire à l'honneur et à ses engagements vis-à-vis du pays, consentir à la démarche proposée. Si la formule du projet de note de Sir Edward Grey est bien conforme à ce que nous savons, si elle est expurgée des termes humiliants que le baron d'Aehrenthal voulait y insérer, nous croyons que le Cabinet Novakovitch peut l'accepter. C'est une douloureuse

extrémité. Nous aurions désiré que la Serbie n'y fût pas acculée. Elle ne méritait certes pas qu'on lui imposât ce sacrifice. Mais, en somme, ce n'est qu'un sacrifice d'amour-propre. Il aura pour contre-partie la garantie morale des puissances. C'est bien quelque chose. On se plaît maintenant à répéter la vieille phrase bien connue : il n'y a plus d'Europe! Rien n'est plus faux. Si les événements ont pris ces jours derniers la tournure que nous leur voyons aujourd'hui, c'est précisément que des hommes responsables ont oublié, cet automne, qu'il y avait une Europe. Si M. Isvolsky ne s'était pas laissé entraîner par le baron d'Aehrenthal, à Buchlau, à des compromissions occulttes, il n'aurait pas eu à répondre à un ultimatum de Berlin.



L'ALLEMAGNE ET LA CRISE ORIENTALE

DISCOURS DU PRINCE DE BULOW AU REICHSTAG. — EXPLICATIONS SUR LA CRISE.

30 mars 1909.

L'INTERVENTION décisive de l'Allemagne à Pétersbourg dans la phase actuelle de la crise orientale a provoqué presque partout une profonde surprise. On discute encore sur la question de savoir sous quelle forme elle s'est produite, si l'empereur Guillaume s'est adressé personnellement au tsar Nicolas, ou si le Cabinet de Berlin a fait remettre à M. Isvolsky une note comminatoire, ou si les deux procédés ont été employés successivement. Mais les raisons de l'intervention sautent maintenant à tous les yeux. Nous nous étions constamment efforcés de dissiper les illusions des personnes qui croyaient pouvoir, en cette affaire comme dans les autres, séparer l'Allemagne de l'Autriche et faire agir sur Vienne par Berlin. Il fallait méconnaître totalement la nature des relations qui unissent depuis plusieurs dizaines d'années les deux grands Etats de l'Europe centrale pour s'imaginer que le prince de Bülow fausserait compagnie au baron d'Aehrenthal à l'heure critique. Quelques jours encore avant la démarche allemande à Pétersbourg, nous exprimions le regret que, dans la presse de la Triple Entente, tout le monde n'eût pas compris la solidarité des intérêts comme les cham-

pions de l'alliance austro-allemande. Mais les illusions qui habitent les cerveaux de certains hommes politiques sont tenaces. Hier, au Reichstag, le prince de Bülow s'est chargé de les faire évanouir.

Il l'a fait avec une grande courtoisie. Le discours de cet habile homme n'est point un chant de triomphe. Après avoir tracé un tableau flatté des rapports anglo-allemands, il a parlé de l'accord marocain dans les termes les plus aimables pour la France. Il y aurait de sérieuses réserves à faire sur la bienveillance et la droiture des intentions dont, d'après le chancelier, le gouvernement allemand aurait toujours été animé dans l'affaire marocaine. Mais nous avons hâte d'arriver au point capital du discours, à l'appui donné à l'Autriche dans la crise orientale.

Le prince de Bülow ne s'en est pas tenu aux généralités, n'a pas eu recours aux phrases à effet. Il a prouvé, pièces en mains, en citant des extraits de ses instructions aux ambassadeurs d'Allemagne, que les Cabinets de Vienne et de Berlin n'avaient cessé un seul instant de marcher entièrement d'accord depuis le jour où l'empereur François-Joseph avait résolu d'étendre ses droits de souveraineté sur la Bosnie et l'Herzégovine. Un jour avant la proclamation de l'annexion, il affirmait aux représentants de l'empire à l'étranger sa résolution de soutenir jusqu'au bout la monarchie voisine et alliée. Soit publiquement, soit dans les journaux officieux, soit dans les chancelleries, cette déclaration a été maintes fois renouvelée pendant toute la durée de la crise. M. Isvolsky, qui avait longuement conféré à Berlin avec le prince de Bülow avant de revenir à Pétersbourg, aurait dû être fixé mieux que personne sur la politique allemande. Il devait savoir que le gouvernement allemand considérerait comme sienne une défaite du gouvernement austro-hongrois sur un

certain terrain, c'est-à-dire dans la question de l'annexion proprement dite des deux provinces occupées. Il devait se montrer d'autant plus circonspect sous ce rapport qu'il savait la Russie liée jusqu'à un certain point par un engagement secret vis-à-vis de l'Autriche et qu'il avait dit lui-même, à Buchlau, que la Russie ne ferait pas la guerre pour s'opposer à l'annexion. Dans ces conditions, le baron d'Aehrenthal avait prise sur lui et pouvait invoquer l'appui de l'allié. Pour que le gouvernement russe pût défendre avec l'énergie nécessaire la cause des Slaves des Balkans, il eût fallu qu'il eût un autre interprète que l'interlocuteur du baron d'Aehrenthal à Buchlau. C'est pourquoi le bruit de la démission de M. Isvolsky avait couru lors de son retour à Pétersbourg. C'est aussi pourquoi, sans doute, il court de nouveau en ce moment.

L'intervention de l'Allemagne aurait pu ne pas se produire, ou, du moins, se serait produite dans des conditions infiniment moins favorables pour l'Autriche, si les amis des Slaves s'étaient faits, dès l'abord, une idée nette de la situation et avaient manœuvré en conséquence. Il leur fallait reconnaître — ce que nous avons fait — qu'on ne pouvait songer à disputer la Bosnie et l'Herzégovine à l'Autriche-Hongrie. Il fallait ensuite agir énergiquement pour réconcilier les Serbes et les Bulgares avec les Jeunes-Turcs, pour nouer entre eux de nouveaux rapports qui eussent assuré la paix et l'indépendance des Balkans. Toute la force de persuasion des représentants de la Russie et des puissances occidentales à Constantinople eût dû être consacrée à cette grande œuvre. Au lieu de cela, on a perdu son temps à élaborer des programmes de Conférence en une multitude de points, à construire des combinaisons d'une complexité déconcertante, à rédiger des notes et des circulaires. Tant que l'accord austro-turc

n'était point conclu, les grands intérêts slaves pouvaient être sauvegardés sans que l'Autriche pût légitimement se plaindre. Dès lors qu'on ne lui contestait point la possession de la Bosnie-Herzégovine, les arrangements spéciaux passés entre la Turquie et ses voisines n'eussent point constitué vis-à-vis de Vienne des griefs mettant en jeu l'alliance allemande. Au fond, d'ailleurs, tout en portant un coup à l'amour-propre du baron d'Aehrenthal, ils n'eussent été, pour une Autriche pacifique et modératrice, ni un danger, ni un embarras. Ils auraient assuré cet équilibre européen sans lequel il n'y a pas de sécurité pour l'Autriche elle-même. Et le prince de Bülow n'aurait pas eu l'occasion de prononcer son discours d'hier.



LA RÉSIGNATION DE LA SERBIE

SOUMISSION DE LA SERBIE. — LA RENONCIATION DU PRINCE GEORGES DE SERBIE.

1er avril 1909.

La journée d'hier laissera dans l'histoire du peuple serbe le souvenir d'une des plus douloureuses épreuves qu'il ait traversées. Devant les impérieuses sommations de l'Autriche, appuyées par plusieurs corps d'armée sur le pied de guerre, le gouvernement du roi Pierre s'est résigné à faire à Vienne les déclarations qu'on exigeait de lui. M. Simitch a remis au baron d'Aehrenthal, sans aucune modification, la note dont la rédaction avait été si péniblement élaborée par Sir Fairfax Cartwright de concert avec ses collègues de France et de Russie. Réunie pour recevoir communication de cette note et écouter les explications du ministre des Affaires étrangères, la Skoupchtina n'a fait entendre aucune protestation. Prête à sacrifier jusqu'au dernier homme pour la défense du pays si le gouvernement avait jugé la résistance nécessaire, elle s'est inclinée silencieusement devant la nécessité d'accepter l'inévitable. Pendant cette mémorable séance, l'émotion devait être aussi grande chez les ministres que chez les députés. Il faut remercier les uns et les autres d'avoir comprimé leur cœur pour céder aux

inspirations de la raison. Ils ont bien mérité de la paix. L'Europe devra se le rappeler.

La remise d'une seconde note au baron d'Aehrenthal, alors que la première aurait pu certainement être considérée comme satisfaisante, constitue pour la Serbie une profonde blessure d'amour-propre. Mais, en somme, nous l'avons déjà dit, elle n'est que cela. C'est pourquoi elle était superflue et dangereuse. Les moyens employés pour l'obtenir sont hors de toute proportion avec les résultats acquis. A la réflexion, les Serbes reconnaîtront qu'ils ne sortent pas de cette grande crise aussi vaincus qu'on pourrait croire. En conseillant dans les termes les plus amicaux et les plus pressants à M. Milovanovitch de se prêter à la démarche dont dépendait la paix, les représentants des puissances à Belgrade lui ont donné des garanties dont il a dû comprendre toute l'importance. Ils lui ont déclaré que le baron d'Aehrenthal avait donné aux ambassadeurs des puissances à Vienne, « les assurances les plus formelles que, si la Serbie désarmait, l'Autriche-Hongrie n'avait point l'intention d'attenter à son indépendance, à son libre développement, à sa sécurité ou à l'intégrité de son territoire ». C'était là l'essentiel. Dans l'idée des partisans de la grande politique, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine n'était qu'une préface. Le langage de la presse austro-hongroise, les conversations avec les hommes politiques, les mesures militaires prises depuis six mois, ne laissaient aucun doute à ce sujet. A Vienne et à Pest, on escomptait une imprudence de la Serbie. On multipliait les provocations et les fausses nouvelles. On guettait l'occasion de se jeter sur la proie convoitée. Grâce au tact, à la longanimité, au sens politique du Cabinet Novakovitch-Milovanovitch, ces manœuvres ont manqué leur effet. L'ultimatum Forgach

était une suprême tentative pour déchaîner un conflit dont on attendait de grandes choses. Le dépit manifeste qui éclate aujourd'hui dans certains journaux et dans les cercles militaires de la monarchie dualiste donne l'idée de l'ardeur des espérances couvées depuis l'automne. Laissons donc le baron d'Aehrenthal jouir de son grand succès diplomatique ; à ses lauriers se mêlent des épines. Les amis de la Serbie se consoleront en pensant que l'indépendance de cette vaillante petite nation est, en fait, désormais placée sous la garantie des puissances.

Toutefois, il convient de veiller encore. Les brouillons déçus tenteront sans doute encore des retours offensifs. Les voici déjà qui mettent en circulation le bruit de l'abdication du roi Pierre. Ils insinuent que l'Angleterre voudrait remplacer les Karageorgevitch par des princes anglais. Ils proposent eux-mêmes un prince allemand, comme si le trône de Belgrade était vacant. La renonciation du prince Georges leur semble un admirable moyen de déconsidérer la dynastie actuelle. Ces machinations doivent être démasquées. La décision que le prince Georges a prise spontanément, en pleine indépendance d'esprit, de renoncer à ses droits à la couronne ne met en aucune façon la dynastie en péril. Ce jeune prince, sur lequel certaines feuilles de Pest et de Vienne déversaient périodiquement d'abominables calomnies, est doué d'un tempérament impulsif qui lui a valu de graves ennuis et qui a mis plusieurs fois le gouvernement dans l'embarras. D'un patriotisme exalté, il s'était identifié avec le parti de la résistance. Le dénouement de la crise l'a jeté dans des perplexités qu'on comprendra. L'affaire du domestique blessé et mort à l'hôpital — assez vieille déjà — n'a été vraisemblablement qu'une coïncidence ou un prétexte. Le prince Georges a dû se convaincre que pendant la

période de recueillement qui s'ouvrait pour son pays, il serait un obstacle, peut-être un danger. Il n'était pas l'homme de la situation. Il a préféré laisser à son frère, le prince Alexandre, d'un caractère moins ardent et plus pondéré, la couronne et la responsabilité des destinées de la Serbie. La dynastie n'est pas ébranlée par sa renonciation. Elle en est plutôt affermie. C'est ce qui explique la déconvenue de ses ennemis. Ils croyaient atteindre toute la dynastie dans la personne de l'héritier du trône. Avec le prince Alexandre, ils n'ont aucune prise. Alors ils se retournent d'un autre côté.



LA LIBÉRATION DU MONTENEGRO

Abolition des restrictions de l'article 29 du traité de Berlin

4 avril 1909.

La réunion d'une Conférence des représentants des puissances signataires du traité de Berlin devient de moins en moins probable. Ses anciens adversaires ne s'y opposent plus avec la même énergie qu'autrefois ; mais ses anciens partisans ne la désirent plus avec la même ardeur. Dès lors que la procédure des accords séparés a fini par prévaloir, personne ne se préoccupe plus beaucoup de faire solennellement enregistrer des actes tout préparés. Le droit des gens y perdra. Un fâcheux précédent aura été créé. Toutefois, les chancelleries sont si lasses des négociations scabreuses engagées depuis six mois, les diplomates ressentent si peu d'envie d'échanger des vues autour d'un tapis vert, que, d'un consentement tacite, on continue de procéder par chapitres à la liquidation de l'affaire orientale. Le chapitre bosniaque est effectivement clos. L'assentiment des puissances est dès maintenant acquis à la demande officielle de reconnaissance de l'extension des droits de souveraineté de l'empereur François-Joseph sur la Bosnie et l'Herzégovine. Le chapitre bulgare reste ouvert, à notre vif regret ; mais il ne s'agit que de s'entendre sur des détails. Le chapitre cré-

tois n'est pas encore commencé ; il réserve des émotions auxquelles tout le monde n'est pas préparé et qu'on préfère ajourner à un moment où les esprits seront plus calmes. C'est aujourd'hui le tour du Montenegro.

Depuis le mois d'octobre, les gouvernements serbe et monténégrin avaient lié leurs intérêts. Le danger commun les avait réunis. Les rancunes amassées à la suite du misérable procès des bombes se sont évanouies. Le roi Pierre et le prince Nicolas marchent fraternellement d'accord. Il est donc naturel que le conflit austro-monténégrin soit réglé aussitôt après le conflit austro-serbe. Si Belgrade a cédé, Cettigné ne peut plus tenir. D'ailleurs, la résignation est incomparablement plus aisée pour la Tchernagore que pour la nation sœur. Celle-ci ne reçoit aucune compensation ; elle doit se replier sur elle-même en mettant sa seule confiance dans l'avenir. Au contraire, le Montenegro est assuré maintenant de sortir, non pas plus grand, mais plus libre, de la crise orientale. Il semble bien que, dans les entrevues de M. Tittoni avec le baron d'Aehrenthal et M. de Schœn, cet automne, à Salzbourg et à Berchtesgaden, l'abolition des restrictions de l'article 29 du traité de Berlin ait été promise au ministre des Affaires étrangères d'Italie pour prix de son acquiescement aux plans austro-hongrois. C'est cette promesse qui permit à M. Tittoni de déclarer à Carate, puis à Montecitorio, que les intérêts italiens avaient été pris en sérieuse considération par les alliés du roi Victor-Emmanuel, et qu'ils étaient entièrement sauvegardés. Le jour est venu de tenir parole. Dans l'intervalle, les deux bons alliés ont bien essayé de tenter la pauvreté du prince Nicolas et de le mettre dans une cage dorée sous la garde du Habsbourg. Mais M. de Pilgrim-Baltazzi, l'envoyé de l'empereur Guillaume à Cettigné, a vainement déployé toutes ses

grâces et donné carrière à son esprit de combinaison. Le prince Nicolas ne s'est pas laissé séduire. Satisfaction doit donc être donné au beau-père du roi Victor-Emmanuel.

C'est le gouvernement russe qui a pris l'initiative de la démarche. Il vient d'envoyer à ses représentants accrédités dans les Etats signataires du traité de Berlin des instructions leur prescrivant de déclarer que, l'article 25 du traité — relatif à la Bosnie-Herzégovine — devant être abrogé au moyen d'un échange de notes entre les puissances signataires, la Russie estime qu'il est juste et opportun de procéder de la même façon pour l'abrogation des stipulations de l'article 29 qui imposent des restrictions aux droits souverains du Montenegro. Le consentement du Cabinet de Vienne, le seul intéressé, peut être considéré comme acquis. Dès que le baron d'Aehrenthal eut triomphé sur l'article 25, il s'empressa de faire savoir à Rome qu'il n'y avait plus de difficulté pour l'article 29. Si M. Isvolsky saisit l'Europe de la question, c'est sans doute que l'Austro-Allemagne, satisfaite de lui avoir imposé la soumission de la Serbie, veut lui faire une politesse. On a vu ces jours derniers, on verra encore aujourd'hui, par les dépêches de Vienne et de Berlin, quel soin on prend à la Wilhelmstrasse et au Ballplatz de panser la blessure faite à Pétersbourg. Le prince de Bülow ne néglige rien pour empêcher que son ultimatum de la fin du mois de mars trouble d'une façon permanente les relations traditionnelles entre les Hohenzollern et les Romanof. A lire ses journaux officieux, il aurait presque rendu un service au tsar. On recommence même à parler, à Vienne et à Berlin, d'alliance des trois empereurs et d'un nouveau partage d'influences dans les Balkans. Que M. Isvolsky demeure ou non à la tête du ministère des Affaires étrangères, le gouvernement russe doit défini-

tivement savoir aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les bénéfices que peut lui procurer ce partage immoral d'influences dans des pays libres. Il ne pourrait qu'y perdre ce qui lui reste de sympathies et d'autorité dans la péninsule.

On connaît les restrictions contenues dans l'article 29 du traité de Berlin. Il était interdit au Montenegro de construire des fortifications le long de la Bojana, sauf pour la défense de Scutari ; d'avoir des bâtiments et un pavillon de guerre ; d'ouvrir le port d'Antivari et ses eaux, en général, aux bâtiments de guerre de n'importe quelle nation. Il devait raser les fortifications situées entre le lac de Scutari et le littoral, adopter la législation maritime en vigueur en Dalmatie, laisser l'Autriche-Hongrie exercer, au moyen de bâtiments garde-côtes, la police maritime et sanitaire à Antivari et tout le long de la côte monténégrine. Enfin, il devait s'entendre avec la puissance voisine pour la construction des routes et des chemins de fer à travers les territoires dont le traité de Berlin lui conférait la propriété. Cette tutelle va disparaître. Malheureusement, la principauté ne rentrera pas en possession de la commune de Spizza. L'Autriche tient à conserver cette position qui domine Antivari. Peut-être même demandera-t-elle des garanties pour qu'Antivari ne puisse être transformé en base navale contre elle. Quoi qu'il en soit, tout le monde, en France, saluera avec joie la suppression des clauses scandaleuses de cet article 29 qui était une des hontes du traité de Berlin.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

31



SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE.

Imprimé sur caractères spéciaux des « Éditions Bossard »




UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 29 07 14 009 5